

BULLETIN
DES
COMMISSIONS ROYALES
D'ART & D'ARCHÉOLOGIE

LXV^e ANNÉE. — 1926 (JUILLET-DÉCEMBRE)



EN VENTE CHEZ M. HAYEZ
IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE
112, RUE DE LOUVAIN, à BRUXELLES.

1926.

BULLETIN
DES COMMISSIONS ROYALES
D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES D'ART & D'ARCHÉOLOGIE

LXV^e ANNÉE. — 1926 (JUILLET-DÉCEMBRE)



EN VENTE CHEZ M. HAYEZ
IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELOIQUE
112, RUE DE LOUVAIN, à BRUXELLES.

1926.



LEDEBERG-GAND
IMPRIMERIE JULES DE VREESE, CHAUSSÉE D'HUNDELGEM, 37,
Téléphone 1229.

ACTES OFFICIELS

La Commission Royale a désigné M. Crahay, membre effectif, Directeur Général honoraire des Eaux et Forêts, pour remplacer feu M. Massart, comme délégué du Collège, auprès de la Commission consultative de la Forêt de Soignes.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

Séances des 3, 10, 17, 24 et 31 juillet; 7, 14 et 21 août; 9, 16 et 23 octobre 1926.

PEINTURES ET SCULPTURES

La Commission royale a revêtu du visa les projets concernant :

1° **Binche** (Hainaut), église de Saint Ursmer, la chapelle des fonts baptismaux, vitrail ; auteurs : MM. Ganton frères.

Au cours de l'exécution, il devra être tenu compte des observations suivantes :

a) mettre de l'ordre dans l'arrangement des scènes représentant les sept sacrements, afin de rendre ces scènes plus lisibles;

b) modifier un peu la disposition des rinceaux encadrant ces scènes afin de donner à celles-ci plus de dégagement et plus d'air.

2° **Habergy** (Luxembourg), église, autels latéraux; auteurs: MM. Nickels et Bomb.

3° **Bléharies** (Hainaut), église, ameublement ; auteur : M. Lacoste.

4° **Hamoir** (Liège), église, restauration et remise en place d'un tableau attribué à l'un des Frères Del Cour; restauration d'une porte de tabernacle en chêne sculpté attribué à Jean Del Cour et déposé actuellement au presbytère.

5° **Willebroeck** (Anvers), monument commémoratif de la guerre; auteur: M. A. Pierre.

6° **Frasnes-lez-Buissenal** (Hainaut), église, vitraux; peintre verrier: M. C. Wybo.

Au cours de l'exécution du projet, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

a) donner plus de caractère aux têtes des figures;

b) amplifier un peu les nuages représentés sous Dieu le Père.

7° **Teuven** (Liège), église, placement d'un bas-relief en pierre au dessus du porche d'entrée; auteur: M. Mennicken.

8° **Aeltre** (Fl. Orientale), église, vitrail; peintre-verrier: M. C. Ganton-Defoin.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra mieux équilibrer les personnages des panneaux inférieurs et diminuer l'importance de l'architecture du panneau central inférieur.

9° **Baerle-Duc** (Anvers), église, restauration de trois tableaux; peintre-restaurateur: M. Van Poeck.

10° **Hachy** (Luxembourg), église, confessionnaux; auteur: M. Lamy.

11° **Saint Germain** (Namur), église, mémorial des membres de la famille des Barons de Jamblinne de Meux; auteur: M. Verhelle, fils.

La Commission royale a émis le vœu que la pierre grise de Moha fut mise en œuvre pour l'exécution de ce travail.

12° **Mouland** (Liège), église, placement d'un retable sur le maître-autel; auteur: M. Dehin.

13° **Baclain** (Luxembourg), église, ameublement; auteur M. De Deckere.

14° **Ramegnies-Chin** (Hainaut), église, placement d'une grille de baptistère, de fonts baptismaux, d'un banc de communion et de deux tambours de porte; auteur: M. Sonnevile fils.

Au cours de l'exécution, l'auteur du projet devra tenir compte des observations suivantes:

a) Tambours: supprimer la corniche;

b) Fonts baptismaux: réduire la hauteur de la cuve;

c) Grille du baptistère: supprimer la traverse centrale et la croix de couronnement.

En ce qui concerne le maître autel, l'auteur devra procéder à une nouvelle étude au cours de laquelle il prévoira la prédella et le banc de chandeliers qui manquent à son projet.

15° **Graty** (Hainaut), église, vente d'objets mobiliers hors d'usage.

16° **Manderfeld** (Liège), monument commémoratif de la guerre.

17° **Gothem** (Fl. Orientale), église, décoration picturale;

Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur devra remplacer le ton bleu de la voûte par celui adopté pour les murs.

Au surplus, il devra renforcer un peu le ton des lambris.

18° **Avelghem** (Fl. Occidentale), église, ameublement; auteurs: MM. Hoche pied et Delafontaine.

Au cours de l'exécution, les auteurs devront tenir compte des remarques suivantes :

Autels latéraux : supprimer les inscriptions des panneaux latéraux sur la face antérieure de la tombe.

Améliorer les profils des chapiteaux et des bases des colonnettes de la tombe.

Chaire de vérité : simplifier le support, et l'exécuter en pierre.

En ce qui concerne le maître-autel, les auteurs devront supprimer le ciborium qui ne convient pas dans un chœur à abside polygonale.

Un nouveau dessin devra être soumis.

19° **Ensival** (Liège), église, travaux de peinture et modifications à apporter au banc de communion; auteurs: MM. Jamar et Hérin.

La Commission royale a approuvé les projets suivants :

20. **Tournai** (Hainaut), église paroissiale de Notre-Dame, annexée à la Cathédrale, vitrail; peintre-verrier: M. C. Wybo.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra coiffer Sa Sainteté le Pape Pie IX, de la tiare.

21° **Malines** (Anvers), église métropolitaine de Saint Rombaut, placement d'une plaque commémorative, en souvenir des soldats anglais tombés au cours de la grande guerre; auteur: M. Delafontaine.

22° **Courtrai** (Fl. Occidentale), église Saint Martin, chapelle de Notre-Dame des VII Douleurs, vitrail, aménagement, décoration; auteurs: MM. Rooms et C. Ganton-Defoin.

23° **Etterbeek** (Brabant), église Sainte Gertrude, vitraux; peintre-verrier : M. Ganton.

24° **Avelghem** (Fl. Occidentale), église, vitraux.

25° **Borgerhout** (Anvers), église Saint Jean, décoration picturale de la chapelle de N. D. des Sept Douleurs; auteur: M. H. Lemaire.

* * *

Anvers. — Eglise Saint Joseph. — Chemin de la Croix.

Restaurateur: M. De Geetere.

Il a été procédé, le 12 juillet courant, en l'église Saint Joseph, à Anvers, à l'examen du chemin de la croix, peint par feu Louis Hendrix, et récemment restauré par M. De Geetere.

M. Opsomer, membre correspondant, assistait à cette inspection.

Il a été constaté que la susdite restauration discrètement et habilement exécutée, donne pleine satisfaction.

Ces belles peintures qui semblaient compromises se retrouvent en bon état. Seules quelques stations, peintes en premier lieu sur le mur Nord trop peu de temps sans doute après la construction de l'église, sont quelque peu ternies. Celles du mur Sud, par contre, ont encore tout leur éclat.

La Commission royale s'est jointe à la Délégation pour exprimer à M. De Geetere sa satisfaction.

*
* *

Bruxelles (Brabant). Eglise Notre Dame au Sablon. Tableau.

Il a été procédé, le 10 juillet 1926, à l'examen d'un tableau récemment restauré dans l'église Notre-Dame au Sablon, à Bruxelles.

Le tableau dont il s'agit est peint sur bois et représente quatre donateurs agenouillés devant la Sainte Vierge.

Il était en fort mauvais état et divisé en six fragments.

La restauration est satisfaisante; elle justifie la liquidation des subsides promis.

La Commission royale n'émet jamais d'avis au sujet de la capacité de tel ou tel artiste. Elle juge l'œuvre, et c'est assez.

Elle persiste à signaler que la procédure suivie, en l'espèce, est contraire à l'esprit et à la lettre de l'arrêté royal du 16 août 1824. Grâce à celui-ci les objets d'art dans les édifices des cultes peuvent n'être point livrés à la fantaisie des Conseils de Fabriques ou des Administrations communales, comme ils le sont par exemple dans le Limbourg hollandais.

Le dit arrêté, quoique d'origine néerlandaise, y est méconnu. C'est pour avoir constaté expérimentalement, les résultats désastreux de cette méconnaissance dans ce pays voisin que la Commission royale insiste en faveur de l'observation stricte du dit arrêté, en Belgique.

Pour agir correctement la Fabrique d'église du Sablon ou la ville de Bruxelles eût dû, en l'espèce, signaler à M. le Ministre de la Justice, l'état de vétusté du tableau en question. L'intervention de la Commission royale eût alors été sollicitée; elle eût donné des avis aussi pratiques que désintéressés, non pas au sujet de l'artiste, dont le choix ne lui incombe point, mais sur ce qu'il y avait à faire au tableau. Ces conseils et ces avis eussent servi utilement à M. Vauthier choisi par qui de droit.

Supposé que soit suivi l'exemple donné, en l'espèce, par la ville de Bruxelles, les objets d'art seraient exposés à être réparé soit quand il ne le faut pas, soit d'une manière ou trop coûteuse, ou défectueuse voire même destructive.

*
* *

Bruxelles (Brabant). — Musée du Cinquantenaire. — Décoration de l'hémicycle.

Il a été procédé, le 2 juillet 1926, à l'examen, sur place, de quelques cartons de la frise en mosaïque destinée à orner les murs de fond des galeries qui entourent l'hémicycle du Cinquantenaire, à Bruxelles.

Le travail des artistes, MM. Ciamberlani, Delville, Dierickx, Fabry et Montald, a été admiré. Quelques spécimens du travail à fournir par M. Vloors manquent encore.

Grand est l'effet décoratif que produiront les mosaïques projetées.

Les résultats partiels déjà obtenus écartent les dernières appréhensions qu'avait fait naître le projet d'une collaboration multiple.

Certaines retouches s'imposent, notamment au point de vue de l'harmonie des tons.

Les quelques observations suivantes ont été faites en présence des artistes qui s'y sont ralliés.

M. CIAMBERLANI: Les blancs semblent trop dominer;

Les ombres gagneraient à être moins accusées.

M. DELVILLE: Le ton est trop uniforme;

La composition est fort touffue.

M. DIERICKX: Les nuages blancs se confondent avec la chasuble du Cardinal Mercier et la robe de la Justice;

La couleur du canon est trop violente.

M. FABRY: La tête du cheval semble se confondre avec le ton du nuage voisin;

Ensemble et détails sont réussis; ils témoignent que l'artiste s'est préoccupé, dans le choix et l'harmonisation des couleurs, de la réalisation de son œuvre en mosaïque de grès cérame.

M. MONTALD: Le dessin est d'une grande élégance;

La tonalité générale a-t-elle été suffisamment étudiée au point de vue constructif de la mosaïque?

La question a été soulevée de savoir si la mosaïque serait en verre ou en grès cérame.

Abstraction faite de la dépense qui sera beaucoup plus élevée dans l'hypothèse de l'emploi du verre, le grès cérame de l'avis des artistes qui ont examiné le problème exclusivement au point de vue de la réussite de l'œuvre, paraît ici devoir être préféré.

Néanmoins, la Commission royale estime qu'il serait utile de faire à part, en un cadre très restreint, l'essai de l'un et de l'autre matériaux.

Elle estime aussi que les colonnes, comme les plats des galeries,

devraient être lavés et entretenus dans le ton naturel de la pierre. Quelques traits d'or dans les architraves des corniches relèveraient l'effet général.

L'Administration des Bâtiments civils devrait être priée d'étudier les moyens de rendre facile l'accès des galeries soit en les mettant en communication, de chaque côté, avec les Musées correspondants, soit en éclairant mieux les escaliers qui, du pied de l'arcade monumentale, conduisent à ces galeries.

Ultérieurement, ne devraient-elles pas être consacrées, après qu'elles auront reçu la décoration picturale, à une exposition, permanente ou non, de sculptures, de morceaux d'art, etc..?

A ce point de vue le Département des Travaux publics devrait examiner si les arbres d'ornementation plantés dans les jardins aux pieds des galeries ne devraient pas être ou éloignés ou taillés en manière telle qu'ils ne nuisent pas au coup d'œil que les promeneurs autour de l'arcade aimeront à jeter sur l'hémicycle orné de grandes et belles œuvres d'art.

*
* *

Beyssem-sous-Velthem (Brabant). — Presbytère. — Tableau.

Il a été procédé le 29 juin 1926, à l'examen des tableaux conservés au presbytère de Beyssem-sous-Velthem.

Ces tableaux comprennent :

1° Un tableau sur bois de 1^m x 1^m40, représentant l'Adoration des Mages par Corneille de Vos 1624.

C'est une copie de l'Adoration des Mages de Rubens, conservée à l'église de Saint Jean, à Malines. Mais celle-ci est une œuvre importante comprenant des personnages accessoires que le copiste n'a pas tous repris.

Les planches se disjoignent, la couleur s'écaille.

2° Une toile, large de 0^m90 à la partie inférieure, de 1 mètre à la partie supérieure, et 1^m15 de hauteur, représentant un Ecce Homo.

Cette toile, œuvre de l'école de Rubens, est assez bien conservée; elle devra être nettoyée, revernée et peut-être retendue sur son châssis.

3° Un tableau sur bois de 0^m95 x 1^m25 représentant « La Nativité et l'Adoration des Anges ». Ce tableau paraît dater de la fin du XVI^e ou du début du XVII^e siècle.

Il est en mauvais état et réclame des soins immédiats et notamment un bon parquetage.

Ces trois tableaux et notamment le 3^e et le 1^{er} ne paraissent pas avoir grande valeur.

Il existe encore dans le presbytère une frise peinte de 0^m40 environ de hauteur, représentant des personnages à mi-corps, dans les flammes, et rappelant les âmes du purgatoire.

Jadis elle était disposée autour du catafalque.

Deux tableaux, attribués à Wayez et représentant l'un, une Pieta, l'autre Saint Jean et Sainte Philomène, ornent l'église. Ces tableaux sont couverts de chancis et subissent l'action destructrice de l'humidité qui règne en maîtresse dans l'église.

La Fabrique d'église devrait charger un restaurateur expérimenté de la restauration des susdits tableaux et ne faire exécuter celle-ci qu'après en avoir demandé officiellement l'autorisation conformément aux prescriptions de l'arrêté royal du 16 août 1824.

Les tableaux restaurés devraient autant que possible reprendre leur place dans l'église. Mais, au préalable, il conviendrait d'aérer et d'assécher convenablement l'intérieur de l'édifice en recourant à l'un ou l'autre assèchement ayant fait ses preuves ailleurs.

*
* *

Saint Pierre Capelle (Brabant). — Eglise. — Chemin de la Croix.

Il a été procédé, le 14 juillet 1926, à l'examen de la restauration du chemin de la Croix de Constantin Meunier, exposé dans l'église de Saint Pierre Capelle (Hainaut).

Il résulte de cet examen que la restauration est bien faite et justifie la liquidation des subsides promis.

*
* *

Bruxelles (Brabant). — Eglise Notre-Dame de Bon Secours. Chemin de la Croix.

Il a été procédé, le samedi 3 juillet 1926, à l'examen, dans l'église Notre-Dame de Bon Secours, à Bruxelles, de la maquette d'une station du chemin de la Croix à placer dans cet édifice.

L'œuvre sculpturale de M. Sinia de Gand est satisfaisante. On se demande si la simplification des plis n'améliorerait pas l'œuvre.

L'encadrement est trop important; le tracé de la doucine supérieure est lourd; les crossettes sont superflues; les plats sont trop larges, particulièrement celui destiné à recevoir l'inscription; les caractères de celle-ci sont aussi trop grands.

Il conviendra de soumettre un nouvel exemplaire du cadre à la Commission royale après qu'il aura été fait droit aux observations précédentes.

*
* *

Laroche (Luxembourg). — Calvaire.

Le Collège a appelé la bienveillante attention de M. le Baron Etienne Orban de Xivry, sur l'ancien calvaire se trouvant dans un enfoncement creusé au flanc d'une tour des anciennes fortifications de Laroche, faisant, à l'heure actuelle, partie d'un patronage de jeunes gens, et dont il serait propriétaire.

Ce calvaire se compose de trois pièces taillées en plein bois de chêne et de grandeur naturelle: le Christ en Croix ayant à ses côtés la Sainte Vierge et Saint Jean. À l'expression des figures, aux proportions des membres, au fini des détails, surtout des mains, il faut reconnaître l'œuvre d'un artiste.

Le visage et le corps du Christ sont remarquables. La Vierge, au pied de la Croix, et Saint Jean, debout, sont représentés avec sentiment.

Ce serait dommage de voir ce Calvaire s'effriter par les injures du temps.

Il est assez délabré déjà. La statue la plus éprouvée est celle de Saint Jean, fendue dans toute sa hauteur, et dont un bras git sur le sol. On a coulé du plâtre pour combler les vides causés par la pourriture du bois, mais les enfants, contre l'inconscience desquels rien ne protège les statues, s'amuse à l'arracher.

Une restauration générale paraît possible et peu coûteuse. Une simple grille défendrait l'œuvre contre les enfants; un auvent la protégerait contre les neiges et les pluies.

La Commission royale forme le vœu de voir ce Calvaire restauré et protégé grâce à la haute clairvoyance du fils de feu M. le Sénateur Baron Orban de Xivry, membre effectif de la Commission royale.

*
* *

Eename (Fl. Orientale). — Eglise. — Décoration.

Auteur: M. Bressers.

Il a été procédé, le 10 août courant, à l'examen du travail de polychromie en cours d'exécution dans le chœur de l'église d'Eename.

M. Ladon, membre correspondant, assistait à cette inspection.

Il a été constaté, que le travail est en bonne voie d'exécution et s'harmonise bien avec le caractère du monument.

Il donne lieu, à quelques observations de détails:

Les proportions adoptées pour la décoration de l'arcade, à l'entrée du chœur, devraient être réduites dans une certaine mesure, et les teintes un peu trop ternes, devraient être ravivées.

Dans le chœur même, les lettres adoptées, dans une inscription formant bordure, devaient être converties en lettres onciales.

L'artiste décorateur, M. Bressers, présent à l'inspection, s'est déclaré d'accord avec la Délégation sur ces divers points.

A divers endroits de l'église, on remarque des traces d'humidité; la Délégation a attiré l'attention de M. le Curé et des Autorités fabriennes sur la nécessité de surveiller et d'entretenir les toitures.

L'église conserve un certain nombre de tableaux. A part celui du maître-autel, qui est en bon état, ils devraient être nettoyés.

* * *

Alost (Fl. Orientale). — Eglise du Béguinage. — Tableau.

La Commission royale s'est ralliée avec le Comité provincial des correspondants dans la Flandre Orientale, aux conclusions du rapport de M. Frédéric de Smet, membre correspondant, relatif au tableau ornant l'église du Béguinage, à Alost.

La restauration de ce tableau est hautement désirable eu égard au mérite de l'œuvre. La conservation en eut été parfaite si de malencontreux nettoyages à l'eau, trop répétés, n'en avaient altéré la pureté.

Comme mesures préventives les lavages doivent être interdits. Un simple époussetage au linge doux et sec est à préconiser en cas de nécessité.

Un rideau devrait être placé devant la baie par où passent les rayons du soleil il serait ouvert ou fermé suivant les nécessités.

Les Autorités locales devraient charger un artiste restaurateur expérimenté et consciencieux de la restauration de ce tableau.

La restauration du triptyque comprendra:

Un simple repicage des parcelles écaillées et tombées;
quelques retouches légères et non dangereuses;
un vernissage.

Au portrait du Donateur: On effacera les trois grandes griffes qui passent sur l'épaule du modèle;

un vernissage;

quelques repiquages aux parties moins sérieusement atteintes ;

Au panneau central : Eclats plus nombreux. Recoller les écaillages prêts à tomber ;

restauration aisée, pour le reste, des éraflures sans gravité ;

un vernissage.

Au portail de la Donatrice : Peu de chose à faire ; quelques retouches ;

Aux grisailles : Un lavage, un vernissage, pas de retouches.

La direction du Béguinage devra introduire, par la filière administrative, une demande de subside, appuyée d'un devis consciencieux, dressé par l'artiste restaurateur à qui elle confiera le travail.

La commission a chargé M. le Baron Holvoet de l'examen de la partie héraldique dont il est question dans le rapport de M. Frédéric de Smet.

* * *

Bruxelles (Brabant). — Eglise de Notre Dame de la Chapelle.

Tableaux.

Il a été procédé le 26 juin 1926, à l'examen des tableaux exposés dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, et des soins qu'ils demandent pour assurer leur conservation.

Ces tableaux comprennent :

1° Chapelle de Notre-Dame de Miséricorde: triptyque de H. De Clercq (1570-1629) ; au centre le Crucifiement de N. S. ; sur les volets l'Annonciation, à gauche la Sainte Vierge, à droite l'archange Gabriel ; les panneaux des volets se disjoignent ; parqueter, nettoyer et vernir.

2° Chapelle Sainte Anne: Triptyque de H. De Clercq ; le martyr de Saint Chrysante et de son épouse Sainte Darie. Les revers des volets représentent les deux saints en pied et de grandeur naturelle avec les instruments de leur supplice et les insignes de leur triomphe. En bon état.

En face de ce triptyque et, aussi de H. De Clercq, la Sainte Famille ; nettoyer et vernir.

3° Chapelle du Sacré Cœur: Tableau dans un cadre de granit représentant le Christ remettant les clefs à Saint Pierre, peint d'après le tableau de Rubens par Breughel ; réparer un accroc, retendre la toile sur son châssis, raviver les couleurs, nettoyer et vernir.

4° Chapelle de Notre-Dame du Rosaire : L'apparition du Christ à sa Sainte Mère (ou à Sainte Marie-Madeleine) peint par Gaspard de Crayer ; nettoyer et vernir.

5° Chapelle de Saint Sébastien et Saint Christophe ; Le martyr de

Saint Sébastien par Van Dyck ; enlever les chancis, soufflures et craquelures, nettoyer et vernir.

La pêche miraculeuse par Jouvenet (1644-1717) ; réparer, nettoyer et vernir ; devra vraisemblablement être rentoilée.

6° Chapelle de Notre-Dame de Montaigu : La Circoncision : nettoyer et vernir.

7° Chapelle de Notre-Dame de la Solitude : La Descente de Croix par Van Orley ; nettoyer et vernir.

8° Chapelle Saint Roch : Adoration des Mages, peint sur panneau par H. De Clercq en 1599 ; nettoyer et vernir.

9° Chapelle de Saint Joseph : Ensevelissement du Christ, attribué à Van Dyck ; nettoyer et vernir. Ce tableau devrait être appendu un peu plus bas au dessus des confessionnaux.

10° Chapelle de Saint Boniface : La Présentation au Temple ; nettoyer et vernir.

11° Chapelle de Sainte Barbe : Sainte Aye en présence de la Sainte Trinité par Volders (1673) ; enlever les boursoufflures, nettoyer et vernir.

12° Chapelle de Notre-Dame de Grâce : Cinq toiles de Jacques Van Arthois et Luc Achtschellinx représentant les épisodes de l'enfance de N. S. ; nettoyer et vernir.

A droite de l'autel : Saint Charles Borromée et les pestiférés de Milan, copie de de Crayer ; enlever les boursoufflures, nettoyer et vernir.

A gauche de l'autel : Les Saints et les Saintes intercédant pour les âmes du purgatoire par Th. Van Thulden ; nettoyer et vernir.

13° Avant sacristie : Saint François Xavier et Saint Ignace, tableau provenant de l'église des Jésuites ; nettoyer et vernir.

14° Sacristie : Agrégation de personnages au Tiers Ordre de Saint François ; nettoyer et vernir.

Le Sauveur et la Samaritaine ; nettoyer et vernir.

L'éducation de la Sainte Vierge ; nettoyer et vernir.

15° Transept : Rachat des captifs par les Trinitaires, de J. Van Eycken (1808-1853) ; nettoyer et vernir.

Saint Boniface implorant la Sainte Vierge pour les malades, du même auteur ; nettoyer et vernir.

16° Chemin de la Croix par J. Van Eycken ; nettoyer et vernir.

La Fabrique d'église devrait charger un restaurateur habile de l'élaboration d'un devis détaillé de la restauration des tableaux précités. Cette restauration pourrait se faire au fur et à mesure des disponibilités budgétaires de la Fabrique.

Il va sans dire que ce devis devra être soumis officiellement à l'avis de la Commission royale préalablement à tous travaux.

L'humidité détruit les peintures murales de la chapelle au bras Sud du transept. La Fabrique d'église ferait bien de faire assécher les murs de cette chapelle par un spécialiste tel, par exemple, M. Knaepen, dont le système a fait ses preuves ailleurs.



Woluwe Saint Lambert (Brabant). — Chapelle de Marie-la-Misérable. — Triptyque.

Il a été procédé, le vendredi 20 août courant, à l'examen du triptyque de la chapelle de Marie-la-Misérable, à Woluwe Saint Lambert.

Sans pouvoir faire une attribution certaine de cette œuvre des premières années du XVII^e siècle (1609), la Délégation estime que cette peinture se rapproche beaucoup de la manière de Gaspard Van den Hoecke.

Ce tableau n'est pas sans mérite, loin de là; les petits médaillons en grisaille, au nombre de 7, entourant le panneau central, sont très délicatement exécutés. Le panneau central, représentant la Vierge drapée, le cœur percé d'un glaive, est d'un bel aspect décoratif.

Les volets (côté intérieur) sont composés de trois panneaux chacun; ils représentent différents épisodes de la vie de Marie-la-Misérable, parmi lesquels le martyre, avec fond de paysage et d'architecture. Le tout présente un certain soin d'exécution.

L'œuvre est certainement de celles qui méritent les soins à apporter à la conservation des œuvres d'art de notre école flamande.

Les volets, à l'extérieur, représentent l'un, Saint Pierre, l'autre Saint Lambert, évêque.

Mais le tout est en mauvais état et menace une ruine prochaine.

Il est de toute urgence que des dispositions soient prises pour sa restauration; elle ne peut être confiée qu'à un spécialiste éprouvé, ayant une longue expérience de ces sortes de travaux.

Le travail à faire est assez considérable.

Le panneau central se soulève complètement et présente des éclats. En refaire les joints, refixer et mastiquer, retoucher les parties tombées de la peinture.

Les petits médaillons en grisaille doivent être recollés et réparés.

Les six panneaux de l'intérieur des deux volets doivent être fixés et restaurés; les parties de la peinture tombées, mastiquées et repeintes prudemment.

L'extérieur des volets (deux grandes figures en grisaille) se soulève et des parties sont tombées: Refixer, mastiquer et restaurer.

Tout le tableau est chanci, le vernis ou ce qui en reste doit être enlevé et remplacé.

Ce travail est considérable, mais l'œuvre mérite les soins que l'on y apportera.

La Délégation a recommandé de veiller à ce que le restaurateur du triptyque recouvre les peintures de papier préalablement à l'enlèvement de l'œuvre, pour être transportée dans l'atelier de réparation, afin d'éviter la chute de fragments de la peinture pendant le transport; elle a également conseillé le déplacement du triptyque qui est actuellement sous une fenêtre et son transport sur le mur d'en face qui est libre.

Deux ex-voto (petits tableaux peints), ont été montrés à la Délégation. Ces œuvres, datées de 1791, mériteraient un rentoilage et une restauration ; dépense minime.

Une pierre tombale, armoriée et ornementée, recouvre le milieu du chœur. Les corps qu'elle recouvrait ont été exhumés et placés ailleurs. Après les travaux d'agrandissement cette pierre devra être dressée contre le mur, un banc de communion devant être établi à l'emplacement actuel.

La Commission royale s'est ralliée aux avis de sa Délégation.



Bruxelles (Brabant). Conservatoire royal. Monument Gevaert.

Arch.: M. Jean Hendrickx.

La Commission royale a approuvé le projet relatif à l'érection, dans la cour du Conservatoire Royal de Bruxelles, d'un monument à la mémoire de l'illustre Gevaert.

D'accord avec M. l'architecte Jean Hendrickx, elle est d'avis que le petit granit belge doit être mis en œuvre pour l'exécution du mur.

Le fond du miroir d'eau serait constitué de grès flammé de Bouffoulx.

Au cours de l'exécution du projet, M. Hendrickx aura soin de remplacer les lettres P. J. par les initiales F. A. de Gevaert.

L'initiale « J. » et la particule « van » devant le mot « Artevelde » peuvent être supprimées, ainsi que la virgule derrière le mot « chant ».

Trois « etc. » en signe conventionnel, peuvent être prévus en dessous des mots « de l'église latine ».

Le Collège s'est demandé s'il ne conviendrait pas d'ajouter, dans

l'inscription, le lieu de naissance et celui du décès de Gevaert, soit : Huysse et Bruxelles.

*
* *

Exposition d'Art belge à Londres.

La Commission royale a adressé la lettre suivante à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts.

Monsieur le Ministre,

La Commission royale des Monuments et des Sites a repris ses séances le 9 Octobre courant. A cette date, des membres ont soulevé la question de savoir si la Commission royale avait été consultée par le Ministre compétent au sujet de l'envoi, à Londres, du tableau l'Agneau mystique des frères Van Eyck.

Le Président a répondu négativement et a fait remarquer qu'un Comité non officiel et qui s'intitule, malgré nos protestations, la Commission des Monuments et des Sites de la Ville de Gand, s'était adressé à la Commission royale pour qu'elle joignît ses protestations aux siennes. Il a ajouté que ce Comité urbain agissait incorrectement en s'adressant ainsi à la Commission royale dont il semble d'ordinaire, ignorer l'autorité voire même l'existence.

A ce propos, pourtant, la Commission a émis l'avis unanime qu'un monument unique, tel l'Agneau mystique, occupant la place pour laquelle il a été conçu et exécuté ne devait, à aucun prix, être déplacé.

Sur la proposition de son Président, la Commission royale suggère la solution suivante: après entente avec les Autorités ecclésiastiques et fabri-ciennes, il serait convenu que les visites à « l'Agneau mystique » seraient réservées, exclusivement, pendant une année à partir de telle date à fixer dès à présent, aux personnes, payant une cotisation importante. La somme de ces cotisations serait au bout de la dite année, versée au Fonds d'Amortissement.

Il semble que les intérêts en cause seraient ainsi élégamment et sûrement sauvegardés.

La Commission royale a fait observer, respectueusement, à Monsieur le Ministre, que sa vieille expérience et la qualité de ses membres lui permettent d'affirmer que le voyage de l'Agneau mystique sur mer et son exposition dans l'atmosphère brouillardeuse et fumeuse de Londres offrent des dangers sérieux contre lesquels aucune Commission de

spécialistes, quels qu'ils soient, ne pourrait à bon droit, donner des garanties sérieuses.

*
* *

Saint-Hubert (Luxembourg). Eglise abbatiale. Peintures murales.

Il a été procédé, le 2 septembre 1926, à l'examen des peintures murales récemment découvertes dans l'église abbatiale de Saint-Hubert.

M. l'abbé Theissen, membre correspondant, assistait à cette inspection.

Les peintures dont il s'agit se trouvent au premier étage de la tour Nord, dite de Saint Michel. Elles décorent un mur construit jadis pour obturer une arcade qui s'ouvrait, à l'Est, vers l'intérieur de l'église. Une baie gothique, également murée, occupe le centre de cette paroi. Les peintures murales précitées, forment frise de part et d'autre de cette baie.

Les peintures du côté Nord, les seules qui méritent encore de retenir l'attention, représentent un Roi couronné assis sur un trône tenant de la main gauche un sceptre à fleur de lis et élevant l'index de la main droite. En face du Roi se tient debout un personnage couvert d'une coiffure conique.

Au pied du trône, une femme accroupie semble manœuvrer une scie édentée. L'arc que l'on aperçoit au dessus de cette scie appartient à une peinture plus ancienne représentant un disque entourant une croix.

Dans l'angle supérieur Sud, on aperçoit un personnage tenant en main un glaive levé.

La frise est surmontée d'une litre à rinceaux de feuilles de lierre.

Sur l'intrados de l'arcade et dans le prolongement de la frise on remarque une Vierge tenant également de la main droite un sceptre. Au dessus de cette figure, une grecque traitée en rouge et blanc sur un fond jaune décore l'intrados.

La frise est exécutée en traits rouges bruns sur un fond vert émeraude.

Le haut du mur représente un appareillage en ocre rouge sur fond jaune.

Les peintures dont il s'agit paraissent dater du XIII^e siècle; elles sont en fort mauvais état et tombent en poussière au moindre contact. Sans doute, elles pourraient être transposées, mais elles sont si peu importantes et tellement abimées qu'elles ne paraissent pas devoir justifier la dépense qu'entraînerait cette transposition. On pourrait néanmoins les fixer.

La Délégation estime et la Commission royale partage son avis. que l'exécution d'un bon décalque colorié suffirait. Ce document serait conservé dans les archives de l'église.

Dans le local où se trouvent les peintures précitées, gisent pêle-mêle des meubles hors d'usage, des fragments de sculptures et notamment des débris des orgues actuellement démontées. Cet amoncellement de bois présente un grave danger d'incendie. Il conviendrait par mesure de sécurité, de vider au plus tôt ce réduit et de grouper et classer soigneusement tous les objets en vue de reconstitutions éventuelles.

Dans la tour Sud, se trouvent les parties essentielles d'un retable d'autel renaissance dont la tombe existe dans un des bas côtés. Ce retable devrait être remis en place.

La Délégation a constaté que la plupart des tableaux qui ornent l'église abbatiale sont en mauvais état. La Fabrique d'église a le devoir de confier à un restaurateur expérimenté le soin de restaurer ces œuvres d'art.

Il va sans dire que l'on ne procédera à cette restauration qu'après en avoir sollicité et obtenu officiellement l'autorisation.

*

* *

**Bruxelles (Brabant). — Eglise de Notre-Dame de Bon Secours.
Chemin de la Croix.**

Auteur : M. Sinia.

Il a été procédé, le 11 octobre 1926, à l'examen sur place du nouveau cadre projeté pour le chemin de la croix de l'église de Notre-Dame de Bon Secours, à Bruxelles.

Il résulte de cet examen que le premier modèle s'adapte mieux que le second à l'architecture de l'édifice. Seulement les dimensions de la corniche, des plats et des moulures sont trop grandes et devront être réduites d'un tiers environ.

La saillie du cadre sur le mur ne pourra pas dépasser 3 centimètres.

Au surplus, il a été décidé, d'un commun accord, de placer les stations une dizaine de centimètres plus bas.

La Commission royale s'est ralliée à l'avis de sa Délégation et estime que le nouveau projet, conçu conformément aux données qui précèdent, est susceptible de recevoir le visa.

EDIFICES RELIGIEUX

Eglises. — Construction. — Restauration.

La Commission royale a revêtu du visa les projets concernant :

1° **Presgaux** (Namur), église, éclairage électrique; auteur: M. Seret.

2° **Gonrieux** (Namur), église, éclairage électrique; auteur: M. Seret.

3° **Boendael** (Brabant), église Saint Adrien, agrandissement; arch.: M. Schmitz.

4° **Roisin** (Hainaut), église, restauration; arch.: M. Maurice Mailleux.

5° **Binche** (Hainaut), église Saint Ursmer, placement d'un tambour d'entrée au petit portail; auteur: M. Van Uytvanck.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra supprimer le couronnement à créneaux des armoires latérales, de même que la corniche de la partie centrale courant à la hauteur de ces couronnements.

6° **Tourinnes-les-Ourdons** (Brabant), église, relèvement de deux dalles funéraires gisant dans le pavement afin de les appliquer contre l'un des murs de l'entrée de la tour.

7° **Blankenberghe** (Fl. Occidentale), église Saint Antoine, restauration, procès verbal de réception provisoire.

8° **Minderhout** (Anvers), cimetière, reconstruction du mur de clôture et remplacement de la porte d'entrée en fer; arch.: M. Taeymans.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra supprimer les croix qui surmontent les piliers de la porte d'entrée.

La Commission royale regrette que le premier projet, présenté par M. l'architecte Taymans, ait été écarté par l'Administration communale; il est d'une qualité supérieure au second.

9° **La Glanerie** (Hainaut), église, restauration des toitures; arch.: M. Clerbaux.

10° **Louvain** (Brabant), collégiale de Saint Pierre, reconstruction du grand escalier d'honneur de l'entrée principale; arch.: M. Govaerts.

11° **Recht** (Liège), église de Born, travaux supplémentaires; arch.: Cunibert.

12° **Thommen** (Liège), église, construction d'une sacristie et d'une chaufferie; arch.: M. Cunibert.

13° **Beernem** (Fl. Occidentale), église, construction d'un nouveau baptistère; arch.: M. Schelstraeten.

Au cours des travaux, l'auteur du projet devra tenir compte des remarques suivantes:

- a) percer deux fenêtres dans les parois Est et Ouest;
- b) placer deux pentures au lieu de trois aux portes des armoires ;
- c) remplacer les chéneaux par des coyaux avec gouttière volante ;
- d) accuser un retrait en A dans les murs des façades Est et Ouest, afin de faire ressortir la partie octogonale de la nouvelle construction.

14° **Bossière** (Namur), église, éclairage électrique ; auteur : M. Godechal.

15° **Léau** (Brabant), église, travaux supplémentaires ; arch. : M. Van Dormael.

16° **Hougaerde** (Brabant), église d'Overlaer, restauration, procès verbal de réception définitive des travaux.

17° **Beuzet** (Namur), église, éclairage électrique ; auteur : M. Godechal.

18° **Ensival** (Liège), église, restauration ; arch. : M. Brahaut.

19° **Champion** (Namur), église, éclairage électrique ; auteur : M. Godechal.

20° **Frasnes-lez-Couvin** (Namur), église, éclairage électrique ; auteur : M. Godechal.

21° **Seilles** (Liège), chapelle de Reppe, restauration ; arch. : M. Schoenmackers.

Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

a) conserver par raison d'économie, la façade actuelle de la basse nef Sud, pour autant que les murs soient en bon état ;

b) supprimer les larmiers prévus aux contreforts de la façade Nord ;

c) diminuer, autant que possible, l'épaisseur du mur de la façade Nord, afin que les contreforts soient appliqués contre ce mur et n'y pénètrent pas.

La Commission royale a visé ce projet comme pis aller, par raison d'économie. Mais, elle serait reconnaissante à l'Administration communale de Seilles si elle voulait bien compléter cette restauration par la reconstruction de la basse nef Nord disparue.

La nouvelle nef servirait d'appui, au lieu des contreforts ; elle rendrait à l'ancienne chapelle romane sa forme et son aspect d'autrefois.

Quand les contreforts seront construits et la chapelle restaurée, on regrettera de ne l'avoir pas rétablie dans son état primitif.

Il serait bon que les courettes insignifiantes des deux ou trois maisons les plus proches de la chapelle fussent expropriées et incorporées dans la voie publique, afin de ménager un passage suffisant entre la chapelle et les constructions les plus voisines.

22° **Huy** (Liège), église Notre-Dame, restauration des toitures ; arch. : M. Schoenmackers.

23° **Soumagne** (Liège), église, réfection des toitures ; arch. : M. Philippart.

24° **Marckeghem** (Fl. Occidentale), église, travaux; arch.: M. Allaert.

25° **Vitrival** (Namur), église, éclairage électrique; auteur: M. Godechal.

26° **Anseghem** (Fl. Occidentale), église, restauration; arch.: M. Allaert.

27° **Bois d'Haine** (Hainaut), église, restauration; arch.: M. Hermant.

28° **Linsmeau** (Brabant), église, travaux;

29° **Pollaere** (Fl. Orientale), église, éclairage électrique;

30° **Laerne** (Fl. Orientale), église, électrification de la sonnerie des cloches;

31° **Doel** (Fl. Orientale), église, électrification de la soufflerie des orgues;

32° **Poperinghe** (Fl. Occidentale), église Saint Bertin, restauration, procès verbal de réception provisoire des travaux.

33° **Beirvelde** (Fl. Orientale), église, agrandissement; arch.: M. Valcke.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra revoir la disposition du baptistère dont l'aspect extérieur n'est pas heureux.

La forme des petites lucarnes devra être mise en concordance avec celle des lucarnes du chœur.

34° **Huyse-Lozer** (Fl. Orientale), église, éclairage électrique;

35° **Attert** (Luxembourg), ancienne église désaffectée, travaux urgents; arch.: M. Lamy.

36° **Ensival** (Liège), église, placement d'appareils d'éclairage;

37° **Resseghem** (Fl. Orientale), église, éclairage électrique;

38° **Wetteren-Centre** (Fl. Orientale), église, éclairage électrique;

39° **Knesselaere** (Fl. Orientale), église, électrification de la sonnerie des cloches et de la soufflerie des orgues;

40° **Maldeghem** (Fl. Orientale), église, restauration; arch.: M. Geirnaert.

La tour est exclue de ce visa. L'architecte devra en faire l'objet d'une nouvelle étude, après avoir procédé, comme le propose le Comité provincial des correspondants, à des sondages, afin de dégager complètement les maçonneries anciennes.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra tenir compte des remarques suivantes :

a) supprimer les deux tourelles ajoutées inutilement de part et d'autre de l'entrée principale;

b) améliorer les fenêtres des deux sacristies :

L'ajoute des deux nouveaux portails paraît devoir être maintenue elle permet de récupérer, en dehors de l'église proprement dite, la surface qu'occuperait l'établissement des tambours intérieurs aux entrées anciennes.

D'accord avec les Correspondants, la Commission royale est d'avis que chaque série de travaux devra faire l'objet d'un projet séparé et circonstancié qui devra leur être soumis ainsi qu'à elle-même avant tout commencement d'exécution.

La Fabrique d'église et l'architecte apprécieront, suivant les nécessités du culte, l'ordre dans lequel les travaux devront être exécutés.

41° **Anvers**, église Notre-Dame, avant projet relatif aux travaux de restauration à exécuter à la flèche de la tour; arch.: M. Van Averbeké, membre effectif.

Ce projet, tel qu'il a été exposé, par l'auteur au cours des séances du 19 et 26 juin 1926, paraît susceptible de recevoir un avis favorable.

Les travaux de restauration de la partie comprise entre la 2^e et la 3^e galeries seront exécutés de la manière suivante :

Les colonnettes seront reliées entre-elles par un mur provisoire permettant le renouvellement de ces colonnettes en sous-œuvre.

Ce travail se fera successivement par étages.

Les ancrages en fer seront renouvelés en bronze.

En reproduisant les détails et profils de sculptures des portions de pierre à remplacer on aura soin de se conformer à ce qu'ils étaient au moment de la construction primitive.

Rien ne s'oppose à ce que l'on mette en œuvre la pierre marbrière d'Euville si l'on ne peut trouver dans le pays de la pierre lédienné.

Etant donné le caractère spécial des travaux, ceux-ci devront être exécutés en régie par un entrepreneur choisi à la suite d'un appel restreint entre deux ou trois spécialistes en la matière, sous le contrôle permanent du service technique de la ville d'Anvers.

La Commission royale se plaît à rendre hommage au talent et à la largeur d'esprit de M. l'architecte Van Averbeké, qui a fait spontanément l'abandon de son projet soigneusement étudié pour se rallier à des suggestions paraissant meilleures à ses collègues et à lui-même.

42° **Grimde-Tirlemont** (Brabant), chapelle de Notre-Dame aux Pierres, restauration; arch.: M. Piron.

D'accord avec le comité provincial des correspondants, le Collège se rallie aux conclusions du rapport de M. le Chanoine Lemaire, membre correspondant.

L'auteur du projet devra, au cours de l'exécution, tenir compte des observations suivantes:

- a) revoir les assemblages de la charpente et consolider, au besoin, les maîtresses pièces par des brides;
- b) clouer sur les chevrons de la charpente des fourrures aux endroits où se sont produits des dépressions;
- c) trier les ardoises après leur enlèvement et replacer celles jugées encore utilisables sur un des versants de la toiture, sur le clocher ou le chevet;
- d) mettre en œuvre des ardoises de provenance belge ;
- e) enlever et remplacer la plupart des pièces décorées et moulurées du plafond de la nef et du chœur et procéder à un moulage soigné;
- f) remettre en état l'ancienne voûte en bardeaux existante dans l'aile du transept, où se trouve l'autel de la Sainte Vierge ;
- g) supprimer la plinthe intérieure en chaux pulvérisée ;
- h) remplacer les fenestragés en fer par des mises en plomb à carrés droits;
- i) conserver les grillages de certaines fenêtres et placer des vitres à l'intérieur. L'examen des ébrasements indiquera sans doute où se sont trouvées les armatures originelles.

Un système d'égout n'est pas indispensable ici, l'église étant établie sur une élévation, mais un petit trottoir, en briques ou pavés, incliné vers l'extérieur, devra être prévu tout autour de l'édifice.

La Commission royale ne peut se rallier aux propositions de M. l'architecte provincial Metdepenninghen en ce qui concerne le placement d'ancrages, dans le but d'arrêter le mouvement de devers des murs latéraux.

Ces travaux ne paraissent pas nécessaires, non plus que l'application à l'intérieur, d'une fourrure en tuileaux et briques plates pour corriger le hors plomb des murs.

*
* *

Diest (Brabant). — Eglise Saint Sulpice. — Restauration.

Arch.: M. Vanden Dael.

Il résulte de l'examen du dossier relatif à la restauration des douze fenêtres hautes de la nef de l'église de Saint Sulpice, à Diest, que le premier devis estimatif s'élevait à Frs 156.862,37, et que le second est réduit à 93.355 fr. 80, soit une diminution de Frs 63.506,57.

Cette sensible réduction est obtenue par une opération simpliste:

l'architecte M. Vanden Dael a divisé par 3 les quantités de pierres portées au premier mètre.

Il eut été préférable, ainsi que la Commission royale l'a demandé dans son rapport d'inspection du 25 mars 1926 de dénombrer les pierres à mettre en œuvre, d'indiquer leurs dimensions respectives et de les compter toutes en unités cubes, au lieu de préférer le mesurage au grand carré comme l'architecte l'a fait pour l'ensemble des douze tympans ogivaux ($12 \times 3 \text{ m.} \times 2^{\text{m}}25 = \text{m}^2 81.00$).

La manière préconisée par le Collège permet d'évaluer les quantités avec plus de précision et d'éviter des mécomptes et des contestations au cours de l'exécution de l'entreprise.

Quoiqu'il en soit, le projet tel qu'il a été modifié par l'architecte Vanden Dael peut être adressé pour approbation, aux autorités supérieures.

*
* *

Bouvignes (Namur). — Eglise. — Restauration.

Arch.: M. Vaes.

La Commission royale ne peut que maintenir l'avis exprimé dans son rapport du 19 mai 1926, concernant la construction d'un arc-boutant contre la chapelle de l'église de Bouvignes (Namur).

Elle regrette que le Département des Affaires Economiques ne s'y conforme point et espère qu'il n'aura pas à s'en repentir.

En tous cas, il est indispensable que le mur en question soit tenu en observation.

*
* *

Saint-Hubert (Luxembourg). Eglise abbatiale. — Marbres.

Par lettre du 28 mai 1926, la Commission royale a eu l'honneur de faire connaître à M. le Gouverneur de la province du Luxembourg que, contrairement à l'avis exprimé dans sa lettre du 26 août 1925, elle estime s'il en est encore temps, que les marbres de l'église de Saint-Hubert peuvent n'être pas vendus.

Le Collège a entendu par là, que seuls pouvaient être aliénés les marbres dont le remploi est impossible.

Le choix des marbres à vendre peut se faire aisément, avec la collaboration de la Commission royale, si bien que la Fabrique d'église trouverait ainsi de quoi solder les travaux destinés à préserver le public contre la chute des pierres à l'intérieur de l'abbatiale.

Le Collège a prié M. le Ministre de la Justice, de vouloir bien adopter cette interprétation qui concilie les choses dans l'intérêt général.

*
* *

Woluwe-Saint-Lambert (Brabant). Chapelle de Marie la Misérable. Agrandissement.

Vu l'urgence, il a été procédé, le jeudi 5 août courant, à l'examen des travaux à exécuter à la chapelle de Marie-la-Misérable, à Woluwe-Saint-Lambert.

M. Veraart, membre correspondant, assistait à cette inspection :

Les religieux Augustins de l'Assomption, desservants de la chapelle, demandent l'autorisation d'agrandir l'édicule et d'y accoler les bâtiments conventuels.

Le projet soumis paraît susceptible de recevoir le visa sous les réserves suivantes :

a) la porte d'entrée actuelle sera condamnée, mais on n'enmurera point la baie de cette porte;

b) cette baie suffira pour y placer la statue de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et les accessoires;

c) les joints des maçonneries doivent rester ouverts sur la profondeur d'un ou deux centimètres en arrière du parement, en manière telle qu'après le rejointoiement des arêtes mêmes ébréchées des pierres soient respectées. Le rejointoiement déjà exécuté devra être refait dans le sens indiqué ci-dessus;

d) dans la façade de la nouvelle sacristie les fenêtres prévues devront être munies d'un linteau et de meneaux en pierre;

e) un petit trottoir en briques ou en pavés, incliné vers l'extérieur, sera construit tout autour de la chapelle, afin d'en éloigner les eaux pluviales.

Dès que les ressources le permettront, les fenêtres à demi bouchées du chœur devront être ouvertes et restaurées.

La Commission royale regrette que la communauté religieuse n'ait pas éloigné de la chapelle les bâtiments d'habitation.

Une légère modification aux toitures permettrait de dégager le pignon de la façade de la chapelle et de laisser ouverte la fenêtre dans ce pignon.

La chapelle possède un triptyque remarquable dont le tableau central représente Notre-Dame des Sept-Douleurs. Six principaux épisodes de la vie de Marie-la-Misérable sont représentés à l'intérieur des volets; à l'extérieur, sont peints, Saint Lambert et Saint Pierre.

Un artiste expérimenté et consciencieux devrait être chargé de la restauration de ce triptyque qui en a besoin.

La clôture renaissance, en bois de chêne, séparant la nef du chœur, doit être nettoyée et cirée.

Cette opération s'effectue de la manière suivante:

Nettoyer la clôture à l'essence de térébenthine. Quand elle sera bien imprégnée de ce liquide, enlever les taches à l'aide d'un morceau de papier de verre usé en humectant les taches pendant cette opération, avec le même liquide.

Ces opérations préliminaires terminées, on enduira la clôture, au pinceau, d'une mince couche de cire que l'on aura fait dissoudre à froid dans la térébenthine.

Deux ou trois jours après, l'on appliquera une seconde couche de cire, plus dense, qu'on laissera également sécher pendant deux ou trois jours, avant de procéder au lustrage définitif.

Ce système, expérimenté par ailleurs, a donné les meilleurs résultats.

*
* *

Gand (Fl. Orientale). Eglise Notre-Dame Saint Pierre. Travaux.

Il a été procédé, le lundi 9 août courant, à l'examen des travaux projetés à l'église Notre-Dame Saint Pierre, à Gand, et à l'ancien cloître y attenant, cloître dépendant actuellement de la caserne d'infanterie Saint Pierre, en vue de le rendre accessible au public.

Le Conseil de Fabrique est d'accord avec l'Administration communale en ce qui concerne le percement d'une baie de porte dans le mur méridional de la partie carrée de l'église, à l'endroit indiqué aux deux plans, et la délibération relative à ce travail a été transmise à l'Autorité civile.

La dite baie de porte est destinée à donner accès au cloître de l'ancienne abbaye. Placée dans l'axe de la travée centrale du mur méridional, elle débouche dans le cloître, immédiatement sous le cul-de-lampe d'un doubleau de la voûte.

Le pavement du cloître se trouve à 1^m90 en contrebas de celui de l'église. Et, pour racheter la différence de niveau, on prévoit un escalier de 10 marches, dont trois en pierre, logées dans l'épaisseur du mur, et sept, précédées d'un palier, en bois, qui seraient établies dans le cloître.

Ce projet donne lieu aux observations suivantes:

A. *Baie de porte et escalier:*

1° Pour échapper à l'arc doubleau de la voûte de cloître, tout en observant l'axe de la travée à l'intérieur de l'église il conviendrait de percer la baie, non à angle droit, comme l'indique le projet, mais en biais.

2° D'après le projet, les marches auraient 0^m19 de hauteur: c'est trop; il faudrait au moins 11 marches et un giron proportionné.

3° L'administration communale compterait employer, pour la nouvelle baie, un encadrement ancien, dans le style de celui qui orne la porte se trouvant dans une travée de l'église haute (Pilastres et architrave). D'après M. l'architecte en chef de la ville, un encadrement de ce genre est sous la main au Musée lapidaire.

La Commission royale conseille de construire en pierre les sept marches et le palier, prévus en bois.

Il y aurait lieu de produire les plans détaillés (à l'échelle de 0^m05 ou 0^m10 par mètre) de l'escalier et aussi de la baie de porte avec l'hubrisserie, telle qu'elle se présenterait dans l'église et dans le cloître.

B. Cloître:

Les quatre ailes du cloître entourant le préau, forment un rectangle de 35 m. X 25 m.; elles comportent un rez-de-chaussée et un étage.

Le rez-de-chaussée, constituant le cloître proprement dit, est partagé en travées; les deux longs côtés en comptent neuf et les deux petits sept. Deux absidioles sont greffées au milieu des longs côtés du cloître (1).

Le rez-de-chaussée sert actuellement de garde-meubles militaires. L'étage du cloître est transformé en chambré pour les troupes.

Les fenêtres (ogivales, ornées de résilles) du cloître, sont murées sur une grande partie de leur hauteur. Plusieurs fenêtres (rectangulaires) de l'étage, ont perdu leurs meneaux, et, devant les croisées ouvertes, on voit, suspendus à des tringles, à la manière napolitaine, des effets d'habillement de toutes sortes. Les contreforts qui divisent les travées sont partiellement démolis. Cet ensemble de constructions délabrées et de séchoir donne au préau un aspect indigent.

L'Autorité militaire, par son arrêté daté du 10 février 1925, n° 71/E, 20922, autorise la ville de Gand « à disposer temporairement de la cour de l'ancien cloître Saint Pierre, à Gand », sous diverses conditions, parmi lesquelles il en est une qui est de nature à modifier le caractère primitif des anciens bâtiments, savoir:

(1) Descriptions détaillées du Cloître dans l'Inventaire Archéologique de Gand. Fiches 363 et 364 (par Cloquet).

« 2° grillager les fenêtres, tant du rez-de-chaussée que de l'étage de » tous les locaux de la caserne donnant sur la cour. »

Le Comité provincial des correspondants estime, dans son rapport du 20 juillet 1926, « que les travaux dont il s'agit peuvent être exécutés » sous réserve de grillager les fenêtres sans porter atteinte à l'aspect » général; il se demande s'il ne vaudrait pas mieux placer le grillage à » l'intérieur des fenêtres. »

S'il est possible de placer un grillage à l'intérieur des fenêtres du cloître, — fenêtres ogivales à résilles qui sont dépourvues de châssis mobiles, — il n'en est pas de même de celles de l'étage, lesquelles éclairent des locaux servant de dortoirs aux soldats; il va de soi qu'il faut pourvoir au renouvellement de l'air des chambrées et que cette aération ne peut s'opérer qu'au moyen de châssis ouvrants; établir, du côté intérieur, des grillages fixes serait les condamner.

L'attention de l'Administration communale devrait être appelée sur ce point; elle devrait faire connaître de quelle manière elle compte donner satisfaction à l'Autorité militaire; de plus, il conviendrait de soumettre à l'avis des correspondants dans la Flandre Orientale et à la Commission royale elle-même, les plans des grillages.

Le Collège indique plus haut de quelle façon se ferait la communication entre l'église et le cloître. Pour accéder au préau le plan indique une porte à percer dans le mur du cloître en face de l'escalier projeté, et une seconde porte dans le mur oriental de la chapelle. La première serait sensiblement moins large que l'arcade, aujourd'hui murée, qui existait originairement à cette place. Il convient de conserver cette arcade avec sa largeur primitive. Quant à la seconde, elle serait établie là où, actuellement, il y a une fenêtre ogivale à trois lumières: on peut se demander si l'endroit est bien choisi. Quoiqu'il en soit, pour ces travaux également, un projet d'ensemble et des plans de détail devront être soumis à l'examen de la Commission royale.

Enfin, il est rappelé que le préau et les quatre ailes de bâtiment qui l'encadrent se trouvent dans un triste état. A l'intérieur, le cloître est littéralement encombré d'objets les plus divers; à l'extérieur, il offre, à certains endroits, l'aspect d'une ruine. La situation des contreforts, à moitié arrachés, n'est pas sans inspirer de l'inquiétude.

La Commission royale estime qu'il convient de signaler cet état à l'Autorité compétente.

Denderleeuw (Fl. Orientale). — Eglise. — Travaux.

Arch. : M. J. Birmant.

La Commission royale ne peut se rallier à certaines propositions de M. l'architecte J. Birmant, en ce qui concerne les travaux à exécuter à la tour et à la flèche de l'église de Denderleeuw.

Le cahier des charges n'est pas suffisamment explicite ; les divers ouvrages à effectuer n'y sont pas spécifiés avec la précision requise. Quant aux plans, ils sont incomplets.

Or, comme il s'agit dans l'espèce d'une tour monumentale ayant un caractère tout particulier, tour qui appartient à une église intéressante, située sur la grande ligne de chemin de fer Bruxelles-Ostende et que les étrangers de passage en Belgique et les voyageurs en général ne manquent pas de remarquer, il est indispensable que la restauration s'en effectue dans les meilleures conditions, ainsi que cela a été le cas, passé quelques années, pour l'église elle-même, et que les lignes générales, ni les détails, ni la coloration n'en soient altérés.

La Commission royale n'a pas examiné tous les postes du mètre en particulier, elle s'est attachée spécialement à l'examen du pied de la flèche avec ses intéressantes lucarnes à ouïes ; c'est la partie la plus importante du projet.

Elle donne lieu à plusieurs observations, savoir :

Il est prévu (n° 3 du mètre) « *Witte hardsteen genaamd Mécrin.*
» *Euville of soortgelijke ... voor het vernieuwen der kapjes van de dak-*
» *vensters, het onderste deel der torenspits... het maken der uit-*
» *gewerkte hoeken, het herstellen der kroonlijst, bogen, moneelen*
» *enz..... ».*

Onderste deel Torenspts, $(8 \times 3^m20 + 2^m40 \times 6^m30 \times 0^m20$
= $m^3 23.754.)$ 2

C'est une erreur ; ce doit être $m^3 28.224.$

C'est donc la surface entière des huit pans de la flèche en pierre que l'on se propose de renouveler, et cela sur une épaisseur de 0^m20 , alors que les murs, d'après les plans, n'ont que 0^m40 .

Comment on parviendra à entailler, sur la moitié de leur épaisseur, sans les ébranler, ces murs construits en grès lédien, et à maintenir en place leur partie interne inclinée, ne mesurant que 0^m20 , sans les exposer à s'écrouler, c'est ce que le cahier des charges n'explique pas.

Au surplus, il n'est point nécessaire de renouveler complètement le parement du tronçon de la flèche primitive ; il suffira de remplacer les

pierres trop fortement rongées et qui mettraient la conservation de la tour en danger.

Ensuite, on nourrira les lits et les joints du parement après les avoir grattés, et le rejointoiement devra se faire avec un soin spécial et de manière à respecter rigoureusement la patine des pierres anciennes avec leurs écornures et épaufrures. Un article spécial relatif à ce travail devra être inséré dans le cahier des charges.

Ces remarques s'appliquent également aux autres subdivisions de la partie du métré citée plus haut.

L'observation de ces prescriptions aura pour résultat de réduire dans des proportions notables le nombre des pierres neuves et, conséquemment, de la dépense.

Il est inadmissible de prévoir pour un travail de ce genre, 51 m³ 098 de pierre.

En ce qui concerne les fleurons à quatre crochets qui couronnent les lucarnes, ils devront être remplacés par des bourgeons.

Le cahier des charges prescrit de la pierre de Mécrin, Euville, ou de qualité similaire.

Si la restauration se faisait avec l'une ou l'autre de ces sortes de pierres et de la manière dont le projet est conçu, on obtiendrait un résultat déplorable.

D'abord, se serait, non une restauration, mais une reconstruction complète; ensuite l'aspect de la belle tour serait altéré par les grandes surfaces de pierres nouvelles dont la tonalité terne et grise heurte violemment la coloration chaude et la superbe patine du grès lédien avec lequel la tour a été construite. C'est cette dernière pierre qui devra être mise en œuvre. Et si, par impossible, on ne parvenait pas à se procurer la quantité nécessaire, — bien que celle dont on aura besoin ne soit pas considérable — il y aura lieu de recourir à une autre pierre de provenance belge ou à du grès du Grand Duché du Luxembourg.

A défaut de l'une de celles-ci seulement, on pourrait employer de la pierre de France, notamment la roche de Vaurion, dont la coloration se rapproche du grès lédien (poids moyen du mètre cube : 2700 kgs. charge à l'écrasement : 700 kgs, par centimètre carré).

Enfin, l'architecte devra compléter le cahier des charges, y préciser le mode d'exécution, la taille des pierres, la manière de rejointoyer, les dimensions des ardoises, la composition du mortier, etc., etc...

Il devra en outre, fournir des plans d'ensemble (coupes horizontales et verticales, élévation de face et de profil) de la partie inférieure de la

flèche, à l'échelle de 0^m05 par mètre, ainsi que des détails, à l'échelle de 0^m10 par mètre.

La Commission royale a visé le plan, ci-joint, sous la réserve expresse qu'il soit tenu compte de toutes les prescriptions qui précèdent.

PRESBYTERES

La Commission royale a donné un avis favorable aux projets suivants :

- 1° **Roisin** (Hainaut), restauration; arch.: M. Maurice Mailleux.
- 2° **Salles** (Hainaut), restauration; arch.: M. Raoul Nicodème.
- 3° **Ensival** (Liège), restauration; arch.: M. Brahant.
- 4° **Luttre** (Hainaut), restauration; arch.: M. Autome.

EDIFICES CIVILS.

Construction. — Restauration.

La Commission royale a revêtu du visa les projets concernant :

1° **Renaix** (Fl. Orientale), établissement d'un passage couvert entre la Grand'place et la rue des Vieux Remparts.

Au cours de l'exécution des travaux, la largeur du passage couvert devra être portée à 8 mètres au lieu de 6 mètres.

Les plans des façades et les coupes des bâtiments à reconstruire devront être soumis à la Commission royale préalablement à toute exécution.

2° **Malines** (Anvers), Halles, restauration, procès verbal de réception des travaux.

3° **Damme** (Fl. Occidentale), Hôtel de Ville, restauration, procès verbal de réception des travaux.

4° **Anvers**, maison sise rue Rubens n° 3, travaux de tranformation; arch.: M. Hertogs.

* * *

Theux (Liège). — **Ancien Manoir de Franchimont.**

La Commission royale a appris incidemment et non sans surprise, comme suite à sa lettre du 16 août 1924, adressée à M. le Ministre des Sciences et des Arts, que l'Administration des domaines, sans se préoccuper de la Commission royale des Monuments et des Sites, mais en lui empruntant des renseignements utiles et pratiques, s'est mise directement en rapport avec la Commune de Theux et lui a proposé de se rendre cessionnaire des ruines de l'ancien manoir de Franchimont, clas-

sées parmi les édifices monumentaux historiques, artistiques et archéologiques du pays, avec le terrain avoisinant, soit une contenance totale d'environ 1 hectare 34, aux conditions suivantes :

1° paiement d'un prix de cinq cents francs ;

2° obligation pour la Commune, de consacrer tous ses efforts à maintenir, consolider et entretenir les anciens bâtiments, sans le concours financier de l'Etat ;

3° retour du bien à l'Etat au cas où la Commune ne pouvant plus assurer l'exécution de la deuxième condition, la destruction totale des ruines serait envisagée.

La Commission royale ne peut comprendre qu'avant d'entamer n'importe quelle négociation, elle n'ait pas été consultée par M. le Ministre des Finances, et, que dans les conditions imposées à la Commune de Theux, il ne soit point question de son intervention cependant indispensable eu égard à la haute importance de ces ruines.

Quoi qu'il en soit, le Collège demandera instamment à M. le Ministre des Finances, que, dans l'acte de cession, il soit clairement et formellement stipulé qu'aucun travail de restauration, de consolidation et d'aménagement aussi bien des abords que des ruines elles-mêmes ne soit exécuté avant que les avant-projets et projets définitifs n'aient été soumis à l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites et approuvés par M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Au surplus, le Collège a appris également qu'il est question de substituer à la seule Commune de Theux une intercommunale Theux-Spa. Il conviendrait, que M. le Ministre des Finances, attendît la fin de ces pourparlers.

*
* *

Bruxelles (Brabant). — Palais des Beaux-Arts.

Arch. : M. V. Horta.

Le Collège a fait connaître à M. le Ministre des Sciences et des Arts qu'il maintient son avis du 9 avril 1926, au sujet des dispositions convenues avec M. Horta, pour le couronnement de quelques parties du Palais des Beaux-Arts en construction à Bruxelles.

La Commission royale elle-même a proposé de recourir, le plus possible, à l'emploi de lisses et de sous-lisses en fer, ainsi qu'en témoigne sa lettre précitée du 9 avril 1926, dont une nouvelle copie sera adressée à M. le Ministre précité.

Elle ne voit pas pourquoi la hauteur réglementaire des constructions, dans toute la zone marquée A B au croquis, devrait être modifiée, parce que, en de rares points et sur une faible étendue la ligne horizontale du rayon visuel serait interrompue par quelques saillies verticales, nécessaires à la décoration d'un édifice de l'importance du nouveau Palais des Beaux-Arts.

Au surplus, M. Horta, membre effectif de la Commission royale, a déclaré que si, au moment de la pose des pierres, les quelques morceaux d'attique tolérés par la Commission royale, en vue de relever quelque peu la façade de l'édifice, entravaient décidément la vue qu'il s'agit de ménager, il serait le premier à interrompre le travail et même à le démolir entièrement.

*
* *

Liège: Immeuble, rue Hors-Château. — Démolition.

La Commission royale a émis l'avis, à l'unanimité, que le projet relatif à la démolition de l'immeuble, sis rue Hors-Château, n° 52, à Liège, appartenant à la Société « Usines Peters Lacroix », doit être rejeté.

Il faut que l'on mette un frein à la destruction systématique de cette rue remarquable et pittoresque entre toutes.

Le Collège saurait gré à M. le Gouverneur de la province de Liège, de vouloir bien intervenir auprès de l'Administration communale de Liège afin qu'elle veuille ne point accorder l'autorisation demandée dût-elle, à cette fin, modifier son règlement sur les bâtisses.

*
* *

Malines (Anvers). — Vieilles façades.

Le Quai au sel, à Malines, possède encore plusieurs vieilles façades rappelant les splendeurs de la cité ancienne.

Parmi ces façades monumentales il faut mettre au tout premier plan trois façades à pans de bois.

L'une d'elle, la plus intéressante, portant le n° 28, vient d'être complètement abattue par le propriétaire.

La Commission royale serait reconnaissante à M. le Ministre des Sciences et des Arts de vouloir bien faire insister par qui de droit auprès de l'Administration communale afin qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires, en attendant la loi relative à la conservation des Monuments et des Sites, en vue de la sauvegarde des beautés architecturales

que nos aïeux nous ont laissées et que nul ne devrait avoir le droit de détruire.

*
* * *

Grammont (Fl. Orientale). — Fontaine dite « de Marebol ».

Le Collège est d'avis qu'il ne peut être question de démolir l'ancienne fontaine dite « de Marebol » à Grammont.

L'édicule dont il s'agit est sans conteste un des plus anciens et des plus remarquables spécimens de fontaine publique du pays. Avec l'église Saint Barthélémy et l'Hôtel de ville, elle forme un bel ensemble et constitue l'ornement principal de la grand'place; coûte que coûte elle doit être respectée. Le pays jugerait sévèrement les Pouvoirs publics qui en aurait la disparition sur la conscience. Aussi, la Commission royale insistera-t-elle vivement pour que la ville fasse dresser, sans le moindre délai, le projet de restauration ou de reconstruction en s'inspirant des directives données dans son rapport du 6 septembre 1916, n° 3119, et qu'elle croit utile de reproduire ici.

Le puits devra être vidé et étant donné que la population se sert journellement de la fontaine, il est nécessaire de conduire préalablement l'eau à un autre endroit de la grand'place, comme on l'a fait, il y a quelques années pour la fontaine de « Mannekenpis » qui se trouve actuellement adossé au kiosque. Ensuite il conviendra de construire, autour de la fontaine un bon échafaudage et d'étayer le fût. Le puits devra être nettoyé avec soin et les murs devront être sondés afin de découvrir les restes du bassin primitif et de se rendre compte de l'état des substructions. Il y aura lieu aussi de faire les dérochements et recherches nécessaires en vue de connaître l'état dans lequel se trouvent les canalisations d'eau et de s'assurer de l'existence ou non de gargouilles primitives en pierre et de culs-de-lampe pour statuettes. Les travaux en question devront se faire minutieusement; il se pourrait que la fontaine ait été ornée de couleurs et de dorures.

Avant de procéder à ces travaux préliminaires, des photographies, grand format, par exemple 18/24, devront être prises des côtés Nord, Est, Sud, et Ouest, et après l'application de l'échafaudage l'on moulera les parties sculptées.

Ensuite on pourra s'occuper utilement du projet de restauration ou de reconstruction, et cette étude devra être confiée à un architecte capable et expérimenté, connaissant parfaitement l'architecture et la sculpture du moyen-âge.

Le Collège est tout disposé à appuyer la demande de subside que l'Administration communale de Grammont adressera à l'Etat et à la Province et de l'aider de ses conseils désintéressés.

CREATION DE VOIES NOUVELLES

La Commission royale a revêtu du visa les projets suivants:

1° **Bruzelles** (Brabant), alignements de la rue Montagne du Parc, maintenant ceux actuellement existants et supprimant les alignements nouveaux décrétés par l'arrêté royal du 26 mai 1914, contrairement à son avis.

2° **Thieu** (Hainaut), aménagement des abords de l'église; auteur: M. Herman.

SITES.

Coxyde (Fl. Occidentale). — « **Hoogen Blikker** ».

En présence des autorisations accordées, par arrêté royal du 2 février 1923, la Commission royale ne peut plus s'opposer à l'installation d'une briqueterie à proximité du « Hoogen Blikker » à Coxyde (Fl. Occ.).



Héverlé (Brabant). — **Parc.**

D'accord avec le Comité provincial des correspondants du Brabant le Collège est d'avis que les parties restantes du domaine d'Héverlé devraient être remises à la ville de Louvain, à l'usage de parc public. Si telles dispositions ne sont pas prises, dès-à-présent, nonobstant la crise financière, elles seraient à jamais et à juste titre regrettées quand seront passées les difficultés présentes.

Ce qui a été sauvé pendant la guerre, grâce à de périlleux et constants efforts, ne doit pas être sacrifié sous l'influence d'une panique insuffisamment réfléchie, pour s'en tenir à cette expression très modérée.

La question de la création d'une intercommunale dans laquelle figureraient la ville de Louvain et la Commune d'Héverlé, est à l'étude. La Commission royale serait reconnaissante à M. le Ministre des Sciences et des Arts de vouloir bien appeler la bienveillante attention de son honorable Collègue, M. le Ministre des Finances, sur cette question.



Angleur (Liège). — « Streupas ».

L'Administration communale d'Angleur a, paraît-il, établi un dépôt d'immondices, entre la route de Liège à Tilff et la ligne de chemin de fer, à l'endroit dit Streupas, dans le voisinage des ateliers Hubert Raskin.

L'endroit, ainsi choisi, est l'un des plus beaux et des plus pittoresques de la vallée de l'Ourthe.

Nombreux sont journellement les automobilistes, les motocyclistes, les cyclistes traversant ces parages, pour se diriger vers les Ardennes.

Nonobstant les réclamations des habitants et des touristes, la Députation permanente de Liège a, paraît-il, donné les autorisations nécessaires, bien qu'il existe, dans la Commune d'Angleur d'autres endroits qui conviendraient mieux, pour le versage de ces déchets pestilentiels.

La Commission royale saurait gré à M. le Ministre des Sciences et des Arts de vouloir bien intervenir auprès de son honorable Collègue, M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène, pour que l'autorisation dont il s'agit soit retirée.

* * *

Hern Saint Hubert (Limbourg). — Tumuli.

Il paraîtrait que les acquéreurs des Tumuli de Hern Saint Hubert (Limbourg) seraient des briquetiers qui comptent installer dans les environs immédiats des briqueteries.

Le Collège a prié M. le Ministre des Sciences et des Arts de vouloir bien à tout hasard, intervenir auprès de son honorable Collègue, M. le Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, pour que dans l'autorisation à accorder, l'emplacement des trois Tumuli et ceux-ci eux-mêmes soient réservés.

* * *

Bruxelles (Brabant). — Publicité.

La Commission royale a donné un avis favorable à la demande de la Société Anonyme les Tramways Bruxellois tendant à obtenir l'autorisation d'effectuer de la publicité sur les aubettes et poteaux placés le long de ses lignes de tramways.

* * *

Liège: Création d'un grand parc boisé.

Le Collège a fait parvenir à M. le Ministre des Sciences et des Arts copie de la lettre que lui a adressée M. Crahay, Directeur Général honoraire des Eaux et Forêts, membre effectif, pour protester contre l'abandon du projet de créer aux abords de l'agglomération liégeoise un grand parc boisé.

Il s'est rallié aux conclusions de cette lettre.

*
* *

Woluwe Saint Pierre (Brabant). — Propriété Parmentier.

A toute personne qui visite Bruxelles, trois choses laissent un souvenir inoubliable : la Grand'place, l'Avenue de Tervueren et le Palais de Justice.

Cette avenue est unique dans son genre.

Cette merveille qu'on devrait respecter, comme on respecte la Grand'place, se trouve aujourd'hui menacée.

Déjà l'un des beaux sites au coin de l'avenue Madou, s'est vu l'an dernier saccagé.

Maintenant, si des mesures ne sont prises, ce sera le tour de la propriété dite Parmentier, dans la partie la plus belle, en face des étangs.

L'Etat aurait l'intention de procéder à un lotissement.

S'il en est ainsi, des servitudes protectrices doivent être imposées. Notamment, le déboisement doit être interdit; une large bande de verdure doit être réservée le long de l'avenue.

Des mesures analogues doivent être prises en vue de protéger la région comprise entre l'avenue Madou et la forêt.

La Commission royale serait reconnaissante à M. le Ministre des Sciences et des Arts de vouloir bien intervenir auprès de son honorable Collègue M. le Ministre des Finances, afin que l'Etat impose des servitudes efficaces en cas de lotissement et de la vente de la propriété Parmentier.

Tout comme le service des Domaines l'a fait pour le domaine d'Enghien, il pourrait se mettre d'accord avec le Collège, pour introduire dans le cahier des charges de vente, les servitudes et charges utiles et nécessaires à la conservation d'une des plus belles parties de l'avenue de Tervueren.

*
* *

Bruxelles (Brabant). — Parc du Cinquantenaire.

La Commission royale a déjà eu l'honneur de protester contre l'édification d'un nouveau hall dans le Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles, et contre tout ce qui porte ou pourrait porter atteinte à l'intégrité de ce parc national.

Le hall malheureux réservé aux Foires commerciales a réduit la superficie de ce parc d'une façon importante. D'autre part, il masque la belle façade monumentale de l'École militaire.

Les baraquements de la Foire commerciale défigurent le parc annuellement durant de longs mois, et le soustrait à sa réelle destination.

Serait-il vrai que l'on a conçu le projet de galeries couvertes destinées à relier les Musées Royaux à la rue de la Loi? Ainsi disparaîtraient les plus belles frondaisons du parc.

On achèverait d'enlever à cette œuvre artistique le bel aspect qui la caractérise.

Le Parc du Cinquantenaire, par le haut souvenir qu'il consacre, par sa grande valeur esthétique, bien supérieure à celle des édifices anciens et nouveaux qu'il encadre, mérite de passer à la postérité, de devenir enfin intangible.

Le Collège serait très reconnaissant à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts de vouloir bien intervenir dans le sens de ce qui précède auprès de son honorable Collègue, M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics.

*
* * *

Stavelot (Liège). — « Haute Levée ».

L'attention de la Commission royale des Monuments et des Sites a été appelée sur le projet de l'Administration communale de Stavelot d'abattre les épicéas plantés, voilà environ un demi-siècle, en lieu dit « Haute Levée », à Stavelot.

La mise en exécution de ce projet constituerait une faute.

Grâce à la ligne impressionnante de ces essences d'une belle venue, le regard du visiteur se trouve en quelque sorte naturellement canalisé vers le charmant fouillis des toitures pittoresques, vers les pignons et demeures stavelotaines de jadis. Enlever ne fût-ce que la première rangée des épicéas, c'est, du même coup, mettre les constructions de la nouvelle école à l'avant-plan et c'est dissiper sans remède la vision d'un rare et captivant archaïsme.

Le Collège a protesté également contre l'élagage excessif des conifères bordant la route, leur enlevant ainsi leur caractère si majestueux.

Si un certain nombre sont trop voisins les uns des autres, ce qui empêche leur plein développement, et si une partie des individus sont chétifs et malades, rien n'empêche, de l'avis conforme du service forestier, de les sacrifier à la condition expresse que de jeunes sujets soient replantés aussitôt, à des endroits plus propices .

Il espère que l'Administration communale, soucieuse des intérêts esthétique de sa cité, aura à cœur de conserver un des coins les plus charmants de la ville de Stavelot.

*
* *

Tervueren (Brabant). — Avenue de Tervueren.

D'aucuns prétendent que la plupart des marronniers croissant en bordure des pelouses s'étendant entre le restaurant du Parc de Tervueren et la chaussée de Bruxelles à Louvain, dépérissent faute d'air et que, s'ils étaient abattus sans être remplacés, l'avenue se présenterait sous un aspect grandiose, jusqu'au massif de rhododendrons.

D'autres estiment qu'une promenade publique n'offre jamais assez de verdure et de fraîcheur et que, s'il y croît quelques grands arbres dont le dépérissement exige la disparition, il faut simplement les remplacer par des jeunes.

Les marronniers, alternant avec de grands ormes malades qu'il faudra abattre, ne feront que se développer superbement lorsqu'ils seront dégagés de l'étreinte de leurs voisins.

L'abatage de ces maronniers briserait le charme d'un site merveilleux.

Le Collège a prié, Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts de vouloir bien porter ce qui précède à la connaissance de son honorable Collègue, Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics, et insister auprès de lui pour qu'il veuille bien se ranger à cet avis.

*
* *

Boisement des terres sans affectation.

Le Collège s'est rallié, unanimement, à la proposition suivante émanant de la Section des Sites du Comité provincial des correspondans de la Flandre Occidentale.

« Inspirés par des buts d'hygiène et de beauté, mus par le désir » de coopérer par des suggestions pratiques, au relèvement financier du

» pays, nous émettons le vœu de voir Messieurs les Ministres des
 » Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et de
 » l'Aéronautique, de la Défense Nationale et des Finances, faire procéder,
 » par leurs Départements respectifs, de concert avec la Commission
 » royale des Monuments et des Sites, à l'examen de la mise en valeur,
 » au moyen de boisements, des nombreuses terres sans affectation,
 » dépendant de leurs administrations ;

A l'appui de ce vœu, le Comité provincial susdit signale les quelques endroits suivants, dans la Flandre Occidentale :

1° Canal d'Ypres à la Lys; une centaine d'hectares impropres à la culture agricole. Boisement fructueux, chasse et pêche ;

2° Dépendances non utilisées des dépôts de munitions de Houthulst et de Zedelghem ;

3° Terrains non boisés dépendant des Ponts et Chaussées disséminés un peu partout; les canaux de Selzaete à la mer et de dérivation de la Lys, le Canal de Gand à Bruges ;

4° Les terrains dépendant des écoles de Beernem et Ruysselede ;

Certains terrains longeant à Steenbrugge la voie du chemin de fer, etc., le Collège estime qu'il n'y a pas lieu de les boiser, et qu'il vaudrait mieux les mettre en vente.

La Commission royale saurait gré, à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts, s'il voulait bien intervenir dans ce sens auprès de ses honorables Collègues précités.

*
* *

Bray (Hainaut). — Désaffectation de l'ancien cimetière.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants du Hainaut, le Collège est d'avis que le projet de désaffectation de l'ancien cimetière de Bray, doit être rejeté.

La réalisation de ce projet dénaturerait gravement l'ensemble constitué par le vieux temple et son enclos, non moins que le caractère pittoresquement rural du centre du village.

* * *

Woluwe Saint Pierre (Brabant). — Parc Dumont.

La Commission royale a attiré la bienveillante attention de l'Administration communale de Woluwe St-Pierre sur le cas du Parc Dumont, propriété de la Commune.

Ce domaine situé au milieu d'une agglomération qui se développe chaque jour davantage, constitue une réserve d'air pur, aussi nécessaire aux agglomérations que le sont les égouts, les distributions d'eau, de gaz, etc.

Alors que d'autres communes ont dû dépenser des millions pour assurer à leurs administrés des parcs où ils puissent trouver l'agrément et la santé, Woluwe Saint Pierre peut, à peu de frais, procurer à ses habitants une source inépuisable de bien-être.

Le Collège espère que, comprenant l'intérêt supérieur que la conservation du parc Dumont présente pour la belle commune de Woluwe Saint Pierre, l'Administration communale veillera à ce que ce magnifique domaine ne soit pas détruit.

DIVERS.

Saint Genois (Fl. Occidentale). — Eglise. — Ameublement.

Avec le Comité provincial des correspondants pour la Flandre Occidentale la Commission royale s'est ralliée complètement aux conclusions des rapports de M. l'architecte provincial Verbeke, relatifs, le premier aux confessionnaux, à l'ancienne chaire de vérité et à l'ancien banc de communion de l'église de Saint Genois, le second aux vitraux placés dans la même église.

En ce qui concerne les vitraux une infraction a été commise à l'arrêté royal du 16 août 1824.

Les vitraux, placés dans le chœur, dont il est question dans le rapport de M. Verbeke, n'ont reçu ni l'avis officieux ni l'avis officiel de la Commission royale, sauf un seul qui nous a été soumis officieusement, le 22 avril 1926, par M. l'architecte Ladavid.

Le Collège a prié M. le Gouverneur de la Flandre Occidentale de vouloir bien faire remarquer à la Fabrique de l'église en question, qu'aucun travail de restauration, d'ameublement ou de placement de vitraux ne peut être exécuté avant que les projets en aient été soumis officiellement aux autorités compétentes et avant qu'elle ait reçu les autorisations nécessaires, par arrêté royal, conformément à celui prérapplé du 16 août 1824.

Les projets de vitraux, placés ici sans autorisation, devraient néanmoins être soumis à la Commission Royale.

Bruxelles (Brabant). — Musée ancien.

Le Collège a appelé la bienveillante attention de M. le Ministre des Sciences et des Arts sur ce fait que la belle patine de la façade principale du Musée ancien de l'architecte Balat, rue de la Régence, à Bruxelles, se détériore par des coulées d'eau provenant des pluies s'infiltrant au travers des joints de pierres de la corniche, pour autant qu'il soit permis d'en juger à distance.

A différents endroits la patine est lavée par les jets d'eau, et il en résulte des stries blanches qui rayent la façade. Elles produisent le plus malheureux effet.

La beauté de l'édifice n'est pas uniquement en jeu ; pour peu que les joints des pierres des corniches continuent à se désagréger, la conservation de l'édifice obligera à des frais considérables de restauration.

Un seul hiver rigoureux suffirait pour faire éclater les pierres et pour en imposer le renouvellement.

À cette heure la dépense serait faible, la restauration des joints, pouvant se faire sur échafaudage volant.

La Commission royale a prié M. le Ministre précité de vouloir bien porter ce qui précède à la connaissance de son honorable Collègue M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, afin qu'il fasse prendre, par le service spécial des Bâtiments civils de Bruxelles et des environs, les mesures que comporte la situation.

*
* *

Nieuport (Fl. Occidentale). — Hôpital Saint Jean. — Tableau.

La Commission royale a fait connaître à M. le Ministre des Sciences et des Arts que le greffe du Tribunal de première instance de la capitale a donné en dépôt, à M. le Conservateur en chef du Musée Royal des Beaux-Arts, depuis quelques années, un tableau représentant les « œuvres de Miséricorde », appartenant à l'Hôpital Saint Jean, à Nieuport.

Elle serait reconnaissante à M. le Ministre précité, s'il voulait bien donner les ordres nécessaires pour que ce tableau soit restitué à son propriétaire.

La Commission saurait gré aussi à l'Administration communale de Nieuport de vouloir bien prendre les dispositions nécessaires pour réintégrer chez elle, ces œuvres d'art.

Peut-être jugera-t-elle opportun de profiter du séjour de ces tableaux

dans la capitale pour les faire restaurer par un spécialiste avant leur renvoi à Nieupoort.

* * *

Anvers. — Reconstructions diverses.

Répondant à une invitation de M. Schobbens, Greffier provincial, membre-secrétaire du Comité provincial des correspondants anversoïis, la Commission royale des Monuments et des Sites, à laquelle s'étaient joints, M.M. le Baron, G. Holvoet, Gouverneur de la province, Schobbens, Donnet, Dierckx, Van Dyck, Van Offel, Deckers, Berger et Stroobant, Président et Membres du Comité provincial des correspondants, a procédé, le 18 juin 1926, à l'examen de quelques constructions édifiées dans la province d'Anvers, depuis l'armistice.

On partit de la gare de Malines, et l'on visita successivement :

1° *L'église de Saint Joseph à Colonia, Malines*: Jolie église à une nef, spacieuse et bien éclairée, commencée à la fin de l'année 1913, elle fut achevée pendant la guerre et coûta la somme de 250.000 francs ;

2° *Wavre Sainte Cathérine* : La nouvelle église construite par l'architecte Van der Gucht est conçue dans le style moderne. Cet édifice ne manque pas d'allure ; il est original. L'intérieur est particulièrement intéressant.

L'ameublement, partiellement exécuté, présente quelque valeur artistique.

La maison communale, œuvre du même artiste, est très réussie plus encore intérieurement qu'extérieurement.

Le nouveau cimetière communal, aménagé par M. Van der Gucht sur un tertre au milieu des champs, est entouré d'un large fossé rempli d'eau et bordé d'arbustes qui, dans quelques années, donneront à ce lieu de repos l'ombrage qui lui manque.

Deux bâtiments cantonnent l'entrée du cimetière et forment avec leurs grandes toitures de chaume, un ensemble pittoresque.

3° *Wavre Notre-Dame* : L'église a été restaurée et agrandie par M. l'architecte Careels. L'artiste a réalisé l'agrandissement fort habilement, en conservant toute l'église ancienne. D'aucun regrettent cependant la disparition de la tour qui surmontait la croisée du transept de l'ancienne église.

Les fenêtres sont garnies de vitraux médiocres fournis par des maisons de Bruxelles.

Puis, on a parcouru les vastes locaux du nouveau pensionnat des Ursulines reconstruit par M. Careels.

On a surtout admiré la restauration de la chapelle.

Le ciborium, élégant, baigné dans la lumière du chevet, a été très remarqué.

Quelques membres ont été d'avis cependant, qu'à l'aspect extérieur ont été sacrifiées les règles constructives de ce joli ouvrage.

La maison communale et le nouveau presbytère, reconstruits également par M. l'architecte Careels, ont belle allure.

Entre la maison communale et l'église se dresse le monument commémoratif érigé en l'honneur des habitants morts à la guerre. Ce monument, œuvre du sculpteur B. Gerrits, est bien venu.

4° *Lierre* : L'église distinguée de la Sainte Famille, construite avant la guerre par M. l'architecte Careels. Hélas! elle manque d'ameublement.

5° *Berchem* : Le nouvel orphelinat, construit par les architectes Devroye et Deboeck, est une œuvre intéressante.

Ces grands bâtiments, élevés en pleine campagne aux portes de la ville d'Anvers, constituent un ensemble satisfaisant.

6° *Westmalle* : L'Hospice pour folles, construit par l'architecte Huyghe, offre des pavillons conçus en style moderne établis ça et là dans un domaine d'environ 80 hectares.

La chapelle est pleine d'intérêt; on y remarque notamment un chemin de Croix dont les stations sont sculptées à même les pilastres supportant les arcs doubleaux de la voûte. Ce chemin de Croix moderne est une belle œuvre de l'ornemaniste anversoïis M. Poels.

7° *Deurne* : L'École ménagère provinciale, construite par l'architecte Berger, est très réussie; elle fait honneur à l'artiste qui l'a conçue et à la Députation permanente qui a eu l'initiative de l'établissement.

Enfin, pour terminer la visite, on a parcouru la ravissante propriété du Rivierenhof acquise par la province et convertie en parc public.

La Commission royale a adressé aux artistes ses félicitations et à M. Schobbens ses plus vifs remerciements.

*
* *

Eupen-Malmédy (Liège). — Travaux non autorisés.

La Commission royale a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Liège que depuis quelques temps certaines Administrations communales et fabriçiennes des territoires d'Eupen-Malmédy font exécuter des travaux de différente nature en se passant des autorisations nécessaires et notamment de ses avis.

Afin d'éviter des fautes regrettables contre l'esthétique de nos monuments et de nos sites la Commission a prié M. le Gouverneur précité de faire cesser ces graves abus.

* * *

Court-Saint-Etienne (Brabant). — Chapelle castrale de Sart-Messire-Guillaume.

La Commission royale regrette que la Députation permanente de la Province de Brabant n'ait pas réservé un accueil favorable à la proposition de la famille Boël, tendante à lui passer la propriété, à titre gratuit, de la chapelle castrale de Sart-Messire-Guillaume-sous-Court-Saint-Etienne.

Le propriétaire se refusant d'y exécuter les travaux de restauration nécessaires, ce petit édifice intéressant est voué irrémédiablement à la ruine. C'est un crime.

Néanmoins, le Collège est intervenu, auprès de M. Boël, membre de la Chambre des Représentants, afin qu'il fasse les sacrifices nécessaires en vue de conserver à la postérité cette chapelle qui est un joyau régional.

CLASSEMENTS : MONUMENTS.

La Commission royale a reconnu aux édifices suivants un mérite artistique, archéologique ou historique justifiant leur classement.

EDIFICES MONUMENTAUX DU CULTE.

- 1° *Marckegem* (Fl. Occidentale), église, tour, 3^e cl. ;
- 2° *Anseghem* (Fl. Occidentale), église, tour, 3^e cl. ;
- 3° *Harzé* (Liège), chapelle Sainte Anne des Pouhons, 3^e cl.

EDIFICES CIVILS PUBLICS.

- 1° *Courtrai* (Fl. Occidentale), ancien Mont de Piété, 3^e cl.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants, la Commission royale est d'avis qu'il ne peut être question de transférer le Musée d'archéologie dans ce bâtiment, qui conviendrait, au contraire, très bien, pour y ménager une bibliothèque publique.

Il serait souhaitable de voir restaurer cet édifice.

- 2° *Bruges* (Fl. Occidentale), ancien hospice « Sint Joos » situé rue des Baudets, 3^e cl.

EDIFICES CIVILS PRIVÉS.

- 1° *Termonde* (Fl. Occidentale), ancien béguinage, 3° cl.;
- 2° *Grimbergen* (Brabant), la ferme fortifiée de Poddeghem, 3° cl.

SITES.

La Commission royale a rangé parmi les sites intéressants du pays :

1° *Bossières* (Namur), la chapelle et la fontaine Saint Pierre et leurs abords, situés dans le bois de Golzennes.

2° *Harzé* (Liège), l'ensemble formé par la chapelle Sainte Anne du Puhon et les hêtres qui l'ombragent.

Le Secrétaire,
J. H. E. HOUBAR.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Chev^{er} LAGASSE DE LOCHT.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE DU 23 OCTOBRE 1926, A 14 HEURES

Président : M. le Chevalier LAGASSE DE LOCHT.

Membres effectifs présents: M.M. Janssens de Varebeke, Mortier et Rooms, Vice-présidents; M.M. Baron Kervyn de Lettenhove, Flanneau, Baron Holvoet, Maertens, Briers, Carlier, Dumercy, Kaisin, Saintenoy, Wasseige, Chan. Maere, Jamar, Horta, Fierens Gevaert, Tulpinck, Berckmans, Duchaine, Rousseau, Soil de Moriamé, Van Averbeke ;
M. Houbar, Secrétaire.

Excusé: M. Ruhl.

Membres correspondants présents : M.M. Sonnevile, Comhaire, Tombu, Sibenaler, Haverland, Brassinne, Vander Swaelmen, Demeuldre, Levert, Stroobant, Chan. Puissant, de Béco, Jaspar.

Excusés: M.M. Ed. Lagasse de Locht, Motte, Devreux, Abbé Moret, Rombaux, Meurice, Schobbens.

M. le Président rappelle le texte des articles 68 et 69 du règlement organique de la Commission royale des Monuments et des Sites se rapportant aux assemblées préparatoires.

Il donne lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et publique du 25 octobre courant.

M. Paul Jaspar donne lecture, au nom du Comité provincial des Correspondants de Liège, d'un rapport demandant :

1° la suppression du numérotage des classements en première, deuxième et troisième classe ;

2° qu'à défaut de cette suppression ce numérotage des classements ne soit plus invoqué pour l'obtention des subsides ;

3° qu'en aucun cas le numérotage ne soit communiqué aux Administrations communales et provinciales.

M. le Président fait observer que deux fois déjà la question du numérotage des classements a été présentée en assemblée préparatoire et rejetée à la suite de votes auxquels participèrent des membres du Comité provincial des correspondants de Liège. Il propose néanmoins, de remettre une dernière fois la question aux voix.

La proposition du Comité provincial des correspondants de Liège est définitivement rejetée.

En ce qui concerne le 3^e point soulevé par le Comité provincial des correspondants de Liège, l'assemblée estime qu'il n'est guère possible de ne pas faire connaître aux administrations intéressées le numérotage des classements étant donné que ceux-ci sont publiés semestriellement dans le Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie.

M. le Président fait remarquer que la nouvelle liste des classements qui vient d'être publiée n'est qu'une liste provisoire dont tous les points doivent être soigneusement vérifiés par nos correspondants et par nous-mêmes.

Si certains classements paraissent insuffisants et d'autres exagérés, ils ont le devoir de nous proposer les rectifications nécessaires.

M. le Chanoine Maere propose qu'à la fin de la brochure du second semestre du Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie, on fasse paraître la liste complète de tous les classements effectués au cours de l'année écoulée.

Cette proposition est acceptée.

L'ordre du jour de l'assemblée générale et publique ne donnant lieu à aucune nouvelle proposition, celui-ci est définitivement arrêté.

M. le Président lève la séance et remercie les membres correspondants d'y être venus aussi nombreux.

Il engage ceux qui le désireraient, à rester à la séance ordinaire de la Commission laquelle est ouverte à 3 heures 1/4.

Assistaient à cette séance : M.M. Brassinne, Comhaire, Sibenaler, de Béco, Tombu.

Le Secrétaire,
J. H. E. HOUBAR.

Le Président,
Chev^r LAGASSE DE LOCHT.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÉGLEMENTAIRE
DU 25 OCTOBRE 1926, TENUE EN LA SALLE
DE MARBRE DU PALAIS DES ACADEMIES.**

Présidence de M. le Chevalier LAGASSE DE LOCHT.

Prennent place au bureau : M.M. Huysmans, Ministre des Sciences et des Arts, Baron Janssens de Bisthoven, Gouverneur de la Flandre Occidentale, Lebrun, Directeur Général des Cultes, Janssens de Varebeke, Vice-Président, Baron Holvoet, Jules Brunfaut.

M. Houbar, secrétaire.

La séance est ouverte à 2 heures et 10 minutes.

Membres effectifs présents : Jamar, Tulpinck, Baron Kervyn de Lettenhove, Jules Brunfaut, Soil de Moriamé, Janssens de Varebeke, Rooms, Horta, Briers, Fierens Gevaert, Jules Carlier, Duchaine, Crahay, Dumercy, Baron Holvoet, Maertens, Flanneau, Saintenoy.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : M.M. Stroobant, Vloors, Dierckx, Govaerts ;

Province de Brabant : M.M. J. Destrée, Hanon de Louvet, Dietrich, J. Delville, Cupper, Sibenaler, Vander Swaelmen ;

Province de la Flandre Occidentale : M.M. l'Abbé Valckenaere, Iweins d'Eckhoute, Huys, De Pauw, Verbeke, E. Viérin, Baron Van Zuylen ;

Province de la Flandre Orientale : M.M. Janssens, Ladon, Verwilghen, Malfait, Chan. Vanden Gheyn, Vaerwyck, Baron Verhaeghen ;

Province de Liège : M.M. Comhaire, Tombu, Peuteman, Brassinne, Lohest, de Béco.

Province du Limbourg : M.M. J. Damien, Hansay, Gessler, Demeure de Lespaul, Christiaens, E. Van Doren ;

Province du Luxembourg : M.M. Lamy, vanden Corput, Abbé J. Theissen, Remisch, Favresse, C. Delville, Thonon, Haverland ;

Province de Namur : M.M. Rops, Louwers de Cerf, Lalière, Brouwers, Chan. Gilles ;

Eupen : M.M. Schnorenberg, Abbé Bastin ;

Province du Hainaut : M.M. Sonnevile, Levert, Demeuldre, Cler-

baux, Charbonnelle, Desclée, Wybo, Simon, Dufour, Chanoine Puisant, J. Dewert.

Excusés : M.M. Daxhelet, Directeur Général des Beaux Arts, des Lettres et des Bibliothèques publiques, Ruhl, membre effectif, Devreux, Ed. Lagasse de Locht, Abbé Moret, Rombaux, Meurice, Schobbens, de Pierpont, Opsomer, Abbé Daniëls, membres correspondants.

COMMUNICATION DU BUREAU.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs, en vertu des articles 68 et 69 de notre Règlement d'ordre, l'assemblée préparatoire, après une discussion fort intéressante à laquelle M. l'architecte Jaspas, de Liège, a pris une part brillante, a décidé, à l'unanimité moins quelques voix, de maintenir l'ordre du jour tel qu'il a été établi et tel qu'il vous a été communiqué.

Je vous demanderai pourtant la permission de faire une petite intervention. L'ordre du jour porte comme huitième objet une communication touchant l'inventaire général des objets d'art appartenant aux établissements publics. Comme je n'ai que quelques mots à dire à ce sujet, je désirerais que l'Assemblée m'autorisât à faire ma communication avant le septième objet, relatif aux importants travaux de restauration de la cathédrale de Reims, à propos desquels nous aurons le plaisir d'entendre le rapport extrêmement fouillé de M. le Baron Pierre Verhaegen et de voir ensuite une série de projections. (Marques unanimes d'assentiment.)

Puisqu'il n'y a pas d'opposition, il en sera ainsi.

Notre ordre du jour étant très chargé, je prie instamment tous ceux qui prendront la parole d'être aussi concis que possible.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs, chers Collègues et Amis, suivant la tradition de nos assemblées générales, notre Secrétaire rappellera tout-à-l'heure les noms de nos chers disparus.

En ce moment, j'en veux retenir deux, d'une façon toute particulière :

Le Sénateur de Limburg Stirum. Il n'a fait que passer parmi nous ; assez pour que nous ayons apprécié sa haute intelligence, sa grande érudition, sa courtoisie, son affabilité.

Le Conservateur en chef des Musées royaux du Cinquantenaire Van Overloop.

Nous l'aimions beaucoup aussi ; dévoué comme pas un, à l'accomplissement de tous ses devoirs professionnels, il trouvait le temps de se consacrer encore à des spécialités telles que la connaissance approfondie

des dentelles et, ce qui nous regarde tout-à-fait, la documentation artistique belge. J'aurai l'occasion d'y revenir tantôt quand je dirai un mot de l'inventaire. Van Overloop a fait partie du Comité mixte des inventaires auquel est due la rédaction du *Règlement pour la rédaction des inventaires définitifs des monuments et des sites publiés* aux p.p. 364-371 du Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie — LXII^e année juillet-décembre 1923. — Notre regretté Collègue y a collaboré activement.

Monsieur le Ministre, c'est un grand charme pour nous que de posséder un Ministre qui est presque un confrère. Vous avez cultivé et vous cultivez encore non-seulement l'art dans ses diverses manifestations mais la science archéologique. Si je ne devais être bref, je citerais, ici, vos productions archéologiques.

Vous ne l'ignorez pas, les publications de notre Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie s'y font dans les deux langues nationales.

En ces derniers jours, grâce à vos connaissances spéciales, vous nous avez puissamment aidés dans la campagne que nous avons ouverte pour sauver les trois tumuli de Hern-Saint-Hubert. Sans votre prompt intervention, ils disparaissaient. Du même coup, vous avez saisi l'importance capitale de la loi sur la protection des Monuments et des Sites, que nous réclamons depuis 1887 et au sujet de laquelle nous avons adressé au Gouvernement plusieurs avant-projets depuis 1919.

Ces jours-ci, nous sommes parvenus à découvrir, au Ministère de la Justice, notre avant-projet de loi amendé, comme de droit, par le Comité permanent du Conseil de législation.

Nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre, pour que vous ajoutiez à votre carrière ministérielle déjà brillante, la gloire de doter, enfin, la Belgique, d'une loi que se sont donnée presque toutes les nations civilisées, à l'exception de la nôtre.

Monsieur le Ministre, soyez le bien-venu.

Nous vous remercions de tout cœur et serons heureux si vos occupations vous permettent de rester parmi nous.

J'aurais voulu vous dire davantage, mais, en Président très obéissant, je m'arrête, observant les instructions que vous m'avez données.

J'ai dit. (*Vifs applaudissements.*)

M. HUYSMANS, Ministre des Sciences et des Arts. — Monsieur le Président, Madame, Messieurs, le 20 octobre 1924, mon honorable

prédécesseur M. le professeur Nolf assistait à votre assemblée générale et réglementaire. Et il s'exprimait comme suit :

« Je ne veux pas laisser passer cette occasion sans vous dire que de tous ces travaux, l'un de ceux que je considère comme le plus important, c'est ce projet de loi où vous avez voulu condenser votre expérience des choses, votre connaissance du passé et du présent, ce projet de loi sur la protection des monuments et des sites. S'il n'a pas encore été déposé au Parlement, ce n'est pas par manque d'intérêt dans le chef du Gouvernement, c'est uniquement parce que le pays et le pouvoir législatif ont eu leur attention attirée par tant d'objets urgents en cette période de reconstitution nationale. Au cours de ces derniers mois, ce projet de loi a été examiné par les différents départements ministériels intéressés et, à l'heure actuelle, il est soumis au Conseil de législation. Je crois pouvoir promettre maintenant que l'année ne se passera pas avant qu'il ne soit déposé. Vous aurez ainsi, j'espère, pleine satisfaction. »

En arrivant au département l'année suivante, je reçus la visite de votre président, Mr le Chevalier Lagasse de Loch. Il voulut bien me documenter sur les travaux de votre commission, et un beau jour, il me tint ce langage : « Il y a 39 ans, la Commission royale des Monuments et des Sites élaborait un avant-projet de loi, relatif à la protection des monuments et des sites. Tous les Ministres des Sciences et des Arts ont promis successivement qu'ils soumettraient cet avant-projet au pouvoir législatif, mais aucun ne s'est exécuté. »

M. le Président avait l'air de me dire : « Allez vous augmenter la série? » (*Sourires.*)

J'avoue, Messieurs, que cette perspective m'a quelque peu effrayé. D'autre part, les déclarations de mon honorable prédécesseur étaient nettes et précises. Et, comme je suis un vieux partisan de notre régime constitutionnel j'aime répondre aux critiques du parlementarisme, par des actes qui prouvent qu'il y a de la continuité dans l'effort gouvernemental. Je viens donc tenir la promesse de mon prédécesseur. La série des trente-neuf années est close. J'ai soumis l'avant projet relatif à la conservation des monuments et des sites, élaboré par le Comité permanent du Conseil de législation, au Conseil des Ministres, et vous avez pu lire dans un récent communiqué, que j'aurai l'honneur, au nom du Roi, de déposer un texte à l'une des prochaines séances de rentrée du Parlement. (*Vifs applaudissements.*)

Je pense que cet acte peut tenir lieu de discours. (*Rires et nouveaux applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le Ministre, nous sommes très heureux de la déclaration que vous venez de faire. (*Applaudissements.*)

1. — *Rapport du Secrétaire sur les travaux de la Commission pendant l'exercice 1925-1926 (art. 61).*

M. HOUBAR, Secrétaire. — Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs, conformément aux prescriptions de l'article 71 du règlement organique de la Commission royale des Monuments et des Sites, nous avons l'honneur de vous rendre compte aujourd'hui pour la 24^e fois depuis la reprise des assemblées générales, des travaux de notre Collège pendant l'exercice 1925-1926.

Avant de vous faire cet exposé de nos travaux, nous avons le devoir de rendre un dernier hommage aux collaborateurs que nous avons perdus.

Dans la section des sites, nous avons eu le grand malheur de perdre, à quelques jours seulement d'intervalle, deux membres effectifs éminents :

M.M. le Comte de Limburg Stirum, Sénateur ;

Van Overloop, Conservateur en chef des Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles.

Nous avons à déplorer dans nos Comités provinciaux le décès du doyen d'âge de nos correspondants M. Dardenne, membre secrétaire du Comité provincial de Namur et M. Peter Jerusalem, membre de la section des monuments du Comité d'Eupen-Malmédy.

Grâce à la bienveillance de M.M. les Ministres des Sciences et des Arts et de la Justice, des vides qui existaient dans nos rangs ont été comblés par les nominations suivantes :

Membres effectifs : Section des Monuments :

M. de Munck, archéologue, en remplacement de M. Massart, décédé.

Membres correspondants : Sections des Monuments :

dans le Brabant : M. Egide Rombaux, statuaire à Bruxelles, en remplacement de M. Victor Rousseau, nommé membre effectif ;

dans la province de Liège : M. Olympe Gilbart, échevin de la ville de Liège, en remplacement de M. Gustave Francotte, décédé ;

dans la Fl. Occidentale : M. C. Tulpinck, artiste peintre à Bruges, en remplacement de M. le Chanoine Duclos, décédé ;

M. l'abbé Valckenaere, archéologue, Curé à Beerst ;

dans la Fl. Orientale : M. Frédéric de Smet, critique d'art à Gand, en remplacement de M. Blomme, décédé ;

dans la province du Limbourg : M. Alfred Hansay, Conservateur des archives de l'Etat à Hasselt, en remplacement de M. Huybrigts, décédé;

dans la province du Hainaut : M. François André, avocat, à Mons, en remplacement de M. Soil de Moriamé, nommé membre effectif.

Section des Sites :

dans la Fl. Occidentale : M. Modeste Huys, artiste peintre à Wacken, en remplacement de M. le Baron van der Bruggen, décédé ;

dans la Fl. Orientale : M. Frédéric de Smet, critique d'art à Gand, en remplacement de M. E. Claus, décédé ;

dans la province de Luxembourg : M. Fernand vanden Corput, membre de la Chambre des Représentants à Assenois (Lavaux), en remplacement de M. Gonzague Lejeune, démissionnaire.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux Collègues. Nous en sommes persuadés, à l'exemple de leurs aînés, ils prendront une part active aux travaux de notre corporation.

*
* * *

L'affluence des affaires soumises à l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites au cours de l'exercice écoulé n'a pas été moins abondante qu'au cours des années précédentes nonobstant la situation économique du pays.

Depuis l'assemblée générale du 16 novembre 1925, nous nous sommes réunis 40 fois et avons examiné 1089 affaires. Nous avons eu de nombreuses conférences avec des artistes et avons procédé à 53 inspections tant à Bruxelles qu'en province.

Si le nombre des affaires soumises à notre examen est resté à peu près l'équivalent de celui des années précédentes, l'importance des projets a manifestement diminué. Ceux-ci avaient trait notamment à des travaux d'ameublement, de décoration, de placement de vitraux et d'installations électriques.

Quelques rares projets de constructions nouvelles ou de restauration d'édifices anciens nous ont été soumis.

Quoi qu'il en soit, nous avons constaté avec plaisir une amélioration sensible de la qualité des projets et une tendance marquée vers l'emploi de formes nouvelles.

Les projets d'installations électriques soumis à notre appréciation comprennent notamment l'éclairage et le placement de moteurs destinés

à mettre en action les cloches et les souffleries des orgues dans les églises.

En ce qui concerne l'éclairage nous avons cru nécessaire de recommander l'éclairage latéral; l'éclairage axial détruisant les lignes architecturales des édifices et offusquant les célébrants au cours des cérémonies religieuses.

L'électrification du jeu des cloches a fait également l'objet de nos préoccupations; nous préconisons généralement l'application des systèmes actionnant les cloches elles-mêmes. La sonnerie ainsi obtenue se rapproche beaucoup de celle des cloches manœuvrées à bras d'hommes.

*
* *

La question des économies étant à l'ordre du jour, il n'est peut être pas inutile de rappeler aux Administrations fabriciennes que l'article 41 du décret du 30 décembre 1809 charge le bureau des Marguilliers et spécialement le trésorier, de veiller à ce que toutes les réparations qu'exigent les édifices du culte soient bien et promptement faites.

Cette disposition est généralement perdue de vue et de la négligence qu'on apporte à faire exécuter en temps utile les travaux nécessaires, il résulte parfois des dégradations telles que les ressources de l'église ne peuvent plus suffire à couvrir les frais de la restauration.

*
* *

La Commission royale des Monuments et des Sites a appelé la bienveillante attention de M. le Ministre de la Justice sur le danger qu'offre, au point de vue de l'art, la faculté laissée aux particuliers de construire de leurs deniers sans doute mais aussi selon leurs vues et leurs goûts personnels et en l'absence de toute intervention officielle, un édifice destiné au service public du culte.

Les plans élaborés ne répondent pas toujours aux conditions que l'on peut exiger de pareil édifice.

Afin d'obvier à ces inconvénients, M. le Ministre précité a bien voulu adresser à Messieurs les Evêques de Belgique une circulaire en date du 23 juillet 1926 dans laquelle il exprime le vœu que le Haut clergé veuille bien, chaque fois qu'il sera saisi d'un projet de construction d'une église par un particulier, engager celui-ci à soumettre, à titre officieux, le projet à l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites et faire droit, dans la mesure du possible, aux recommandations

que ce Collège croirait devoir formuler au sujet de la construction projetée.

*
* *

Nous constatons fréquemment au cours de nos inspections, que les Administrations fabriennes et tout spécialement les desservants sont portés à croire que la remise en état des objets indispensables à l'exercice du culte tels : les ciboires, remonstrances, ornements religieux, chasubles, dalmatiques, aubes, surplis en dentelles etc, échappent à l'examen de notre Collège.

Beaucoup d'églises possèdent des objets d'orfèvrerie et des ornements brodés de grande valeur. Non seulement la restauration de ces objets doit être officiellement autorisée mais encore faut-il que la restauration en soit confiée à des praticiens habiles.

Nous signalons cette situation à la vigilante attention de nos distingués correspondants.

*
* *

En prenant connaissance des rapports annuels des Comités provinciaux de nos correspondants nous avons constaté que certains Comités, lorsqu'ils sont consultés sur les projets de restauration de monuments ou d'objets d'art, au lieu de déférer à la Commission centrale leur avis sur les projets qui leur sont soumis non seulement communiquent directement ces avis aux auteurs des projets, mais en outre indiquent, même d'office, les changements jugés nécessaires.

Cette marche tout à fait irrégulière est en opposition formelle avec le règlement organique de la Commission royale des Monuments et des Sites ainsi qu'avec les dispositions de la circulaire ministérielle du 27 décembre 1864 qui définit les devoirs des Comités provinciaux.

En s'écartant de ces prescriptions réglementaires, on perd du temps et l'on crée un surcroit de travail pour les auteurs des projets qui, après avoir dressé leurs plans d'après les instructions des Comités provinciaux, pourraient être exposés à devoir en faire de nouveaux.

On ne doit pas perdre de vue qu'aux termes de la circulaire précitée, l'appréciation des projets appartient en dernier ressort à la Commission royale des Monuments et des Sites.

*
* *

L'activité de la section des Sites vaut celle de la Section des Monuments.

Elle s'est occupée notamment du classement de nombreux sites et est intervenue maintes fois, heureusement avec succès, contre des abatages d'arbres et la préservation de sites remarquables.

Nous avons néanmoins à déplorer une bien triste décision du Département des Finances.

Il s'agit de l'abandon du projet d'acquisition de l'important massif boisé de Sart Tilman (Kinkempois).

Après avoir laissé négocier pendant plus de 2 ans les fonctionnaires de l'Etat avec le Conseil provincial et les Administrations communales d'une vingtaine de Communes et avoir laissé jeter les bases de la constitution d'une Intercommunale, à l'instar de ce qui s'est fait dans le Hainaut pour le bois d'Havré, ce Département a décidé tout à coup de réduire sa participation dans une mesure telle que tout a dû être interrompu et cela malgré des promesses écrites.

Cependant aucun crédit nouveau n'était demandé. On ne réclamait qu'un engagement au sujet des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt dont le taux était prévu à un poste spécial et très ancien du budget de l'Etat.

L'Administration des Finances a jugé exagérée la somme de Frs 1.800.000 pour 372 hectares de bois aux portes de la ville de Liège ; estimation faite par l'Administration des Eaux et Forêts.

* * *

L'année dernière nous avons déjà signalé que l'Administration des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique nous a demandé de lui fournir une carte de la Belgique renseignant les principaux sites à préserver au cours de l'installation de lignes électriques et téléphoniques.

Dans ce but nous avons adressé à chacun de nos Comités provinciaux, une série complète des cartes de l'Etat-Major au 1/20.000^e.

Jusqu'à ce jour les Comités d'Anvers, Liège, Limbourg et Namur n'ont pas encore répondu à notre appel; nous les prions instamment de vouloir bien y répondre sans nouveau délai.

Nous le répétons, il suffit de fournir tout simplement à l'Administration des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique des indications sommaires au sujet des endroits pittoresques à préserver.

* * *

Le Comité mixte des objets d'art continue comme par le passé à

donner son avis sur les projets concernant spécialement la restauration des peintures et des sculptures.

Il s'est réuni 6 fois et a procédé à plusieurs inspections, tant à Bruxelles qu'en province notamment dans le but de donner à certaines Administrations fabriennes les indications nécessaires à la bonne conservation des objets d'art.

*
* *

Le Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie du 1^{er} semestre 1926 sortira de presse incessamment. Il serait distribué depuis quelques temps déjà si nous ne nous heurtions à la lenteur de l'imprimeur.

Grâce à un heureux concours de circonstances, nous avons pu, à très bon compte, publier une liste assez complète des monuments et des sites classés par notre Collège.

Dans notre pensée, elle constitue, comme la liste précédente, un nouveau sujet d'études soumis à l'examen de nos savants correspondants. Ceux-ci devraient, comme nous n'avons cessé de le leur demander, contribuer à revoir et rectifier, autant que de besoin les indications données à titre exemplatif. Cette révision est d'autant plus urgente que le temps approche, où la Belgique sera enfin dotée d'une loi relative à la conservation des monuments et des sites.

*
* *

Ces jours derniers un grand quotidien de la Capitale a jeté avec raison un cri d'alarme au sujet du danger qui menace le patrimoine artistique du pays par suite de la multiplicité des ventes d'objets d'art appartenant à des collections particulières.

Des antiquaires venus des pays à change élevé raflent nos plus belles œuvres d'art et les emportent chez eux sans que notre législation permette de nous y opposer.

Ce quotidien a bien voulu rappeler que depuis 1887 la Commission royale des Monuments et des Sites a présenté au Gouvernement un avant-projet de loi pour la conservation des monuments et des sites.

Au cours des années de guerre cet avant-projet a été mis au point par notre Collège et adressé aux Ministres compétents immédiatement après la rentrée de nos armées victorieuses.

Nous avons le ferme espoir que M. le Ministre des Sciences et des Arts, voudra bien user de toute son influence afin que cette loi tant

attendue et plus nécessaire aujourd'hui que jamais soit votée au cours de la présente session parlementaire.

*
* *

L'Association sans but lucratif « Les Amis de la Commission Royale des Monuments et des Sites » a tenu sa troisième Assemblée générale dans ce local ce matin à 11 heures.

Elle s'est occupée, au cours de l'année écoulée, de la préservation de nombreux sites et monuments notamment des rochers de Marche-les-Dames, de la chapelle au bas du chemin des Loups à Tervueren, d'un calvaire Louis XIV à Maldange-Thommen, du monument Gordon à Waterloo, du donjon de Rotselaer, des ruines de Franchimont-Theux, des Tumuli romains de Hern Saint Hubert, etc.

Elle a recueilli quelques souscriptions et notamment un don généreux de la part de M. Matthieu, d'Enghien, en faveur de la restauration des monuments du Hainaut.

L'Association espère que ce geste qui honore le donateur sera suivi par plusieurs de ses Collègues.

*
* *

Avant de clore cet exposé de nos travaux nous avons le devoir d'adresser à M.M. les Ministres des Sciences et des Arts et de la Justice, à M.M. le Directeurs généraux des Beaux-Arts et des Cultes nos plus vifs remerciements pour la bienveillance avec laquelle ils nous aident à remplir notre délicate mission.

Nos remerciements vont également à nos chers et distingués correspondants pour l'aide qu'ils apportent à nos travaux. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je pense qu'il est inutile de féliciter notre Secrétaire de son excellent rapport, vos applaudissements ont suffisamment manifesté votre sentiment à cet égard. (*Nouveaux applaudissements.*)

En ce qui concerne la seconde liste des Monuments et des Sites classés, j'ai pu remarquer, que certains Comités ont cru devoir la considérer comme une œuvre quasi définitive. Tel n'est pourtant pas le cas. La première liste publiée datant déjà de quelques années, nous nous sommes bornés à en publier une seconde édition, complétée grâce aux listes locales et aux dossiers dressés pendant la guerre. Cette seconde

édition n'a rien de définitif ; elle sert surtout à documenter les Comités et à leur montrer la voie à suivre; elle doit leur permettre de nous signaler les erreurs matérielles, ou spirituelles si l'on peut dire, qui s'y seraient glissées. Ce n'est que grâce à la collaboration des Comités que nous espérons arriver à un travail définitif, dont nous sommes encore loin.

Un moment nous avons espéré qu'un éditeur aurait pris sur lui la publication dont nous aurions indirectement profité. Jusqu'à présent, cet espoir n'a pas été réalisé et nous n'avons pas d'argent pour faire ce travail nous-mêmes.

Si M. Matthieu avait été ici, j'aurais non seulement voulu le faire acclamer par l'Assemblée, mais je l'aurais encore engagé à répéter son geste (*rites et applaudissements*), car, vous le savez, M. Matthieu jouit d'une très belle fortune. Quoi qu'il en soit, j'espère que des bouches indiscrètes iront lui rapporter que l'Assemblée l'a chaudement acclamé. (*Vifs applaudissements.*)

2. — *Communications essentielles, brèves, présentées par les auteurs des Rapports des Comités provinciaux au sujet des travaux de ceux-ci pendant l'exercice 1925-1926.*

PROVINCE D'ANVERS.

Rapporteur : M. J. SCHOBENS.

Messieurs,

L'exercice écoulé 1925-1926 s'est forcément ressenti de la période de compression des dépenses, décrétée par le Gouvernement pour l'assainissement des finances du Pays. Pour avoir été moins intense que les années antérieures, l'activité de notre Comité a trouvé néanmoins amplement de quoi remplir ses séances mensuelles.

Tour de la Cathédrale, à Anvers. — Malgré notre insistance à voir résoudre la question de la restauration de la tour de Notre-Dame, cachée par un hideux échafaudage depuis 1923, nous ne reçûmes communication du dossier administratif qu'à notre séance de juin dernier. Nous avons été heureux de pouvoir enregistrer l'accord de la Commission royale pour écarter la proposition de l'architecte communal tendant au renforcement de l'escalier supérieur par une armature en béton armé. De même, nous avons vu rejeter la proposition de la commission des experts visant à limiter la restauration des parties ornementales à une simple silhouette, sous le prétexte que les motifs décoratifs de la sculpture ne peuvent être admirés de près par personne. La Commission royale s'est prononcée pour un renforcement temporaire des intervalles de l'escalier ajouré par une maçonnerie en briques et s'est ralliée au principe de la restauration intégrale de la tour telle qu'elle a existé antérieurement.

Il nous reste maintenant à adjurer l'Administration communale de mettre la main à l'œuvre sans plus de retard ; car il est décevant de devoir acter l'imprécision du dernier communiqué officiel pour la mise en train des travaux et l'incertitude quant à leur achèvement pour l'année du centenaire de la Belgique.

St-Rombaut, à Malines. — Les plans complets de restauration de la tour, si endommagée par le feu des canons allemands, ont été acceptés : mais des doutes ont été émis sur la valeur de la composition nouvelle proposée pour le tympan de l'entrée principale. Tant au point de vue iconographique qu'au point de vue architectonique, des objections ont

été présentées. Il semble que pour élucider le bien fondé des remarques ayant trait aux proportions des sujets sculptés et des motifs d'ornementation qui les encadrent, la confection d'une maquette générale s'impose.

Eglise St-Jacques, à Anvers. — La restauration de cet édifice de premier ordre se continue ; toute la façade méridionale est dégagée des échafaudages et laisse l'observateur désorienté par la blancheur trop éclatante de la pierre mise en œuvre.

Nous eûmes encore à examiner les projets d'agrandissement des églises de *Merxem* et de *Zwijndrecht*. Pour la première de ces églises, la Commission royale adopta un projet entièrement neuf, au sujet duquel notre Comité ne fut pas appelé à donner son avis. Il aurait été défavorable en ce qui concerne plusieurs éléments d'architecture, empruntés au style moderne allemand qui ne sont pas de mise pour une église existante. Heureusement il n'en adviendra rien : les emprises à effectuer dans le cimetière étant prohibées pour plusieurs années.

Quant à l'église classée de *Zwijndrecht*, nous eussions préféré son maintien dans sa forme archaïque ; mais, nécessité fait loi ; et le projet présenté déparera au minimum la valeur et le mérite de la construction actuelle.

Pour les églises paroissiales, à Anvers, du *St-Esprit* et de *S^{te}-Walburge*, des plans nous furent communiqués. Le plan de cette dernière, dû à l'architecte Van der Gucht a été accepté avec admiration ; mais l'espace où ce monument devrait s'élever est notoirement insuffisant et nuira à l'effet qu'il devait produire à distance. Pour les plans détaillés de l'église du *St-Esprit*, dûs à l'architecte Evrard, il paraîtrait que notre Comité n'en eut pas connaissance, ayant été appelé à statuer sur une esquisse informe. Quoiqu'il en soit, aucun de ces projets ne sera exécuté pour le moment, faute de ressources suffisantes.

Pour la banlieue anversoise, nous avons été appelés à donner avis pour la chapelle d'Elsdonck sous Edegem et la chapelle au lieu dit « *Luchtbal* », sous Eeckeren. S'il ne s'agissait que de chapelles provisoires, il n'y aurait rien à dire ; mais ces chapelles ont des prétentions à devenir des églises définitives. Sans doute, il faut tenir compte des temps difficiles où nous vivons ; mais la banalité n'est pas de l'art et la simplicité n'est belle que par l'harmonie des proportions. Plusieurs de nos membres restent convaincus que pour une même somme d'argent que celle qui sera dépensée, un artiste compétent aurait produit des temples dignes de ce nom.

Les travaux de restauration de la chapelle classée Sainte-Anne, rue

de l'Empereur. à Anvers, où un revêtement en ciment était commencé, ont été arrêtés par ordre de l'autorité administrative. Ils sont encore en suspens.

Mobilier d'église.

Nous eûmes à examiner une jolie statue de St-Martin pour l'église de *Duffel*, ainsi que des stalles pour cet édifice ; puis un mobilier complet pour l'église restaurée et agrandie de *Mariakerke*. Nous n'eûmes connaissance du projet de la Vierge adossée à l'église de *Turnhout* qu'après son placement, de même que de la dorure fulgurante du Sacré-Cœur placé dans le même jardin.

Un mémorial anglais à placer dans l'église St-Rombaut retint notre attention admirative et devrait donner à réfléchir à nos artistes ; ne devraient-ils pas s'inspirer de pareille conception ?

Nous tenons aussi à signaler que tout le mobilier ancien, maître-autel compris, de l'église de *Wuestwezel*, mentionné à l'inventaire de la Province, a été vendu, il y a plusieurs années, sans autorisation, au brocanteur *Jaguenau*.

Verrières.

Deux projets seulement nous parvinrent au cours de l'an. Ceux relatifs à Notre-Dame au delà de la *Dyle*, et ceux destinés à l'église anglicane (rue Grétry, à Anvers). Ces derniers sont de belle composition et de belle exécution. Une verrière d'un bleu monogamme, placée sans autorisation dans l'église de *Loenhout*, produit un effet désastreux sur tout le mobilier de cette église.

Peintures murales.

La restauration des fresques de *Louis Hendrickx* (chemin de Croix à l'église St-Joseph) et de celles de *Guffens* et *Swerts* (scènes évangéliques à l'église St-Georges) a donné pleine satisfaction.

La peinture décorative des églises de *Mariakerke* et de *Loenhout* était achevée quand nous en fûmes avisés. Tandis que la première est sans portée directe sur l'architecture du bâtiment, la seconde dénote un système que nous croyons avoir rencontré ailleurs (à *Leest* ?) et qui est parfaitement admissible pour les rouges, par exemple, tandis qu'il se détruit lui-même par la juxtaposition des bleus et des jaunes.

Pour Notre-Dame d'*Hanswijck*, à *Malines*, aucun projet ne nous a

été communiqué ; les tentatives projetées de peinture décorative resteront donc sans suite, espérons-nous.

A St-Jean. à *Borgerhout*, l'édifice puissant et glorieux de Baeckelmans, on se propose de peindre une chapelle. Tentative dangereuse, surtout que les sujets proposés manquent de proportion et de grandeur.

Tableaux.

Les évènements de guerre ont nécessité la restauration d'un grand nombre de toiles. L'examen de celles que nous eûmes l'occasion d'examiner nous portent à penser qu'une inspection générale s'imposerait. Notons avec satisfaction les restaurations de tableaux de l'église de Bar-le-Duc, Loenhout, Halle, Lille St-Pierre, Lierre, Gheel et Willebroeck, ainsi que de l'église St-Charles, à Anvers.

Notons aussi la disparition inexpiquée de plusieurs tableaux de St-Job in 't Goor.

Cimetières.

A Minderhout et à St-Léonard, le mur campinois de clôture n'est pas encore rétabli. A Borsbeek, c'est le ciment qui voulait s'imposer ; nous nous y sommes opposés, mais il a néanmoins été placé. A Oolen, St-Joseph, le projet nous a plu. A Beersel, on songe à supprimer le cimetière. Nous voudrions le maintenir, comme cadre de l'église même s'il est désaffecté.

Monuments Civils.

La Chapelle de Bourgogne à laquelle nous faisons allusion dans notre dernier rapport, a été achetée par la puissante société d'assurances « Securitas ». Elle est donc sauvée de la destruction ; bien plus, les administrateurs de cette compagnie se proposent d'en faire restaurer les peintures et d'admettre le public à visiter ce souvenir historique de première importance.

Pour la maison de *Rubens*, il n'y a rien à signaler que la torpeur de nos édiles. Cette question ne semble pas les intéresser.

Le Palais des Ecoutètes, à Malines devra être restauré entièrement ; il y a cependant des remarques à faire pour les plans produits qui sont bons pour l'ensemble.

La restauration des façades particulières, largement subsidiée par la Province, a été heureusement continuée ; notons celles du Poids public,

celle de la rue Neuve, 45, marché aux œufs, courte rue Neuve, ainsi que le « Roskam » à Lierre. Nous ne sommes plus d'accord quand les pouvoirs publics subsidient, sous prétexte de restauration, des reconstructions intégrales, avec modifications profondes des façades primitives, superposition d'étages, modification de l'ordonnancement général, etc., comme par exemple au marché aux chevaux, sans qu'une seule pierre soit restée en place.

Nous ne pouvons nous rallier non plus à la thèse de la Commission royale qu'un monument classé puisse être déclassé pour la raison que le propriétaire n'en peut affecter l'usage à sa convenance. La Commission royale a bien soutenu, par après, qu'elle n'avait pas déclassé l'immeuble Van den Abeele, à la Place Verte. Il suffit de relire la correspondance échangée pour conclure qu'il y a équivoque.

Autant nous avons loué l'initiative de la ville d'Anvers quand elle subsidiait la restauration des façades anciennes dans la vieille ville, autant on doit déplorer sa politique quand elle manque de constance sous prétexte d'insuffisance de crédits. En attendant, la splendide façade « De Raap » menace de s'écrouler, faute d'entretien.

Les immeubles si pittoresques de la rue de la Clef sont aussi menacés de destruction.

A Malines, il y a beaucoup à dire et à redire pour le maintien des anciennes façades. Si nous pouvons noter celles de « Concordia » et du « Choraalhuis », entièrement reconstituées, celles du quai au Sel tombent de plus en plus en ruine.

Il semble bien que les administrations communales ne se sont pas rendu compte suffisamment de la portée exacte de la loi du 28 mai 1914 qui leur permet de voter les règlements nécessaires pour maintenir *la beauté* de la voirie. La *beauté* des voies publiques comporte, évidemment, pour les vieilles villes et pour toutes les parties anciennes des villes en général, une réglementation tendant au maintien des architectures des âges passés et à l'harmonisation des façades déjà dénaturées avec les vestiges subsistants des époques disparues. La législation a voulu intentionnellement rester dans un vague relatif afin de permettre le vote de tout règlement adéquat aux situations locales. Il suffit que la réglementation ait une portée générale soit pour une seule rue, soit pour un côté d'une rue, soit pour une place ou un quartier déterminé. Seul le choix des termes importe pour indiquer exactement le but à atteindre et pour empêcher qu'il n'y soit échappé par des moyens détournés.

Monuments commémoratifs de la guerre.

Nous avons eu à examiner ceux de Deurne, Hoogstraeten, Willebroeck, Meerle, Waelhem et Putte. Le projet de clôture pour le monument de Duffel a été écarté, comme inutile et plutôt nuisible.

Ecoles.

Un projet considérable d'école technique à édifier par la Province à Boom a retenu toute notre attention. Il est dû au talent des architectes Bal et Lamot. Il s'agit d'une tentative d'architecture moderne. Nous en attendons grande satisfaction.

D'autres plans d'écoles nous furent également soumis, notamment à Mortsel, Borgerhout et Merxem. Satisfaisants ils le sont ; mais ils ne dénotent pas grande originalité.

Classement.

Nos propositions tendant au classement de monuments et de sites ont été ratifiées par la Commission royale ; ce sont l'église de Zwijndrecht, la chapelle de Sainte Madeleine à Vremde, les tilleuls de Zoersel, plusieurs arbres du cimetière de Leest, la maison au Bruul, n° 38, à Malines, le site d'Austruweel, etc.

Aménagements de nouveaux quartiers.

Un grand nombre de projets nous fut soumis. Notons pour Anvers l'élargissement de la rue Pothoek et de la ruelle des Epines. Pour ce dernier projet, il nous faut regretter que des influences particulières ont fait sacrifier jusqu'ici l'avenir d'un des beaux quartiers d'Anvers.

Notons encore pour Merxem le Kroonpadwijk et Gagelvelden ; pour Eeckeren, la cité Sainte Mariaburg, route d'Hoogboom, rue du chemin de fer, la place, la Hofstraat ; pour Wilrijk, le Vallaer, la Doornstraat, l'extention de l'Elsdonck ; pour Brasschaet diverses rues ; l'approbation partielle de Wijneghem, Wommelghem. Mortsel (Con-tichsche binnenweg), Putte (cité), Schriek, Oolen, Waelhem, Linth, Hemixem, Hérenthals, Moll (Diamantstraat), Schooten. Malines (cité), Borgerhout (rue débouchant dans la rue Vinçotte), Niel, Lierre.

Nous avons émis un avis défavorable pour un projet de Turnhout, à cause de sa banalité et de l'absence de projets complets, pour un projet de Calmpthout (Vredeburg) parce que le lotissement est trop intense. En général, les cités-jardins sont des exploitations trop intensives et sont de mauvaises imitations des belles tentatives de nos voisins.

Arbres.

Une surveillance des plus actives a dû être exercée, concernant la manie dont sont hantées toutes les administrations publiques de se procurer des ressources par l'abatage d'arbres. Nous avons pu ainsi intervenir utilement pour maintenir de beaux arbres dans les presbytères de 's Gravenwezel et de Leest (1 orme magnifique de 2 m. de tour), pour sauver les accacias qui entourent la chapelle de Voortkapel, pour maintenir encore les ormes qui encadrent la chapelle de Sainte Madeleine à Vremde, pour retarder l'abatage de 54 arbres de l'enceinte militaire et de plusieurs chênes magnifiques à Bouwel, pour sauver le square qui précède la maison communale de Vieux-Turnhout, pour faire remettre l'enlèvement de plus de 500 frênes et ormes de la citadelle du Nord.

Malheureusement nous avons dû admettre la vente de 109 canadas à Vorst, de 38 ormes et 6 hêtres de la route de Oevel, de centaines d'ormes de la route Vieux-Dieu à Lierre, de 24 canadas à Puers, d'autres arbres à Bonheyden et Brecht.

Nous avons insisté pour de nouvelles plantations sur le monticule de Mariekerke, dans toute la commune de 's Gravenwezel pour un complément de plantations autour du palais de justice de Turnhout, etc.

Notre intervention fut tardive pour sauver les arbres du canal de Louvain à Malines, et la rangée de chênes sur la route de Moll-Sluys.

Réserves de nature.

En cette matière, on ne peut que regretter que les pouvoirs publics persistent dans une abstention systématique alors que d'autres pays ont vu leur résistance ébranlée. Le désèchement partiel du « Stappersven » est, sous ce rapport, profondément regrettable.

Zones de recul.

On se rappellera qu'à l'assemblée générale de l'an passé, nous avons été amenés à provoquer une motion de protestation contre l'Administration des ponts et chaussées parce qu'elle projetait le boycottage de la loi du 28 mai 1914. Diverses circulaires interprétatives de la loi qu'elle avait mise en application sans même attendre la publication d'arrêtés royaux ou ministériels en étaient la preuve évidente. L'assemblée générale a bien voulu appuyer notre manière de voir tendant au maintien des plantations routières, à leur protection et à leur développement

intégral, tendant ainsi à la beauté des routes et par surcroît à l'aisance de la circulation toujours plus intense.

J'ai le regret de devoir acter que l'appel de l'assemblée générale du 16 novembre 1925 n'a pas été écouté. Un arrêté ministériel dont la légalité est au surplus très contestable, parut en effet pour la province d'Anvers le 7 avril 1926, quoique daté du 20 octobre précédent. Il constitue tout un opuscule et, pour l'ensemble du pays, la liste des dérogations à la loi, doit constituer tout un volume. J'ai eu la curiosité d'additionner le nombre de kilomètres où l'exception est la règle, c.-à-d. où la zone de recul est supprimée et atténuée. Il comporte, *pour la province d'Anvers*, côté gauche et côté droit réunis, 1148 kilomètres, alors que l'ensemble du réseau gouvernemental s'élève à 743 kilomètres ; chiffre qu'il faut donc doubler à moins de diminuer le premier de moitié pour apprécier la proportion des exceptions voulues, par rapport à la totalité du réseau.

La conclusion qu'il faut tirer de ces précisions, est que le Ministre des travaux publics ne veut pas, ou ne veut plus de plantations routières sur 574 kilomètres, soit sur plus des trois quarts de l'ensemble des routes de l'Etat. Je propose à la Commission royale de se livrer à un calcul similaire pour les autres provinces afin d'avoir une vue d'ensemble sur l'œuvre néfaste entreprise. Non seulement elle attente à la splendeur du pays en rendant uniformes et banales nos plus belles routes, mais elle tarit une source considérable de la richesse nationale, en rendant impossible dans l'avenir la plantation routière.

Au point de vue social, c'est également une méthode condamnable ; car, plus on se trouve en présence d'une population dense, plus il importe pour la santé publique et l'hygiène générale de multiplier les frondaisons et de rendre intense l'action purifiante de la végétation.

Il est encore intéressant de noter que, précisément pour les routes qui n'ont que 12 mètres de largeur — ce qui est presque un défi au progrès pour des routes gouvernementales — la zone de recul a été limitée en rase campagne à 5 mètres et à 4 mètres et 139 kilomètres sans recul aucun.

La conclusion de ce rapport est donc forcément empreinte d'une note de découragement. On a beau consacrer le meilleur de son activité à la défense des beautés naturelles et à la conservation des belles œuvres de l'humanité, on ne rencontre pas l'appui qu'il faudrait auprès de certaines administrations publiques.

PROVINCE DE BRABANT

Rapporteur : M. ORGELS.

Messieurs,

Au cours de cette année, le comité s'est réuni cinq fois. Quoique les affaires dont il eut à s'occuper fussent assez nombreuses, il n'en est pas cependant qui présentent un intérêt spécial. Ce qui ne signifie pas qu'aucune ne mérite d'être signalée dans le rapport que le comité doit vous présenter annuellement sur son activité. Nous serions heureux de vous dire que celle-ci a été exceptionnelle, qu'elle a pu s'employer, dans une très large mesure, à la sauvegarde de notre patrimoine artistique, à l'étude de problèmes esthétiques soulevés par l'examen de projets de restauration de monuments historiques, d'urbanisation, de création et d'aménagement de quartiers. Malheureusement les projets de l'espèce sont plutôt rares en ce moment, car leur réalisation entraîne de grosses dépenses que la situation financière de notre pays interdit aux administrations publiques.

Vous n'ignorez pas que le Gouvernement, dans une circulaire adressée aux Gouverneurs de province, faisait appel à celles-ci pour collaborer à l'œuvre d'assainissement financier et les invitait à ne faire que les dépenses strictement nécessaires. Et encore ces dépenses ne sont pas toujours reconnues comme telles, même lorsqu'il est établi qu'elles ont ce caractère. La correspondance que vous avez échangée avec M. le Ministre des Sciences et des Arts au sujet de la réduction du crédit inscrit au budget pour le fonctionnement de votre commission, en fait foi. Pourtant ce crédit était bien modique et l'on ne se serait pas attendu à ce qu'il pût être réduit.

Dans un même ordre d'idées, nous avons été amenés à protester contre l'application des nouvelles prescriptions réglementaires en ce qui concerne l'indemnisation des frais de déplacement des membres correspondants. Nous estimons que cette réglementation est vexatoire, humiliante même. N'oblige-t-elle pas les correspondants à indiquer, sur leurs états de frais pour chaque déplacement, l'heure du départ et celle du retour en même temps que la durée de leur inspection.

C'est abusif, déclarait notre collègue Veraart. On oublie que les correspondants remplissent, à titre purement gracieux, les missions dont ils sont chargés, et ces missions ne consistent pas seulement en de simples déplacements. Elles nécessitent, dans bien des cas, des études et des recherches sérieuses auxquelles il faut parfois consacrer un temps fort long. Il ne paraît pas rationnel de déterminer l'indemnité suivant la durée de l'inspection qui peut être de moins de cinq heures et ne donner droit à aucune indemnité, alors que souvent le travail le plus important reste à faire : la rédaction du compte rendu de cette inspection et des observations ou considérations qu'elle a suggérées.

Il ne faudrait pas croire que cette protestation a pour résultat de ralentir le zèle des correspondants du Brabant. Ils consentent à donner leur temps qui pourtant est bien précieux à certains d'entre eux et ils ne marchandent pas leur dévouement lorsqu'ils jugent que leur intervention est nécessaire pour appeler votre attention sur les actes de vandalisme dont sont trop souvent menacés nos monuments et nos sites. Mais il ne paraît pas excessif, toutefois, de se demander si les économies, que l'on veut réaliser sur les légères indemnités qu'on leur accordait précédemment et qui étaient loin de rémunérer la perte de temps que leur causaient leurs déplacements, sont de nature à contribuer sérieusement au redressement de notre situation financière.

Au reste vous avez, Messieurs, dit sur ce point ce qu'il fallait dire et nos réflexions ne font que confirmer celles que vous avez formulées d'une manière précise dans la correspondance dont nous avons parlé plus haut.

Parmi les édifices dont nous vous avons proposé le classement, nous citerons tout d'abord les églises S. S. Jean et Etienne et Notre-Dame des Riches-Clares, à Bruxelles.

Notre collègue, M. Caluwaers, a fait, dans un rapport substantiel, une description détaillée de la première de ces églises, qui mérite de retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos édifices religieux. L'on peut s'étonner à juste titre qu'elle n'ait pas encore obtenu les honneurs du classement.

Ce qui frappa notre collègue ce sont les heureuses proportions de cette église, proportions que l'aspect extérieur de l'édifice ne laisse pas soupçonner. Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

« L'église est remarquable par l'harmonie de ses proportions, le parti de son architecture est un grand ordre composite sur l'entablement duquel reposent les arcs plein-cintre donnant naissance aux pendentifs dans la

travée dominée par la coupole et à la voûte d'arête dans l'autre travée. Les pilastres de l'ordre sont groupés par deux aux piliers du centre et contre les tours pour la première travée et donnent naissance à un double arc en plein-cintre. Sous la coupole, les piliers ont chacun un pan coupé pour la retombée des pendentifs et le grand ordre ne comprend qu'un pilastre isolé avec un seul arc de couronnement. Le chœur, sans éclairage direct, est voûté en cul de four, la voûte est décorée d'arabesques. Le vaisseau de l'église reçoit la lumière par un premier rang de fenêtres à hauteur des tribunes avec fausse balustrade, laquelle se retrouve aux quatre tribunes et au jubé et ceinture, ainsi l'église à mi-hauteur.

» Un second rang de grandes fenêtres en arc surbaissé contribuent à donner à cette église un vigoureux éclairage laissant toutefois le chœur dans la pénombre.

» Au chevet du chœur, trois fenêtres l'éclairaient, mais elles ont été aveuglées. Un dessin de 1799 nous montre, dans la voûte hémisphérique de l'abside, des baies de pénétration avec fenêtres dans la toiture, lesquelles nous semblent bien n'avoir jamais existé.

» Le grand ordre composite reposant sur un piédestal uni très bas donne un cachet particulier de grandeur et de majesté à l'ensemble de l'édifice. Celui-ci jusqu'à la naissance des arcs est solidement construit ; les grands arcs eux-mêmes et les voûtes sont en maçonnerie, mais toute la coupole est plafonnée sur charpente en bois. L'intrados des arcs, les pendentifs de la coupole, la coupole proprement dite, comme la voûte du chœur et la voûte des autels latéraux, sont décorés d'arabesques dans le goût italien de l'époque (commencement du XVIII^e siècle), ce qui tendrait à faire supposer qu'au cours des travaux, le maître de l'œuvre, qui est inconnu, aurait fait un séjour en Italie et en aurait rapporté cette tendance à une richesse de décoration qui contraste avec la grandeur et la simplicité de l'ordre composite aux feuillages de chapiteaux largement traités, avec la frise nue de l'entablement et l'absence de toute ornementation superflue dans la corniche. »

L'église Notre-Dame aux Riches-Clares ne présente pas moins d'intérêt que la précédente. M. Govaerts, dans une note qui vous a été communiquée, a résumé succinctement l'histoire de cette église qui fut construite en 1665, d'après les plans de Lucas Faid'herbe de Malines, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Nazareth, bâtie en 1483 et qui avait été cédée en 1588 aux religieuses urbaines de Sainte Claire.

Cet édifice a, au cours des âges, beaucoup souffert, Un agrandissement et des transformations successives ont dénaturé son caractère primitif. Et l'on peut constater que les travaux que l'on y a récemment exécutés

sont de nouvelles atteintes portées à son intégrité. La chose est bien faite pour surprendre, si l'on sait que ces travaux ont été ordonnés par la ville de Bruxelles qui cependant s'est toujours montrée jusqu'ici si respectueuse de ses monuments anciens et qui s'est imposé des sacrifices considérables pour leur entretien et leur restauration.

Malgré les mutilations qu'elle a subies, l'église conserve encore son charme. « L'intérieur, dit M. Govaerts, est fortement inspiré des œuvres des artistes italiens Bernini et Borromini, et l'on ne peut s'empêcher d'admirer l'ampleur magnifique avec laquelle les architectes de l'époque composaient dans un « fortissimo » constant. L'ensemble du chœur, avec ses grandes et hautes niches, forme un espace fastueux où les cérémonies religieuses se déploient largement. La coupole, avec ses nervures à bossages, est d'un très bel effet architectural. Les quatre figures d'angle sont traitées dans le goût maniéré de l'époque. À notre avis, elles sont bien de Lucas Faid'herbe, ainsi que les têtes d'ange de la nef. Il suffit de les comparer avec les autres œuvres connues de cet habile sculpteur-architecte. Il est regrettable de ne plus voir les bossages des pilastres du transept et de la nef. Seule la niche du maître-autel a échappé à cette ablation désastreuse. Avec les statues des religieuses de la nef, tout cela devait former à l'époque un ensemble extraordinaire de richesse digne de notre art flamand du XVII^e siècle. »

D'autres classements vous ont été proposés : La ferme dite de Charleroy et celle de Poddeghem, situées à Grimberghen. La première a fait l'objet d'un intéressant rapport de M. Sibenaler.

Située au bord du Molenbeek, elle forme avec les anciens moulins du s'Gravenmolen, du Tornmenmolen et de la ferme de Poddeghem un ensemble vraiment remarquable en tant que site et constructions rurales de l'époque des ducs de Bourgogne.

« Sur la porte d'entrée, écrit M. Sibenaler, est inscrite la date de 1741, mais ce n'est là qu'une date de restauration. Le nom de Charleroy est le plus ancien connu dans le pays pourtant flamand ; mais elle a changé de nom suivant les fermiers qui l'ont occupée et elle dépendait autrefois de l'abbaye de Grimberghen. Elle appartient aujourd'hui au Comte Helman de Grimberghen et l'occupant actuel est le fermier I. Van Schaftingen, homme plein de goût et de bonne volonté qui, chose rare chez un cultivateur, ne rêve que de la restauration des bâtiments qu'il habite. »

Quant à la ferme de Poddeghem, elle mérite tout autant que la précédente de retenir l'attention de l'archéologue. C'est un vieux manoir très caractéristique, aux allures de forteresse. Il importe de lui conserver son aspect ancien, d'empêcher que par des restaurations maladroitement, on ne le

défigure. Comme nous l'avons dit plus haut, il fait partie d'un groupe de constructions pittoresques, à la conservation duquel on doit veiller avec un soin jaloux.

Les projets présentés pour la restauration d'édifices du culte ont été peu importants. Ils ne comportaient pas des travaux de grand style. Deux de ces projets n'ont pu être approuvés par le Comité. C'est d'abord celui qui nous a été présenté par la commune de Melsbroeck pour la transformation des plafonds et des charpentes de son église paroissiale.

Tout en reconnaissant l'utilité du travail projeté, notre collègue, M. Govaerts, qui a procédé à un examen complet de l'église, estime que la construction, comme le propose l'auteur du projet, de voûtes en briques légères ne concorde guère avec le caractère sobre des colonnes et des fenêtres de l'église ; il conviendrait plutôt d'édifier ces voûtes en berceau sans nervures, avec doubleaux sur les supports dans le style de l'époque. Il ne manque pas, dit M. Govaerts, d'exemples en cette belle période du XVIII^e siècle dont pourrait s'inspirer le restaurateur pour donner à l'édifice un ensemble digne et monumental.

Quant au second des projets en question et qui est relatif à la restauration de l'église de Bierghes et à l'aménagement du presbytère de cette paroisse, il a donné lieu à de nombreuses critiques de la part de M. Veraart qui a visité les deux bâtiments et qui a pu ainsi se rendre compte de l'insuffisance des plans qui lui étaient soumis. Aussi, notre collègue fut-il d'avis de s'opposer à l'exécution de ces plans et de réclamer une étude complémentaire.

Nous avons été appelés à examiner les plans dressés pour le rétablissement du carillon dans le clocher de l'église Sainte Gertrude, à Nivelles. Toutes les dispositions qui ont été prises en vue de l'exécution de ce travail sont parfaites.

L'inauguration du nouveau carillon sera un évènement important pour la coquette ville de Nivelles de même que l'exposition folklorique que la province a organisée et qui a obtenu un très vif succès, ce qui n'est pas fait pour surprendre, car cette exposition s'annonçait très riche en documents de toute espèce qui intéressent l'archéologie, l'art religieux et les sciences auxiliaires de l'histoire. On en jugera par le numéro spécial que la rédaction de la revue du Folklore Brabançonne vient de publier. Le numéro contient une copieuse monographie de la ville de Nivelles. Une importante partie de ce travail est consacrée à la collégiale de Sainte Gertrude. C'est justice. Elle est non seulement l'un des plus anciens monuments du pays, mais est aussi l'un des plus remarquables et si aucun de vous, Messieurs, n'en ignore toutes les beautés, il n'en reste pas moins

que nombre de gens cultivés ne se doutent guère que la petite ville de Nivelles renferme une église magnifique remplie de trésors artistiques de la plus haute valeur. La monographie précitée donne le détail de ces richesses et en constitue une sorte d'inventaire où naturellement la fameuse châsse de Sainte Gertrude tient la place d'honneur. Elle y est l'objet d'une notice historique complète et d'une description minutieuse qui rend visible toutes les précieuses beautés de l'œuvre.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'initiative prise par l'Administration provinciale du Brabant. Les expositions du genre de celle-ci nous révèlent l'existence de vies locales submergées, si je puis dire, mais non étouffées, par l'activité moderne, nous permettent de pénétrer l'âme d'autrefois, de retrouver sa sensibilité propre qui persiste, sans que nous en soyons conscient, dans celle d'aujourd'hui.

M. le Chanoine Crooy a fait rapport sur deux projets de placement de chemins de Croix, l'un dans l'église de Machelen, le second dans l'église St-Henri, à Woluwe-St-Lambert.

Le premier de ces projets est franchement mauvais. Il est, suivant l'expression de M. Crooy, de ces sortes de choses que l'on ne peut améliorer. Il est du devoir de l'autorité supérieure de s'opposer énergiquement à leur réalisation et d'empêcher des artistes sans valeur de prendre la place de ceux que leur talent recommande pour la décoration de nos églises.

Quant à la deuxième étude, elle n'est pas sans quelque valeur artistique. Cependant elle apparaît conçue dans un style romantique compassé, dépourvu de sincérité. Ceci n'a rien qui doive nous étonner, l'auteur, M. Collon, s'étant jusqu'à présent spécialisé dans un genre qui n'a rien de mystique. Toutefois le Comité n'a pas cru devoir émettre un avis défavorable sur le projet pour la double raison qu'il n'est pas, comme nous l'avons dit, sans mérite et que les quatorze stations, offertes du reste par des paroissiens, étaient déjà commandées à l'artiste.

Nous avons été saisis d'une demande de l'Administration fabri-cienne de l'église de Wolverthem tendant à la vente du presbytère de cette paroisse. Le motif invoqué pour justifier cette demande est que le presbytère est fort éloigné de l'église et que ce bâtiment, trop vaste, exige des frais d'entretien considérables.

Ce qui pourrait, comme l'a fait justement remarquer notre collègue, M. Veraart, s'opposer à l'aliénation sollicitée, c'est que le presbytère est rangé dans la 3^e classe des monuments, Mais, bien qu'ayant encore aujourd'hui belle apparence et appartenant à la fin du XVI^e siècle, il est à considérer que, restauré, il y a quelques années, sans le souci de lui

conserver son caractère, il ne reste presque plus rien de l'habitation primitive.

C'est pourquoi le Comité émit un avis favorable à l'aliénation de celle-ci sous la réserve, toutefois, d'imposer à l'acquéreur l'obligation de maintenir les quelques parties anciennes du bâtiment.

M. Veraart a procédé à l'inspection d'une chapelle castrale située au hameau de Sart-Messire-Guillaume, commune de Court-St-Etienne.

Ce petit édifice, si intéressant à divers points de vue, est dans un tel état de délabrement que sa ruine totale est imminente.

M. Arthur Cosyns publia dans le bulletin du Touring-Club de Belgique (n° du mois d'août 1922) une notice historique sur cette chapelle; il déplorait déjà à cette époque l'état d'abandon dans lequel elle se trouvait et signalait les déprédations qui s'y commettaient journellement.

« Les toitures, écrivait-il, laisse passer l'eau de pluie au point que la charpente en est fortement endommagée. Les fenêtres n'ont plus de vitres et leurs meneaux de pierre sont détruits en grande partie. Le pavement est démoli et les paysans viennent chaque jour en enlever des fragments. »

On aurait pu encore alors restaurer la chapelle sans grands frais. Mais on n'a rien fait ; depuis quatre années se sont écoulées et les éléments et les hommes aussi ont continué leur œuvre de destruction. C'est ainsi qu'actuellement la toiture, criblée de trous, n'offre plus aucune protection et la charpente en est à ce point vermoulue qu'elle doit s'effondrer prochainement.

« Quant au clocheton, déclare M. Veraart dans le rapport qu'il a fait sur cette affaire, sa démolition s'impose si l'on veut éviter tout accident. De la chapelle il ne restera bientôt que les quatre murs. Je crains qu'en présence de cette situation, il y ait peu d'espoir d'émouvoir les propriétaires (les héritiers de M. Boël) au point de les décider à faire le nécessaire. Si cela eût été possible et peu dispendieux, il y a quelques années, il faudrait aujourd'hui envisager le renouvellement de tout indistinctement à part les murs. »

M. Veraart signale l'existence dans la chapelle d'une intéressante pierre ayant jadis recouvert la tombe d'un enfant de huit ans, descendant des seigneurs de l'endroit ; et M. Cosyns rappelle que la chapelle renferme une petite cloche provenant du carillon de l'église St-Bavon de Gand, carillon dont les cloches furent vendues en 1803 pour payer les frais d'installation d'une clôture à l'entrée du chœur de cette église. C'est ainsi probablement qu'une de ces cloches est devenue la propriété de la chapelle du Sart.

La Commission royale et M. le Gouverneur ont communiqué le rapport de notre collègue à M. Boël, membre de la Chambre des Représentants et ont attiré son attention sur l'intérêt archéologique et architectural que présente la dite chapelle.

Comme nous l'avons déjà remarqué précédemment, les Administrations communales n'ont pas toujours le respect des beautés naturelles. Cela ne représente pas, pour certaines d'entre elles, une valeur dont on peut tirer un profit matériel. On ne peut évidemment s'opposer à certaines transformations qu'impose l'activité sociale et l'on doit souvent, peut-être trop souvent, se résigner au sacrifice de paysages aimés pour ne point entraver le développement sans cesse croissant de la vie urbaine. Dans ces cas il faut s'incliner, on est devant l'inéluctable. Mais il est des sites charmants qui disparaissent sans qu'on puisse invoquer cette raison. Il est des hommes indifférents aux choses de la nature, à ces merveilles émouvantes que sont certains de nos paysages brabançons. Et notre dévoué collègue, M. Stevens, qui connaît tous ces paysages et qui les surveille d'un œil vigilant et soupçonneux, a signalé une fois de plus cette indifférence à l'occasion de coupes qui ont été faites dans le parc du presbytère de Hever. Nous détachons le passage suivant du rapport qu'il nous a adressé :

« J'ai fait le tour du dit parc et voici les constatations que j'y ai faites. — Le corps du bâtiment a les allures d'un petit castel et date du XVIII^e siècle. Sans avoir des prétentions architecturales, cette modeste habitation de plaisance, avec son fossé d'eau et son petit parc qui l'entourent ne manque pas d'un certain cachet archaïque. Mais cette propriété empruntait particulièrement son charme et sa poésie à son cadre d'arbres centenaires qui gisent à présent sur le sol. Dans ce domaine de dimensions restreintes, c'est une véritable hécatombe puisqu'on y a abattu 50 arbres dont on peut juger, aujourd'hui encore, de leur caractère admirablement pittoresque par leurs troncs noueux, formidables et bas branchus. Le spectacle est navrant quand on se représente ce que devait être ce petit Eden, lorsque cette magnifique parure arborescente se mirait dans les eaux du fossé. Et les vandales qui ont commis cette stupide dévastation ne peuvent même pas invoquer la valeur pécuniaire de ces arbres dont la vente n'a produit et ne pouvait produire qu'une somme dérisoire. En effet, quoique parfaitement sains et pouvant vivre de très longues années encore, ces arbres n'avaient aucune des qualités requises pour les faire apprécier des marchands de bois, leur seule valeur résidant

uniquement en leur beauté artistique. Quant à ceux qui n'ont pas été sacrifiés le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils ne présentent aucun intérêt. »

Nous partageons l'indignation de notre collègue surtout si l'on songe que le bourgmestre de la commune d'Hever, à qui il exprimait ses sentiments de désapprobation, ne témoigna aucun regret de cet acte de vandalisme. Bien au contraire, il reçut de très mauvaise grâce les observations de M. Stevens en lui répondant que les questions d'esthétique ne l'intéressaient que médiocrement et qu'il avait à s'occuper d'abord des intérêts matériels de sa commune. Cela paraît inconcevable, venue de la part d'un homme à qui l'on pouvait, en raison de sa situation sociale (il est médecin), supposer une certaine culture intellectuelle.

Nous avons enregistré avec un très vif plaisir que l'ardente campagne que nous avons menée pour la sauvegarde des étangs de Robiano et du chemin des loups, à Tervueren, a abouti à notre entière satisfaction. L'autorité militaire a évacué la garnison qu'elle y avait établie, avec tout le matériel dont la troupe se servait dans ses exercices.

Le séjour de celle-ci n'a pas été sans laisser de traces. Les étangs étaient devenus de véritables bourbiers et nous avons à déplorer la perte de plusieurs arbres superbes qui ornaient les talus du chemin creux, mais il est à espérer que la généreuse nature réparera bientôt en partie ces ravages.

M. Stevens a fait remarquer toutefois, qu'il ne suffit pas d'avoir sauvé le site d'un désastre certain; mais il importe d'en assurer la conservation par des replantations opportunes et par une surveillance active et efficace. C'est pourquoi le comité, partageant entièrement l'avis de M. Stevens sur ce point, forma le vœu de voir le Gouvernement incorporer au domaine de l'Etat les étangs, le chemin creux et les prairies qui l'encadrent et qui font partie de la propriété Stolberg, placée sous séquestre.

M. de Munck s'est rendu à Grimberghen pour examiner une motte féodale dont l'existence nous avait été signalée par M. Desmarez, archivist de la ville de Bruxelles.

M. de Munck en décrit l'état actuel de la manière suivante :

« Vers le Nord-Ouest et le Nord-Est, cette motte est encore entourée de larges fossés et, sans aucun doute, primitivement ces fossés encadraient complètement cet ouvrage pour en assurer la défense.

» Sur l'élévation résultant de l'apport des terres provenant du creusement des fossés ont été construits en briques et en blocs de grès lédiens, trois intéressants bâtiments à pignons à redents. Ils sont encore en partie couverts d'ardoises et accolés à une tour carrée en moellons de la région.

» L'ensemble constitue un châtelet et, dans l'un des murs du rez-de-chaussée, se voit encore une meurtrière qui semble avoir servi à défendre l'accès du pont. Celui-ci se trouvait, sans doute, dans l'axe du tronçon de route reliant, vers le Sud et l'Ouest, le châtelet au village de Grimberghen et vers le Nord Est au hameau du Pont-Brûlé.

» Au châtelet aboutissent, aujourd'hui, sept chemins et un sentier, et il ne me paraît pas douteux qu'au moyen-âge ce châtelet constituait, sinon un poste stratégique, tout au moins un endroit d'où la puissance seigneuriale pouvait exercer une surveillance dans la région. »

Nous vous avons proposé le classement de l'ensemble des bâtiments précités et du site qui leur sert de cadre.

Dans une des dernières communications que nous a faites M. de Munck, aujourd'hui membre effectif de la section des sites, croit devoir signaler les dangers auxquels serait exposé le site du Steenpoel, classé depuis le 20 juin 1925. La ville de Bruxelles, s'il faut en croire les bruits qui circulent, aurait l'intention de convertir en terrains à bâtir, après l'exposition internationale de 1930, les emplacements occupés par le site et l'Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole.

Ce serait un crime disait M. de Munck, si pareil projet était mis à exécution, et cela pour des raisons qu'il a déjà exprimées dans un rapport spécial et dont le texte vous a été adressé par les soins de M. le Gouverneur. Il se refusait à croire que la ville de Bruxelles se décidât à le commettre. Mais il pensait, cependant, qu'il ne fallait pas se montrer trop confiant parce qu'on soulevait la question du déplacement de l'Institut, ce qui aurait comme conséquence probable une destruction au moins partielle du site. C'est là ce qu'il fallait éviter. Aussi M. de Munck insistait-il sur l'utilité de l'Institut que certains voudraient, dit-on, voir disparaître. C'est pour prévenir une telle éventualité qu'il proposa au comité d'émettre le vœu que, dans la vente par l'Etat à la ville de Bruxelles du plateau d'Osseghem, il soit stipulé une réserve en vue de sauvegarder à la fois le site proprement dit et l'Institut qui en forme le complément naturel.

L'Administration communale de Bruxelles, à qui M. le Gouverneur fit part des craintes de M. de Munck, a fait connaître qu'il n'a jamais été question, dans les études qui ont pour objet la création sur le plateau d'Osseghem d'un quartier nouveau, de faire disparaître le site de Steenpoel. Celui-ci sera conservé et même sur une superficie plus grande que celle proposée.

» Quant à l'Institut normal d'Economie ménagère, fait remarquer la dite administration, son existence n'est pas liée à la sauvegarde

du site. Dans les négociations poursuivies au sujet de la cession par l'Etat à la ville de Bruxelles des terrains du plateau d'Osseghem, la question de l'existence de cet Institut a été envisagée et la convention proposée contient des clauses spéciales à cet égard.

» Au surplus, ajoute la ville, le plan d'aménagement du quartier devra être soumis à l'approbation du comité d'administration de la donation royale en vue de satisfaire aux obligations imposées à l'Etat par le feu Roi, Léopold II. Cette condition est certainement de nature à vous donner tous vos apaisements. »

Tout est donc pour le mieux et nous sommes heureux de féliciter l'Administration communale de Bruxelles de l'empressement qu'elle a mis à préciser ses intentions qui sont, comme on le voit, des plus rassurantes.

Nous souhaitons, pour terminer, que le Gouvernement entende le cri d'alarme poussé par M. Stevens à l'annonce d'un projet de lotissement du parc d'Héverlé. Il semble qu'il serait possible de conserver ce beau domaine, qui est encore partiellement placé sous séquestre, en adoptant la proposition que nous avons eu l'honneur de vous faire et qui consistait en la cession du dit parc à la ville de Louvain et à la commune d'Héverlé. Ce serait, en effet, une excellente solution, mais dans les circonstances actuelles l'Etat l'admettra-t-il ? Espérons-le, sans trop y croire.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Section des Monuments.

Rapporteur : M. Baron ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

La vaste plaine de la Westflandre dévastée et couverte de ruines pendant la guerre de 1914-1918 offre actuellement un contraste frappant. Dans le court laps de temps, qui nous sépare de ces moments tragiques, un peuple, qui n'a jamais connu le découragement, s'est mis à l'œuvre pour déblayer les décombres amoncelés et reconstruire les villes et les villages avec leurs églises et leurs maisons communales. Maintenant à l'horizon l'on voit poindre les vieilles cités refaites de fond en comble de Dixmude, Nieuport et Ypres, et les belles agglomérations de maisons villageoises émergent des champs couverts de moissons. Les touristes qui font le tour des « battle-fields » n'aperçoivent plus que par ci par là les cimetières où dorment les morts de la grande guerre.

L'activité de notre Comité pendant ces années où l'on travailla sans trêve et sans repos, a été remarquable et il a contribué par son zèle et les connaissances approfondies de ses membres à donner les avis les plus compétents pour la reconstruction de nos anciennes tours, de nos églises et de nos hôtels de ville, et à seconder le zèle de nos architectes dont le talent, qui mérite les plus grands éloges, a doté notre sol de monuments dignes des siècles antérieurs.

Une période de détente est arrivée après le gros-œuvre et s'il reste encore quelque chose à faire, ce sont principalement des travaux de décoration et d'ameublement.

Le Comité provincial s'est occupé de la restauration de plusieurs églises.

Parmi les restaurations les plus heureuses, tant au point de vue du monument lui-même que de son ameublement, qui ont attiré notre attention pendant cette année, il faut citer la remise en état de la vieille église de Blankenberghe. Elle a été faite d'une façon consciencieuse par M. l'architecte De Pauw, notre collègue, qui a étudié l'édifice à fond et l'a reconstitué dans son aspect primitif, rétablissant les maçonneries extérieures détériorées de la tour et des nefs, aménageant le portail et la sacristie, reconstituant les fenêtres avec leurs meneaux et

leurs verrières. À l'intérieur on a maintenu les voûtes telles qu'elles avaient été rétablies après les reconstructions du XVI^e siècle et remis à nu le bel appareil des arcades des travées ; on a ouvert la grande fenêtre avec galerie séparant le sanctuaire de la sacristie ainsi qu'une série d'arcatures et de crédences cachées sous le plâtras.

Le mobilier datant en majeure partie du XVII^e et XVIII^e siècle a été rétabli ; notamment le maître-autel et les autels latéraux avec leurs tableaux anciens, le jubé, les lambrissages, la chaire de vérité, les confessionnaux et d'autres accessoires.

Le tout a contribué à doter notre coquette cité balnéaire d'un vrai joyau architectural et l'on se demande comment antérieurement certains esprits auraient voulu voir disparaître ce monument remarquable.

Ceux qui ont pris l'initiative de sa restauration et qui l'ont encouragée, méritent les plus vifs éloges.

* * *

Les projets relatifs aux travaux divers à effectuer à l'église de Ghis-telles (plans M. l'architecte Raison) ont fait l'objet d'un examen minutieux. On a agréé les restaurations à faire aux murs et contreforts, qui sont urgentes et nécessaires pour la préservation de cet édifice, ainsi que l'agrandissement de la sacristie, dont les dimensions étaient trop restreintes. Une modification a été apportée à l'érection du baptistère qui faisait l'effet d'un réduit situé dans l'angle du porche d'entrée et de la façade Ouest de la nef Nord. D'accord avec l'architecte il a été proposé de bâtir une petite chapelle octogonale puls en rapport avec l'église décanale et plus décente pour y placer les fonts baptismaux. Le dispositif et l'épaisseur des murailles des chapelles projetées pour l'exposition des reliques de Sainte Godelieve ont été légèrement modifiés et les fenêtres mises en harmonie avec le style de l'église. — Les vitraux ont été approuvés.

La décoration picturale de M. Goethals, de Gand, demandera une nouvelle étude tant au point de vue des figures que des décors.

Le chemin de Croix existant, empêchant l'ouverture des baies des nouvelles chapelles, sera placé dans la première partie des nefs latérales, à droite et à gauche, l'une station contre l'autre.

* * *

Les travaux de restauration de l'église de St-Denis sont terminés ; cet édifice avec son chœur roman, ses nefs moyenâgeuses et sa belle

tour produit actuellement, un effet remarquable. Il est à regretter que l'Administration fabricienne se soit permis quelques fantaisies telles que le placement de réflecteurs électriques à l'extérieur des fenêtres soi-disant pour mettre les vitraux en valeur, ainsi que le tracé des câbles le long de la tour, qui nuisent à l'aspect général. Il est à espérer que le Conseil de fabrique fera disparaître ces objets disparates.

Un rapport a été présenté par notre collègue M. Verbeke pour la restauration du mobilier notamment une chaire de vérité intéressante quoique seulement du début du XIX^e siècle, et deux confessionnaux datant du XVIII^e siècle, ornés de statues de grandeur naturelle et provenant de l'église de St-Michel à Courtrai.

Les fragments de la table de communion pourront tout au plus servir à faire un prie-Dieu.

*
* *

La Commission royale des Monuments a approuvé le projet de restauration de l'église monumentale de Waermaerde, à laquelle notre regretté collègue, le Baron Joseph de Béthune, avait consacré une intéressante notice dans le Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai 1903-1904, p. 48-62. Le projet comprend la restauration de la voûte de la tour et de l'encadrement de la porte d'entrée, le renouvellement des piliers, colonnes avec bases et chapiteaux, arcs en tiers point, dans le transept Nord et la chapelle absidale Nord et quelques détails architecturaux.

* * *

Le Comité provincial a présenté deux rapports très circonstanciels :

1°) sur la conservation de la tour monumentale de l'église démolie de Dottignies, dont l'édilité souhaitait la disparition. Son maintien a été décidé.

2°) sur la restauration de la tour de l'église de Mariakerke (Ostende) décidant de se rapprocher davantage de l'état primitif en donnant à la flèche l'élancement ancien et en la faisant descendre dans l'encuvement formé par le bahut.

*
* *

A l'église de Wenduyn, sur la proposition de M. l'architecte De Pauw, il a été décidé de rétablir, dans le transept Nord, après la remise

en état, un ancien portail de la partie ancienne de cet édifice. La porte double sert à la grande surface du projet et les deux retours sont nouveaux. L'effet en est très heureux.

*
* *

Un projet d'agrandissement et d'ajoute de diverses annexes à l'église d'Oostcamp a été présenté par l'Administration fabricienne de cette localité. Il rompt toute l'harmonie de la façade principale. Le Comité l'a rejeté et a proposé la construction le long de la façade du Nord d'annexes similaires aux sacristies actuelles, ainsi que l'établissement du baptistère nouveau à la hauteur de la première travée de la nef latérale Nord.

La Commission royale des Monuments s'est rangée à cet avis et a demandé une nouvelle étude, ne nuisant pas au caractère de cette église à trois nefs et tour centrale de notre province.

Les projets d'aménagement des abords de l'église de St-Genois ont été également rejetés. Le mur de soutènement et de clôture du cimetière comportant des grilles en fer forgé avec des pinacles, ne convient pas pour une église rurale ; il devrait être construit en moëllons irréguliers de Tournai, surmontés d'une bonne pierre de couverture.

La Commission royale partageant cet avis a demandé à l'auteur de ce projet une nouvelle étude.

Les dessins des vitraux de l'église de St-Genois ont reçu l'approbation.

L'ameublement proposé pour les églises de Coolscamp, Ploegsteert et Poelcapelle a été admis avec quelques modifications.

On a demandé à l'Administration fabricienne de Zillebeke un projet convenablement étudié pour la restauration des fonts baptismaux de cette commune, qui sont d'un très grand intérêt. Il est à souhaiter qu'en tout état de cause cette œuvre soit remise en état. Une nouvelle décision du Ministre des Affaires Economiques a décidé « que plus aucun objet mobilier détruit par faits de guerre, ne pourra être remplacé en nature, cette procédure ayant été, dans la plupart des cas, trop onéreuse pour le trésor. »

Dans ce cas ci il devrait y avoir une exception à la règle.

Les fonts baptismaux de cette époque sont plutôt rares; notons cependant qu'on vient de trouver à Ichteghem la base en pierre bleue, qui semble avoir de l'analogie avec celles de Lichtervelde, Ramscapelle et Zedelghem. Il paraîtrait qu'une cuve baptismale ancienne existerait également dans un jardin situé à côté du cimetière de Couckelaere.

Ces découvertes augmentent l'intérêt porté à nos vieux fonts auxquels M. Soil de Morialmé et l'abbé Valckenaere ont consacré tout récemment des articles fort appréciés.

Les pierres tombales ont aussi attiré notre attention. Plusieurs, relativement bien conservées, ont été retrouvées lors de la restauration de l'église de Blankenberghe; deux étaient ornées de personnages du temps de l'occupation espagnole; d'autres portaient des inscriptions relatives à des familles de l'endroit; une partie a été replacée dans le pavement, les autres ont été adossées aux murs de l'église tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

A Boitshoucke, Ghistelles et Meetkerke, des mesures identiques seront prises pour leur conservation.

Au point de vue de la peinture décorative des églises, nous devons signaler un excellent projet de M. l'architecte Bressers fait pour la belle église ogivale de Handzaeme. La Commission royale a visé le projet toutefois sous les réserves de diminuer l'échelle des figures, notamment les douze apôtres dans la nef centrale et six anges peints dans les encoignures des arcades de l'avant-chœur, et de modifier le dessin des bandes et des frises.

Quant à l'église de Dadizeele, prenant acte des observations présentées l'an dernier, elle a prié le Ministre des Affaires Economiques de faire suspendre les travaux, qui sont défectueux. Le rapport de la Commission royale a été communiqué à l'Evêché et à l'Administration fabricienne. Elle a demandé aussi une nouvelle étude plus simple et plus en rapport avec l'architecture de l'Eglise de St-Joseph à Menin.

La même décision a été prise pour l'église de Ghistelles comme nous l'avons dit plus haut.

Le Comité provincial a proposé le classement des tours des églises d'Anseghem et de Marckeghem ainsi que des parties anciennes de l'église d'Ichteghem. Il s'est opposé à la proposition de classement de la maison « de Ronde » à Avelghem, qui date d'une date trop récente et n'offre pas de caractères artistiques.

L'opinion brugeoise a été fort émue par la menace de vente de l'ancienne abbaye d'Hemelsdaele, servant à l'intendance militaire. Sur la proposition des rapporteurs M.M. Albert Visart de Bocarmé et Jos. Viérin, le Comité a demandé de ranger dans la 3^e classe des monuments civils « l'ensemble des bâtiments, qui par sa disposition générale et ses détails offre une analogie frappante avec l'ancienne abbaye des Dunes, de l'ordre des Citeaux. Elle a demandé en outre, qu'en cas de vente par l'Etat, la conservation des bâtiments soit imposée à l'acquéreur par les clauses et conditions du cahier des charges.

Une étude très intéressante nous a été communiquée par notre collègue, M. Verbeke, en vue de la restauration et du classement de l'ancien Mont de Piété de Courtrai, qui va être aménagé pour le placement des archives et de la bibliothèque de la ville.

Cet édifice a été fondé par Wenzel Cobergher en 1627 et inauguré en 1630. Son architecture est fort belle et il a conservé son mobilier ancien, notamment la table où s'étaient les objets à vendre, le bureau du vendeur, les tours avec pivots, etc. L'idée d'y installer le musée archéologique avait été précédemment abandonnée, à cause de l'exiguïté du local ; mais il est bien approprié pour la conservation des archives et de la bibliothèque. J'ajouterai que la majeure partie du mobilier pourrait être disposée de façon à conserver à ce dépôt sa physionomie originale. Les conclusions du rapport ont été adoptées.

Le Comité provincial a été chargé de donner son avis sur la restauration de nombreux tableaux se trouvant dans nos églises et nos institutions religieuses.

A Furnes, le triptyque attribué à l'Ecole de B. van Orley, se trouvant dans l'église St-Nicolas, est en fort mauvais état. Le panneau central représentant le Calvaire a des parties complètement enlevées ; d'autres présentent des écaillures qu'il conviendrait de fixer. Les deux planches sont disjointes. Les rapporteurs M.M. Verbeke et de Grave ont demandé qu'on invite la fabrique d'église à faire mettre cette œuvre en état et de la placer à un emplacement meilleur. — La Commission royale s'est ralliée à la façon de voir de notre Comité.

Notre Collègue M. Van Acker a été chargé de se rendre à Meetkerke pour examiner les tableaux qui se trouvent dans l'église paroissiale. Il a constaté leur état lamentable. Ce sont :

a) une *adoration des bergers* (18^e siècle) 1.20 × 0.90 m.

- b) une *adoration des mages* (18^e siècle) 1.20 × 1.80 m.
- c) le tableau du maître-autel représentant également *l'adoration des mages* 2.75 × 2.00 m.
- d) le tableau de l'autel latéral avec *l'assomption de la Vierge*, 1.60 × 1.80 m.
- e) un *ecco-homo*, manière de L. De Deyster, 0.70 × 0.90 m.
- f) un *mariage mystique*, 0.70 × 0.90 m.
- g) les 4 *miracles et les œuvres de charité*, datant du 18^e siècle, 0.70 × 0.90 m.

Ces tableaux doivent être restaurés, rentoilés et vernis ; les 6 premiers doivent avoir de nouveaux châssis.

La Commission royale, d'accord avec notre Comité, a émis un avis favorable.

Au cours d'une visite à l'Hôtel-de-Ville de Nieuport, M. Van Acker a trouvé plusieurs tableaux en mauvais état. Les portraits en buste de Philippe IV, roi d'Espagne et d'Elisabeth de France son épouse, et ceux de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle ont beaucoup souffert de leur déplacement pendant la guerre. Les panneaux sont disjoints et la peinture offre des boursofflures.

Un intéressant panneau, constituant une pièce de justice, avait déjà été signalé par le Baron H. Kervyn de Lettenhove, comme digne d'attention. Il représente *Esther devant Assuérus* et ornait autrefois la cheminée de la chambre du conseil. Cette œuvre d'un maître inconnu devrait être restaurée d'urgence. Plusieurs éclats d'obus l'ont atteint et le panneau devra être rejoint et pourvu de taquets, fixé et retouché. Le cadre demande une restauration complète. — Le Comité s'est rallié à cet avis.

En général il est à remarquer que par suite de la guerre, qui a diminué les ressources, ou parfois par incurie, les administrations laissent les œuvres d'art s'abîmer. C'est le plus souvent le cas pour les fabriques d'église, et il est bon d'insister sur ce point : le manque de souci pour la conservation des tableaux et autres objets d'art se manifeste dans beaucoup d'églises. Les Administrations fabriciennes devraient être invitées à prendre soin de la bonne conservation des œuvres d'art qu'elles possèdent. » (Bulletin du Com. prov. mon. et sites, n° 7, p. 105).

A la suite d'une inspection des délégués de la Commission des Monuments, une lettre a été adressée à l'Administration fabricienne de la cathédrale à Bruges au sujet des tableaux et des œuvres d'art de l'église. Les remarques concernaient en premier lieu les dispositions prises pour l'exposition des tableaux dans les salles du Musée. L'idée de rassembler

les principaux panneaux et les plus belles toiles dans les locaux accessibles au public est excellente en soi, seulement la réalisation avait été faite dans des locaux trop restreints ; de là certaines superpositions et juxtapositions d'œuvres, offrant un certain danger, notamment la juxtaposition de *la Cène* par P. Pourbus et du triptyque de St-Hippolyte par Th. Bouts ; l'*Adoration des Bergers* par P. Aertsen et le triptyque de Rodoan par A. Claeissens. Proposition fut faite de placer ces tableaux précieux sur des cloisons à côté des fenêtres et de replacer certains d'entre eux dans le sanctuaire.

Certaines observations avaient été faites concernant les œuvres d'art dans le transept, les nefs et les chapelles. Je noterai spécialement l'*Assomption* de Van Baelen qui se trouve actuellement dans la pénombre, le triptyque de Stradanus actuellement placé trop haut, l'adaptation pour l'éclairage électrique de beaux lustres Jupiter, la fermeture de l'admirable petite chapelle du St-Sépulcre, etc.

« En se ralliant à toutes les observations présentées par sa délégation, la Commission royale a estimé que, s'il est désirable que les tableaux et les objets d'art, accumulés par tous les siècles dans certaines églises, y restent à la place qu'ont désignée les donateurs, il importe de considérer cependant que, dans tous les pays, même chez nous, les administrateurs des édifices religieux se trouvent obligés de rassembler, dans les annexes, sortes de musée, voire même dans de véritables musées, les œuvres d'art dont le caractère réclame un traitement spécial. Le Conseil de fabrique de la Cathédrale St-Sauveur voudra bien examiner d'une part, si parmi les tableaux retirés de l'église, il n'en est pas qui devraient y être replacés ; d'autre part, si les locaux, réservés aux autres, ne pourraient pas être améliorés, de telle sorte que les œuvres d'art y soient disposées avec précision, habileté, harmonie. »

Ce travail a été fait et quelques salles ont été ajoutées. L'effet est beaucoup meilleur et les œuvres plus en valeur. Notons seulement la bonne exposition des Stradanus et de quelques autres panneaux dont il était fait mention dans le rapport.

Au cours de ces travaux une lettre a été adressée à notre Comité pour la vente ou l'aliénation en faveur d'une autre église de vieux baldaquins, ayant servi pour abriter le St-Sacrement. Il y aurait certainement place dans l'une ou l'autre salle du musée pour ces objets, qui ont un caractère artistique ; d'autre part il sera à souhaiter qu'on continue à les employer pour rehausser le culte, conservant ainsi les vieilles traditions flamandes.

L'avis du Comité provincial a été émis dans le sens de la conser-

vation au musée de la Cathédrale ou de la remise de ces objets au musée Gruuthuuse.

Nous avons insisté l'an dernier sur la conservation des boiseries de l'église de Notre-Dame à Poperinghe. Un rapport favorable auquel notre Comité s'est rallié, a été fait par M. Verbeke. Il comportait le maintien des stalles et des lambris du chœur et le placement de 4 verrières seulement, dans les parties latérales du chœur en maintenant fermée la fenêtre du milieu de celui-ci.

Les projets de vitraux à placer dans l'église de Kerckhove ont été modifiés et ont été adoptés. « Les anges du vitrail central, réduits à des propositions plus modestes, ne détournent plus autant l'attention du groupe principal ; celui de la Sainte Trinité. Les personnages sont mieux traités. » — La Commission royale a donné son approbation moyennant amélioration de certaines figures.

Elle a agréé également le premier projet de vitraux peints présenté par l'église St-Martin de Courtrai.

1° la *présentation de Jésus au Temple* et la *prédiction des douleurs de sa divine Mère* pour la chapelle de Notre-Dame des VII douleurs.

2° la *Sainte Trinité* et des scènes relatives à la fondation de la Confrérie des Trinitaires, qui doit être placé au dessus de l'autel de la Sainte Trinité.

Cependant les figures du 1° doivent être réduites quelque peu en échelle.

Les monuments commémoratifs des morts de la grande guerre projetés tant pour l'église St-Martin que de St-Roch à Courtrai, ont été rejetés et l'on a demandé une nouvelle étude.

Un avis favorable a été donné pour l'érection du monument destiné à perpétuer la mémoire vénérée de Madame Em. Calmeyn et de sa fille dans l'église de la Panne.

L'attention des membres du Comité provincial a été appelée sur le *chemin de la Croix*, peint jadis par Eugène Van Maldeghe pour l'ancienne église d'Oedelem et qui avait été relégué dans un couloir étroit et obscur dans l'hospice des vieillards de cette localité. L'auteur, artiste de valeur, fit ses premières études à l'académie de Bruges et à l'école des beaux arts à Anvers et remporta le prix de Rome en 1838 ; il devient dans la suite directeur et professeur de l'académie brugeoise. Les stations sont conçues dans les proportions réduites de 0.78 m. de haut sur 0.68 m. de large, dimensions qui s'adaptèrent probablement le mieux aux dispositions intérieures de ce modeste sanctuaire ; ces compositions se distinguent par une colcration des plus agréables où l'effet du clair

obscur est remarquablement observé. Le dessus des figures est correct ; la mise en scène originale et la facture ne laisse rien à désirer. « Voilà les 14 pages, comme le dit M. Van Acker dans son rapport, qui depuis trente ans se consomment et meurent dans un endroit privé de lumière. Alors que des images mercantiles d'un goût douteux, dont les figures se détachent sur un fond d'or gaufré, ont pris la place qui leur convenait. » L'œuvre en question a beaucoup souffert. Il faudra enlever le vieux vernis, qui est encrassé, nourrir et assouplir la peinture, retendre, repiquer certains éclats et revernir.

Le Comité a pleinement admis la manière de voir du rapporteur et la Commission royale a demandé le remplacement du chemin de la Croix dans l'église d'Oedelem.

Il a été aussi question dans nos délibérations du chemin de la Croix, dont le projet a été confié à M. Oscar Sinia, pour l'église de Sainte Walburge à Bruges. M.M. Viérin et Visart de Bocarmé, qui ont pris part à la discussion sur cette question, avaient émis un avis différent sur la place qui devait lui être assignée dans l'église.

D'après le premier rapporteur l'emplacement prévu sur les colonnes engagées des bas côtés en les y encastrant aurait détruit l'effet constructif et architectural de ces colonnes, qui dans l'ensemble du monument jouent un rôle très important. Il proposait de réduire légèrement les dimensions des stations et de les placer de part et d'autre des confessionnaux où l'espace libre est de 0.95 m. au lieu de 1^m10 sur les colonnes.

Le second penchait pour le placement sur les dites colonnes ; il était d'avis qu'encastré dans les pilastres des bas côtés et n'en prenant pas toute leur largeur, l'effet produit serait plus heureux ; les angles de ceux-ci seraient ainsi conservés et la ligne verticale allant des bases aux chapiteaux ne serait pas interrompue. Il soumettait de ce chef la planche XXIII, p. 104 du récent ouvrage de M. Parent « L'architecture des Pays-Bas méridionaux au XVI, XVII et XVIII siècles » où des photographies du bas côté de l'église Sainte Walburge à Bruges et du bas côté de celle de St-Pierre à Malines étaient juxtaposées. Or dans la seconde les pilastres sont ornés de culs de lampe supportant des statues, sur lesquels un chemin de la Croix a été encastré plus tard, sans nuire à l'aspect architectural.

Après cet échange d'idées, vu l'importance de cette question, le Comité a soumis celle-ci à la Commission royale en la priant d'envoyer des délégués sur place pour se mettre d'accord avec le Comité provincial.

La Commission royale a fait procéder sur place à l'examen du projet.

Elle a trouvé que l'œuvre de M. le sculpteur Sinia est traitée avec beaucoup d'art. Elle a approuvé le projet sous les réserves suivantes :

« Il a été constaté que la largeur disponible du mur entre les confessionnaux et les pilastres est insuffisante pour qu'on y place, dans de bonnes conditions, les stations du chemin de la Croix ; elles n'y produiraient pas l'effet voulu.

» Le mieux sera d'insérer les stations dans les pilastres, ainsi que le projet le comporte, le fond des bas reliefs se rapprochant le plus possible du nu du pilastre.

» Toutefois, la moulure d'encadrement proposée, trop grande d'échelle, n'est pas entièrement satisfaisante. Il y a lieu de la modifier et l'harmoniser avec les groupes sculptés. A cette fin, l'artiste s'inspirera de la moulure des cartouches en marbre bleu faisant corps avec les piédestaux des colonnes de l'autel majeur. »

Section des Sites.

Rapporteur : M. H. IWEINS D'EECKHOUTTE.

La Section des Sites du Comité provincial des monuments et des sites de la Flandre Occidentale ne trouve pas, sur le territoire qui lui est réservé, les merveilles naturelles que possèdent d'autres provinces ; une étendue considérable a de plus été ravagée par la guerre, qui, bien que rendue à l'agriculture par un miracle d'énergie, n'en demeure pas moins privée de toute frondaison qui repose la vue dans cette immensité nue. Dans le modeste cadre qui lui est assigné, la Section des Sites a pourtant trouvé de nombreuses occasions de manifester son activité, pendant l'année écoulée, et cela grâce à l'éveil constant de ses membres qui ne laissent passer aucun fait qui justifie l'intervention de la commission.

Il est à signaler que la Section des Sites a reçu, au cours de l'année, une longue communication venant d'initiative privée, et appelant son attention sur un certain nombre de sites à sauvegarder ; il est évident que ces correspondants peuvent faire erreur sur quelque point, ou commettre une redite ; il est cependant hautement souhaitable que cet exemple soit suivi par tous ceux qu'inspire le goût des belles choses, et que cette collaboration aide, en l'intensifiant, la tâche de la Section des Sites.

De telles initiatives sont un encouragement dans l'accomplissement de cette tâche, alors que parfois certaines administrations nous font

douter de leur appui et même de notre existence !... Tel est le cas, signalé parmi les rapports, de l'atteinte portée à l'intégralité d'un des sites les plus merveilleux de Bruges : le canal longeant le quai des marbriers, admiré par la foule des touristes et reproduit des milliers de fois par la peinture. Or, l'Administration des téléphones, installée dans l'immeuble dit « Zeventorre », rue haute, dont le jardin étend jusqu'au canal ses pittoresques frondaisons, a jugé bon, malgré des accords établis, malgré le classement du site, de procéder à l'abatage d'un arbre et à la mutilation d'autres arbres, afin de créer une brèche où s'étale, bien en vue, un poteau téléphonique !... Erreur de subalterne, c'est possible ; mais erreur impardonnable !... lorsqu'elle se commet à un endroit dont le moindre détail devrait être sacré pour tous, et où l'administration devrait être la première à montrer l'exemple.

Au cours des réunions de la Section des Sites des rapports furent faits :

1° au sujet du site urbain formé par la partie de la rue du marécage comprise entre la rue Gheerwyn et le chœur de l'église St-Jacques à Bruges : ensemble menacé par un projet de construction nouvelle. Le rapporteur a proposé le classement de ce site. (M. Reckelbus).

2° plusieurs propositions de classement de moulins à vent, sis à Alveringhem et ses environs, furent faites en un rapport documenté et très intéressant. (M. de Grave).

3° rapport au sujet de l'abatage d'arbres sur la rive droite du canal de Damme-Bruges, ainsi que sur plusieurs bâtiments ruraux. (Baron Pecsteen et L. Reckelbus).

4° rapport relatif à un plan de lotissement de terrain dans les dunes à Coxyde (M. de Grave).

5° abatage d'arbres au Minnewater à Bruges (M.M. Reckelbus et Schramme).

6° rapport au sujet du badigeonnage de l'entrée du Béguinage à Bruges et de certaines plantations à ses abords. (M. Tulpinck).

7° Proposition de classement d'un arbre remarquable sis sur le domaine de Ryckvelde à Syssele (M. Iweins).

8° abatage d'arbres le long de la route d'Alveringhem à Lampernisse et le long de la chaussée de Furnes à La Panne. (M. de Grave).

9° abatage d'un arbre et placement d'un poteau électrique dans le jardin de l'hôtel dit « Zeventorre » rue haute à Bruges, face au quai des marbriers. (M. Tulpinck).

10° rapport au sujet du domaine de « La Lovie » à Poperinghe

menacé de morcellement et de destruction par suite de vente. (M.M. de Grave et Baron Pecsteen).

Enfin plusieurs vœux intéressants furent discutés et votés par le Comité, qui examina en outre un certain nombre de questions se rattachant à sa mission.

Le Comité a perdu, au cours de l'année, un de ses membres, le Baron van der Bruggen ; il a été remplacé par M. Modeste Huys, artiste-peintre à Wacken.

M. LE BARON VAN ZUYLEN VAN NYEVELT. — Je désire ajouter un petit mot à ce que j'ai dit dans mon rapport.

Nous avons reconstitué, en Flandre, notre patrimoine artistique que la guerre avait détruit ; il reste à restaurer des détails de mobilier, de vitraux, de tableaux, etc. J'ai eu l'occasion, dernièrement, d'aller dans le pays de Furnes et de Dixmude. A Dixmude, tout le monde a pu constater que la reconstruction de l'église est pour ainsi dire parfaite. Si nous devons nous en réjouir, j'ai constaté avec peine que pour ce qui regarde le mobilier, les vitraux, les autels, les chaires de vérité, il y a beaucoup de choses à déplorer. Selon moi, cela est dû à ce que certaines Administrations fabriciennes, au lieu de demander l'avis de la Commission des Monuments, agissent par elles-mêmes et nous dotent ainsi d'objets vraiment disparates et qui détruisent l'harmonie de l'édifice.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes bien bon de ne dire que « disparates » ! La plupart de ces administrations, croyant n'avoir affaire qu'au département des Affaires Economiques, se sont dit : nous allons faire ce que nous voulons. On a fait ainsi des choses horribles. Vous avez dit « disparates » ; je répète le mot « horribles ».

Nous avons été amenés à écrire aux deux Ministres compétents : le Ministre des Sciences et des Arts et le Ministre des Affaires Economiques. Le plus compétent des deux était assurément ce dernier, puisqu'il était en même temps l'officier payeur. A partir de ce moment-là, je dois le reconnaître, la situation a changé ; des instructions formelles ont été données aux administrations en cause, mais ces instructions sont malheureusement venues un peu tard.

M. BRUNFAUT. — La plaie, dans ce cas, ce sont les généreux donateurs, ceux qu'un jour j'ai appelés les « généreux malfaiteurs », vu les horreurs qu'ils font commettre partout.

M. IWEINS D'EECHOUTTE. — En entrant dans la salle, on m'a confirmé un bruit auquel je n'avais pas voulu ajouter foi jusqu'à présent :

on aurait décidé de détruire un site qui éveille dans tous les cœurs belges un souvenir poignant, j'ai nommé le Boyau de la mort, situé près de l'Yser à Dixmude. Ce site serait menacé, sinon de disparition, du moins d'une amputation telle qu'il ne subsisterait plus en réalité qu'une partie infime.

Je fais part de cette nouvelle au Bureau de la Commission royale des Monuments et des Sites, en le priant de mettre tout en œuvre pour conserver à la ville de Dixmude, à l'Yser et à toute la Belgique un des sites les plus remarquables de la guerre, auquel tout Belge doit tenir et que la France elle-même considère comme un lieu sacré où ses fils ont mêlé leur sang à celui des nôtres. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous remercie de cette communication qui m'étonne vivement, attendu qu'il s'agit d'un site classé.

C'est le premier mot que j'en entends.

M. JANSSENS DE BISTHOVEN, Gouverneur de la Flandre Occidentale. — Les journaux en ont parlé.

M. DUCHAINE. — Touchant le Boyau de la mort, j'ai une indication très précise à vous donner : le Boyau de la mort va être sauvé. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Par le Touring-Club ?

M. DUCHAINE. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT. — Décidément, le Touring-Club est le grand sauveur ! (*Nouveaux applaudissements.*)

M. DUCHAINE. — Il était question de tracer une route à travers ce boyau. Estimant que la grande association touristique qu'est le Touring-Club ne pouvait pas demeurer indifférente, je me suis rendu au département de la Défense Nationale et j'ai offert de faire les frais du détournement de la route, afin de conserver ce site intact à la Nation. (*Vifs et longs applaudissements.*)

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

Rapporteur : M. le Chanoine G. VAN DEN GHEYN.

Messieurs,

Le Comité des Correspondants de la Flandre Orientale a continué pendant l'exercice écoulé sa coutumière besogne, sans que rien de bien saillant n'en soit venu rompre la placide monotonie.

Aussi est-ce moins le désir d'éveiller l'attention que l'obligation inhérente à ma charge, qui m'invite à rédiger une fois de plus le rapport de notre annuelle activité.

Nos séances qui se sont huit fois répétées, ont porté à l'ordre du jour des matières identiques à celles des années précédentes. Il s'agissait du placement de l'électricité dans certaines églises (Laerne, Doel, Pollaere, Vracene, Vurste, Resseghem, Knesselaere, Laethem St-Martin, Wette-ren), question qui intéresse souvent moins l'art que la technique du métier, ou bien de certains travaux de restauration à la tour, aux toitures, ou à l'édifice (Denderleeuw, Verrebroeck, Audenhove-Sainte Marie, Beirvelde, Hemelveerdegem). Ailleurs, on nous consultait sur des projets de vitraux (Aeltre, Maldegem) ou de décoration picturale de l'église (Middelburg, Selzaete). A Gand même on soumettait à notre approbation deux très bons plans, l'un pour l'église Sainte Anne (clôture en fer forgé de la chapelle des fonts baptismaux, par M. Is. Blancquaert) et l'autre, pour la cathédrale de St-Bavon (tambour pour le portail S. O. par M. V. Vaerwyck).

Nous eûmes encore à nous opposer à l'idée, pour le moins singulière, que la C^e des Tramways Electriques avait conçue, d'adosser au chevet de l'église St-Jacques un abri pour piétons. Cette idée partait, sans doute, d'un bon naturel et semblait toute au profit des piétons, mais elle portait une atteinte par trop flagrante au droit du monument, dont il nous fallait sauvegarder le caractère et la beauté.

Nous avons eu à juger un projet, somme toute moins réussi, d'un banc de communion pour l'église d'Eyne.

Il fallait user ici de sévérité, puisque la chose concernait un édifice d'une réelle valeur mise en pleine évidence à la suite de la restauration rendue nécessaire depuis la guerre.

Citons, pour mémoire, la demande du placement d'une pierre tombale contre le mur extérieur de l'église d'Edelaere, le projet de restauration de la chapelle de St-André, à Strypen, celui de la restauration générale de l'église de Maldeghem. Nous en poursuivons l'étude avec une sage lenteur, en raison du peu d'empressement qu'on mettra à l'exécution, à cause de l'insuffisance des ressources. Enfin, le plan de modification aux alignements de la rue Charles Vanden Dooren, à Renaix, et que deux de nos membres sont allés examiner sur place.

Nous avons accueilli sans enthousiasme, le classement des églises de Bottelaere et de Volkegem, parce que nous nous obstinons à croire que certains classements mieux justifiés s'imposent.

Signalons aussi l'heureuse découverte faite par notre confrère M. V. Vaerwyck, d'un très élégant et très curieux pilori, à Middelbourg. Dans un rapport très documenté, il nous a fait l'historique de ce monument et nous a retracé en même temps, les captivantes péripéties de sa trouvaille.

Comme lui, nous avons conclu qu'il fallait remettre ce précieux document à la place qu'il occupait jadis, et qu'il y avait lieu de compléter le couronnement dont un vestige existant permet de déterminer avec certitude l'aspect primitif.

Nous aborderons maintenant certaines questions plus intéressantes, et dont quelques unes du moins méritent qu'on s'y attarde davantage.

Que faut-il faire pour sauver le béguinage de Termonde ?

Grave problème, dont la solution paraît d'autant plus angoissante que notre comité ne se rend que trop compte de sa complète impuissance.

Il nous est loisible d'appeler au secours, d'éveiller l'attention des pouvoirs que l'on croit compétents, de provoquer, dans le public, un sentiment de généreuse pitié. Tout cela peut aider à signaler le danger, mais ne l'écarte pas. Et ce n'est pas sans une impression de réelle et décevante mélancolie que l'on finit par se demander, si l'on est à la veille de devoir porter une nouvelle unité au catalogue déjà trop long des béguinages disparus en Belgique.

Nous n'insisterons pas ici sur la note si pieusement archéologique que ce vieil et monastique enclos prêtait à la gracieuse cité flamande. Il semble même que d'aucuns s'évertuent à déparer Termonde de tous ses charmes d'antan. Ses pittoresques fortifications ne sont plus, pour la majeure partie, qu'un souvenir, et là où l'on en a épargné d'une main trop avare quelques maigres restes, on veut les dépouiller de leur couronne de verdure. On a eu beau classer le site, l'administration des Domaines n'en

avait pas moins décidé la vente des arbres croissant sur les terrains des anciennes fortifications.

Nous ignorons si elle fut efficace ou non, l'intervention de la Commission royale des Monuments et des Sites auprès de M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Il n'est pas facile, on le voit, de défendre contre la manie de destruction, ces choses qui peuvent paraître à quelques uns de peu d'importance, mais qui cependant donnent au paysage son cachet, au site, sa véritable note. N'en va-t-il pas de même avec ce vénérable mur de cimetière, à Wichelen, dont on a juré la perte et que, sous prétexte d'économie, on rêve de remplacer par une clôture en fil de fer barbelé, sauf à dissimuler celle-ci sous la verdure d'une haie qui deviendra grande, pourvu que Dieu lui prête vie. Notre collègue, M. l'Architecte provincial Vaerwyck, a fourni la meilleure solution avec à l'appui tous les documents utiles, et malgré toutes les insistances d'une administration qui pousse à la compression des dépenses, nous sommes demeurés d'accord pour décider qu'il n'y avait pas lieu de changer d'avis.

Nous fera-t-on également un grief de reculer aussi loin qu'il nous est permis, les limites de cette zone enchanteresse et connue sous le nom de : Les bords de la Lys ? La charmante et capricieuse rivière a trouvé pour la protéger de très chauds amis, et ceux-ci n'ont pas hésité à se constituer en comité, dont le seul but est de défendre la beauté et la poésie de la nature contre l'envahissement de l'industrie avec sa laideur utilitariste.

Ce qui nous sépare d'avec nos distingués confrères de la Commission des Monuments, c'est moins une divergence sur le sens esthétique, qu'une compréhension différente de l'application des règles pratiques et générales à suivre par l'administration et la technique.

Depuis longtemps, on se propose à Gand de faire rentrer dans le domaine public un joyau d'architecture, actuellement encore caché à tous les regards, et qu'hélas, de successives mutilations ont défiguré en maints endroits. Il s'agit du cloître de l'ancienne abbaye de St-Pierre au Mont Blandin. Les soldats, qui ont succédé aux moines dans cette séculaire habitation, ont, chacun le sait, des principes tout différents pour la conservation et l'entretien des bâtiments qui leur sont affectés. Un récent rapport de la Commission royale des Monuments et des Sites, nous sous des couleurs aussi vives que réelles, l'aspect que présente aujourd'hui ces magnifiques constructions :

« Les fenêtres (ogivales, ornées de résilles) du cloître sont murées » sur une grande partie de leur hauteur. Plusieurs fenêtres (rectangu-

» laires) de l'étage ont perdu leurs meneaux, et, devant les croisées
» ouvertes, on voit suspendus à des tringles, à la manière napolitaine,
» des effets d'habillement de toutes sortes. Les contreforts qui divisent
» les travées sont partiellement démolis. Cet ensemble de constructions
» délabrées et de séchoir, donne au préau un aspect indigent. »

Que convient-il donc de faire pour sauver d'un naufrage systématiquement organisé, les débris de cette antique splendeur ? C'est la question que nous tâchons de résoudre en ce moment, mais dont la solution réclame, pour aboutir, une égale bienveillance de la part de l'autorité militaire et des détenteurs des subsides gouvernementaux.

Il est, enfin, une autre question qui déjà à maintes reprises a mérité la vive sollicitude de plus d'un esthète, et qui, d'ailleurs attire fréquemment notre attention. Il s'agit de la restauration de nos tableaux d'églises. Est-ce à dire qu'il faille tous les considérer comme des chefs d'œuvres, et ne peut-on pas se poser la question si vraiment les frais relativement élevés de leur restauration sont en rapport avec leur valeur réelle ? Nous nous mettrons cependant tous d'accord sur ce point que les tableaux recouvrent toujours avec avantage le badigeon, ou l'appareil en briques, de nos édifices religieux. A ce point de vue ils rendent d'incontestables services et leur grande profusion est cause de l'étonnement et de l'admiration des étrangers, qui souvent ne cachent pas leur agréable surprise en s'écriant : Mais les églises belges sont de vrais musées de peinture.

D'ailleurs ces toiles appartiennent aussi à l'histoire, et complètent d'heureuse façon nos connaissances sur l'œuvre de tel et de tel artiste, sur les tendances d'un siècle ou d'une école. C'est pourquoi il me semble que nous n'avons pas à regretter les sacrifices que nous impose leur nécessaire conservation. Il nous faut donc aviser en temps utile aux soins intelligents à leur donner.

Nous avons eu à nous prononcer sur la restauration de plusieurs tableaux en l'église Notre-Dame St-Pierre, à Gand; deux de nos membres ont accepté de suivre attentivement celle en cours d'exécution, du Christ de van Dyck en l'église St-Michel, à Gand ; enfin notre confrère M. Frédéric de Smet, a écrit un long et savant mémoire sur ce qu'il convenait de faire avec un triptyque du XVI^e siècle avec volets du XVII^e, conservé en l'église du béguinage d'Alost.

Mais peut-on agiter cette question de la conservation de nos œuvres d'art, sans s'inquiéter de celle inhérente à leur déplacement ? Comme la chose la plus anodine, certaine presse annonçait il y a quelques semaines, qu'à l'occasion d'une exposition de l'Art Belge, à Londres, on allait

transporter en Angleterre... le retable de l'Agneau Mystique de la Cathédrale St-Bavon !

Nous aimons à croire que ceux, que l'arrêté royal du 20 août 1920 a constitués de façon si solennelle les gardiens de l'inestimable trésor auquel le traité de Versailles a rendu son intégrité, sauront dans cette circonstance, comme dans celles qui l'ont précédé, user de la même énergie, et s'opposer avec une inébranlable fermeté à un projet, que des critiques d'art, et non des moindres, n'ont pas hésité de qualifier d'insensé et de criminel.

Puissent tous ceux qui ont à cœur le maintien intégral de notre patrimoine artistique, joindre leurs protestations aux nôtres, et souscrire à la déclaration que s'empressait de m'envoyer M. Théodore, conservateur général des Musées du Palais des Beaux-Arts, de Lille :

« Des trésors, comme celui-là, ne se déplacent pas. Ce retable en tout » ou en partie, doit rester à Gand St-Bavon, dans l'intérêt de sa con- » servation qui n'intéresse pas seulement la Belgique, notre chère Flan- » dre, mais le monde tout entier. »

Ce n'est pas sans une réelle émotion, Messieurs, que dans la lettre que l'éminent conservateur me faisait l'honneur de m'adresser, je lisais la réflexion qui la termine : « Dieu sait, ce que nous avons dû faire, vous comme moi, de 1914 à 1918, pour sauver les trésors artistiques dont la garde nous avait été confiée par les autorités de nos Pays. »

Après cela, il serait criminel de faire courir, ne fût-ce qu'un seul risque à ces mêmes trésors au bénéfice d'une manifestation d'un moment.»

Au mois de Janvier 1926 notre Comité a fait une perte des plus sensibles en la personne de M. Joseph Casier. Peu de membres mieux que lui ont fourni la preuve de l'intérêt qu'il portait à nos monuments et à nos œuvres d'art. D'une inlassable activité il se consacrait notamment avec un zèle qui jamais ne ralentissait, à tout ce qui pouvait contribuer à l'embellissement de sa chère ville de Gand et à la conservation de son riche patrimoine.

Il n'a jamais été fait en vain appel à son dévouement et sa méritante carrière demeure pour tous un réconfortant exemple à suivre et à imiter.

Relevé des travaux de la Commission.

Aliénation d'objets mobiliers : Puyvelde.

Banc de Communion : Eyne.

Classement : Bottelaere, Volkegem.

Classement : (demande de) Bords de la Lys, maison particulière à St-Gilles-Waes.

Cimetière (mur ancien) : Wichelen.

Clôture pour la chapelle des fonts baptismaux : Gand, Sainte Anne.

Electricité : Kerkxken, Doel, Huysse, Knesselaere, Laerne, Laethem St-Martin, Pollaere, Ressegem, Vracene, Vurste, Wetteren.

Mémorial de guerre : Mont St-Amand.

Pierre tombale : Edelaere.

Pilori : Middelbourg.

Polychromie : Middelbourg, Selzaete.

Portail (placement d'un tambour) : Gand, St-Bavon.

Restauration : Maldegem, Strypen, Chapelle St-André.

Tableaux à restaurer : Alost béguinage, Gand St-Michel et Notre-Dame St-Pierre.

Tour : Denderleeuw.

Travaux de réfection : Audenhove-Sainte Marie, Beirvelde, Hemelverdegem, Verrebroeck.

Vitraux : Aeltre, Maldegem.

Divers.

Carte de la province.

Décès de M. Casier.

Audenaerde : Eglise de Pamele : affaissement de terrain autour de l'église.

Gand : Eglise St-Jacques ; abri pour piétons à adosser contre le chevet de l'église.

Gand : Abbaye de St-Pierre : ancien cloître.

Renaix : Modification aux alignements de la rue Charles Vanden Dooren.

Termonde : Béguinage.

Termonde : Vente d'arbres des anciennes fortifications.

M. LE CHANOINE VAN DEN GHEYN. — Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs, depuis vingt-deux ans m'échoit l'honneur d'assister à l'Assemblée générale de la Commission royale des Monuments et des Sites et de ses correspondants. Chaque année j'entends s'élever quelques voix autorisées pour y défendre soit un monument menacé, soit une ruine à sauver d'une totale destruction, soit un site que semblent compromettre les exigences d'un industrialisme envahissant.

Ces avertissements alarmés qui s'inspirent de l'unique souci de la conservation intégrale de notre patrimoine artistique, ont toujours trouvé ici l'accueil le plus sympathique. C'est pour ce motif que j'ose espérer qu'il ne me sera pas fait grief d'avoir appelé la bienveillante attention de la Commission royale des Monuments et des Sites sur le danger très grave, dont paraît menacée une œuvre qui fait l'orgueil de la ville de Gand et l'admiration du monde entier.

Aussi tenons-nous à remercier publiquement les membres de la Commission royale d'avoir été unanimes à inviter leur très vénéré président de faire une démarche auprès de M. le Ministre des Sciences et des Arts, pour qu'aucune suite ne soit donnée au néfaste projet d'envoyer à Londres l'immortel chef d'œuvre des frères van Eyck: l'Agneau Mystique de la Cathédrale Saint Bavon .

Je n'hésite pas à croire que tous les correspondants de nos dix provinces belges ne soulignent de leur chaleureuse approbation cette noble et belle initiative de nos chers confrères de la Commission royale.

Il est vrai que l'opposition, qui à Gand s'est manifestée aussi énergique que générale dans tous les rangs de la société et dans tous les partis, a été jugée trop bruyante par certaine presse, tandis que d'autres journaux nous reprochaient notre turbulence, et qu'il s'en trouva même un pour déclarer qu'il ne faut « pas prendre trop au sérieux les cris d'orfraie que poussent les fabriciens de Gand ». Un journaliste plus perspicace encore ne trouva à notre conduite d'autre mobile que l'étroitesse de notre esprit de clocher, le désir d'ennuyer un ministre, et un sentiment de haine contre la Flandre.

Ces aménités ne peuvent nous étonner, ni nous émouvoir: à pareil langage les Allemands pendant leur occupation nous ont habitués, pour le seul fait d'avoir cru prudent de soustraire à leurs ardentes convoitises cet incomparable trésor.

Forts de votre bienveillant appui, Messieurs, confiants en celui que nous réclamons de tous les véritables amis de l'Art, nous demeurons fermement résolus à faire bonne garde et à jeter à qui l'entendre veut, notre cri d'alarme : Le retable de l'Agneau est en danger ! (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Ministre.

M. HUYMANS, ministre des Sciences et des Arts. — Monsieur le Président, Madame, Messieurs, vous venez d'entendre un discours très passionné, et je le comprends.

Nous avons été saisis d'une proposition. Aucune décision n'a été prise.

Des ministres se sont transportés à Gand; ils nous ont fait part de leurs impressions. Nous avons consulté des techniciens et, bien que ces techniciens ne soient pas avocats, ils ne sont pas toujours d'accord. (*Sourires.*)

Il y a autre chose. J'ai ici la liste très longue, que je me suis permis de communiquer à l'honorable Président, des chefs-d'œuvre transportés d'un pays à un autre. Il s'agit de tableaux appartenant à la même époque que l'Agneau Mystique ou à des époques ultérieures. J'y vois des van Eyck venant de Richmond et envoyés à l'Exposition de Bruges, des Gérard David, des Jean Fouquet, des Broederlam et d'autres. Eh bien, si M. le Chanoine Van den Gheyn, — et qu'il remarque que je n'ai pas l'intention d'exciter son indignation, car c'est un peu ma manière en politique (*sourires*), — veut bien constater que les chefs-d'œuvre de notre art se trouvent surtout à l'étranger, il se rendra compte que nous avons, nous, le plus grand intérêt à les voir rassemblés souvent. Je crains un peu que si nous opposons un refus à la demande anglaise, lorsque nous aurons besoin de nos chefs-d'œuvre nationaux qui se trouvent à l'étranger et qui devront être transportés, on ne donne la même réponse que celle que nous ferons pour Gand. Voilà mon opinion.

Il y a là un écueil à éviter.

Permettez-moi d'ajouter, Monsieur le Chanoine, — ceci est mon sentiment personnel et je n'engage personne que moi-même — que l'on va organiser à Londres une des plus belles expositions de l'art belge qu'on ait jamais vues. Cette exposition, que l'on ne reverra peut-être plus et où afflueront des milliers de visiteurs qui n'ont pas tous l'occasion de passer la mer, sera pour nous plus qu'une réclame. Or l'intention de ceux qui ont voulu organiser cette exposition était de placer au centre de celle-ci l'œuvre la plus considérable et la plus représentative de notre art, afin que tout le monde sorte de là avec la même impression que nous éprouvons à Gand. N'est-ce pas là quelque chose qui pourrait contribuer à notre restauration nationale?

Telle était l'idée des organisateurs.

Nous allons faire examiner si le transport est véritablement dangereux. S'il y a danger, on nous le dira. On constituera un dossier. Les uns s'opposeront au transport, comme l'honorable Chanoine; d'autres l'approuveront peut-être. Je ne veux pas citer leurs noms, pour ne pas augmenter l'indignation de l'honorable interpellateur. Quoi qu'il en soit, je puis lui donner l'assurance que cette question sera examinée avec une très grande objectivité, et j'espère que cet examen contentera les admirateurs de l'art.

En attendant, je me permets de faire toutes mes réserves sur la conclusion de l'honorable membre et je vous prie de considérer que ce que j'ai dit n'engage que moi-même .

M. LE CHANOINE VAN DEN GHEYN. — M. le Ministre me permettrait-il de lui faire observer que, quelle que soit la valeur des techniciens consultés, aucun de ceux-ci ne pourra nous promettre qu'il n'y aura pas de naufrage en mer, qu'aucun de ces techniciens ne pourra affirmer qu'il n'arrivera pas au tableau de l'Agneau ce qui est arrivé, il y a trois ans, malgré toutes les précautions prises, au triptyque de Thierry Bouts de Louvain, où vous-mêmes, Messieurs de la Commission royale, avez dû officiellement constater les dégâts subis par cette œuvre.

Aucun technicien ne pourra nous dire si le tableau, passant entre les mains d'ouvriers, ne subira pas certaines détériorations.

Du reste, Monsieur le Ministre, dans cette longue liste de petits chefs-d'œuvre envoyés à l'Exposition de Bruges, parmi ces petits Van Eyck, y en a-t-il un qui puisse être comparé à cet immense tableau du retable de Saint Bavon?

Veillez me dire, s'il vous plaît, Monsieur le Ministre, quel est le musée du monde, n'importe lequel, qui a envoyé ses trésors à une exposition importante fût-elle. Est-ce que jamais la Ronde de Nuit a quitté Amsterdam ? La Vierge du Grand Duc ou la Madone Sixtine ont-ils jamais quitté les musées qui les détiennent ? Une collection d'un pays quelconque a-t-elle jamais envoyé à une Rétrospective une œuvre qui représentait non seulement un artiste, mais toute une époque ? Or, avec beaucoup de raison, M. le Professeur Martin, de l'Université de Leyde, affirme que le tableau de Van Eyck qui se trouve à Saint-Bavon, ne représente pas seulement le chef-d'œuvre des deux frères, mais aussi ceux de toute une période. C'est pour la même raison, disait-il, que nous n'avons pas voulu envoyer à Paris les Syndics, la Ronde de Nuit, la Leçon d'anatomie, parce que ce sont des œuvres uniques et qu'on ne les expose pas à des dangers. (*Vifs applaudissements.*)

PROVINCE DU HAINAUT.

Rapporteur : M. E. MATTHIEU.

Messieurs,

Le départ de Monsieur Soil de Moriamé, qu'un arrêté royal a promu aux fonctions de membre effectif de la Commission royale des Monuments et des Sites, a suscité dans notre Comité un certain désarroi en nous privant d'un collaborateur actif et compétent.

Monsieur le Gouverneur a bien voulu se faire l'interprète des sentiments de regrets que nous cause le départ du Collègue distingué, en lui adressant, en la séance du 15 octobre 1925, nos félicitations et nos regrets :

« Le Comité des Correspondants de la Commission royale des Monuments et des Sites pour la province de Hainaut a tenu à vous donner, Cher Monsieur, à l'occasion de votre nomination au sein de la Commission royale, un témoignage particulier de sa profonde affection et de sa haute estime.

Tous, nous avons appris avec joie cette nomination qui était la reconnaissance de vos mérites artistiques en même temps qu'elle honorait notre Comité.

Vous avez consacré les loisirs que vous laissait l'exercice de la magistrature, à l'étude du passé historique et artistique de la Ville de Tournai et du Tournais, vous l'avez fait avec une érudition et un goût si remarquables que les résultats de vos recherches, vos opinions et vos travaux font autorité et sont acceptés dans les milieux autorisés, comme choses définitivement acquises à l'histoire et à l'archéologie.

Les connaissances que vous avez ainsi acquises, vous avez voulu les confronter avec les données que révèlent les monuments des autres pays d'Europe, et dans ce but, vous avez voyagé, non seulement vous avez suivi régulièrement les excursions si séduisantes que la Société d'Archéologie de France organise chaque année, lors de son Congrès, dans l'une ou l'autre région de pays si riche en œuvre d'art, mais vous avez poussé plus loin votre curiosité d'amateur éclairé et, de vos pèlerinages artistiques à l'étranger, vous avez eu l'amabilité de faire béné-

ficier vos compatriotes dans des conférences dont tous ceux qui les ont entendues, ont conservé le souvenir le plus agréable et le plus fructueux.

Il n'est pas possible, cher Monsieur, d'épuiser dans cette allocution toute modeste et toute intime, les récits de votre carrière d'archéologue.

Je me bornerai à rappeler comme l'un de vos plus beaux triomphes, la splendide et révélatrice exposition de l'art tournaisien que vous organisâtes peu avant la guerre et l'ouvrage si intéressant que vous avez consacré à cette manifestation si justement remarquée de ce que fut l'œuvre des imagiers et des gens de métiers de l'antique cité que vous aimez et que vous honorez à si juste titre.

Au surplus, c'est particulièrement le collègue estimé, le vice-président respecté de notre Comité que nous fêtons aujourd'hui.

Au sein de notre Comité, où vous avez siégé depuis le 16 mai 1894 et où vous occupiez les fonctions de vice-président depuis le 4 octobre 1910, vous avez donné l'exemple de l'assiduité et du travail, vous avez dirigé ses séances et ses travaux avec une fermeté qui ne démentait d'ailleurs en rien l'affabilité et la distinction qui me paraissent être les caractères saillants de votre personnalité. Grâce à vous, grâce à vos conseils, à vos lumières, à vos connaissances et à vos exemples, nos membres ont rivalisé de zèle dans l'étude des projets qui leur sont soumis, afin que les monuments nouveaux élevés sur le sol de notre province ne soient pas trop indignes du passé, dans la recherche et dans la protection des monuments et des œuvres d'art que nos ancêtres nous ont laissés.

Non seulement, vous avez dirigé, mais vous avez donné l'exemple du travail ; vous même, vous vous êtes astreint à l'examen d'une part importante des projets remis à l'avis du Comité, mais surtout vous avez dressé et édité, avec désintéressement qu'il faut bien, ne vous déplaît, que je souligne, ce magnifique inventaire des œuvres d'art des arrondissements d'Ath et de Tournai, qui constitue lui-même une œuvre d'art et d'érudition remarquable et qui a recueilli les applaudissements et les éloges des archéologues les plus autorisés.

Ainsi, sous votre impulsion éclairée et persévérante le Comité des Correspondants du Hainaut acquit au sein de la Commission royale, une renommée de bon aloi, dont il est juste d'affirmer qu'elle est due avant tout à votre impulsion et à votre collaboration.

Vous étiez son chef et son guide, cher Monsieur, « Tu duce et tu maestro ! » Vous étiez son orgueil et voici que la promotion que vous

avez si bien méritée nous privera dorénavant de votre collaboration qui nous était si précieuse et si chère.

Certes, nous sommes fiers de l'honneur qui vous est fait et qui réjail- lit un peu sur nous tous.

Mais souffrez que nous vous disions, en cette circonstance, que notre joie est tempérée de quelque mélancolie et que, lors des séances que nous avons tenues depuis votre départ, notre assemblée ressemblait quelque peu aux premières réunions d'une famille qui ont lieu après la disparition d'un de ses membres aimés et respectés.

Mais vous nous avez donné trop bien et trop souvent l'exemple de l'activité et de l'ardeur dans le travail pour que nous nous laissions aller à ce sentiment de tristesse. Lorsque notre souvenir se reportera vers vous, c'est à celui qui a fait le bon renom de notre Comité qu'iront nos pensées et nous répondrons à ses désirs, comme nous contribuerons à lui donner autorité et crédit au sein de la Commission royale, en continuant avec persévérance l'œuvre de la conservation des Monuments et des souvenirs du passé et de l'enrichissement de notre patrimoine artistique.

Cher Monsieur, nos vœux les plus ardents et les plus affectueux vous accompagnent dans cette nouvelle place et de votre existence d'archéologue ; daigne Dieu vous conserver longtemps encore la santé et les dons d'intelligence, de savoir et de goût dont vous avez fait jusqu'à ce jour, si bon usage pour le profit de notre belle et riche Province et aussi de notre chère Patrie, que vous avez si noblement servies toutes deux comme magistrat, et que vous avez si bien contribué à faire connaître et aimer en dévoilant à tous ce que leur passé renferme de travail généreusement accepté et de beauté morale. »

M. Soil remercie Monsieur le Gouverneur de ses paroles trop élogieuses et s'efforcera, dans la nouvelle situation qui lui est faite, de continuer à joindre ses efforts, pour seconder, les démarches en vue de l'entretien des édifices et des sites de la Belgique.

Notre Comité a fait une perte notable en la personne de M. Jean Lescarts, Bourgmestre de la Ville de Mons, décédé le 9 décembre 1925. Un arrêté royal du 7 avril 1913, l'avait appelé à faire partie de la Commission des Sites, et il avait été installé le 26 novembre suivant ; il ne cessa, depuis lors, de nous apporter un concours dévoué. Sur sa demande, un arrêté royal du 30 avril 1920, autorisa M. Lescarts à passer à la section des Monuments, qui entraînait mieux dans sa compétence.

Ce dévoué Collègue n'a pas manqué, depuis l'armistice, de nous

apporter sa collaboration et consacra une constante activité à nos travaux. Il s'occupa activement de nos monuments et spécialement de ceux de Mons, et soumit à notre avis le projet de restauration des façades de la chapelle Saint-Georges et de la maison de la Toison d'Or, dont il fit remettre les pierres armoriées qui avaient été martelées à l'époque de la révolution française. Il s'intéressa au projet présenté par M.M. Puisant et Dufour pour l'installation, dans le transept de l'église Sainte-Waudru, des sculptures et bas-reliefs de Jacques Dubreucq. Dans une des dernières séances auxquelles il assista, il présenta un projet de restauration du puits du Marché-aux-Poulets.

La restauration des anciennes façades de la ville de Mons fut l'objet constant de ses préoccupations, et fit revivre beaucoup de maisons d'un caractère artistique. Il fit acquérir, par la ville de Mons, une maison sise rue des Clercs, au bas de la rampe du Château, et la fit restaurer.

Il accepta avec empressement différentes missions pour la sauvegarde des sites et des monuments de la région de Mons, et nous présenta des rapports dont les propositions furent admises par notre Comité.

C'est grâce à ses offres que la ville de Mons et les communes intéressées se sont associées avec la Province pour la conservation du bois d'Havré.

Notre Comité doit un témoignage de gratitude aux constants efforts de M. Lescarts pour la conservation de nos vieux monuments et des vestiges anciens qui subsistent encore dans la ville de Mons.

Le classement dans la 3^e catégorie des Monuments de la chapelle de Saint-Joseph, rue du Calvaire, à Herchies.

« Cet édicule octogonal est bâti en pierre de taille et en briques. Il a été édifié à la fin du XVII^e siècle ou au commencement du XVIII^e avec des matériaux de remploi provenant des ruines du château d'Egmont, incendié par les Français lors du siège de Saint-Ghislain en 1869.

» Les dimensions approximatives sont 5 m., 5 à 6^m25, hauteur jusqu'au pied de la croix : 8 m.; les angles de l'octogone sont marqués par des pilastres en relief en pierre bleue ; les trumeaux au-dessus des soubassements sont en briques ; la charpente polygonale érige un cône gracieux couvert en ardoises et terminé par une croix forgée ; le cadre mouluré en pierre de la porte d'entrée, en arc surbaissé, est sermonté d'un écusson en losange couronné aux armoiries de la famille d'Egmont.

» Cette chapelle regarde la jonction des deux belles rues larges et anciennes ; à l'autre bout de la rue se trouve la chapelle du Calvaire ;

Celle-ci est ornée de la croix triomphale de l'église paroissiale. Au pied des images traditionnelles on voit les statuette des douze apôtres qui ornaient les trabes, la poutre séparative portant le calvaire. L'ensemble de ces rues et des deux sanctuaires rustiques constitue un site à respecter. »

Une autre proposition de classement concerne l'église de Saint-Pierre à Lessines, elle a été motivée par le rapport suivant de M. Soil de Moriamé.

« L'église Saint-Pierre à Lessines, occupe le centre d'une petite place qui fut autrefois son cimetière. Elle est plantée d'arbres et entourée de maisons anciennes. C'est une église à trois nefs dans le principe, aujourd'hui à cinq nefs, dont les façades latérales sont formées par trois pignons, percés de fenêtres ogivales, tandis que la façade principale comprend le clocher encadré par deux chapelles en hors d'œuvre ; et avec chœur à chevet polygonal, percé de neuf fenêtres.

Cette dernière partie de l'édifice en pierres bleues appareillées est de style gothique et d'une certaine élégance de formes.

Les nefs construites en moellons de grès du pays, ont, au contraire, un aspect très rustique ; elles sont aussi percées de fenêtres ogivales.

Le chœur dont la partie supérieure date de 1888 a été bâti avec les mêmes matériaux dans un style qui rappelle le roman, il est encadré par deux chapelles en hors d'œuvre du XV^e siècle.

Sacristie moderne, en pierre bleue, de style gothique.

L'intérieur de l'église a été transformé par des agrandissements et des remaniements qui datent, de diverses époques.

Son plan qui, à l'origine, avait la forme d'une croix latine, offre aujourd'hui celle d'un grand rectangle, aussi large que long, divisé en cinq nefs de trois travées chacune, par des colonnes cylindriques en pierre bleue, à chapiteaux cubiques échancrés. Bien qu'appartenant à plusieurs époques différentes, tous ces chapiteaux ont la même forme.

La nef centrale est la partie la plus ancienne de l'édifice et paraît remonter à l'époque romane.

Ses murs gouttereaux reposent sur des colonnes à chapiteaux cubiques échancrés, reliés par de grands arcs ogivaux qui, sans doute, ont remplacé des piliers carrés surmontés d'arcs plein cintre.

Quand ces arcs ont été ouverts, on a supprimé les fenêtres étroites, à plein cintre, d'époque romane qui étaient percées dans les murs gouttereaux et qui éclairaient le haut de la nef.

(Voir Guignies, Histoire de Lessines, 1891.)

La grande nef était accompagnée de basses nefs coupées par un tran-

sept ; plus tard, au XVI^e siècle, pour le côté Evangile ; au XIX^e siècle, pour le côté de l'Épître, on élargit l'église de toute la longueur des transepts et on lui donna sa forme actuelle, à cinq nefs dans lesquelles fut noyé le transept.

Dans le bas de l'église, à droite et à gauche du clocher et en hors d'œuvre, ont été construites, au XV^e siècle, deux chapelles, l'une en 1432, l'autre en 1473.

Le chœur à chevet polygonal, avec voûte à nervures, dont les retombees reposent sur de grêles faisceaux de colonnettes, date de 1356. Il est éclairé par neuf fenêtres, dont trois au chevet.

À l'intérieur, les gorges des arcs et des fenêtres sont ornées de roses et surmontées de larmiers.

Il y avait autrefois, à l'entrée du chœur, un jubé datant de 1615, il a été déplacé en 1758 et transporté en bas de la nef, contre le clocher, où il se trouve encore.

L'église possède d'autres œuvres d'art intéressantes ; un lutrin-aigle en laiton, de 1647, deux bas-reliefs funéraires en pierre blanche du XV^e siècle récemment retrouvés derrière un lambris, de belles orfèvreries, etc.

Les lames funéraires qui étaient dans le pavement, en ont été enlevées vers 1910 et placées à l'extérieur de l'église contre le mur du chœur, et celui du transept, du côté de l'Evangile. Elles sont fort effacées.

Deux ex-voto en pierre blanche, très délabrés et les débris d'une cuve baptismale, en pierre de Tournai du XI^e siècle, complètement dégradés, sont encastrées dans le mur extérieur de la nef, du côté de l'Épître.

L'église de Saint-Pierre, nous paraît présenter un intérêt suffisant pour être inscrite à la troisième classe des monuments du culte. »

Le Comité s'est rallié à cette proposition.

Dans le cours de cette année Monsieur le Chanoine Puissant et Monsieur Dufour ont pu réaliser le projet qui nous avait été soumis pour replacer dans le transept de l'église Sainte-Waudru à Mons, les bas-reliefs et les sculptures de Jacques Dubroeuq. Ces travaux ont été poursuivis avec le concours de l'Administration communale de Mons et le concours d'habitants d'une façon soignée et remarquable et ont ainsi sauvé d'une nouvelle détérioration ces fragments importants de l'ancien jubé de Sainte-Waudru qui se trouvaient depuis longtemps épart dans ce monument. Ce travail exécuté avec soin contribuera à

l'embellissement de cet édifice et leur réalisation servira à la décoration de ce monument.

Notre Comité a tenu une réunion à l'Hôtel-de-Ville de Binche pour l'examen des travaux entrepris par l'Administration communale de cette ville pour la restauration de vieux remparts et les fouilles de l'ancien château de Marie de Hongrie. Nous aurions désiré d'insérer le rapport présenté à ce sujet à une de nos réunions mais ce rapport confié à Monsieur Devreux, ne nous est pas parvenu en temps utile, pour être joint au présent rapport. Nous sommes donc obligés à le remettre à une occasion prochaine.

La crise que traverse actuellement notre pays ne nous amène pas à étudier et à examiner des travaux de certaine importance, aussi nos réunions mensuelles n'ont plus à s'occuper de travaux d'intérêt de premier ordre. La nécessité de restreindre l'intervention des pouvoirs publics est cause que peu d'administrations fassent étudier des projets de restauration pour l'entretien de nos édifices monumentaux. Les Administrations comprennent l'obligation de se restreindre actuellement aux simples réparations dont la nécessité s'impose sans de nouveaux retards. Notre mission a dû se borner dans le cours de l'exercice écoulé à l'examen de projets de moindre importance et n'entraînant pas de grands frais. Notre activité s'est forcément limitée par ces circonstances indépendantes et qui espérons le, ne se prolongeront pas longtemps.

M. SONNEVILLE. — Je saisis l'occasion pour vous apprendre que, sur l'initiative d'un de nos collègues, le château de Trazegnies vient d'être acquis par la société coopérative des Amis du Château de Trazegnies. (*Applaudissements.*) Cet organisme a pour objet de conserver les vieux et intéressants vestiges de ce Château par une restauration qui se fera sur les conseils et sous les auspices....

M. LE PRÉSIDENT. — de la Commission royale des Monuments et des Sites.

M. Simon nous a annoncé cette bonne nouvelle ce matin et nous y avons applaudi.

Pour avoir acheté la partie du Château que l'Etat n'avait pas encore acquise et s'être soumis d'avance à l'examen de la Commission royale des Monuments, il a donné une preuve de grande intelligence, et le succès suivra certainement.

UN MEMBRE. — On a demandé à la Cathédrale de Tournai l'envoi de certaines tapisseries d'Arras. Or il n'est pas possible de démonter ces tapisseries sans qu'elles ne tombent en poussière.

PROVINCE DE LIÈGE :

Rapporteur : M. L'abbé J. MORET

Messieurs,

Le relevé de nos travaux durant un an d'exercice pourrait à première vue, manquer de charme et engendrer quelque peu d'ennui. En réalité, il n'en est pas ainsi et l'expérience des années écoulées nous a prouvé que ce n'est pas sans fierté ni sans intérêt que nous passons, au terme de l'exercice, la revue des besognes accomplies. Nos rapports sont des études sur les sujets les plus divers et souvent des plus intéressants. Comme précédemment, je partagerai les objets sur lesquels nous avons dû faire rapport, en diverses séries qui mettront plus de clarté dans le relevé de nos travaux, et par là, plus de facilité pour les reconnaître. Constatons comme ç'a été le cas depuis la guerre, qu'à cause de la dureté des temps, nous n'avons pas eu à nous intéresser à de grandes entreprises, mais à bon nombre de petites, qui ne manquent pas cependant d'importance, parce qu'elles ont presque toujours pour objet nos vieux monuments.

I.

Travaux d'utilité et de réparations, etc.

1°) M. Bourgault a fait rapport sur les réparations des toitures de l'église de Bombaye et de la chapelle de la Tombe (Bombaye).

Pour celle-ci, la remise en état de certaines parties de la maçonnerie fait naître des observations qui seront communiquées à l'auteur du projet.

Le rapporteur regrette qu'on ne profite pas de ces travaux pour rétablir la flèche bulbeuse qui se trouvait jadis sur le clocher de cette chapelle, et il souhaiterait qu'on profite de la circonstance pour faire quelques fouilles dans le sous sol ; peut-être ferait-on l'une ou l'autre trouvaille qui serait à même de jeter quelque clarté sur l'origine de cet oratoire et serait probablement utile pour notre histoire.

Par sa dépêche du 28 mai, la Commission royale a fait connaître qu'elle approuve le projet de restauration de l'église paroissiale et de la

chapelle de la Tombe à Bombaye, sous réserve qu'on tiendra compte des observations émises par elle, dans la dite dépêche.

2°) A l'occasion de la proposition faite par M. Ruhl sur le classement de l'église de la Xhavée (Wandre) l'honorable membre avait signalé que des lézardes s'étaient faites dans les murailles de l'édifice et qu'il y avait peut être du danger à craindre pour le public.

M. Lohest fut chargé d'examiner avec M. l'architecte provincial, l'état des lieux.

En conséquence de son examen, notre Collègue a préconisé des travaux de restauration à l'église de la Xhavée, plutôt que la démolition et la reconstruction de l'église qui semblent être dans les intentions de l'édilité.

3°) Ayant entendu parler d'une restauration probable de l'ancien château de Berneau, M. Ruhl a demandé que l'on insistât auprès de la Commission royale, pour le maintien des projets primitifs du 20 décembre 1922 et approuvés le 27 janvier 1923. Un vœu dans ce sens à adresser à la Commission royale fut adopté à l'unanimité.

4°) M. Bourgault a signalé l'état lamentable de l'église de Beaufays qui nécessite des réparations urgentes.

Il a fait surtout remarquer combien les constructions des caveaux faites au cimetière de cette commune en bordure de la voie d'accès à l'église, ont été faites en dépit des règles les plus élémentaires de l'Hygiène, car les eaux de ces caveaux se répandent sur la route de l'église.

5°) M. Jaspas a proposé l'approbation des travaux à exécuter à l'église des Rédemptoristes, rue Hors-Château, ancienne église des Carmes déchaussés, en vue de la conservation.

6°) M. Jaspas a fait également rapport sur la réfection des toitures de l'église de Henri-Chapelle.

7°) Au sujet de la chapelle de Notre-Dame des voyageurs qu'il faudra peut-être démolir un jour, pour l'élargissement de la route de Hermalle s/Argenteau à Visé, l'Administration communale de Hermalle a écrit le 20 août 1925, qu'elle partage les vues de M. Comhaire pour sa réfection, par une emprise à faire spécialement sur le côté de la route.

8°) Par dépêche du 19 août 1925, la Commission royale nous a informé qu'elle ne s'oppose plus à la démolition de la chapelle romane de l'ancien prieuré de Wanze, pour cause de décrépitude et du danger d'effondrement subit. Le Ministre de la Justice s'est rangé à cet avis le 6 octobre suivant. Notre Comité a décidé de faire savoir à la Commission

royale qu'il regrette cette décision, la démolition ne paraissant pas s'imposer.

9°) Ancien Couvent des Frères-Mineurs à Huy.

Sur nouvel avis demandé par M. le Gouverneur, au sujet de la réfection des toitures du cloître, M. Bourgault a fait observer qu'au mois de juin 1925, il a constaté que les travaux étaient déjà en cours, ordonnés par la commune, sans avoir demandé les lumières de la Commission royale. Le mode de couverture employé nuit absolument à l'aspect d'ensemble du charmant préau du vieux Couvent. Pour se disculper, l'Administration communale de Huy dans sa réponse du 28 septembre a invoqué l'urgence des travaux. Les eaux de pluie pénétraient dans les locaux à réfectionner, et où des classes devaient commencer en octobre. C'est pourquoi on a commencé immédiatement les travaux sans attendre l'avis de la Commission royale, et on a adopté le mode de couverture le plus économique.

Le tort de l'administration, ce fut de faire exécuter ce travail, sans avoir consulté aucun architecte compétent.

10°) Dans notre séance de décembre 1925, M. Jaspar nous a signalé le projet qu'aurait l'Administration communale de Liège, de démolir le temple protestant, ancienne église des Ursulines, rue Hors-Château, et son remplacement par un agrandissement de la Caserne des pompiers située en amont. Ce serait, dit-il, un nouvel attentat contre cette vieille artère la plus pittoresque et la plus riche en souvenirs de la Cité.

En conséquence, l'honorable membre a émis le vœu, qui fut admis, de voir adresser par notre Comité, une lettre de protestation à la Commission royale.

En séance du 9 mars 1926, le même membre a donné connaissance des protestations qu'il vient d'adresser à la Commission royale relative-ment à :

1° la nouvelle percée qui mettrait en communication directe la place du 20 août et celle du Roi Albert projet dont l'exécution entrainerait l'hécatombe d'édifices remarquables :

2° la démolition du temple protestant. Pour le 1°, l'assemblée a décidé de confirmer, en l'appuyant, la lettre de protestation de M. Jaspar ; quant au 2°, le Comité a prié M. Lohest de lui faire rapport, en vue du classement du temple protestant, ancien couvent des Ursulines et de sa chapelle.

Conséquemment à la protestation de M. Jaspar, par dépêche du 30 mars suivant, le Ministre de la Justice a demandé à M. le Gouverneur un rapport au sujet de cette affaire.

Par lettre du 12 avril, l'Administration communale a fait connaître qu'obligée d'améliorer son service des incendies, elle a envisagé notamment l'incorporation à la Caserne des pompiers, du temple protestant de la rue Hors-Château, mais qu'il n'est pas question de réaliser ce projet avant qu'elle ait pu installer autre part et convenablement, le temple protestant, ainsi que le Bourgmestre en a pris l'engagement d'honneur vis-à-vis de M. le Pasteur Rey, desservant du temple en question.

En séance du 13 avril, M. Lohest a communiqué un rapport relatif à la démolition projetée de l'ancien couvent des Ursulines, actuellement le temple protestant.

En conclusion, l'honorable rapporteur a reconnu la nécessité de modifier profondément l'église, tout au moins dans sa partie inférieure. Il ne s'y résoudrait qu'à la condition que les constructions nouvelles soient élevées exactement dans l'ancien style du Couvent des Ursulines, bâti en 1661.

M. Paul Jaspar a demandé que ce rapport lui soit communiqué et a proposé que le Comité ajournât son avis, en attendant qu'il ait pu se livrer à un examen attentif du rapport dont il vient d'être donné lecture.

La demande de M. Jaspar a été admise.

L'Affaire n'étant pas encore terminée, le Comité en donnera la solution, l'an prochain.

11°) M. Lohest a proposé le renvoi du projet de beffroi à établir sur la tour de l'église de Mortroux, aux fins d'être examiné par un architecte. Il s'agit d'y suspendre deux cloches. Le projet paraît trop sommaire et de nature à inspirer des inquiétudes sur sa résistance.

12°) Sur la proposition de M. Lohest, le Comité a été d'avis d'autoriser le Conseil de fabrique de l'église de Visé, à exhausser de 1^m30 le mur du fond du jardin du presbytère, à front de la rue Basse et sur une dizaine de mètres de longueur, région vers l'hôtel-de-ville.

13°) Ayant pris connaissance d'une lettre du Commissaire d'arrondissement de Waremmé à l'Administration communale de Lincent, conforme aux instructions de M. le Gouverneur, concernant la clôture à établir au devant du chœur et de la chapelle Nord à conserver, le Comité a émis le vœu qu'on demande à la Commune que tout au moins, on place une clôture autour du chœur et de la petite chapelle Nord. Les frais ne seront pas très grands et on conservera ainsi un beau morceau d'architecture du XV^e siècle.

14°) M. Lohest a proposé au Comité d'émettre un avis favorable à

l'approbation du projet de réparation des toitures de l'ancienne Halle aux viandes, à Liège, tel qu'il a été adopté par le Collège échevinal.

Les conclusions du rapport vraiment remarquable de M. Lohest ont été admises à l'unanimité et l'auteur a été vivement félicité par ses Collègues.

La Commission royale des Monuments approuve également le projet, mais elle estime qu'il serait prudent de ne pas installer un service d'électricité dans la salle des Mangons, ainsi qu'on en aurait l'intention.

Le métier des Mangons en fit les principaux frais.

Son plan figure un long rectangle, dont l'axe est de direction Nord Sud. — Le bâtiment construit, en pierre calcaire avec une épaisseur de murs de 0^m60, est pourvu d'un bout à l'autre de deux rangées de caves dont les voûtes en briques sont construites en anse de panier.

Le rez-de-chaussée est entièrement réservé à la Halle commerciale, elle est surélevée de plusieurs marches, et surmontée d'un plafond charpenté ; d'énormes sommiers en chêne se croisent dans les deux directions et portent sur une série de poteaux et de colonnes gothiques avec chapiteaux et bases, disposées suivant l'axe Nord-Sud du bâtiment.

Toutes ces poutres, dont la portée est assez forte, sont soulagées à leurs extrémités par des jambettes, reportant obliquement la charge, au centre sur les soutiens verticaux et dans les murs sur des consoles profilées. C'est sur une de ces jambettes, celle vers Nord, que se trouve sculptée en plein bois, une jolie figurine représentant le Christ, Sauveur du Monde, bénissant d'une main, et de l'autre portant le globe terrestre. En dessous on croit lire : *Gille Morea Mangon 1547*.

Somme toute, le charpentage bien conçu, forme un tout, assemblé et chevillé, du faite au sol de la Halle, et il est encore bien complet et sauf quelques pièces brisées, en bon état.

Quatre portes voûtées en anse de panier, placées symétriquement donnent accès à cette grande salle, éclairée par de nombreuses fenêtres, dont les croisillons en pierre ont disparu.

La partie Sud de l'étage, ne comporte que de vastes combles. Au Nord, au contraire, c'était l'immense salle de réunion du fameux métier des Mangons, siège de leur activité sociale et politique, et il reste des vestiges très importants de la disposition primitive, — ne citons que la cheminée gothique d'un très bon style et dont la largeur entre les montants ne mesure pas moins de 3^m20.

Evidemment cette Halle n'est pas un monument de premier ordre, capable d'attirer la foule, mais ce qui en fait l'intérêt et disons le charme, c'est la relation exacte entre les formes et la destination.

A l'extérieur, un appareil robuste, en pierre calcaire, les fenêtres à meneaux, les portes indispensables, larmier et corniches nettement profilés.

Comme ornementation, sont sculptés sur la clé de voûte de chacune des portes, le blason bien connu du métier des Mangons, (de gueules, au bœuf et perron crucifère d'or), et très probablement au dessus des portes Nord et Sud figuraient autrefois le perron liégeois avec les blasons des bourgmestres cités plus haut du prince Georges d'Autriche et de l'empereur Charles Quint.

Chose rare pour un bâtiment civil, la Halle rend et a rendu sans interruption, depuis bientôt quatre siècles, les mêmes services. — C'est dire qu'elle avait été bien combinée, même au point de vue climatérique, car les bouchers, gens pratiques, attribuent la bonne conservation exceptionnelle de leurs viandes, à ce fait que leur Halle orientée Nord-Sud est entourée de hautes maisons qui la protègent contre le soleil ardent ; et très bien aérée est entretenue dans une bonne fraîcheur, par l'épaisseur de ses murailles en castéen et son pavage en grosses et énormes dalles.

On le voit, non seulement la conservation du petit monument bien liégeois qu'est notre Halle s'impose, mais aussi dans des temps meilleurs, sa restauration et sa remise en honneur. Celle-ci sera aisée et consistera principalement dans le remplacement des meneaux des fenêtres, le dérochage des murailles extérieures et des charpentes puis la reconstitution éventuelle des emblèmes détruits au dessus des portes Nord et Sud.

On ne fera pas tout cela sans argent sans doute, mais on pourrait y affecter peut-être et successivement une partie des 60000 francs que la ville en retire par les locations, et commencer sans tarder par un dérochage et rejointoyage des façades extérieures empatées par des couches de badigeons, dont l'épaisseur avoisine le centimètre.

On ferait ainsi l'économie des frais périodiques de badigeonnage. Puis aussi au point de vue du danger d'incendie, n'y aurait-il pas lieu de s'inquiéter de la destination donnée actuellement, aux locaux charpentés de l'étage, atelier de réparation des décors du théâtre, atelier de réparation de tableaux, atelier de menuisier.....

De plus, il serait question paraît-il, d'installer dans la salle des Mangons, un service d'électricité, qui entrainerait des modifications sensibles. Certes le bâtiment est encore solide, et, restauré, durerait encore des siècles, mais à condition, bien entendu, qu'on lui conserve une destination normale, sans y installer des services industriels.

Conclusion. — En réponse à la lettre du 13 janvier 1926, N° 9547 de la Commission royale des Monuments à M. le Gouverneur, le Comité provincial des Monuments a proposé, l'approbation du projet de réparation des toitures de la Halle aux viandes, tel qu'il est libellé dans la lettre du Collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Liège en date du 30 décembre 1925.

15°) M. l'abbé J. Moret a fait rapport sur le projet présenté par M. Louis Schoenmaeckers, de construction d'une chapelle attenante à l'église Saint Pierre à Huy, en l'honneur de Sainte Thérèse de Lisieux. Le rapporteur a fait ressortir les qualités du projet et en conséquence en a demandé l'approbation qui est donnée à l'unanimité.

16°) M. Fern. Lohest a proposé l'approbation du projet de travaux de réparations à exécuter à l'église et au presbytère de Bois de Breux, Commune de Grivegnée.

17°) Le même membre a proposé l'approbation du projet artistiquement dessiné par M. Bourgault, pour l'érection d'un monument à Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, en l'église de St-Jacques à Liège.

L'honorable rapporteur a soumis toutefois à l'auteur du projet, deux réflexions dont celui-ci tiendra compte, s'il y a lieu, en cours d'exécution :

1° pour la statue elle-même, est-il permis d'innover et n'y a-t-il pas un type officiel déterminé par l'autorité ecclésiastique locale, auquel il conviendrait de se conformer, qu'elles que soient ses préférences personnelles.

2° ne serait-il pas mieux d'employer pour le feuillage du chapiteau, la branche de rosier et d'agir de même pour le lampadaire en fer forgé? Ainsi conclut M. Lohest, le tout concourrait à la même destination.

18°) M. Lohest s'est déclaré favorable à l'approbation du projet d'installation d'une chaufferie à air chaud dans l'église d'Andrimont. L'honorable rapporteur a signalé, en passant, dans les basses nefs, deux intéressants plafonds très ornements en stuc ; l'un au Nord est daté de 1719 et porte les blasons des familles Defays et de Hessale, — l'autre porte la date de 1723, et les blasons de la famille Delle Clisor et du Curé d'Andrimont Jean Detry.

19°) Le même membre, a fait rapport sur la question de consolidation de l'église de Flémalle Grande, détériorée par suite de mouvements miniers. M. Lohest s'est rendu sur les lieux avec M. l'architecte provincial.

Le projet de consolidation proposé par le charbonnage d'Ougrée-Marihaye consiste à relier transversalement les chapiteaux des colonnes, par des tirants métalliques encerclant celles-ci ; ce système ne peut être admis. Ce serait d'un effet déplorable et d'une efficacité contestable, vu la hauteur des murs. Si un système d'ancrage était nécessaire, il pourrait facilement se pratiquer dans les combles.

M. Lohest estime cependant que, dans la situation actuelle, il n'y a pas lieu de recourir à de pareils moyens. Une bonne réparation des dégâts existants, avec renouvellement intégral de toute la décoration intérieure de l'édifice, suffirait pour le moment.

20°) Dans un premier rapport présenté dans la séance de mars, au sujet des réparations à exécuter à l'église des Avins en Condroz, M. l'Abbé Moret tout en approuvant pleinement le devis des réparations proposées par M. l'architecte L. Schoenmaeckers, membre correspondant, a préconisé l'exécution des travaux intérieurs à faire également à l'église, travaux qui ne sont pas au devis et qui sont nécessaires pour remettre complètement l'édifice en bon état et lui donner un aspect digne du culte ; ensuite il s'est déclaré opposé à l'enlèvement total du lierre qui enserre la vieille tour romane, et a accepté seulement l'enlèvement partiel du lierre antique ; ce qui permettra de rendre à la tour, son cachet monumental, tout en conservant au monument, une décoration pittoresque suffisante alors qu'on en propose la disparition totale. Enfin le rapporteur voudrait voir rétablir les baies-ouïes de la tour, presque toutes bouchées aujourd'hui, 5 sur 8.

Dans un 2^e rapport daté du 10 avril, M. l'abbé Moret a rendu compte des explications échangées par correspondance avec M. Schoenmaeckers, auteur du projet ; celui-ci expose que le projet actuel ne comporte que des réparations utilitaires et urgentes ; les autres travaux ne pourront être entrepris qu'après que les toits auront été bien réparés et les murs bien séchés, à quoi, M. l'abbé Moret a répondu qu'il est tout de même regrettable que les travaux intérieurs n'aient pas été prévus également et dès l'abord, dans le devis et qu'il est nécessaire que l'Administration communale fasse dresser immédiatement un devis supplémentaire de ces travaux intérieurs à exécuter par après, au moment propice.

Quant au maintien du lierre, M. Schoenmaeckers a déclaré qu'en principe il n'en est pas partisan. Les radicules pénètrent dans les joints, désagrègent le mortier, etc. En outre, la tour en est presque entièrement enveloppée et le lierre lui fait un manteau d'un mètre d'épaisseur. Ce manteau de verdure, si pittoresque soit-il, cache absolument l'architecture archaïque de cette tour et c'est le plus grand reproche qu'on

puisse lui faire. Néanmoins, M. Schoenmaeckers s'est rallié à la proposition faite par M. l'abbé Moret d'enlever les 2/3 du lierre, et de faire tous les ans, la toilette du végétal qui restera ainsi autour de l'ancienne tour, un beau motif décoratif.

M. Schoenmaeckers s'est déclaré également partisan du rétablissement de toutes les baies de la tour et il s'emploiera de tout son pouvoir, auprès de l'Administration communale, pour la décider à faire ce travail, qui ne sera du reste, qu'une dépense minime.

Les conclusions des rapports de M. l'abbé Moret ont été admises à la majorité de l'assemblée, et elles furent également approuvées par la Commission royale des Monuments par sa dépêche du 28 avril.

A l'occasion de ce rapport, une question très-intéressante a été soumise à quelques uns de nos membres, que le Comité a priés de bien vouloir étudier prochainement :

Le lierre nuit-il aux constructions ?

II.

Ameublement d'église. Vitraux, peintures, etc.

1°) M. Lohest a proposé l'approbation du projet d'installation de l'éclairage électrique dans l'église Saint Nicolas, à Liège.

2°) Sur proposition de M. Comhaire, le Comité a protesté auprès de la Commission royale contre l'enlèvement de l'autel de Sprimont, pour le remplacer par un maître-autel roman. L'ancien autel est surmonté d'un blason d'un abbé de Stavelot de la maison de Lorraine.

3°) M.M. Lohest et Bourgault ont rendu compte au Comité, de l'état actuel des statues de la Vierge et de St-Jean, du calvaire des cloîtres de St-Jean défigurées par des couches multiples de couleur blanche. Ils proposent une restauration prudente et consciencieuse de la polychromie des deux statues, d'après les témoins qu'on pourra retrouver des carnations, peintures et dorures, mais la question est restée irrésolue et jusqu'ici n'a pas encore reçu de décision.

4°) M. Brassine a demandé pour la Cathédrale l'autorisation d'aliéner un vieux fauteuil et 10 chandeliers d'étain, sans valeur artistique, ce qui fut accordé.

5°) Par dépêche du 17 juin 1925, la Commission royale nous a avisés qu'elle était favorable à l'approbation du nouveau projet de vitrail à placer dans l'église de Notre-Dame à Herstal, sous la réserve

qu'au cours de l'exécution, l'auteur devra réduire encore la largeur de la bordure.

6°) Sur rapport de M. de Béco, le Comité a conclu à l'approbation du projet de chaire à prêcher pour l'église de St-Jean-Sart (Aubel). Mais il n'est pas de l'avis de l'honorable rapporteur qui se demande s'il ne conviendrait pas de conseiller de mettre les fûts des colonnettes de la cuve et de la colonne qui porte la cuve, en marbre de St-Remy ou autre marbre analogue, parce qu'il est préférable de conserver plus d'unité aux matériaux employés.

7°) M. Brassine a informé le Comité, qu'à la suite de la démarche dont il a été chargé par le Comité, M. le Curé de St-Christophe à Liège déférant au vœu de voir rétablir l'abat-voix de la chaire de vérité, a promis que ce serait fait à bref délai.

8°) Par rapport du 8 février, M. l'abbé Moret a proposé l'approbation du projet d'un autel latéral à placer dans l'église de Racour ; la simplicité et la délicatesse de sa sculpture cadrera bien avec l'architecture de l'église ; il a émis une réserve : c'est de voir supprimer le piédestal prévu dans le projet pour l'installation de la statue de la Vierge à qui l'autel est dédié ; on pourra le remplacer par un socle de pierre blanche, à insérer dans la muraille au dessus de l'autel ; et comme le font remarquer plusieurs membres, à bonne hauteur pour qu'il ne semble pas faire partie de l'autel. Ce qui est évidemment l'avis de l'honorable rapporteur.

Malgré cette réserve, la Commission royale dans une lettre du 13 mars a déclaré que le projet ne lui paraît pas susceptible de recevoir un avis favorable et a prié la Fabrique de faire étudier un nouveau et sérieux projet par un artiste de valeur.

9°) Projet de décoration picturale du chœur de l'église Notre-Dame à Herstal.

Le rapporteur M. Lohest a proposé d'adopter pour les parties enduites, une autre tonalité que celle des colonnes et arcades et pour le surplus, d'approuver le projet qui est soumis à l'avis du Comité. Adopté.

Par sa dépêche du 9 avril, la Commission royale se déclare favorable à ce projet, en même temps qu'elle se rallie aux observatoins de l'honorable M. Lohest, dont on devra tenir compte au cours de l'exécution des travaux.

10°) M. Brassine a attiré l'attention du Comité sur la conservation de deux dalles qui étaient encastrées dans le mur de clôture du jardin du presbytère de Seraing ; aujourd'hui, elles gisent sur le sol, le mur ayant été renversé par les eaux, lors des récentes inondations.

L'une d'elles concerne des ancêtres de la famille Germeau. Le rapporteur a émis le vœu que l'on profite des travaux projetés d'agrandissement de l'église pour encastrier les deux dalles ainsi que des fragments de croix dans les murs intérieurs du temple.

Sur la proposition de M. Lohest, une note qu'il rédigera concernant les inscriptions qu'il a relevées en 1884 sur les dalles susdites, alors qu'elles étaient encore lisibles, sera jointe au rapport de M. Brassine.

11°) M. Bourgault a proposé la remise en place, dans l'église de Sainte Foy à Liège, d'un tableau du XVI^e siècle, représentant le Christ en Croix, entre la Sainte Vierge et un abbé bénédictin, ainsi que de deux statuette du XVII^e siècle. Cette remise en place a déjà été demandée précédemment mais n'a pas été faite.

L'honorable rapporteur, croit qu'il serait bon, d'attirer l'attention du Conseil de Fabrique sur la valeur artistique du maître-autel, style Louis XV, de la dite église qui doit provenir de l'abbaye du Val Notre-Dame. Il pense avoir entendu dire jadis qu'un vague projet existait de remplacer cet autel, d'une si fine exécution par un autel gothique dans le genre de ceux du transept, cités parmi les plus mauvais connus.

12°) M. Brassine a fait rapport sur un ancien tableau que M. Bourgault avait signalé, gisant endommagé sur le sol de l'église de Hamoir.

Cette toile représente la Sainte Vierge telle que la tradition dit avoir été peinte par St-Luc. Cette copie est attribuée au pinceau de Gilles Del Cour, frère du fameux sculpteur. Le rapporteur est d'avis que cette œuvre mérite d'être sauvée d'une destruction qui sera bientôt complète, si l'on tarde d'en faire la restauration. C'est pourquoi, il a émis le vœu qu'elle soit soigneusement nettoyée, rentoilée et replacée dans son cadre, qui devrait être lui aussi, l'objet d'une intelligente restauration.

L'honorable rapporteur a signalé d'autre part qu'au presbytère se trouve une porte de tabernacle, en chêne, portant la représentation d'un ciboire dont la coupe est soutenue par deux anges volant. Cette porte proviendrait de l'ancienne chapelle. La sculpture présente tous les caractères des œuvres de Jean Del Cour.

Il serait désirable qu'elle soit munie d'un encadrement sur lequel une inscription rappellerait l'ancienne destination de cette porte de tabernacle et de son auteur.

Elle pourrait alors être fixée dans l'église sous le tableau dont il vient d'être question.

La Commission royale par dépêche du 27 mai a marqué son accord sur les conclusions de ce rapport.

13°) M. Bourgault s'est déclaré favorable à l'approbation du nouveau projet présenté par M. Lohest, relatif au placement d'un autel latéral dans l'église St-Martin à Liège. Ce projet fut admis par la Commission royale le 2 juin dernier.

III.

Classements de Monuments.

1°) Proposition par M. Ruhl, de classer l'église de la Xhavée, à Wandre.

2°) M. Schoenmaeckers a proposé de demander à la Commission royale des Monuments le transfert de l'antique collégiale d'Amay de la 3^e classe à la 2^e, à raison de son importance et du haut intérêt qu'elle présente au point de vue archéologique. Cette proposition admise par le Comité, fut rejetée par la Commission royale.

3°) Le même membre proposait de même, d'admettre l'habitation du Dr Wibin, située au Nord-Est de l'église d'Amay, dans la première classe des constructions civiles privées. Le Comité fut d'avis que le jardin de cette habitation fut compris dans le classement.

4°) M. Lohest a proposé le classement de l'église de Sprimont ; mais M. Comhaire a fait remarquer qu'il n'est pas tout à fait d'accord avec l'honorable rapporteur en ce qui concerne l'âge de l'église, surtout de certaines parties de l'édifice ; il demande qu'un article publié par lui dans le Journal « La Meuse » à ce sujet soit annexé au rapport.

La Commission royale n'a pas admis cette demande de classement.

5°) M. Brassine a demandé le classement de la chapelle Sainte Anne aux Pouhons, Commune de Werbomont et des hêtres qui la protègent.

6°) M. Comhaire a demandé le classement de quatre bornes en calcaire qui indiquaient anciennement les limites entre les communes de Sougné-Remouchamps et La Reid. La Commission royale leur a reconnu, le 28 décembre 1925, un mérite artistique, justifiant leur admission parmi les édifices monumentaux civils publics.

La Commission précise les endroits où se trouvent ces bornes et demande que M. Comhaire les situe sur la carte au 20/000^e et en fasse parvenir un décalque.

7°) Demande par M. Ruhl du classement de l'église St-Laurent d'Andrimont, mais refusé par la Commission royale parce que cet édifice a été trop transformé.

8°) Proposition de M. Van Zuylen, de classer l'église de Lierneux et de son vieux cimetière.

La Commission royale par lettre du 7 janvier 1926, a fait connaître

qu'elle a reconnu à la tour de l'église et à la porte d'entrée du cimetière, un mérite artistique, historique et archéologique, justifiant leur admission dans la 3^e classe des édifices monumentaux du culte.

9^o) Par sa dépêche du 8 décembre 1925, la Commission royale ensuite d'un rapport de M. Ruhl, a reconnu aux restes d'architecture militaire qui constituent une arcade publique, donnant accès à l'église et à l'ancien cimetière de Haccourt un mérite artistique, historique et archéologique, justifiant l'admission dans la 3^e classe des édifices monumentaux civils publics.

M. Comhaire émet l'avis, que le mur de cet ouvrage devrait être classé également, avis que M. Ruhl déclare partager. En conséquence, le Comité a demandé à la Commission royale le classement des murs enserrant l'arcade, murs qui suivant M. Comhaire, dateraient du X^e siècle et qui seraient au moins aussi intéressants que l'arcade dont il s'agit.

La Commission royale dans sa dépêche du 8 avril 1926 a fait savoir qu'elle reconnaît à l'ensemble de l'entrée, enserrée par des portions de la vieille enceinte construite en grès houiller, de l'église et de l'ancien cimetière de Haccourt, un même mérite, et qu'elle les inscrit dans la 3^e classe des édifices monumentaux civils publics.

10^o) M. Schoenmaeckers a fait rapport sur l'église de Grand Marchin (Marchin), et propose d'en demander le classement, proposition admise par le Comité.

La Commission royale par sa dépêche du 31 mars, informe qu'elle l'a classée, à l'exception des deux nefs latérales, dans la 3^e classe des édifices monumentaux du culte, et voudrait la voir également restaurée par un architecte compétent.

11^o) Par lettre du 31 mars 1926, la Commission royale a fait connaître qu'elle a procédé, le 11 mars précédent, à l'examen de l'église des Rédemptoristes, ci-devant les Carmes Déchaussés, rue Hors-Château à Liège, et qu'elle a rangé cette église, tant la façade vers la rue que l'intérieur dans la 3^e classe des édifices religieux.

* * *

Les sites classés de la rue Hors-Château et du Mont-St-Martin ont été à diverses reprises, par suite de reconstructions d'immeubles y situés, l'objet des protestations de notre Collègue, M. l'architecte Jaspar, protestation que nous avons faites nôtres et que nous avons communiquées soit à la Commission royale, soit à l'Administration communale de Liège. Voici les dernières en date :

Dans la séance du 11 mai, M. Paul Jaspar a communiqué un projet de lettre qu'il propose d'adresser au Conseil communal de Liège, à l'effet de confirmer la dépêche adressée par M. le Gouverneur le 19 juin 1925 à l'Administration communale, au sujet des mesures qu'il conviendrait de prendre d'urgence, en vue de protéger le site prestigieux que constitue la partie du Mont-St-Martin, donnant sur le Boulevard de la Sauvenière, notamment en frappant de servitude de « non altius tollendi » c.-à-d. de défendre la surélévation de tous les immeubles situés dans cette artère, rive gauche, compris entre les numéros 2 et 102. — Cette lettre a été communiquée au Ministre des Sciences et des Arts et à la Commission royale.

Dans la séance du 8 juin dernier, M. Jaspar a fait une nouvelle proposition d'adresser, au nom du Comité, au Collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Liège, à l'effet de lui rappeler les attentats successifs, contre le bel ensemble archaïque que constitue la rue Hors-Château et pour signaler les nouveaux coups dont cette vieille artère est menacée.

M. Jaspar a signalé encore que des modifications importantes sont en voie d'exécution au Mont-St-Martin, site classé par la Commission royale.

Le Comité est d'avis d'adresser cette lettre à l'Administration communale, et d'exprimer le vœu que celle-ci se montre prudente dans les autorisations de bâtir, en recourant aux lumières des organismes compétents créés, comme le Comité, par arrêté royal, à défaut de ceux créés par l'initiative privée.

Copie de cette lettre sera transmise pour information, à la Commission royale des Monuments et des Sites.

Puissent ces protestations fréquentes de la Commission royale être enfin entendues par l'Administration communale de la ville de Liège, dans l'intérêt de la beauté esthétique et pittoresque de notre cité !

Section des Sites.

Rapporteur : M. CH. J. COMHAIRE.

Le Comité provincial s'est occupé, depuis notre dernier Rapport pour l'année 1925, des questions suivantes :

1° Arbres, forêts, végétation :

Tilleul séculaire à la limite du village de Fexhe-lez-Slins (M. Comhaire) et deux marronniers menacés, dans ce village, par l'établissement des câbles de la Compagnie électrique de Seraing-Extensions (le même). Vieux chêne entre Plainevaux et Trou Bottin (M. Simonis). Un arbre détérioré place Saint-Paul à Liège (M. Brassinne). Tilleul mort et tilleul à sauvegarder à Limbourg (M. Bonjean). Massif de cinq tilleuls entourant la chapelle Saint-Anne, Chênée (M. Simonis). Massif de pins maritimes dans un parc à l'entrée de Jupille, lieu dit Chapelle Mommelette (M. Comhaire). Abatage d'arbres route de Tribomont, Wegnez (M. Bonjean). Ormes de la place Léon d'Andrimont à Dolhain, Limbourg (M. Bonjean). Petit bois derrière l'ancien Hôtel de Liège, à Esneux (M. Simonis). Dégradation des bois domaniaux de la Marchandise à Seraing (M. Simonis). Eperon boisé à l'angle des vallées de l'Ourthe et de la Vesdre, Chênée (M.M. Simonis et Comhaire). Ensemble de la chapelle Sainte-Anne aux Poughons, Harzé, et des hêtres qui l'entourent (M. Brassinne). Etablissement d'un Decauville des carrières de Ben menaçant le site classé de la chapelle Saint-Roch et du vénérable chêne qui l'ombrage (M. Moret). Plantation d'acacias et genêts sur le talus de la nouvelle route traversant Esneux (le Comité).

Des commissions spéciales ont été créées, qui étudient : 1°) la question des plantations en général (M.M. Simonis, Comhaire, Bonjean et Tombu) ; 2°) les défauts ou les qualités du lierre sur les vieilles constructions (M.M. Comhaire, Bourgault, Jaspar, Lohest et Tombu).

2°) Carrières. Néant.

3°) Chemins et routes :

Projet de route entre Heuseux-Cerexhe, et Fafchamps-Mortier, abandonné au surplus (M. Comhaire). Chemins interdits dans le bois de Taviens, nouvellement vendu (M. Simonis).

Enfin la question de la Carte des Sites de la province a fait l'objet de deux rapports complémentaires (M. Comhaire) à celui de M.M. Comhaire, Francotte et Moret. Ils donnent l'histoire de cette question des cartes archéologiques et des sites préhistoriques et naturels du pays.

4°) Sites composites :

Etablissement d'un trainage ou chemin de fer aérien, compromettant le site des Awirs avec le château d'Aigremont, le vieux château des Quatre Fils Aymon, les rochers et bois les environnant. Donnons ce détail, qui confirme une fois de plus que le Comité est averti trop tard, que sur 26 pylônes de ce trainage 25 étaient placés, lorsque nous sommes arrivés sur place, le surlendemain de la remise du dossier.

Construction de maisons à bord de la nouvelle route de Vieuxville à Sy (M. Comhaire).

Site de l'église et cimetière de Lierneux (M. Van Zuylen). Site du Mont-Saint-Martin à Liège (M. Jaspar).

La Commission royale a classé :

Tilleul à l'entrée du village de Fexhe-lez-Slins. Gros Hêtre de Sougné-Remouchamps. Place de Pair, Clavier, avec ses tilleuls. Le vallon dit Ru de Blistain. Ensemble du château, de la chapelle et du parc de Jehay. L'île Robinson, Visé. L'église et le cimetière de Sougné-Remouchamps. Le cimetière et l'église de Lierneux.

Elle s'est trouvée d'accord avec le Membre rapporteur sur la question des marronniers Méléard à Fexhe. Elle a écrit à M. le Ministre au sujet du petit bois d'Esneux. Elle a écrit à M. le Ministre au sujet des essences mellifères à planter sur les talus. Elle s'est informée auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées au sujet du numérotage de bancs de rochers dans le site classé de Pont de Scay à Halleux, vallée de l'Amblève, commune de Comblain au Pont. Elle s'est déclarée désarmée devant les agissements des administrations compétentes concernant le site de la chapelle Saint Roch à Ben, et du trainage des Awirs.

Signalons qu'un Arrêté royal du 18 novembre 1925 accueille le recours de la Société des Briqueteries Mécaniques de Welkenraedt contre la Députation permanente du 12 janvier 1925, n'approuvant pas les délibérations du Conseil communal de Welkenraedt (22 novembre 1922 et 29 août 1924) ayant pour objet le déclassement partiel du sentier 51.

M. COMHAIRE. — Je n'ai rien à ajouter à mon rapport, mais je vois dans le rapport de M. Moret qu'il y est question du Mont-Saint-Martin et je désire en ce moment prendre la défense de l'administration de ma ville natale. J'ai assisté jeudi dernier, spécialement convoqué pour représenter la Commission des Sites, à la séance de la Commission des Travaux de la ville de Liège, et je tiens à déclarer que tous les membres de cette commission ont été d'accord pour reconnaître que le Mont-

Saint-Martin est un site de tout premier ordre. Une proposition de *non altius tollendi*, que nous appelons à Liège *non altius elevandi*, sera soumise au Conseil communal et celui-ci l'adoptera certainement à l'unanimité.

J'ai tenu à dissiper la fâcheuse impression que pouvait avoir créée la lecture du rapport de M. Moret.

M. LE PRÉSIDENT. — Je n'ai pas mauvaise opinion du Conseil communal de Liège, où je compte du reste de mes meilleurs amis, mais je dois vous faire observer que c'est vous qui avez fait remarquer que la ville de Liège se montrait beaucoup trop tolérante en ce qui regarde la rue Hors-Château. Vous l'avez encore signalé Samedi.

M. COMHAIRE. — Cela est une autre question.

M. LE PRÉSIDENT. — Non.

Si l'on a réussi à sauver le site du Mont-Saint-Martin, il faudrait aussi parvenir à sauver cette rue historique et si belle qu'est la rue Hors-Château. Or là, vous voudrez bien le reconnaître, l'Administration communale est beaucoup trop tolérante. Ainsi, au cours de la séance de samedi, nous avons dû rejeter une proposition qui nous était soumise par la ville de Liège en vue de l'établissement d'une maison qui en saccageait une autre.

M. COMHAIRE. — On a permis d'ériger une autre maison moderne à la place d'un bel immeuble du XVII^e siècle.

M. LE PRÉSIDENT. — Parfaitement, et vous appuyez ainsi ce que je viens de dire.

PROVINCE DU LIMBOURG.

Malgré nos nombreux rappels le rapport annuel du Comité provincial des correspondants du Limbourg, ne nous est pas parvenu.

M. BRIERS. — Notre collègue, M. Edouard Lagasse de Locht, avait été chargé de faire rapport sur un site de notre province. Comme il n'a pu se rendre à notre séance, je me permets d'en dire quelques mots à sa place.

Il s'agit d'un très beau morceau de notre Campine limbourgeoise, tout bruyères et marais, près de Reckheim, Sutendael et Lanaeken, et nous voudrions demander au Gouvernement de protéger ce coin en créant là une espèce de Parc National, une réserve de beautés pittoresques, surtout qu'à Genck, où nous avons cependant classé pas mal de sites, l'industrie envahissante aura fait que ce qui constituait le charme du pays ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Pour la partie dont il est question, nous n'avons heureusement rien à redouter de semblable; il n'y a pas d'industrie dans les environs.

Nous serions heureux de pouvoir donner satisfaction à ceux qui voudraient que, par-ci par-là, subsistât dans notre Campine un dernier lambeau de la terre telle que Dieu l'avait faite.

Je voudrais donc obtenir de l'assemblée générale qu'elle émit un vœu en faveur de la création d'une réserve à Reckheim et Lanaeken. Si nous parvenions à ce résultat, nos arrière-petits-neveux pourraient encore se rendre compte de ce qu'était la Campine autrefois. (*Nombreuses marques d'approbation.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous demandez donc que la Commission Royale transmette un vœu au Bureau, pour que celui-ci s'occupe de la question?

M. BRIERS. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — Je suppose que l'assemblée sera unanime à appuyer ce vœu? (*Oui, oui ! de toutes parts.*)

Nous nous en occuperons donc dès la prochaine réunion de la Commission.

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

Rapporteur : M. REMISCH.

Messieurs,

Mon rapport sera court : en ce moment de compression des dépenses, les travaux proposés sont peu importants. Le Comité, depuis la dernière assemblée générale, n'a eu que peu d'affaires à examiner.

Un de nos membres très compétent est décidé, c'est M. le comte de Limbourg-Stirum, Sénateur, membre de la section des monuments depuis le 20 mars 1899. Jusque maintenant, il n'a pas encore été procédé à son remplacement.

Le Comité a été complété par la nomination de M. Van den Corput, membre de la Chambre des Représentants, à Assenois, désigné par arrêté royal du 30 avril 1926, pour remplacer dans la section des sites, M. Gonzague Le Jeune, de Waha, démissionnaire.

*
* *

Une réunion du Comité eut lieu le 3 février 1926.

Trois objets étaient à l'ordre du jour : l'agrandissement de l'église d'Offagne, la construction d'une nouvelle église à Chenois ou l'agrandissement de l'église actuelle, les rochers classés de Hourt, territoire de la commune de Grandhalleux.

Il sera parlé des propositions émises à cette occasion dans les rapports concernant ces objets.

*
* *

Dans mon rapport de l'an dernier, il a été question de l'église de Lignéres et de la proposition faite de dégager cet édifice communal.

Nous avons appris que la députation permanente, malgré l'avis défavorable de la Commission royale des monuments a finalement autorisé l'aliénation de l'emplacement de l'ancienne école de Lignéres.

C'est regrettable. Le Comité provincial était défavorable à cette vente afin de ne pas porter préjudice à l'aspect et au dégagement de l'église de cette localité.

Des travaux de restauration sont projetés à l'ancienne abbatale de Saint-Hubert. L'accord s'est fait entre les pouvoirs publics intéressés. L'adjudication a eu lieu et, par suite des circonstances difficiles que nous traversons, a amené une majoration très considérable sur les prévisions. Cette situation rouvre l'ère des pourparlers et il va malheureusement s'écouler encore du temps avant que les pouvoirs publics aient accepté de supporter la majoration proportionnellement à leur intervention primitivement fixée.

Il avait été question de vendre les marbres provenant des démolitions effectuées avant la guerre à l'intérieur de l'édifice.

Le 10 juin 1926, M. le Ministre de la Justice a fait connaître à M. le Gouverneur que pareille vente ne pouvait être autorisée. Ce haut fonctionnaire ajoute ce qui suit : « Il conviendra lors des travaux ultérieurs de restauration, d'examiner la possibilité d'employer ces matériaux, à la conservation desquels il y a lieu de veiller. »

* * *

Eglise d'Offagne. — Elle est devenue trop petite, l'agrandissement s'impose.

M.M. Cornu et l'abbé Theissen remarquent dans leurs rapport que l'église étant de style très simple, on ne doit pas donner des formes compliquées ni prétentieuses aux parties nouvelles, et ils estiment qu'il ne serait pas plus heureux d'adopter un style que de continuer la disposition existante des lignes.

Il paraît à la Commission des monuments et des sites que le projet relatif à l'agrandissement est susceptible de recevoir le visa sous la réserve qu'il sera tenu compte de quelques observations reprises dans le rapport du comité d'art diocésain, auxquelles s'est rallié le comité provincial des correspondants.

L'adjudication a suivi et les travaux autorisés par arrêté royal du 17 juillet 1926, sont actuellement en cours d'exécution.

* * *

Eglise de Chenois. — Les grands travaux exécutés par l'Administration des chemins de fer, dans la région de Latour, vont nécessiter, soit la construction d'une église à Chenois, soit l'agrandissement de l'édifice actuel.

Les autorités locales auraient voulu obtenir la construction aux frais de l'Administration des chemins de fer. Mais le chef de ce départ-

ment a fait connaître le 19 décembre 1925 à M. le Gouverneur, qu'il ne pouvait intervenir dans cette dépense .

Un cri d'alarme au sujet d'une démolition a été lancé dans l' « Avenir du Luxembourg ». L'auteur paraît plutôt partisan d'un agrandissement de préférence à la construction d'une nouvelle église à proximité du nouveau quartier.

La Commission royale des monuments et des sites a demandé l'avis du Comité au sujet des idées émises par l'auteur de l'article.

Après discussion dans la séance du comité du 3 février, il est décidé que M.M. Cornu et Lamy iront à Chenois examiner la situation et feront rapport à ce sujet.

Après avoir démontré que l'église de Chenois n'a aucune valeur artistique les rapporteurs concluent :

1.) Nous ne saurions préconiser la conservation de l'église soit dans son état actuel, car nous ne pourrions en proposer le classement au point de vue de l'art et de l'histoire, soit en y faisant les agrandissements nécessaires aux nouveaux besoins de la population, ce qui ne nous paraît pas pouvoir conduire à l'édification d'une belle construction.

2.) Nous préconisons, au contraire, la démolition de l'église et du vieux cimetière y attenant et la construction d'un nouvel édifice au même emplacement préalablement aménagé au niveau des voies publiques et faisons remarquer en terminant que le coût de cette démolition et de ce déblai de la butte seront compensés par la valeur des vieux matériaux susceptibles de emploi et de la bonne pierre naturelle à moellons que l'on retirera de ces opérations.

*
* *

Rochers de Hourt, à Grandhalleux. — Le soussigné a fait rapport sur ce sujet.

Il a rappelé que les rochers du Hourt, classés en 1921, constituent la grande curiosité naturelle de la région. Ils sont caractérisés par une crête irrégulièrement crénelée d'une hauteur vertigineuse, se découpant bizarrement sur le ciel, en une architecture fantastique, comme les ruines d'un château titanesque. L'exploitation de la pierre se fait au pied de la chaîne rocheuse. Le site n'est pas encore gravement atteint et il suffirait de planter quelques rangées de sapins pour masquer les plaies lépreuses de la carrière.

Un échevin qui a accompagné le rapporteur, lors de sa visite, a

déclaré que la commune ne se refuserait pas de les planter. L'Administration communale a interdit aux ouvriers de toucher à la crête sur toute la longueur du site classé et leur a ordonné de respecter la plus belle partie de la falaise rocheuse.

M. Remisch conclut comme suit : « Jusque maintenant le mal n'est pas grand, l'exploitation ne se faisant que par intermittence et seulement au pied de la montagne ; mais à la longue, lorsque les rochers servant de contreforts à la crête seront tombés sous le pic, cette dernière, n'étant plus assez soutenue, s'écroulera peut-être.

» Comme la pierre de ces assises rocheuses est très résistante et d'une composition chimique spéciale, une société industrielle insiste pour obtenir une concession, afin d'extraire cette pierre rare en Belgique en vue d'en faire des briques réfractaires. Il est à craindre que la commune de Grandhalleux, qui a peu de ressources, veuille un jour tirer parti de son bien communal des rochers de Hourt.

» Si l'exploitation se faisait à ciel ouvert, à front de route, sur une grande échelle, le site serait bientôt entièrement abimé et perdu. Il en serait autrement si l'exploitation se faisait souterrainement. En ne creusant au coin de la façade, où se trouve aujourd'hui la carrière qu'une galerie permettant de poursuivre l'exploitation à l'intérieur du massif, le mal serait moindre pourvu toutefois qu'on n'installe pas à côté de la route des concasseurs ou broyeurs mécaniques. Car alors aussi ce serait la perte du plus beau site des environs du centre de villégiature de Vielsalm.

*
* * *

Ruines d'un château ancien. —

Le 10 février, la Commission royale des monuments et des sites a demandé l'examen des ruines d'un château ancien situé à Virton.

M.M. Cornu et Remisch dans leur rapport disent : Il y a eu à Virton un vieux château appartenant aux seigneurs de l'endroit. Sous la période espagnole, ce château a été détruit.

Il a été reconstruit mais pas immédiatement. La maison seigneuriale de Virton est appelée, en 1450, « la Grande Maison. » Le nouveau château datant du milieu du 18^e siècle s'appelle encore de ce nom.

Au moyen-âge, Virton n'avait pas seulement un château-fort, mais la ville était encore entourée d'une enceinte fortifiée, flanquée de nombreuses tours et de deux portes : la porte de la Roche ou d'Ardenne et la porte d'Arival ou de France. Aujourd'hui plus rien n'existe de cela que quelques noms de lieux et peut-être quelques souterrains ser-

vant de caves. C'est ainsi que dans une dépendance de la maison de M. Lavaux (la Grande Maison), il y a une cave vaste et munie d'une voûte énorme paraissant antérieure à la construction de la maison datant de 1740.

Dans les environs, se trouve une maison désignée sous le nom de la *Tour*, construite, dit-on, sur l'emplacement d'une ancienne tour.

La ruine « d'un château ancien situé à Virton » pouvait avoir un certain intérêt justifiant le classement à l'origine du fonctionnement de la Commission royale des Monuments. Aujourd'hui tout s'est émiétté. Le souvenir même de cette ruine semble ne plus exister dans la mémoire de la génération actuelle du lieu.

En conséquence : le 14 avril, la Commission royale a fait connaître à M. le Gouverneur que les ruines de l'ancien château de Virton devront être renseignées à la liste des classements comme monument disparu.

* * *

Eglise de Hatrival. M.M. Cornu et Lamy formulent quelques observations dans leur rapport au sujet du projet de restauration de cet édifice. En conséquence le projet est admis par la Commission royale sous réserve qu'au cours de l'exécution des travaux l'auteur tiendra compte des observations présentées. De plus, il recouvrira les contre-forts par un appareillage en pierre.

*
* *

Presbytère de Saint-Hubert.

M.M. Cornu et Lamy se sont rendus en cette localité le 3 juin pour examiner en détail ce bâtiment qui est actuellement et depuis déjà assez longtemps tout à fait inoccupé.

Les deux rapporteurs font de nombreuses remarques sur le devis leur soumis. Le travail exécuté d'après le projet indiqué ne serait qu'une coûteuse restauration dont le résultat ne paraît pas être durable. Aussi préconisent-ils « la démolition des murs extérieurs, sauf la porte d'entrée, jusqu'au niveau des souterrains du côté où il y a des caves à creuser et jusqu'au niveau des seuils de fenêtres du rez-de-chaussée de l'autre côté, et de reconstruire avec les mêmes matériaux et aux mêmes dimensions ; car on éviterait ainsi les frais onéreux qu'entraîneraient les travaux repris aux 1^o, 2^o, 3^o et 4^o du devis, et l'on rétablirait une construction solide et durable au lieu de maintenir, en le consoli-

dant, dans les conditions de stabilité incertaines, un bâtiment qui tombe en ruines. »

* * *

Peintures murales à l'église abbatiale de Saint-Hubert. — M.M. Bourguignon et l'abbé Theissen désignés pour examiner ces peintures s'expriment comme suit dans leur rapport :

« Les fresques récemment découvertes à l'église de Saint-Hubert se trouvent au 1^{er} étage de la tour Nord, à cette partie de l'édifice où les archéologues signalent des vestiges de construction des XI^e et XIII^e siècles.

» Elles sont disposées sur le plat d'une arcade ogivale qui s'ouvrirait jadis sur l'intérieur de l'église et qui occupe toute la largeur du mur de la tour.

» Au milieu de l'arcade se trouve une fenêtre ogivale murée qui coupe en deux parties les scènes représentées sur les fresques.

» Lorsqu'on se place en face de cette fenêtre murée, on a, à sa gauche, la partie la mieux conservée de la fresque, et à sa droite, un reste de platras sur lequel on ne remarque plus qu'un petit reste de la frise et quelques traits se rapportant au dessin de l'ancienne fresque.

» Nous bornons notre description à la partie gauche du tableau.

» Sur le plat assez large de l'arcade courent des méandres à dessin grec tracés à l'ocre rouge sur fond jaune.

» L'arcade elle-même se divise en deux parties :

» 1) La partie supérieure (environ les deux tiers de la hauteur de toute l'arcade) porte un rustilage peint à l'ocre rouge sur fond d'ocre jaune. Il s'arrête à un rinceau sur lequel on remarque des feuilles de lierre.

» 2) Dans la partie basse, se déroule une scène à personnages : elle est peinte en rouge sur fond vert clair.

» On reconnaît un roi portant la couronne.

» Il est assis sur un trône sommairement dessiné.

» Il tient en main un sceptre fleurdelisé et semble s'adresser à un personnage placé en face de lui.

» Celui-ci ressemble à un guerrier coiffé d'un casque cylindrique. Un peu plus bas, on remarque un personnage maniant une grande scie dont le milieu est manifestement édenté, au dessus de la scie, se remarque un demi-cercle qui semble faire corps avec elle.

» Dans le coin, partie supérieure, on aperçoit une main tenant le tranchant, d'un couteau pointu. Ce tableau paraît n'être qu'une partie

de la fresque qui se continuait du côté droit de la fenêtre ogivale murée.

» Ce qui reste de ces peintures fait regretter leur détérioration. Elles paraissent remonter aux XII^e-XIII^e siècles. Malheureusement, il ne paraît pas possible de les reconstituer ni même de les protéger efficacement. Elles se trouvent dans un endroit peu accessible de l'église, fort encombré de débris de toutes sortes.

» La tour où elle se trouve n'a plus de voûte : elle laisse apparaître le gros-œuvre de la flèche. Jusqu'en ces derniers temps, les fresques étaient cachées par un amoncellement de briques déposées contre le mur. C'est l'enlèvement de ces briques qui les a mises au jour. Malheureusement, l'humidité et le temps ont fait leur œuvre. Le plâtras est tombé en plusieurs endroits, détériorant ainsi plusieurs motifs de la fresque à gauche, et enlevant presque tout le dessin à droite. Le peu qui reste n'adhère plus solidement au mur et s'effrite en poussière au moindre contact.

» Elles ne sont pas moins très intéressantes tant à raison du procédé de peinture, dessin directement sur le plâtre, que comme témoignage de l'antiquité de cette partie de l'édifice. La seule mesure qui nous paraît devoir être prise à leur sujet serait de les protéger par une cloison non adhérente ; ce serait un mode de protection, sinon de conservation. Encore faudrait-il, au préalable, reconstruire la voûte de cette tour et la débarrasser de tous les objets qui l'encombrent actuellement.

» Au rapport de l'excellent Guide : *Saint-Hubert en Ardenne*, Gembloux 1926, ces peintures ornaient vraisemblablement une chapelle qui communiquait avec l'abbaye. Autrefois, aux XI^e et XII^e siècles, dans les tours des églises, il y avait une chapelle, ordinairement dédiée à l'Archange Saint-Michel. On peut remarquer cette disposition dans l'église abbatiale d'Hastière-Notre-Dame et de Celles-lez-Dinant.

A Saint-Hubert, cela semble se vérifier puisque cette tour Nord, où se trouve les peintures, était appelée la tour Saint-Michel, comme on peut s'en rendre compte en parcourant les anciennes archives déposées au presbytère. »

*

* *

Calvaire à Laroche. — M.M. Bourguignon et de Prémorcel, furent chargés d'examiner le vieux Calvaire. Ils ont fait rapport de leur visite en ces termes :

» Celui-ci situé dans un petit jardin public est placé dans un enfoncement creusé au flanc d'une tour des anciennes fortifications de Laroche. Cette tour fait à l'heure actuelle, partie d'un immeuble devenu patronage de jeunes gens et appartenant au Baron Etienne Orban de

Xivry. Le jardin lui-même est un ancien cimetière datant de 1822, désaffecté en 1865, lors de l'inauguration du cimetière actuel. Ce Calvaire se compose de trois pièces taillées en plein chêne et de grandeur naturelle : le Christ en croix ayant à ses côtés la Vierge et St-Jean. A l'expression des visages, aux proportions des membres, au fini des détails, surtout des mains, il faut reconnaître l'œuvre d'un véritable artiste. Il serait assez difficile de citer exactement l'époque à laquelle remonte l'édification de ce Calvaire : les lignes verticales des draperies en font une œuvre gothique et l'allure générale de l'ensemble paraît rattacher ce groupe à la statuaire du XIV^e siècle.

» Nous trouvons-nous en face d'un groupe antérieurement situé dans une chapelle de l'ancien cimetière et amené où il se trouve lors de l'inauguration du cimetière de 1822 ? Peut-être est-ce tout simplement le Christ de piété de l'ancien champ des morts, mieux protégé en ces temps-là qu'il ne l'est maintenant ? Nous souhaitons qu'un effort soit fait pour restaurer et protéger contre une destruction totale ce témoignage intéressant de la perfection de notre vieil art religieux. »

*
* *

Eglise Saint-Martin, à Arlon. — Avant de terminer ce rapport, permettez-moi d'exprimer le regret que l'Etat ne remplisse pas les obligations qu'il a contractées en ce qui concerne le mobilier de l'église. Tout est fini sauf le placement du mobilier non encore commencé. Pussions-nous l'an prochain avoir à constater la présence dans ce beau monument de quelques belles œuvres d'art !

Pont Saint-Nicolas de Chiny. — Un mot aussi de ce pont séculaire qui tombe de vétusté, parce qu'il n'est pas entretenu. Depuis plusieurs années, je signale que la voûte d'une de ses arches tombe lentement, pierre par pierre, dans le lit de la Semois. Il a fallu barricader le grand trou béant pour éviter les accidents. Jusque maintenant, le pont est encore accessible aux charrois, mais le moment approche où il faudra bien interdire le passage aux véhicules.

M. REMISCH. — Monsieur le Président, je désirerais ajouter quelques mots touchant l'église Saint-Martin à Arlon qui est une des belles églises construites au commencement de ce siècle, un édifice qui fait honneur à l'art belge, mais qui n'est pas meublé. Le Gouvernement avait promis d'y installer un mobilier approprié, mais jusqu'à présent

nous n'avons là qu'un très pauvre mobilier provenant de l'ancienne église Saint-Martin. Or cette ancienne église était fort petite, presque une église de village ; elle avait été édifiée à une époque où la population, ruinée par les dévastations et les pillages, n'était vraiment pas en état de la doter d'un riche mobilier.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes d'accord; malheureusement c'est l'argent qui manque.

M. REMISCH. — Pourtant, si l'on faisait un petit effort.

M. LE PRÉSIDENT. — Plusieurs petits efforts font un grand effort, et il y a tant à faire !

En tout cas, vous savez que nous considérons cette église à laquelle le Gouvernement a du reste consacré plus de 2 millions, comme l'une des belles œuvres de l'art belge. Seulement Monsieur le Ministre Van den Heuvel a commis une erreur en voulant absolument que la porte de l'église soit à l'Est en sorte que le chevet est à l'Ouest. Il en résulte que l'on n'aperçoit la belle rosace que vers 4 heures de l'après-midi. Il eût fallu faire l'opposé.

PROVINCE DE NAMUR.

Rapporteur : M. FERD. COURTOY

En commençant ce rapport, nous tenons à rendre hommage à la mémoire de notre dévoué collègue, M. Em.-Jos. Dardenne, professeur honoraire à l'école normale d'Andenne, décédé le 20 janvier 1926, dans sa 87^e année. C'était notre doyen par l'âge et par la date de sa nomination qui remontait au 20 février 1873. Pendant un demi-siècle, il fit d'excellente besogne. Son sens pratique, de solides connaissances techniques, son amour du beau donnaient de la valeur à ses avis. On lui doit d'instructifs rapports sur des monuments et des œuvres d'art de la province. Presque toujours il tint la plume pour le compte-rendu annuel ; il aimait cette tâche et s'en acquittait fort bien. En 1907, il traita, avec une compétence qui fut remarquée, de l'usage du grès de la région d'Andenne pour la construction monumentale. Il suivit assidûment nos séances tant que les infirmités ne le forcèrent pas au repos. Malgré l'âge, sa curiosité restait vive, et c'était un exemple que son zèle à accroître encore le bagage de ses connaissances. Les Bulletins des Commissions, les Annales de la Société archéologique de Namur, le Bulletin des Musées du Cinquantenaire, les publications de nos Congrès renferment diverses études archéologiques de notre collègue, qui ont toutes leur intérêt. Celles qu'il écrivit sur l'histoire de l'ancienne faïence d'Andenne sont justement appréciées. Fureteur heureux et tenace, il fouilla les archives, enquêta sur place et réussit à former une collection complète des types de la faïencerie andennaise, d'une valeur parfois secondaire, mais qui ressuscite les phases de cette industrie locale. Nous gardons de notre collègue le souvenir d'un homme de labeur actif et intelligent qui ne négligea pas des efforts pour conserver et faire connaître le patrimoine artistique de la province.

La vie de notre Comité a été languissante cette année. Nous n'avons eu que deux séances dont l'ordre du jour ne manquait pas d'intérêt. Aucun classement n'a été proposé. Les inspections furent rares.

Nous avons admis les plans de restauration des églises modernes

de Purnode et de Bourseigne-Vieille. Cette dernière a été bâtie dans la seconde moitié du XIX^e siècle avec un excès de lignes architectoniques, nullement appropriées au climat ardennais. Aussi avons-nous insisté sur l'occasion qui s'offrait de faire disparaître les pignons du clocher et d'autres éléments décoratifs dont la présence est une cause d'humidité.

Les esquisses des vitraux pour l'église de Surice ont reçu notre approbation. Nous avons choisi le meilleur des deux projets d'un mémorial de la famille de Jamblinne qui sera placé dans l'église de Saint-Germain.

Un projet de chapelle à Hun, aux bords de la Meuse, annexe de la paroisse d'Annevoie, a été vivement critiqué. Par une économie mal entendue, on voulait aménager en sanctuaire une ancienne dépendance du château. Nous avons signalé l'insuffisante épaisseur des murs, l'aspect disgracieux de la toiture, l'inélégance du clocheton. La chapelle est actuellement sous toit, mais, tenant compte de nos observations, on a heureusement corrigé le plan. La construction est entièrement neuve, et son aspect sera, somme toute, satisfaisant.

Ce fut une perte sensible pour l'art que l'incendie des églises Saint-Pierre et Saint-Nicolas de Dinant, dans les tristes journées d'août 1914. Leur architecture curieuse et leur mobilier ancien les rendaient fort intéressantes. Il nous a paru inopportun de rebâtir Saint-Pierre. Son emplacement à peu de distance de la collégiale Notre-Dame et de l'église de Leffe ne répond plus à un besoin. Tel a été notre avis lorsqu'on nous a soumis le projet du mobilier, d'ailleurs de fort mauvais goût. Il a prévalu et l'on a sagement abandonné l'idée de relever les ruines de Saint-Pierre. Quant à Saint-Nicolas, sa construction est presque achevée. De style Louis XIV, elle ne manque pas d'originalité. Le mobilier qu'on lui destine est traité dans une note de bon aloi. Nous avons approuvé un excellent projet d'aménagement qu'on se propose d'exécuter à l'église de Gembloux. Cet édifice, ancienne abbatale élevée par l'architecte Dewez à la fin du XVIII^e siècle, présente la forme d'une croix grecque. La branche qui renferme le chœur est accostée de chapelles. La superficie de l'église est insuffisante et on projette de l'agrandir en ouvrant des arcades dans les murs latéraux du chœur pour établir ainsi une communication directe avec les chapelles. Ce travail entraînera forcément le déplacement d'une partie des boiseries et des stalles du chœur, mais elles seront adroitement disposées le long des parois voisines.

La préservation de l'église désaffectée de Frizet, réclamée depuis

tant d'années, est enfin chose faite. Du ciment couvre la crête des murs ; les résilles des fenêtres du chœur gothique sont consolidées et les ouvertures aveuglées par un écran de briques ; une grille empêchera les déprédations dont l'édifice a énormément souffert. Nous sommes heureux d'annoncer l'achèvement de cette entreprise bien conduite par le service provincial. Il faut espérer qu'on ne tardera pas à refaire la toiture du chœur de l'ancienne église de Thynes et à restaurer la porte d'enceinte de Revogne. Ce rare vestige d'architecture militaire du moyen-âge doit être traité avec discrétion. Il a paru à la plupart d'entre nous que le travail prévu diminuerait beaucoup le caractère pittoresque de ces vieux murs. La Commission royale, saisie du projet, en a prescrit le remaniement.

Notre Comité avait estimé, l'année dernière, qu'il était fort difficile d'indiquer sur une carte les sites intéressants de la province, tant ils sont nombreux. Répondant aux pressantes instances de la Commission royale, nous avons tâché de lui donner satisfaction.

Malgré toutes les circulaires, on continue à vendre sans autorisation du mobilier d'église. Ainsi le curé d'Onoz a aliéné clandestinement un fauteuil d'officiant, du XVIII^e siècle. Nos démarches n'ont pas abouti à faire réintégrer ce meuble, et l'affaire est demeurée sans suite.

Il est question de déplacer l'écluse de la Sambre, proche du confluent et de la reporter en amont, au détriment du parc et du boulevard contigu. Le Comité a été unanime à protester contre ce travail. La nouvelle écluse devrait être construite au delà du pont d'Omalius, si, du moins, des raisons techniques ne s'y opposent pas.

Au mois de mai, on a inauguré à Namur deux plaques en granit qui rappellent les fastes guerriers des 19^e et 20^e régiments de ligne. Il est fâcheux qu'elles soient encastrées dans la façade du Gouvernement provincial, de part et d'autre du portail d'entrée. C'est une faute de goût : le fronton de ces mémoriaux est laid et d'un relief exagéré ; les inscriptions ont un aspect déplaisant. Voici gâtées par ces verrues les lignes harmonieuses et sobres d'un édifice élevé par l'évêque de Strickland au XVIII^e siècle, en style Louis XIV. Les membres namurois du comité ont protesté, dès qu'ils eurent appris le dessein. La Commission royale informée donna avis défavorable. Mais il était déjà trop tard : les autorisations étaient accordées et la façon des pierres presque terminée. Si vraiment on ne pouvait choisir un autre emplacement pour ces mémoriaux, il convenait alors de s'inspirer du style de l'édifice, de prendre pour modèle les belles capitales de l'inscription qui se lit sous le balcon de la façade. L'auteur du projet n'y a même pas pensé,

et l'administration a encouragé son vandalisme en négligeant de consulter les commissions compétentes.

Nous pouvions nous flatter d'avoir sauvé, au prix de gros efforts, le merveilleux hémicycle de rochers du domaine d'Arenberg à Marches-Dames, mais la récente levée du séquestre a renversé nos plans. Par bonheur, les Amis des Monuments et des Sites ont pris la chose à cœur et négocient l'achat des roches. Déjà la ville de Namur a souscrit une part d'intervention et l'on peut espérer que son exemple sera suivi.

Une délégation de notre Comité a été appelée à donner son avis sur l'architecture de l'établissement de bains que l'Administration communale de Namur reconstruit en matériaux durs, le long de la Meuse, sur le territoire de Jambes. Les murs empiètent sur le boulevard et cinq pavillons à étage, qui rompent la monotone enfilade des cabines, restreignent beaucoup la vue des promeneurs et des riverains. Il est regrettable qu'on ait négligé de nous soumettre les plans de cette installation dont on aurait, sans doute corrigé les défauts d'aspect. Un conflit s'est élevé à ce propos entre Namur et Jambes, qui sera réglé judiciairement.

Il semble que la ville de Namur et les administrations centrales aient pris l'habitude d'ignorer le rôle utile que peuvent exercer la Commission royale et ses correspondants en matière de travaux publics où l'esthétique est presque toujours intéressée. De gros projets se préparent, d'autres s'exécutent sans que nous ayons vu les plans. Ainsi, on ne nous a pas communiqué le tracé du nouveau quartier en création dans les terrains des Bas-Près à Salzinnes (Namur), qui a été approuvé par arrêté royal du 28 novembre 1925. De même, le transfert de l'école de Bienfaisance va permettre de percer des rues au travers d'un vaste terrain compris entre la rue de Fer et la rue Godefroid. Le projet déjà mis au point ne nous a pas encore été soumis, pas plus d'ailleurs qu'à la Commission royale.

Enfin, la ville aménage une cité-jardin dans la vaste propriété Gendebien, joignant le parc de la citadelle. Malgré l'arrêté du 29 mai 1913, on ne nous a pas jusqu'ici transmis le plan de lotissement qui présente le grave défaut d'amener, quelles que soient les réserves, la disparition d'une bande boisée, en pleine croissance et d'un bel aspect, bordant le chemin depuis la lunette du centre jusqu'à la route de Saint-Gérard. L'exécution du projet sera désastreuse pour la beauté du site.

Heureusement que d'autres entreprises, menées avec goût, nous réconfortent au milieu de ces déceptions. C'est une étonnante réussite que les restaurations de la maison du baillage à Bouvignes et de l'église. La

première est achevée, l'autre se poursuit encore et il s'en dégage dès à présent un charme délicieux.

L'accord intelligent des autorités et de l'architecte avec l'appui éclairé de la Commission royale réussit à rendre à l'église de Bouvignes toute son originalité. Elle était piteuse à voir, méconnaissable, modernisée au XVIII^e siècle, vilainement défigurée par une absurde restauration vers 1830, fortement bombardée par l'artillerie allemande en 1914; il paraissait impossible de restaurer cet édifice qui présente cette particularité bien rare de deux chœurs. Celui qui s'adosse à la tour est encadré d'annexes, faites de guingois dont les fenêtres nous donnent la surprise d'admirer un coin de maisons vieillottes, le rocher que couronnent hardiment les ruines de Crévecœur, avec une échappée lointaine sur la Meuse en aval jusqu'à Poilvache.

Actuellement, trois travées des nefs, qui datent du XVI^e siècle, sont terminées; les colonnes gothiques avec leur chapiteaux aux feuilles de plantain sont désormais apparentes. Une sollicitude pieuse a recueilli les moindres souvenirs de tous les âges qui rappellent l'histoire de l'église. Faisant fi du principe de l'unité de style dont l'étroite application a enlevé fréquemment la vie de vieux édifices, on a heureusement replacé ces vestiges, souvent d'une manière fort ingénieuse et avec goût. Pierres tombales, clôtures de marbre du XVIII^e siècle, statues, dont celle si remarquable du Bon Dieu de pitié, confessionnaux de style Renaissance, chaire aux formes larges et redondantes du XVII^e siècle, ont déjà repris leur place. Lorsque le retable gothique, le lutrin-pélican, le cuivre tombal de Nassogne et d'autres dinanderies orneront le sanctuaire, et que l'on jouira de la perspective du vieux chœur, l'église de Bouvignes sera pour l'archéologue, l'homme de goût et le simple curieux, une révélation.

A la maison du Baillage, qui deviendra l'hôtel-de-ville de cette charmante petite cité, on a rétabli les croisillons des fenêtres et restauré les pignons si décoratifs de la Renaissance et l'ensemble aux lignes savoureuses se combine à merveille avec la silhouette de l'église pour composer un décor d'un archaïsme plaisant.

EUPEN-MALMEDY.

Rapporteur : M. l'Abbé DUBOIS.

Messieurs,

Au cours de l'année 1925-1926 (juillet 1925 - août 1926), le Comité Eupen Malmédy eut à délibérer sur les travaux ci-après :

Monuments commémoratifs aux morts de la guerre.

Nidrum (Butgenbach) : l'architecte Cunibert de Malmédy présentait deux projets au visa du Comité : une colonne surmontée d'une croix grecque, et un édicule-chapelle porté sur quatre colonnes, abritant une statue de N. D. des Sept Douleurs. La Commission royale de Bruxelles ne s'est pas ralliée à l'avis du Comité Eupen-Malmédy, qui avait approuvé le second projet ; elle a accordé son visa au premier.

Heppenbach : Erection d'une chapelle commémorative au milieu du cimetière sur l'emplacement d'un calvaire qui serait réédifié contre le mur du fond. La question est tenue en délibéré et fera l'objet d'un examen nouveau dans une réunion ultérieure.

Malmédy : Un premier projet, présenté en décembre 1925 au visa de la Commission par l'architecte H. Cunibert de Malmédy, fut rejeté aussi bien à Bruxelles qu'à Malmédy. Ce monument consistait en une haute colonne surmontée de la statue de Saint-Remacle. L'architecte soumit à nouveau, le 25 mars 1926, ce projet considérablement modifié : la colonne est diminuée de près de deux mètres ; le soubassement est élargi, précédé d'un perron, flanqué de huit stèles portant des vases d'ornementation en pierre, accompagné d'une figure de bronze en pied représentant la ville de Malmédy en deuil.

Le Comité a approuvé l'idée qui a inspiré le projet du monument : Saint-Remacle, fondateur de l'abbaye, devant laquelle s'élèvera le Souvenir aux morts, bénissant la ville et ses enfants tombés au champ d'honneur. Toutefois, il émet l'avis, 1°) que la colonne devra encore être diminuée d'un tiers ; 2°) que les huit vases seront aménagés de façon à pouvoir recevoir des fleurs ; 3°) que la statue de Saint-Remacle sera conforme à l'iconographie du XVIII^e siècle, époque de la construc-

tion des bâtiments actuels de l'abbaye. La Commission de Bruxelles a exigé une nouvelle diminution de la colonne, la suppression des vases et de la femme en bronze. Le projet ainsi modifié n'a plus été soumis au Comité.

Monument à ériger à Sourbrodt à la mémoire de feu M. l'abbé Pietkin.

Le projet présenté par l'Assemblée Wallonne de Liège (la louve romaine, en bronze, allaitant Romulus et Rémus, se dresse menaçante sur un socle orné d'un médaillon sur croix renfermant les traits de l'abbé Pietkin) est approuvé.

Peintures et Sculptures.

Maldange : (Thommen). Restauration d'un beau calvaire Louis XIV situé en face de la nouvelle église de Maldange. Ce joli monument, de style très pur, déjà classé en 1924 restait dans un état de délabrement inquiétant. Le Comité s'est mis en rapport avec l'Association sans but lucratif les *Amis de la Commission royale des Monuments et des Sites*, qui a bien voulu prendre à sa charge les frais de consolidation et de restauration tout en laissant la propriété du calvaire à la commune de Thommen.

Hunnange : (Bullange). Ameublement de la nouvelle église. Les plans des autels, du banc de communion, de la chaire de vérité (architecte M. H. Cunibert de Malmédy) n'ont pas été approuvés.

Les plans des vitraux dûs au peintre-verrier Wybo de Tournai ont reçu le visa de la Commission sous réserve de réduire autant que possible les parties en verre blanc.

Eupen : Projet de décoration picturale du temple évangélique : adopté.

Born : Travaux d'achèvement de l'aménagement de l'église, et particulièrement d'un lambris en marbre (architecte, M. Cunibert de Malmédy) approuvé.

Heppenbach : Banc de communion pour la nouvelle église : les plans de l'architecte M. Hallen de Liège sont approuvés.

Nieder-Emmels : (Crombach). Ameublement de la nouvelle église, (architecte, M. Crollaer de Liège) les projets présentés sont acceptés.

Wisembach-lez-Saint-Vith : (Lommersweiler). Le Comité prie M. le Doyen de Saint-Vith de veiller à la conservation et à la restauration d'un antique bahut gothique tout délabré, qui se trouve à la sacristie de la chapelle de Wisembach et qui sert actuellement à renfermer les

coqs offerts au jour de la fête de Saint-Bathélémy. M. le Doyen promet de s'occuper de la restauration de cet exemplaire rare de mobilier gothique et de le placer en sûreté dans une des dépendances de l'église de Saint-Vith.

Wéweler : (Burg-Reuland). Les travaux de restauration de la jolie chapelle à deux nefs XV^e siècle, à pilier central unique, et de son mobilier Louis XIV et Louis XV et style hollandais, décidés par le Gouvernement provisoire Eupen-Malmédy, sous le patronage du Comité des Monuments et des Sites établi par le Haut Commissaire du Roi, sont achevés. Notification en a été faite au Comité régional actuel de la Commission royale des Monuments et des Sites.

Pierres des Sotais. Il existe au pays de Malmédy, éparses dans les champs et les bois, des pierres taillées en forme de meule, du diamètre d'environ 0.80 centimètres, dites « pierres des Sotais », d'époque inconnue. Un grand nombre d'entre elles ont été détruites par les paysans ou par les entrepreneurs de la voirie. Le Comité Eupen-Malmédy soucieux de sauver celles qui existent encore a chargé M. l'abbé Toussaint de Waimes d'en dresser le catalogue. Notre dévoué Collègue a fait à ce sujet un long rapport circonstancié conservé dans les archives du Comité.

Edifices religieux.

Recht : (Crombach). Construction d'une tour à l'église Saint-Cornelle, architecte, M. Crollaer de Liège. Les plans ont été approuvés. Les travaux ont été remis à une date indéterminée, pour des motifs qui ne sont pas de la compétence de la Commission royale.

Butgenbach : Projet de construction d'une nouvelle église. Deux plans, l'un de style ogival, l'autre de style roman ont été soumis par M. Cunibert, architecte, et par le Conseil communal au visa du Comité. Celui-ci se prononce pour le second de ces projets, mais la Commission de Bruxelles estime que les plans présentés ne sont pas suffisamment détaillés et prie l'architecte de compléter son étude.

Thommen : Projet de construction d'une sacristie et d'un calorifère à l'église de Thommen. Différents plans soumis par divers architectes au visa de la Commission furent rejetés précédemment. Ceux que présenta l'architecte Cunibert de Malmédy, le 25 mars dernier, furent approuvés par le Comité Eupen-Malmédy, mais ne furent pas agréés par la Commission royale.

Presbytère.

Crombach : La démolition de la maison vicariale, devenue inhabitable et menaçant ruine, est approuvée.

Sites.

Lontzen : L'abatage de 60 ormes malades est autorisé.

Eupen : Un projet de construction d'une maison avec magasin menaçait d'enlaidir un joli coin de rue de la ville. Le Comité refuse d'accorder l'autorisation de construire et le Conseil communal se range à cet avis.

M. SCHNORRENBURG. — Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Messieurs, je n'ai pas eu connaissance du rapport de notre secrétaire, mais s'il y avait à formuler un vœu d'ordre général, ce serait qu'il aurait avantage à ce que l'on attirât l'attention des Administrations communales et des Administrations fabriciennes du territoire de Malmédy sur le but et le rôle de la Commission royale des Monuments et des Sites. Les Administrations communales et les Administrations fabriciennes du territoire ont la déplorable habitude de nous placer, d'une façon générale, devant le fait accompli. Vous en avez eu récemment un nouvel exemple à Malmédy même. Il semble que cela répond à un véritable mot d'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est un système.

M. SCHNORRENBURG. — Parfaitement, et il conviendrait d'y mettre fin une fois pour toutes en attirant l'attention de ces administrations sur le rôle de la Commission royale.

M. LE PRÉSIDENT. — La Commission s'est adressée, il y a quelques jours au Gouverneur, pour lui signaler que la situation devenait grave. Non seulement les administrations ignorent la Commission royale, mais elles ignorent aussi les règles du bon sens et de l'art.

Si le Gouverneur se voyait impuissant, nous nous adresserions au Gouvernement pour lui demander d'agir avec fermeté.

En tout cas, vous avez eu raison d'y appeler notre attention.

3. — *Considérations sur l'Art moderne* (question maintenue à l'ordre du jour en vertu de la décision de l'assemblée générale du 16 novembre 1925).

M. JEAN DELVILLE. — Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Madame, chers Collègues, jusqu'ici, je me suis tenu à l'écart de la discussion, fort intéressante, d'ailleurs, qui eut lieu à nos dernières séances et où, de part et d'autre, furent émises d'excellentes idées.

Modernistes et non modernistes, dans le cours de leur échange de vues, firent preuve de modération. Et le seul fait que la question du modernisme dans l'Art est portée à l'ordre du jour, des Assemblées générales de la Commission royale des Monuments et des Sites, prouve qu'elle préoccupe les esprits. Je ne sais si, par ce que je vais dire, j'apporterai quelque lumière dans la controverse commencée. Mais il m'a plu cependant d'insister encore sur certains points. Le problème a été posé devant nous, impérieusement. Il convient donc qu'en toute impartialité on l'examine sous tous ses aspects.

Certains esprits contemporains ont une tendance à admettre trop facilement une théorie nouvelle, autant que d'autres à la repousser systématiquement. De parti-pris, avec un aveuglement quelque peu enfantin, ils accordent leur préférence à tout, dès qu'une idée est mise en avant sous le couvert de la modernité. Le dogme esthétique du moment est : *une chose est belle parce qu'elle est neuve*. Là est le danger. Il est aussi dangereux de dire « une chose est belle parcequ'elle est neuve » que de prétendre qu'une chose est belle parcequ'elle est ancienne. Il serait plus sage de dire : une œuvre est belle.... parcequ'elle est belle.

Mais cette sagesse esthétique, nous ne la possédons guère, surtout à notre époque où l'équilibre mental fait autant défaut que l'équilibre économique.

Le problème du modernisme a été abordé ici, depuis plusieurs années, avant et après l'Exposition des Arts Décoratifs de Paris, sans que l'on soit arrivé à une solution satisfaisante.

Un esthète français, écrivait, au début de 1925, à propos de cette exposition, qu'elle « était destinée à affirmer, par l'impression qui s'en dégagera, l'existence de l'Art moderne. A l'issue seulement disait-il, nous saurons si cet art existe, quel il est. »

Eh bien, l'Exposition a eu lieu. Elle obtint un grand succès.

Elle a présenté un vif intérêt dans le monde des arts, incontestablement. Mais a-t-elle répondu au but visé par ses organisateurs : *prouver l'existence où la prédominance d'un art vraiment moderne ?*

Certains affirment que la preuve en est faite, et ils se basent sur la visite de *seize millions et demi* de visiteurs. Mais que signifie le nombre quand l'on se place au point de vue de l'esthétique ? Il serait vraiment curieux de savoir combien, sur ces *seize millions et demi de visiteurs*, étaient véritablement intéressés dans l'art, et combien étaient compétents ?

Mais peut-on affirmé maintenant, sans exagération, et depuis l'Exposition de 1925, qu'il y a un *Style nouveau* ?

Et tout d'abord ne convient-il pas de poser nettement la question : *qu'est-ce qui est moderne, et qu'est ce qui ne l'est pas ?*

*
* * *

Selon les théoriciens modernes est « style nouveau » tout ce qui ne rappelle aucun style ancien, que ce soit en architecture, en peinture, en mobilier, etc....

C'est là évidemment une réaction légitime contre l'abus du pastiche, une révolte contre le saint luquisme, contre le déjà-vu banal. Quoiqu'on dise, ou quoiqu'on fasse, l'on doit constater qu'un désir intense de faire *autre* est né.

Mais ce désir de faire *autre* que ce que l'on a déjà fait, n'a pas réussi, jusqu'ici du moins, à faire *mieux*.

Le modernisme est donc cette tendance artistique qui, à défaut de savoir faire mieux que ce que l'on a fait dans le passé, doit se contenter de faire *autre*. Cependant, la chose essentielle en esthétique consiste non pas à faire *autre*, mais à faire *mieux*. Il est vrai que faire *autre* est à la portée du plus grand nombre, tandis que faire *mieux* est chose plus rare et plus difficile.

De ce qui précède, n'allez pas en conclure que je me classe parmi les anti-modernistes. Je suis, au contraire, de ceux qui pensent que les arts subissent, eux aussi, la loi de l'évolution créatrice, et que sous la pression des besoins nouveaux peuvent naître des formes nouvelles, mais je n'admire ces formes nouvelles *qu'à la condition qu'elles soient belles, ou plus belles*.

Chaque grande époque a son style, lequel s'est formé, grâce à un processus normal de transformation mentale, de renouvellement social. C'est devenu un lieu commun que de le constater, tant c'est la réalité même, et les modernistes l'exploitent, non sans habileté.

Pendant, aujourd'hui, il n'en est plus tout à fait de même. L'on cherche à arrêter brusquement le processus normal de l'évolution des formes artistiques par une ignorance volontaire du passé, et l'on prétend *créer*

quelque chose d'absolument « nouveau ». C'est cet *absolument nouveau* qu'est tout le modernisme actuel et qui, à mes yeux, est un absolutisme faux, résultat d'un individualisme exalté produisant l'incohérence artistique du moment.

Si l'on se place au seul point de vue de l'Architecture, l'on doit reconnaître que la tendance moderniste a eu pour effet de produire certains résultats remarquables.

L'Architecture, plus que tout autre art, est soumise à des lois rigoureuses d'ordre scientifique et rationnel, à laquelle elle ne peut échapper. C'est ce qui fait que, malgré tout, même lorsque l'architecte se laisse entraîner par certaines théories, son œuvre, si originale qu'elle soit, s'écarte moins de la logique, de l'équilibre. Aussi, avons nous vu des architectes modernistes parvenir à produire des compositions si pas empreintes de beauté, au moins d'une certaine grandeur et de simplicité massives, rappelant parfois le classique.

Malgré cela à côté de ces quelques très rares œuvres caractéristiques, que d'exagérations, de contradictions, d'erreurs, de pauvretés, de laideurs ont engendré cette préoccupation exclusiviste consistant à vouloir donner à l'élément constructif seul toute l'importance.

Le vice fondamental du modernisme est que, en architecture, l'artiste recule devant l'ingénieur. Nous voyons que l'art de l'architecture *s'industrialise* complètement. De plus en plus, la science rigide de l'ingénieur, la science industrielle des matériaux, remplace le sens esthétique. Une trop grande séparation entre la construction et l'ornementation s'est produite et, depuis, le monument cesse d'être, en même temps qu'une nécessité matérielle, une œuvre décorative en soi. En vérité, l'architecte moderniste n'est plus le maître de la matière, il en devient trop l'esclave. Il devient le serviteur de l'industriel. Le ciment armé, dans son rationalisme matériel, a annihilé son imagination. L'artiste est comme pétrifié dans le fer et dans le béton. Il n'est plus libre. Sa pensée créatrice est figée dans la rigidité industrielle. De là vient cette impression de froideur, de nudité, de mornitude ; de là vient ce caractère de fatalité géométrique, si j'ose ainsi dire, de la plupart des constructions modernistes. Le soi-disant style moderne a déjà changé plusieurs fois d'aspect. Il y a quelques années à peine, il faisait une guerre acharnée à la ligne verticale, à l'angle.

Le salut de l'architecture résidait alors dans la *courbe*.

On proclamait, sur un ton impérieux et vaticinateur qui ne souffrait pas de réplique, que la ligne courbe était tout le modernisme architectural. Aujourd'hui, c'est-à-dire 30 ans après, les mêmes modernistes qui innovèrent le « style sangsue » — c'est ainsi qu'on l'a dénommé

depuis — renient, avec on sait quel mépris, cet avorton de l'architecture moderne !

On en est maintenant arrivé à proclamer, avec la même rigueur, que, seuls, le carré, l'angle droit, le cube, ont de la valeur architectonique. L'industrie du béton armé est venu dicter définitivement aux architectes sa loi inflexible. S'il y a un style moderne, on doit l'appeler *style fabrique, style four crématoire, style industriel ou rationnel*, c'est-à-dire qu'il n'y en a pas, puisque le vrai style a le don de faire oublier la matérialité brute des matériaux.

Nous voyons donc là, sous nos yeux, combien les théories modernistes sont changeantes, et, combien elles sont non point le résultat de l'expression de l'âme collective, mais sont soumises aux hasards des innovations industrielles.

L'on peut dire qu'en réalité il n'y a pas, à l'heure actuelle, une architecture spécifiquement moderne, ni un style nouveau, attendu que les tentatives novatrices du moment paraîtront enfantines aux générations de demain, et que toute cette neurasthénie de l'originalité à outrance dont sont atteints beaucoup d'artistes contemporains aura pu produire, çà et là, quelques œuvres intéressantes isolées, sans que le « Style nouveau » se soit définitivement imposé, car un *style* ne se crée pas à une époque de transition, à une époque chaotique, déséquilibrée, comme la nôtre.

C'est que le beau n'a pas besoin *d'originalité*, mais surtout de discipline et d'imagination pour se manifester dans le monument, comme dans l'œuvre d'art. D'ailleurs, un temps viendra, où l'art moderne ne se fera que lorsque la synthèse des arts aura été établie dans leurs rapports et que les lois de l'Harmonie seront mieux connues, car ces lois sont constitutives et constructrices de tout Art. Aujourd'hui, l'artiste oppose à ces Lois sa personnalité, sa volonté, son ignorance, son impuissance. Le résultat en est : *la Laideur*.

Quand l'artiste n'est pas la réflexion d'un principe universel manifestant l'enchaînement harmonique de la vie, il manque son but. La Tradition, que l'on méconnaît de plus en plus, sans savoir reconnaître en elle plutôt la discipline des forces créatrices artistiques, pour n'y voir qu'un ensemble de conventions surannées, la Tradition, dis-je, n'est autre chose que le reflet, dans l'Art, des lois éternelles de l'harmonie du monde.

Toute l'esthétique est là. Mais c'est quand on a perdu le sens esthétique véritable, que la technique prédomine trop. Et c'est ce qui

a produit, en ces dernières années, sous prétexte d'art moderne, ce que l'on a si justement appelé la « *camelote révolutionnaire*. ».

Et ceci peut s'appliquer à l'architecture comme à la peinture, bien que cette dernière, si l'on se rappelle les plus récentes exhibitions de « l'Art jeune », atteint le maximum de la sottise et de l'horrible !

Et ainsi, peu à peu, l'on finit par se rendre compte que, sous le couvert d'une renaissance moderniste de l'art, nous assistons, au contraire à une décadence vertigineuse des arts plastiques.

On a souvent posé la question : *qu'est ce qui est moderne et qu'est ce qui ne l'est pas ?*

Et l'on en est venu à être tenté de répondre que l'on doit distinguer ce qui est moderne à la somme de laideur et d'extravagance, c'est-à-dire au manque de goût. Certes, le pastiche est méprisable. Mais vouloir en un tourne-main renouveler les formes artistiques du monument, de la fresque, du tableau, du mobilier, sans tenir compte du travail expérimental des siècles, vouloir que, pour être original, il faille rompre avec la tradition du beau pour se créer une tradition du laid, là réside le vice dont souffre l'Art moderne. L'Art est d'essence progressive et non anarchique. C'est pourquoi, comme l'a dit excellemment Camille Mauclair : « Une belle chose a toujours l'air d'avoir existé. »



On invoque souvent, à propos d'Art moderne, l'avenir de l'Architecture. Les modernistes, au nom de l'évolution moderne, tournent résolument, brutalement, le dos au passé. Ils ont, disent-ils, les yeux fixés sur l'avenir. Ils ont même la prétention d'être mieux compris dans l'avenir.

Mais qu'est-ce qui leur permet de croire que l'avenir acceptera leur esthétique strictement utilitaire et rationnelle dans le sens matérialiste de ces mots? Car, à n'en pas douter, l'architecture moderne, prise dans son ensemble, est, avant tout, matérialiste. C'est là, vraisemblablement, la raison cachée de son impuissance à trouver un style, puisque les grands styles naissent surtout aux époques de spiritualité et d'idéalisme.

L'évolution n'est autre que l'ascension graduelle de l'humain au divin. Le reste ne fait que suivre ce courant évolutif profond. Les choses utilitaires ne sont là que pour s'adapter, se plier, se soumettre, à son impulsion intérieure, irrésistible.

Or, l'avenir appartient à un plus grand élan de force spirituelle dans le monde. L'Architecture se sera, si je puis dire, spiritualisée, et

dans tous les cas sera moins individualiste, car c'est le trop grand individualisme de l'inspiration architecturale qui empêche toujours l'écllosion d'un style. L'on doit l'architecture ogivale par exemple, non pas spécialement à la taille nouvelle de la pierre, mais surtout à un élan de l'âme humaine vers une nouvelle conception religieuse du monde.

C'est pourquoi nous trouvons dans les grandes Cathédrales l'extériorisation plastique du mysticisme de *l'Imitation de Jésus-Christ* et de la *Divine Comédie*.

C'est l'idée spirituelle qui donna naissance au style du Moyen-Age, de même que ce sont les hymnes védiques qui firent jaillir du sol de l'Inde aryenne les temples prodigieux, et que l'Architecture grecque sortit de la pensée initiatique des Mystères de Delphes et d'Eleusis.

Si, techniquement parlant, l'Architecture est l'art de produire la beauté par une succession harmonieuse de plans géométriques dans les trois dimensions de la matière, l'on peut dire que le style monumental est toujours, lui, la résultante de la communion animique d'une époque.

Or, notre époque, je le répète, manque d'aspirations spirituelles. L'on peut en conclure que ce que l'on appelle l'Art moderne n'est qu'une incidente, produit d'un utilitarisme fatal pour donner satisfaction aux commodités, aux manies, aux nécessités matérielles du moment.

La formule des modernistes absolus consiste, comme ils disent, à *vouloir un style adéquat aux aspirations modernes*.

Et en cela, ils font bien. Malheureusement, les aspirations modernes immédiates, quand on les regarde de près, se résument, dans leur adaption constructive, *au garage d'automobiles, au hall d'usine, aux grands bazars, aux banques, à l'aérodrome, aux vastes hôtels, aux salles de dancing, toutes choses se rapportant au commerce, à l'industrie, aux plaisirs, et qui sont la dominante des aspirations bien modernes !*

Toute cette constructivité rigide, pratique, à destination mercantile, émanation directe de l'âme positive et vénale de ce temps, en proie au vertige de la rapidité des *affaires*, ne peut nous donner que des formes adéquates basées strictement sur des abstractions mathématiques d'ingénieur s'éloignant de plus en plus de l'esthétique architecturale.

Comment, dans des conditions si opposées à l'écllosion des principes de l'Art et n'offrant à l'architecture qu'un thème d'ordre platement utilitaire, peut-on parler de style nouveau, puisque ces conditions tendent à détruire toute beauté dans le style, plus même, à détruire tout style !

En vérité, il n'y aura une nouvelle Architecture, un Style nouveau, que lorsque l'humanité aura compris la grande loi de l'Unité, c'est-à-dire lorsque la période trouble des masses révolutionnaires matérialistes sera remplacée par une évolution normale des classes, lorsqu'une nouvelle vie religieuse aura universalisé les religions dans une *Religion mondiale*, en un mot, lorsqu'un nouvel ordre social sera établi, que le règne de l'Argent sera remplacé par celui de l'Intelligence supérieure, et que l'Esprit sera mieux libéré.

Et pour finir, j'ajouterai que si la routine et le pastiche peuvent, en effet, mettre les arts en danger, le modernisme à outrance peut tout autant faire courir aux arts de grands risques. La médiocrité et la décadence peuvent se présenter sous deux aspects également déplorable : celui de *l'impuissance* et celui de *l'incohérence*. *Tradition* et *Création* ne sont pas incompatibles dans l'aspiration à une esthétique nouvelle, car ce qui fut grand et beau dans le passé persiste jusque dans l'avenir !

M. DUMERCY. — Monsieur le Ministre, mes chers collègues, Madame, Messieurs, je vous demande un quart d'heure de votre vie, pour vous parler du paradoxe de l'art décoratif moderne.

J'aime le paradoxe, vous le savez tous : contagion de Denis Diderot et d'Edmond Picard, car les auteurs respectifs du Paradoxe du Comédien et du Paradoxe sur l'Avocat, — le comédien et l'avocat font la paire (*sourires*) — sont ce que Choderlos de Laclos, dans un roman célèbre parmi les mauvaises lectures, appelait les « Liaisons Dangereuses » (*Rires*).

Des esprits distingués, parmi lesquels je me plais à compter notre bien aimé Président, trouvent que je l'aime trop, la paradoxe, non pas le Président. (*Nouveaux Rires.*) Mais entendons-nous. J'aime le paradoxe qui est l'embryon d'une nouveauté future et j'exècre celui qui est le rajeunissement d'une vieillerie passée. Or, ce dernier cas me semble être celui de ce qu'on appelle le paradoxe de l'art décoratif moderne, parce que, à mon humble avis, l'expression paradoxale « art décoratif moderne » est une absurdité si les adjectifs *décoratif* et *moderne* ajoutent quelque chose au substantif *art*, et un pléonisme s'ils n'y ajoutent rien du tout. (*Sourires.*) C'est cette dernière hypothèse qui a mes préférences. (*Rires*).

Il n'y a pas d'art décoratif. Il n'y a pas d'art moderne. Il y a l'art tout court. Moi seul, et c'est assez : il peut dire cela, comme Médée.

Permettez-moi de développer ces deux points dans les quinze minutes qui m'ont été accordées (*rires*), car je pense que la Commission des Monuments n'est pas encore en état de suspension de paiement.

Il n'y a pas d'art moderne.

De tout temps, il y a eu des anciens et des modernes. Le ménage Adam et Eve, première manière, avant la pomme (*rites*), était un ancien comparé à ce ménage, deuxième manière, après la pomme, et leurs fils Caïn et Abel, chacun à sa manière, étaient des modernes comparés à leurs vieux parents.

Moïse était un ancien comparé au romantique David et David était un ancien comparé au réaliste Ezéchiel.

Comme le nom même l'indique, le Nouveau Testament est un moderne comparé à l'Ancien Testament. (*Nouveaux rites.*)

Réfléchissez un instant : Phidias est un ancien comparé à Praxitèle et Praxitèle est un ancien comparé à Lysippe.

Caton l'Ancien, l'ennemi de Carthage, est un ancien comparé à son descendant Caton, l'ennemi de César.

Dans la littérature, nous voyons la même marche. Ronsard est un ancien comparé à Malherbe et Malherbe est un ancien comparé à Boileau. A son tour, Boileau est un ancien comparé à nos écrivains modernes.

Donc la querelle des Anciens et des Modernes, qui a fait la joie et le tourment du siècle de Louis XIV, est ancienne comme le monde. (*Hilarité.*) On l'agitait alors, et nous l'agitons aujourd'hui.

En réalité, l'art c'est l'imitation. Ce qui le prouve, c'est que l'Imitation de Jésus-Christ est, d'après Fontenelle, qui s'y connaissait un peu, le plus beau livre qui soit sorti de la main de l'homme, puisque, dit-il, l'Evangile est sorti de la main de Dieu. Mais il n'y a pas un Evangile, il y en a quatre, et les quatre évangiles sont sortis de la main des hommes, puisque les évangélistes n'étaient pas des dieux. Il confond l'inspiration avec l'action.

Soyons donc de bon compte. Acceptons avec résignation cette loi terrible de Maistre que la guerre est éternelle. La paix n'est que le rêve d'un guerrier ou, si l'on préfère, un panneau décoratif de la Société des Nations. (*Vive hilarité.*)

Il y aura des guerres tant qu'il y aura des races et des classes, des sexes et des âges, des vieux et des jeunes. Il y aura des différends avec un *d* tant qu'il y aura des différents avec un *t*. Comme le disait très bien Alexandre Dumas fils, celui qui cherche remue, celui qui remue trouble.

Lorsqu'on confond l'âge des querelleurs avec l'âge de la querelle, on rappelle un peu celui qui mesurait la capacité du navire, en tenant compte de l'âge du capitaine. (*Sourires.*) Il y a des artistes vieux et

des artistes jeunes, mais l'art ne connaît ni la jeunesse ni la vieillesse. (*Très bien ! très bien !*)

Il n'est jamais vieux. En même temps, il est vieux comme le monde et jeune comme le printemps.

Bref, il n'y a ni art ancien ni art moderne. L'art est éternel. C'est pour cela qu'il est si patient, qu'il écoute, avec tant de patience, y compris M. le Président, nos bavardages. (*Rires.*) Quand je dis « nos bavardages », c'est une manière solennelle, appropriée aux circonstances pour dire : mes bavardages.

Qu'est-ce en définitive qu'un art ?

Problème aussi éternel que l'art lui-même.

L'art, à mon humble avis, n'est pas autre chose que la satisfaction d'un besoin naturel (*sourires*), mais du plus noble de nos besoins, parce qu'il répond le plus à notre nature, c'est-à-dire l'aspiration vers l'idéal.

Ce besoin inassouvi fait à la fois notre tourment et notre joie. Il a toujours existé, avec la même intensité, chez tout le monde, chez ce que l'on appelait les barbares, comme chez ce que l'on appelle les civilisés. L'art des barbares est, d'après moi, aussi grand et aussi respectable que ce que nous croyons être le nôtre.

Ce que Balzac appelait la *Recherche de l'Absolu*, voilà ce que c'est l'art. Et cette recherche de l'absolu a toujours existé et existera toujours ; elle ne change pas ; il n'y a que ses manifestations qui changent : toujours la même tige avec une autre fleur.

Les Egyptiens, les Assyriens, les Grecs, les Romains, les Italiens, les Espagnols, les Flamands, les Français, les Allemands, les Anglais, tous ont pratiqué, chacun à sa manière, l'unique recherche ; chacun travaille comme il peut, mais tous font le même travail.

L'art est une religion qui peut être prêchée dans tous les temples et même dans toutes les chapelles. L'art, c'est le *Dieu Inconnu du Panthéon* d'Agrippa ; c'est aussi le *Danseur Inconnu* de Tristan Bernard. C'est le soldat inconnu de l'Arc de Triomphe et de la Colonne du Congrès. L'art est comme Dieu : on ne le voit pas, on le sent ; il est partout où on le cherche.

Personne ne peut prétendre au monopole de l'art dans un genre quelconque, puisque personne n'a jamais pu en obtenir ni le brevet d'invention ni la marque de fabrique. La vanité se vante d'avoir trouvé quelque chose lorsqu'elle n'a fait que ramasser un objet perdu. Les jeunes s'imaginent qu'ils ont découverts un progrès, parce qu'ils marchent un peu moins lentement que les vieux, et les vieux s'imaginent

qu'ils ont découvert la conservation, parce qu'ils sont assez bien conservés eux-mêmes. (*Hilarité.*)

Messieurs les Artistes, soyez, je ne dirai pas modestes, car il ne faut pas demander l'impossible, mais soyez circonspects. Vieux, vous avez été jeunes et jeunes, vous deviendrez vieux.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous fais observer que l'heure avance.

M. DURMERCY. — Je passe, Monsieur le Président, comme l'heure. (*Explosion de rires.*)

L'art a de multiples façons, mais l'art par excellence, c'est l'Architecture. C'est pour cela que c'est par le style architectural que se caractérisent les époques et que c'est sur l'architecture que l'on daube lorsqu'on veut attaquer l'art ancien.

Je n'ai pas à défendre l'architecture, car nous avons parmi nous, je ne dirai pas le plus grand architecte de l'univers, mais certainement le plus grand innovateur de l'architecture, et il nous a, je pense, démontré précédemment quel était le rôle de celle-ci.

Je passe rapidement au second point : l'art décoratif n'existe pas non plus. L'art sera décoratif ou il ne sera pas. Tous les grands artistes ont été des décorateurs ; Phidias, Michel-Ange, le Tintoret, Rubens, Jordaens, Rude, Carpeaux, Rodin, tous ont été des décorateurs. Et c'est tout naturel, puisque l'art, comme je le disais, répond à un besoin. L'art, c'est le paroxysme de l'utilité, puisque l'utilité est la satisfaction du besoin, et chaque fois qu'on éprouve un besoin intellectuel, l'art est là pour y répondre et pour faire le décor de la vie.

L'art est donc le décor de la vie, et c'est faire une superfétation que de dire que ce décor de la vie est décoratif.

Cette vérité si simple, qui avait été entrevue pendant des siècles, la nouvelle Exposition de l'année dernière a eu la prétention de la révéler et cette Exposition n'a fait qu'enfoncer une porte ouverte. Son nom, malheureusement pléonasmatique, n'a démontré qu'une seule chose, c'est qu'à notre époque, comme à toutes les époques, la plupart des artistes ont eu la conscience exacte des nécessités de la vie et qu'aujourd'hui que notre vie a pris un caractère plus utilitaire, notre architecture et ses arts accessoires, tels que la peinture et la sculpture, ont dû suivre cette voie. Et c'est parce que nous sommes des utilitaires que nos monuments, pour rester beaux, doivent rester utiles.

Une belle église, c'est une église où l'on prie avec ferveur. Une belle maison est une maison où l'on habite avec plaisir. Un beau fauteuil est un fauteuil où l'on est assis à l'aise. Ce n'est pas le cas de celui

du Président lorsque je parle, mais c'est celui de tous les autres fauteuils qui ornent le Palais des Académies.

Eh bien, si l'utilité est la mesure de la beauté, puisqu'elle en est la quintessence, il en résulte cette vérité axiomatique qu'il n'y a pas d'art décoratif, comme il n'y a pas d'art moderne, mais qu'il y a un art plus ou moins bien réussi, suivant qu'il s'adapte plus ou moins bien à nos besoins.

La conclusion est très simple : de tout ceci il résulte que, s'il y a des écoles pour apprendre, il n'y a pas d'écoles pour juger. La Commission des Monuments a toujours été de cet avis, par un éclectisme que le sectarisme n'a pas toujours très bien compris.

En tout cas, si je n'ai pas réussi à être aussi bref que je l'aurais voulu et à être aussi essentiel que j'aurais dû l'être, j'émets au moins l'espoir que je n'ai contrarié aucune de vos convictions personnelles ; car c'est là mon suprême besoin. Plus sincère que Talleyrand, ce qui n'est pas difficile et aussi honnête qu'un politicien, ce qui ne l'est pas non plus (*hilarité*), je confesse que la parole a été donnée à l'homme, non pas pour déguiser sa pensée, mais pour exprimer la pensée de ceux qui l'écoutent. Et comme vous m'avez écouté avec une patience que j'admire, je suis convaincu que vous me donnez absolument raison. (*Rires et vifs applaudissements.*)

4. *Le classement des édifices comporte-t-il celui du mobilier ? Ce dernier classement ne ressort-il pas plutôt à la confection de l'inventaire ?*

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, pour abréger, je proposerais de remettre cette question à l'année prochaine. (*Assentiments.*)

Il en sera donc ainsi.

5. *L'évolution de la grande industrie par l'architecture et l'outillage moderne.*

M. LE PRÉSIDENT. — Jugez-vous qu'il faille encore mettre cette question de l'Art moderne à l'ordre du jour de la prochaine séance ? (*Des voix : Non, non !*)

M. FIERENS GEVAERT. — Je vais en dire encore un mot.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Madame, mes chers Collègues, permettez-moi de ne pas dissocier les deux questions de l'ordre du jour qui me paraissent relever plus spécialement de l'actualité artistique : les considérations sur l'art moderne et l'avenir de la standar-

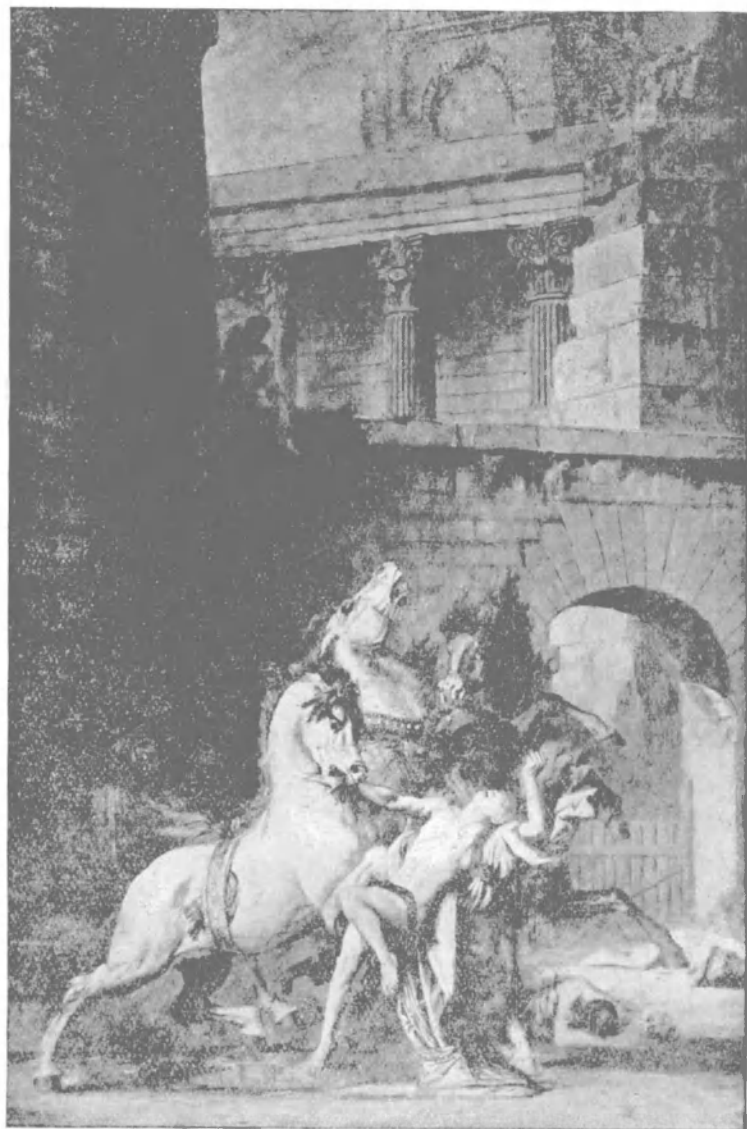


Fig. VI. — Style grec.

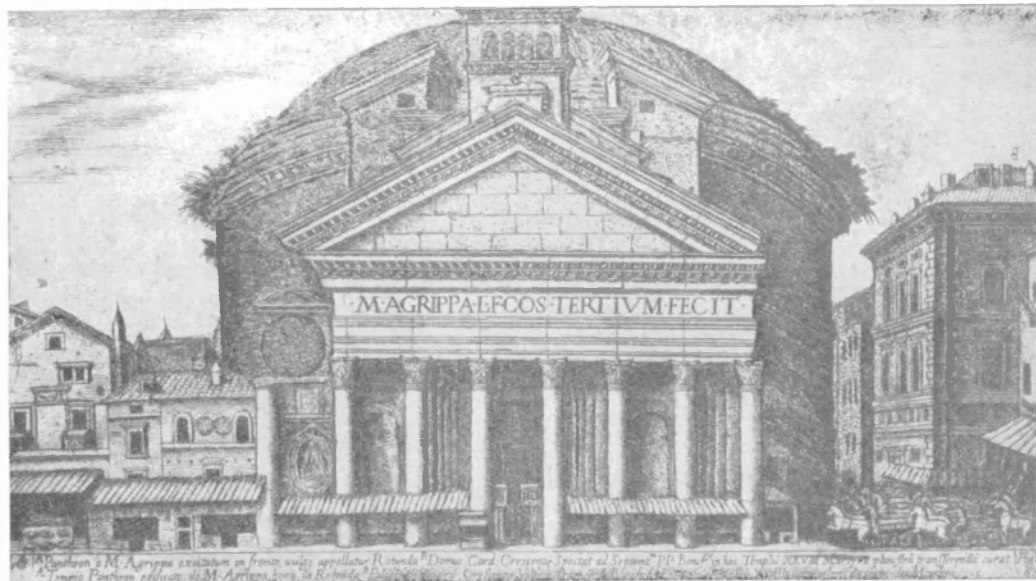


Fig. VII. — Style romain.



Fig. VIII. — Style byzantin.



Fig. IX. — Style ogival.

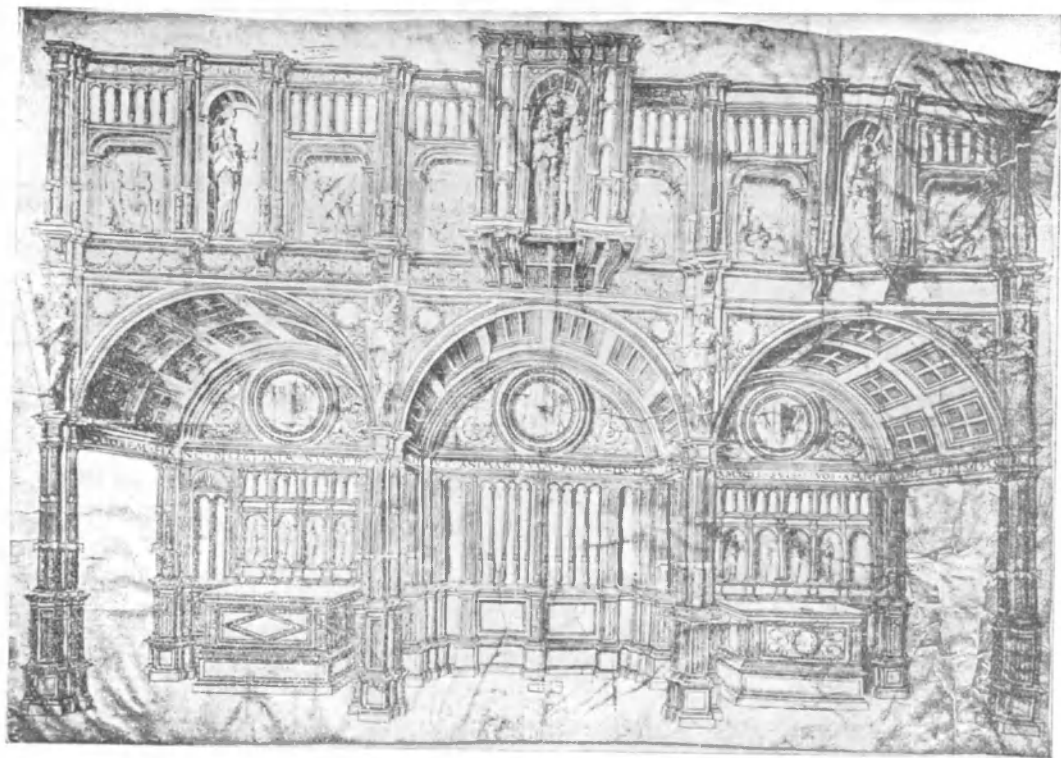


Fig. X. — Style Renaissance italienne.

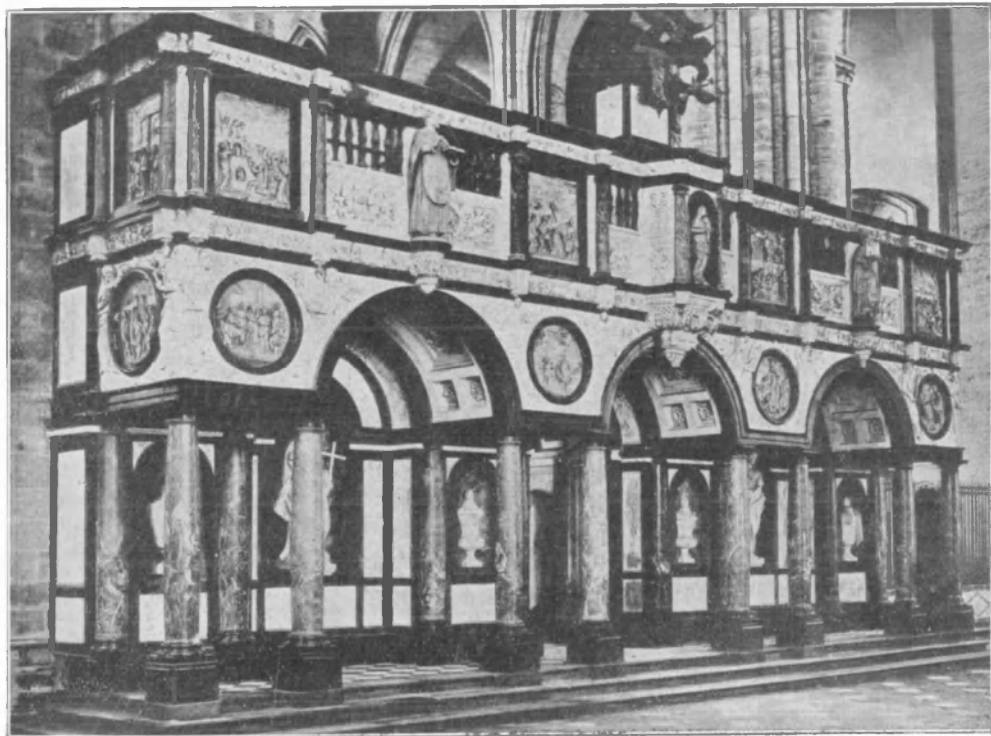


Fig. XI. — Style Renaissance flamande.

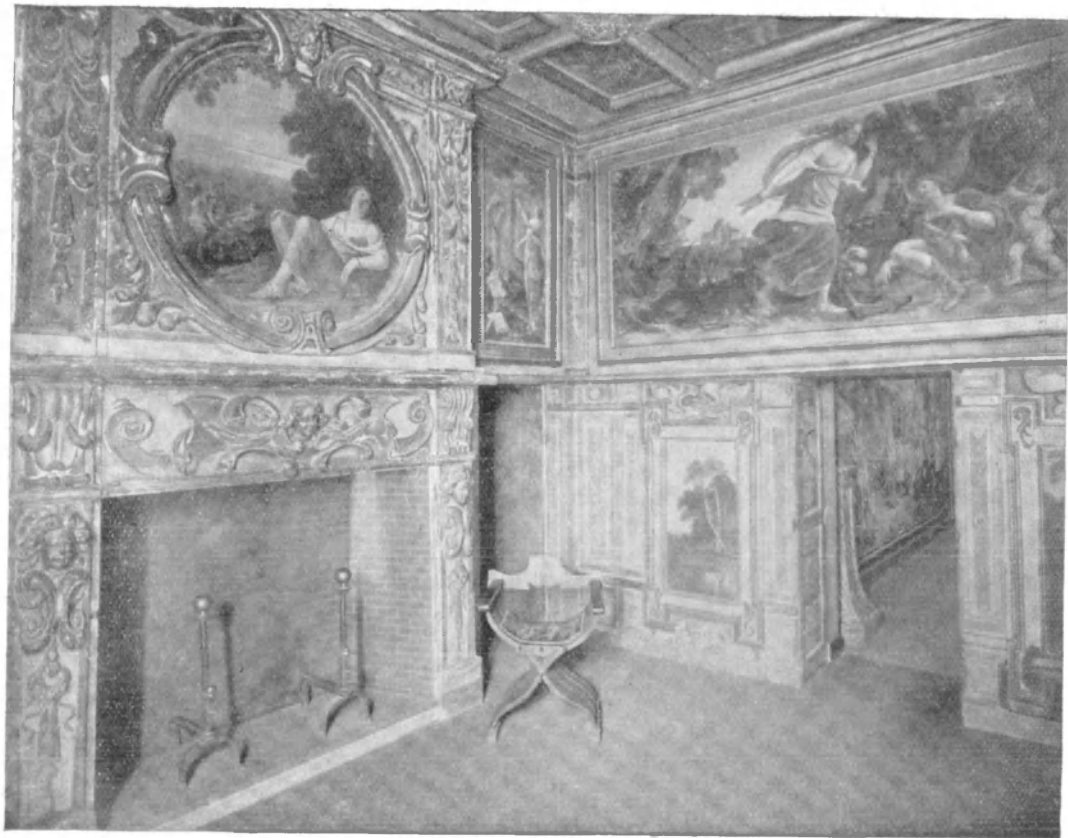


Fig. XII. — Style Renaissance française.

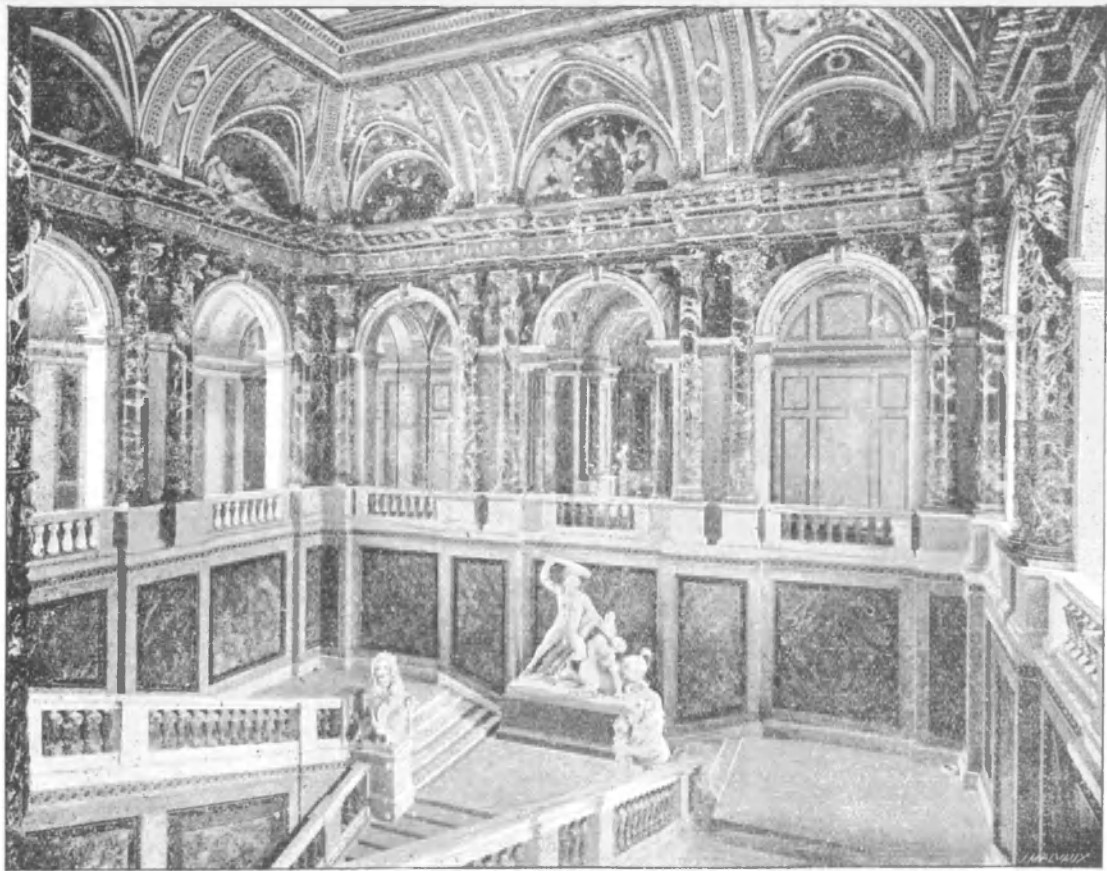


Fig. XIII. — Style Louis XIV.

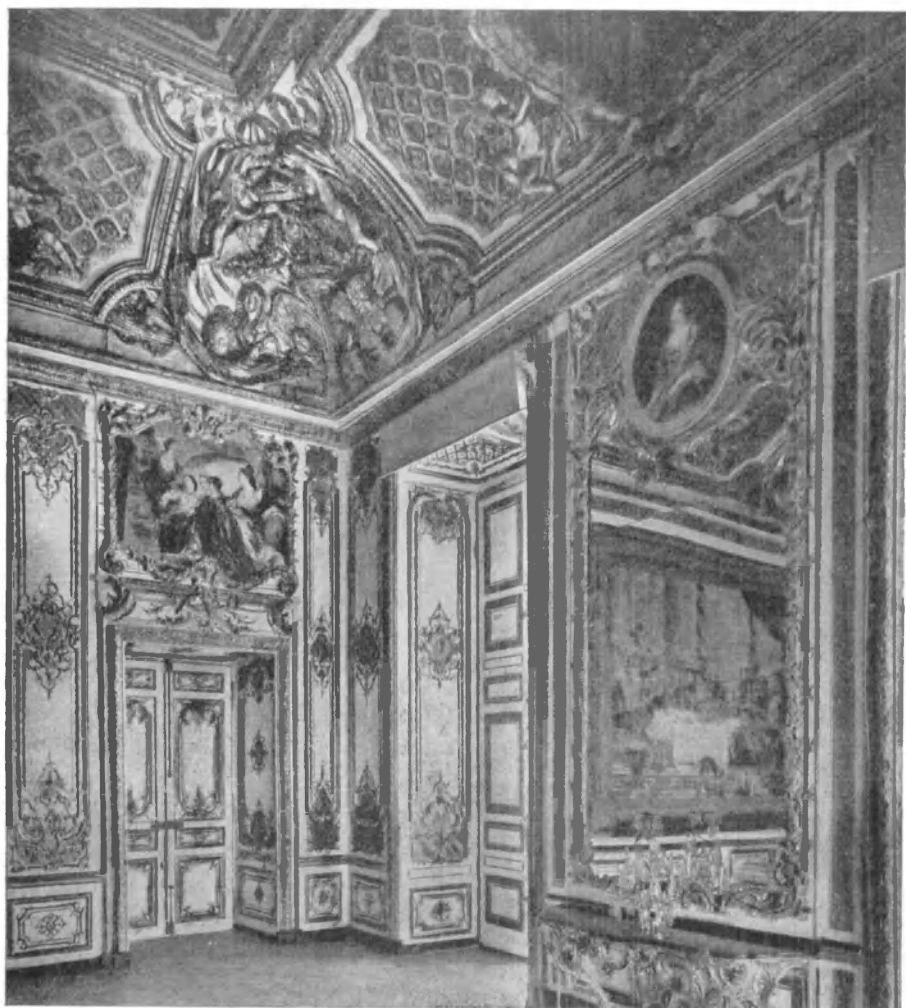


Fig. XIV. — Style Louis XV.

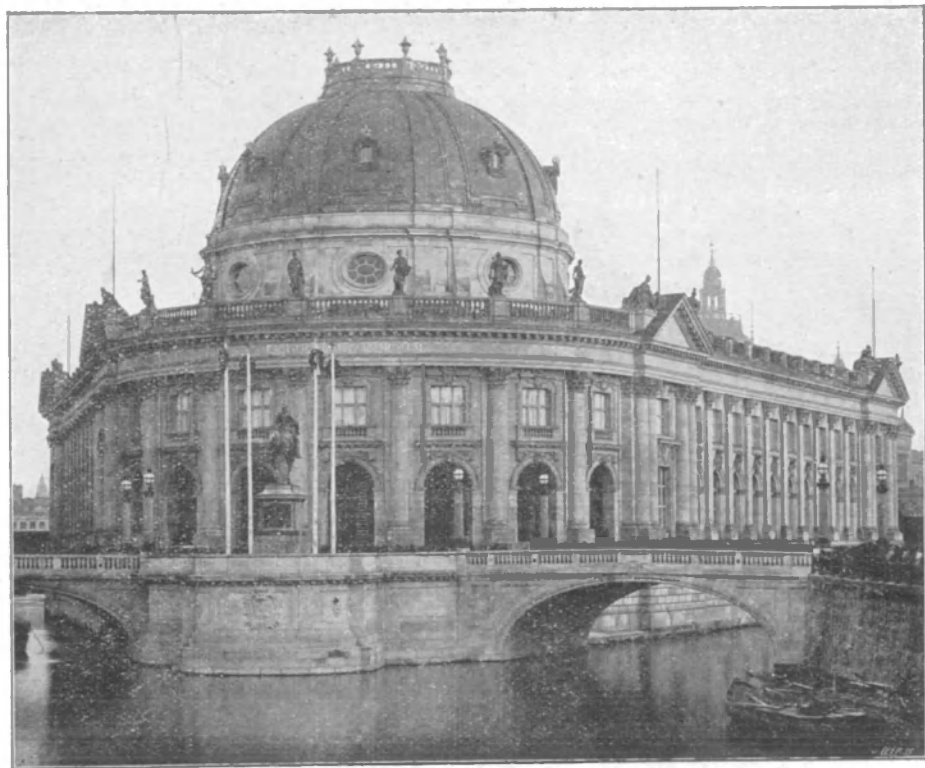


Fig. XV. — Style Louis XVI.



Fig. XVI. — Style contemporain.

disation. L'énoncé de la seconde question improvisé par votre serviteur, au cours d'une séance ordinaire, affecte une forme passablement rébarbative dont je m'excuse, et s'enveloppe d'une sorte d'obscurité qu'il convient de dissiper. Tout en réunissant deux questions, j'espère être bref. Pour ce qui est de la standardisation il m'eut fallu d'ailleurs poursuivre une enquête commencée autrefois et pour laquelle le temps m'a manqué. Je ne pourrai donc que poser plus ou moins nettement les termes du problème auquel sans doute vous voudrez ramener votre attention plus tard.

L'esthéticien qui eut l'action la plus vive dans la seconde moitié du XIX^e siècle et dont les hommes de mon âge ont tous été profondément imprégnés, Ruskin, n'a rien compris au caractère et aux harmonies nouvelles qui s'ébauchaient. Tout lui était odieux dans la civilisation moderne ; notre humanité lui paraissait comme à Taine une humanité déchue. Avec une infatigabilité de prédicateur passionné, il a dénoncé la soif intarissable de l'argent, les maladies sans nombre et surtout l'industrialisme de nos temps. Quelle addition au mal du siècle ! Les théoriciens de l'art ne pensent plus de même. Ils sont plus circonspects. Degas et Constantin Meunier n'ont-ils pas créé de la beauté avec ce qui n'était qu'horreurs aux yeux de Ruskin ? Un rédacteur de *l'Esprit nouveau* est même allé jusqu'à écrire : « Nul ne nie aujourd'hui l'esthétique qui se dégage des créations de l'industrie moderne... Beaucoup de machines sont de véritables œuvres d'art, car elles comprennent le nombre, c'est-à-dire l'ordre... Les industriels sont parmi les plus actifs créateurs de l'esthétique contemporaine... ». Ce jugement réclame des retouches. J'ai visité d'immenses établissements de tissage dans le Nord de la France. Spectacle émouvant que ces halls animés d'une vie mystérieuse et ordonnée. Mais quel résultat médiocre si nous comparons ces soies banales, ces déplorables tissus d'ameublement, ces copies de tapis anciens, aux chefs d'œuvre de jadis. Dix mille machines, vingt mille ouvriers, stocks formidables de marchandises partant pour tous les pays du monde, puissance, ingéniosité, gloire de l'industrie moderne ! Et pas un atome d'art. Et en sortant l'on se dit avec mélancolie : le machinisme est donc vraiment une plaie pour l'art, l'art et l'industrie sont séparés par un infranchissable abîme.

Ce n'est point notre avis. Convenons d'abord qu'on se passera, de moins en moins de la machine. Que nous le voulions ou non, la création des types, des standards devient inévitable. Par son économie, la machine finira par nous fournir tout ce qui nous est utile : meubles en séries, maisons en séries, et jusqu'à des bâtiments formidables. Qu'on

ne me fasse pas dire que tout ce qui a été réalisé dans cet ordre soit beau. Je dis seulement que la marche progressive de la standardisation est fatale et j'ajoute que l'art peut et doit en corriger la force aveugle.

Il est humain que l'industriel s'efforce d'obtenir de ses machines un maximum de rendement. A l'artiste d'en tirer un maximum de possibilités esthétiques. Utopie dira-t-on de vouloir concilier ces tendances contraires. Nous ne le pensons pas. Qu'il s'agisse de métal, de bois, de textiles, la machine peut dispenser des produits artistiques. Elle peut devenir une interprète docile des conceptions de l'artiste et en l'espèce c'est l'architecte qui par son éducation scientifique me paraît spécialement désigné pour dominer, pour dompter la machine. Peter Behrens, réorganisant l'outillage de l'*Algemeine Electricität Gezesellschaft*, a fourni la preuve qu'un simple appareil d'éclairage, un ventilateur, une vulgaire bouilloire exécutés en série peuvent être des œuvres d'art. Les grandes compagnies de navigation, d'aviation, d'automobiles de transports ont d'ailleurs compris qu'elles avaient besoin du concours des grands architectes-décorateurs. C'est à Georges de Feure que Bréguet doit son premier monocoque. C'est l'américain Wright qui pour la machine Underwood a conçu l'organisme du bureau moderne. S'inspirant de ces exemples, il conviendrait en outre que chaque producteur de notre pays, chaque chef d'industrie se traçât un programme de spécialisation pour mettre un terme aux concurrences mortelles. Méfions-nous de la spécialisation dans un sens régionaliste ; c'est l'impasse. Les amateurs du pastiche se font moins nombreux ; il faut travailler au contraire dans un sens universel, créer des types pouvant se répandre dans le monde entier. L'empire inéluctable de la machine, la nécessité pour notre industrie de se créer des débouchés lointains, l'obligation de lutter avec des produits standardisés offrant tout de même un cachet artistique, tout cela fait que l'union étroite de l'art et de la grande industrie est devenue à mon sens pour notre pays une question essentielle et j'oserais dire, ou plutôt redire, une question de vie ou de mort.

On redoute la monotonie des objets en série ! Les anciens avaient-ils notre purisme ?

Si nous ne possédons plus qu'une seule pièce de certains précieux services de Delft, c'est que le temps n'a pas épargné de nombreuses pièces identiques. Il y aura d'ailleurs toujours des artistes qui tiendront à créer tel meuble, telle poterie, tel bijou, telle maison uniques. Respectons les, admirons les, soutenons les, — ce sont les poètes. Et faisons appel à leur génie. Ils ne nous reprocheront pas, soyez en certains, de considérer les impérieuses nécessités économiques des temps présents.

La tâche des pouvoirs en matière d'art moderne est délicate. Quand les choses ne vont pas, on se tourne vers le Gouvernement et on l'interpelle. Comptons un peu plus sur nous-mêmes. Cependant l'Etat dans notre ère démocratique est, à peu près, le seul Mécène et les Pouvoirs publics peuvent être les plus puissants auxiliaires de l'architecture et de l'art décoratif. Il n'y a pas de ministère qui n'ait besoin du concours des artistes — jusques et y compris la Défense nationale pour la constructions des casernes et le dessin des uniformes. Pourquoi tous nos imprimés officiels sont-ils si laids ? Je me suis trouvé récemment dans une petite gare suisse très gracieusement construite. La salle d'attente de 1^{re} classe était ornée de charmantes affiches invitant à visiter les villes balnéaires de France et d'Angleterre. En 3^e classe, dans un coin, une vilaine image de baigneuse en maillot symbolisait notre beau littoral. Le Gouvernement devrait avoir l'œil sur cette publicité, un œil sévère. Le paquebot *Paris* est l'œuvre des meilleurs décorateurs de France. Pourquoi ne pas tenter quelque chose de semblable pour nos malles congolaises ? Quoi de plus médiocrement bourgeois que la salle à manger d'un certain bateau Ostende-Douvre. Et ce dining-room a dû coûter les yeux de la tête. Qu'on se dise bien, et la remarque s'impose en ces temps de compression, qu'il n'en coûte pas plus de donner à toutes choses un cachet d'art. N'y a-t-il pas de modestes intérieurs pleins de goût et des salons luxueux de la banalité la plus plate ?

Mes chers Collègues ne s'étonneront, ni ne s'offusqueront de ma foi persistante dans les destins de l'art moderne. Cette foi a reçu un réconfort là où je ne m'attendais guère à le rencontrer. L'Espagne, d'où je reviens, accueille à son tour les formes récentes de l'architecture comme le prouvent les derniers travaux exécutés à l'intérieur de la Grand'Poste de Madrid. Et au cœur de Grenoble la municipalité a fait construire pour le Syndicat d'initiative, à côté d'une église du XVII^e siècle et la touchant, un bâtiment nettement moderne. Et cela « tient », comme les maisons du XVIII^e siècle tiennent sur le forum brugeois, comme les œuvres palladiennes de Guillaume de Bruyn tiennent à côté du joyau gothique qu'est l'Hôtel de Ville de Bruxelles. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE CHANOINE PUISSANT. — Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, à propos des considérations formulées par M.M. Delville, Dumercy et Fierens-Gevaert, je dirai d'abord que, dans cette discussion, il y a un peu de confusion dans les termes.

Evidemment, nous sommes d'accord avec M. Dumercy pour reconnaître que l'art est éternel, qu'il n'y a pas d'art absolument distinct

de l'art ancien, mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Delville lorsqu'il anathématise l'art moderne et prétend que cet art est d'une rudesse, d'une horreur que tout le monde doit admettre.

Je dirai aussi que je ne partage pas l'avis de M. Fierens-Gevaert en ce qui regarde la possibilité de créer un art dont la machine serait la productrice. La machine, fatalement, est morte ; elle est intellectuelle, elle n'a pas de sentiments véritables, elle imprime à tous ses produits un caractère de rigidité ; elle n'a pas la vie que seule la main de l'homme peut donner au travail.

Je crois donc que nous pourrions dire que s'il n'y a pas un art moderne, du moins il y a un style moderne.

Dans tous les domaines de l'art, nous sentons que nous évoluons et que nous n'avons plus, ni dans nos maisons, ni dans nos meubles, ni dans nos papiers peints, l'héritage des siècles passés. Je crois d'ailleurs que beaucoup de ceux qui agonisent l'art moderne seraient bien embarrassés s'ils devaient se passer de tous les éléments de l'art moderne dont ils sont entourés et qui leur font tant plaisir.

Il importe donc de se garder des outrances en attaquant ou en défendant l'art moderne.

Comme M. Dumercy l'a très bien dit, en réalité les bons artistes modernes ne font pas fi du passé ; ils savent fort bien qu'ils doivent être logiques, observer les lois de la technique, se soumettre à toutes les lois générales de l'art que nous avons apprises dans nos études et que tous les artistes ont observées jusqu'à présent.

Etant données les circonstances sociales et économiques dans lesquelles nous vivons, la richesse étant répartie entre une foule de personnes et ayant cessé d'être le lot de quelques riches mécènes aristocratiques comme dans les siècles passés, étant donnée aussi la vulgarisation des connaissances artistiques et la dissémination de cet heureux goût qui n'était autrefois l'apanage que d'un petit nombre d'hommes, il faut admettre que les artistes doivent satisfaire les amateurs d'art, pauvres comme riches.

La machine mettant actuellement au service des artistes et de la population des matériaux nouveaux, évidemment moins riches et moins beaux que les matériaux naturels anciens, il est tout naturel que les artistes soient dans la nécessité de tirer parti de cette situation. Que nous le voulions ou pas, nos maisons seront modernes, tous les aménagements de nos maisons seront modernes, et même nos tableaux ne pourront plus être figiolés comme les belles miniatures du moyen-âge ou les tableaux d'un Van Eyck.

Je déplore avec M. Delville le caractère matérialiste de notre époque.

Sans doute dira-t-on : comment un abbé ose-t-il défendre l'art des cinémas, des dancings, etc. ? C'est tout simplement parce qu'il n'y manque qu'un peu de vrai sentiment chrétien pour sanctifier cette matière.

Evidemment, cela nous donnera des produits moins travaillés que les matériaux anciens mais, que nous le voulions ou pas, et c'est là ma conclusion, nous serons envahis par l'art moderne, et nous devons tâcher de faire de belles choses pour ceux qui nous entourent et pour l'humanité.

Je vous demande pardon : j'ai balbutié un peu, mais je suis un peu nerveux et je sais que le temps est précieux. (*Vifs applaudissements.*)

M. JANSSENS DE VAREBEKE. — Monsieur le Ministre Monsieur le Président, Madame, mes chers Collègues.

La question de l'art moderne se trouve à l'ordre du jour de nos assemblées générales pour la quatrième fois. Tout ce qu'on a pu en dire aujourd'hui n'a pas épuisé le sujet et comme chaque année apporte des facteurs nouveaux et que par divers côtés un grand nombre des sujets que nous avons à traiter touchent à l'art moderne nous pourrions nous en contenter peut-être et laisser parler les faits. L'avenir nous réserve certainement bien des surprises.

Oserai-je, à ce propos, devant une assemblée aussi distinguée, raconter un rêve ? Le rêve n'a-t-il pas sa place dans le domaine de l'art ? Il nous berce dans une seconde existence et si agréablement que le réveil, le retour à la réalité est d'ordinaire pénible. Que de fois, en contemplant un beau spectacle de la nature ou une grande œuvre d'art, ne s'écrie-t-on pas : on croirait rêver !

Si je prends la liberté de conter mon rêve par le menu, j'en appelle pour m'excuser au vieil Horace : *Multa licet sultis pictoribus atque poetis.* (Encadrés par des fous et des poètes les peintres jouissent de permissions très larges.)

Je rêvais donc que je sortais d'un long sommeil qui avait duré trois quarts de siècle comme vous l'apprendrez tout à l'heure. Je me trouvais transporté dans le narthex d'une église moderne, neuve au moins, à en juger par la fraîcheur des matériaux. Soudain, la porte donnant accès à l'intérieur s'ouvre et je ne puis retenir un cri d'admiration : quelle harmonie de lignes ! Quelle irradiation !

Mon cri, d'ailleurs, ne fait aucune impression sur la foule rassemblée dans le temple, personne ne se retourne. Mais je vois émerger d'une

chapelle latérale une forme humaine qui se dirige vers moi. Elle glisse, elle plane plutôt qu'elle ne marche, et j'entends sa voix :

Je suis, dit-elle, l'ombre de l'architecte de cette église. Il y a peu de temps, j'ai quitté la vie terrestre et mon service funèbre fut célébré ici, ce matin même.

— C'est si récent que cela, lui dis-je, sur un ton de condoléance.

— Oui, répond-elle, mais cela n'a aucune importance une fois que le temps ne compte plus. Je suis prête à vous donner les renseignements qui peuvent vous intéresser.

Et je lui dis : Je m'aperçois que nous parlons à voix haute et que personne ici ne paraît y prendre garde.

— N'ayez aucune crainte, me répond l'ombre. Aucun mortel ne peut nous voir ni nous entendre car vous êtes une ombre comme moi.

— Je sens fort bien, lui dis-je, que je ne suis plus de ce monde et je n'ai plus aucune notion du temps. Dites-moi donc, chère ombre, quelle date avez-vous inscrite en dernier lieu ?

— Nous sommes, me répond-elle, à l'aurore du XXI^e siècle de l'ère chrétienne et j'ai daté de 2001 la dernière quittance que j'ai donnée.

— Et moi, dis-je, je me souviens d'avoir écrit 1926...

— Toute une longue vie terrestre nous sépare donc, reprit l'ombre de l'architecte, et de grands changements se sont opérés depuis lors.

Il y eut un moment de silence. Mes regards plongent dans la nef très large et je jouis de la lumière si douce et si forte pourtant qui met en relief les sculptures et éclaire si favorablement les peintures. Je remarque alors qu'il n'y pas de fenêtres proprement dites, mais que toute la partie supérieure de l'édifice est translucide à des degrés différents, à part les éléments principaux de la construction dont les grandes lignes rappellent plutôt le roman et le gothique que la renaissance. Rien d'assyrien ni d'égyptien, si ce n'est, peut-être, dans la coloration.

— Chère ombre, dis-je alors, parlez-moi de la transformation qui s'est opérée dans l'art et dans le monde en général depuis que je l'ai quitté. Je vois tant d'éléments nouveaux et beaucoup d'autres qui me paraissent familiers. L'église, dans laquelle nous nous trouvons, est-elle exceptionnelle ou présente-t-elle un type assez complet de l'art moderne ?

Un sourire se dessine aux coins de la bouche de mon interlocuteur et ses yeux semblent cligner.

— J'entends, me dit-il, que vous parlez le langage de l'époque à laquelle s'est écoulée votre vieillesse et dont les derniers échos réson-

naient encore lorsque j'étais jeune. Maintenant et depuis longtemps, on ne parle plus d'art moderne, parce qu'on a reconnu que l'art véritable est toujours moderne ou actuel. Cela n'a pas besoin d'être dit, et diverses manifestations d'art peu semblables entre elles peuvent être également modernes. L'emploi rationnel des matériaux nouveaux a conduit tout naturellement à des formes nouvelles, mais le sentiment du Beau, immuable dans son essence, doit tout guider. Inutile de se battre les flancs pour produire du neuf. Celui-ci naît spontanément ou plutôt sort tout simplement comme une fleur de sa tige.

Actuellement, nous attachons un très grand prix à la silhouette de nos édifices et à la pondération des volumes. La division rationnelle et harmonieuse des grandes surfaces est la constante préoccupation des artistes. Cette église-ci, beaucoup d'autres, et le plus grand nombre des édifices élevés récemment, sont fort simples vus du dehors, et vous remarquerez qu'à l'intérieur aussi j'ai évité toute surcharge de détails, et que la richesse de quelques parties essentielles comme les autels, les ambons et la table de communion ne fait qu'y gagner.

Les hommes mortels, et limités dans leurs moyens d'expression, n'ont d'autres éléments à leur disposition que les œuvres du Créateur d'abord, puis l'acquis et l'expérience de leurs devanciers, enfin leurs propres facultés réceptives et productrices, leur talent d'investigation, d'imagination et d'adaptation. Le style consiste dans l'eurythmie, et l'artiste qui découvre une loi d'harmonie nouvelle est un génie bienfaisant ; mais il n'a cependant pas créé. Laissons aux clowns et aux modistes l'abus du terme « création ». Les plus grands génies eux-mêmes n'ont pas créé mais ils ont *trouvé*. Ici l'audace est souvent admirable ; mais l'orgueilleux qui croit pouvoir désobéir aux lois de la nature renfermant en elle les seules notions du Beau que le Créateur a bien voulu nous communiquer, sera puni par l'inanité de ses œuvres. L'artiste est ministre de la Beauté et il doit en rester serviteur.

Lorsque j'étais jeune, on montrait encore, avec dégoût certaines œuvres qui avaient, paraît-il, fait couler beaucoup d'encre, dont les auteurs avaient sciemment et orgueilleusement attenté à la Beauté immanente.

Ils ne sont pas tous morts ceux qui confondent délibérément le beau avec le joli, mais il fut un temps où les artistes égarés par de mauvais philosophes, n'eurent que du mépris pour toute beauté sereine. Sous prétexte de rechercher la force et le caractère, ils allèrent porter leur encens sur l'autel de la laideur brutale et outrancière.

— Belle ombre, lui dis-je, vos paroles me réjouissent et je vois

avec bonheur que l'humanité a repris courageusement sa marche ascendante après d'assez longs tâtonnements.

— Ces tâtonnements étaient peut-être nécessaires ou fatals pour sortir d'un état de stagnation, voisin de l'enlissement. Seulement, changer de place n'est pas toujours avancer. Dans certaines parties de l'Europe existent encore des constructions importantes qui ne datent pas de cent ans, où les matériaux, nouveaux alors, furent employés au rebours de ce qu'ils pouvaient donner. Au lieu de progresser on faisait machine en arrière et au lieu d'ajouter quelque chose de neuf, de meilleur, de plus moderne en un mot aux perfectionnements déjà réalisés, on construisit ces lourds monuments, vaguement assyriens, voire des spéos égyptiens. En peinture et en sculpture, on retournait aux balbutiements des siècles les plus barbares et on allait jusqu'à mal imiter les produits des peuplades africaines. Certains critiques d'alors appelaient naïveté ces excès de pose. Oh, la piperie des mots!

— Et je répliquai : Merci, chère ombre, pour tout ce que vous m'apprenez des idées de l'heure actuelle sur des sujets qui m'ont tant intéressé autrefois. Puis-je encore vous poser des questions ? Quels sont les matériaux employés et comment obtenez-vous cette lumière que je n'avais jamais cru possible dans les salles d'ici bas ? Je vois aussi sur les parois inférieures de l'église et sur certains autels des peintures plus lumineuses, me paraît-il, que ce que je vis autrefois dans notre vieux monde.

L'ombre reprit : la pierre, la brique, le béton, le fer ou l'acier et le bois sont toujours employés ; mais les matériaux artificiels ont acquis par certaines combinaisons une légèreté et une résistance que vous ne leur connaissiez pas. Les métaux nouveaux dont quelques-uns ont des teintes variées et fixes nous aident puissamment. Et puis, le verre, les parois transparentes ont révolutionné l'éclairage de nos grands édifices et même de nos maisons particulières. On ne construit plus guère qu'à doubles parois, ce qui permet un chauffage ou une réfrigération, maintenant une température à peu près constante en même temps qu'un aérage idéal. Vous ne vous doutez peut-être pas de la saison présente, nous sommes au cœur de l'hiver et à 6 h. 1/2 du soir ? La lumière qui descend de la voûte et des parois supérieures est artificielle et produite par des effluves électriques dans l'espace laissé libre entre le toit proprement dit composé d'épaisses dalles de verre cimentées entre elles et la paroi intérieure que vous voyez, où nos meilleurs peintres verriers se sont donné libre carrière. Les parois latérales, plus transparentes dans le haut, deviennent par degrés opaques vers le bas. Il

n'y a, comme vous le voyez, aucune fenêtre proprement dite, parfaitement inutile ici, et qui détruirait, tout au moins, compromettrait l'effet des œuvres d'art dans l'église. Pendant le jour et à la lumière du soleil, l'effet est sensiblement le même que celui que vous avez sous les yeux mais avec plus de vie et de scintillement.

Nous avons tâché de garder un effet de sobre harmonie dans la coloration générale. L'accord pourpre et or domine ici ; ailleurs, vous trouverez toute l'échelle des rouges avec quelques oppositions de vert, parfois le bleu et l'orange. Le vocable même de l'église ou la destination d'une salle sont souvent pris en considération car le symbolisme des couleurs a son importance. Dans les vitraux, beaucoup de blanc tamisé par diverses formes de gaufrage, des verres prismatiques, martelés et opalisants.

La pierre, le marbre, les mosaïques et les émaux sont réservés aux parois du bas, et vous remarquerez combien les peintures, les sculptures et les tableaux proprement dits sont favorablement éclairés.

— Par quel procédé sont exécutés ceux-ci, osai-je demander avec quelque émotion.

Et l'ombre reprend : une grande découverte fut faite il y a une trentaine d'années, permettant de réfracter la lumière d'une façon nouvelle. Par les couleurs radio-actives, on obtint une distance beaucoup plus grande entre le blanc et le noir ou la lumière et l'ombre. Une peinture n'est donc plus nécessairement une surface opaque éclairée par réfraction uniforme. On se disputa beaucoup autour de cette invention qui n'a pas dit son dernier mot, mais ce que vous avez sous les yeux vous donne déjà une idée des ressources nouvelles.

Alors nos deux ombres glissèrent lentement le long des murs et des chapelles et je fus émerveillé. Certains tableaux me plurent au delà de ce que j'avais pu imaginer. Quelle beauté ! Quel style ! Quelle luminosité et quelle pondération !

— Chère ombre, dis-je, combien je suis heureux pour les mortels, qu'une saine philosophie et un grand sentiment du beau domine à nouveau dans les arts plastiques. Je voudrais savoir s'il en est de même dans la musique et la poésie.

Ici l'ombre pâlit légèrement, et je sens que je suis sorti du cadre tracé à notre conversation. Je crains même que l'ombre ne s'évanouisse complètement.

Poussé par la curiosité, je demande : Chère ombre, y a-t-il encore des esthètes ?

De nouveau les coins de sa bouche se relèvent et elle redevient plus distincte.

— Je me rappelle, reprend-elle, que lorsque j'étais jeune, des personnes âgées en parlaient encore diversement et cela tiendra sans doute à la valeur très différente des hommes désignés par cette appellation qu'on n'emploie plus depuis longtemps. Je me suis laissé dire qu'il y eut même un style esthétique que certains tapissiers avaient mis à la mode.

Actuellement, nous avons toujours des historiens s'occupant de préférence de questions d'art et des archéologues distingués ; mais vous en aviez aussi du temps de votre vie terrestre ; leurs noms et leurs écrits sont toujours en honneur. La critique d'art proprement dite s'exerce surtout par des artistes bien au fait de tout ce qui regarde leur métier. Il en est qui se spécialisent dans la critique des œuvres d'art, tout comme certains écrivains le font depuis longtemps dans la critique littéraire. Les artistes sont donc examinés et jugés par leurs pairs. Les critiques d'art improvisés, s'occupant avant tout de l'effet de leurs phrases sont discrédités. Durant trop longtemps, ils faussèrent le goût du public et lancèrent dans les voies de la perte de jeunes talents trop avides de gloire immédiate et facile.

Seulement, entre ombres nous pouvons bien convenir de ceci : c'est que la consécration définitive appartiendra toujours à la *vox populi*, c'est-à-dire à l'ensemble des gens instruits et amis de l'art.

Une grande évolution s'est faite aussi dans l'aménagement de nos musées. Dès le commencement du siècle dernier ce mouvement s'esquissait déjà, et plusieurs conservateurs éclairés tâchaient de bannir l'ennui de ces salles ressemblant presque à celles des hôpitaux où les malades s'entassaient avec trop de promiscuité. Petit à petit, les musées prirent l'aspect de palais habités où divers objets d'art alternent avec des tableaux et des sculptures. On espaça les œuvres qui ne peuvent que gagner à être vues séparément et retrouvent ainsi quelque chose des avantages de leur destination primitive. On rapatria autant que possible les œuvres, c'est-à-dire qu'on les remit à l'endroit pour lequel elles furent exécutées. Puis, on s'aperçut qu'au lieu d'entasser les tableaux et les statues dans les musées, il valait mieux les mettre un peu partout dans les édifices publics, autant que possible en rapport avec la destination de ceux-ci.

Le goût du public s'épure et l'art, pénétrant partout, complète l'instruction des masses et imprègne leur vie.

Cette évolution tient en partie à ce que la fortune publique et les derniers événements politiques...

Ici l'ombre pâlit définitivement, elle s'était aventurée elle-même sur le terrain défendu.

Elle m'adressa un dernier sourire et s'évanouit, me laissant éveillé et lourdement couché dans mon lit. Plus rien, hélas ! de la subtilité du rêve !.....

Ce rêve, je m'excuse d'avoir osé le raconter ; mais peut-être mes auditeurs auront-ils l'indulgence d'admettre qu'il est parfois agréable et utile de rêver.... même en étant éveillé .

6. — *Considération au sujet de la loi du 12 août 1911 pour la conservation de la beauté des paysages.*

M. DUCHAINE. — Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, mes chers Collègues, le patrimoine d'un pays est composé des éléments les plus divers ; citons la surface cultivée, ses forêts, la richesse de son sous-sol, un réseau complet des transports, l'excellence de son outillage industriel, l'activité des habitants, l'habileté professionnelle des ouvriers, les habitudes de travail, d'économie, etc. Tout cela constitue ce qui fait la richesse matérielle d'un pays. Mais il est d'autres éléments dont trop de gens sousévaluent souvent la valeur : ce sont les trésors artistiques et esthétiques, les beaux monuments, les musées ; ce sont encore un littoral bien outillé, les paysages grandioses, les sites agréables, et les villes charmantes que nous montrons à nos visiteurs. C'est là une part du patrimoine national : un patrimoine important que nous ne devons pas négliger, nous surtout à la Commission royale.

Sans nos monuments et nos sites, l'étranger éviterait certainement la Belgique. Elle n'aurait que la visite trop rapide des bussinessmen, visite assurément appréciable à de nombreux points de vue, mais qui ne remplace pas toujours, au point de vue spécial qui nous concerne, celle des artistes et des savants, celle des touristes.

Lorsqu'on examine les divers pays de l'Europe, que l'on relève avec soin l'importance des apports qu'effectue chaque année le tourisme dans certaines contrées, l'on constate que l'Italie, la Suisse et la France perçoivent régulièrement un tribut important sur le monde entier. Un nombre considérable de voyageurs, le portefeuille gonflé de dollars, de livres ou de florins, franchissent annuellement leurs frontières. Après un séjour de quelques semaines, ils s'en retournent chez eux, les yeux remplis de visions de beauté, l'esprit satisfait dans son éternel besoin

de voir et de connaître, mais le portefeuille plutôt vide. Résultat : bénéfice moral pour les touristes, apport en France ou en Italie d'une somme très forte de devises étrangères dont ces pays ont besoin ; apport fait, notons-le sans qu'aucune exportation de marchandises n'en soit la contre-partie : donc bénéfice économique net.

Certes, au point de vue du tourisme, on ne peut comparer la Belgique à la France ni à l'Italie. Si nos monuments et nos Musées rivalisent victorieusement avec les monuments et les musées du monde entier, il en est autrement de nos sites. Nous n'aurons jamais l'orgueilleuse pensée d'établir la moindre comparaison entre l'Ardenne pittoresque et les hautes montagnes de Savoie, Coe et Schaffouse, Virelles et le lac Majeur. Par contre Ostende, Trouville, Nice et Biarritz rivalisent dans le domaine de l'élégance et de la beauté et notre grande cité balnéaire peut-elle l'emporter sur toutes les autres comme plage ?

Mais tout modeste que peut-être notre patrimoine, nous devons le conserver, le défendre ; nous devons empêcher qu'il y soit porté la moindre atteinte ; nous devons veiller avec un soin jaloux à son intégrité car il est et il sera toujours pour nous une source de richesse. En le défendant, c'est le pays lui-même que nous défendons.

Ah, je sais bien qu'à une époque d'industrialisme à outrance cette tâche est parfois dure et difficile ; les obstacles sont de ceux qu'on ne renverse pas ; les adversaires qui se dressent contre nous sont armés d'arguments tels qu'il faut trop souvent — hélas — s'incliner.

Depuis des années, des groupes d'individualités, poussant l'industrialisation à l'excès, étrangers à tout sentiment d'art ou de beauté, poursuivent une campagne tenace pour barrer toutes nos rivières, transformer les vallées en lacs industriels, asservir les eaux, les emprisonner dans de monstrueuses conduites de fonte pour ne leur rendre la liberté qu'au moment où elles vont se perdre dans nos fleuves. Ceci doit-il donc fatalement tuer cela ?

Le conflit est constant entre l'industrialisme et le tourisme et la querelle n'est pas d'hier. De part et d'autre les mêmes arguments se produisent et se reproduisent avec une bonne foi égale. Deux intérêts sont dressés l'un contre l'autre. Tour à tour, c'est la beauté ou c'est l'industrie qui l'emporte. Dans ces conjonctures, le rôle de la Commission royale est délicat et difficile. Lui appartient-il d'appuyer des initiatives dont la réalisation supprimerait ce qui fait la beauté de nos Ardennes ? Non, évidemment. Gardienne des sites, doit-elle, d'autre part, entraver avec une énergie farouche tout projet de progrès industriel ?

Ne deviendra-t-elle pas responsable alors de la stagnation économique de la Nation ?

Vous voyez, Messieurs, la question se pose sous un double aspect et dans les deux hypothèses la réponse est difficile à formuler. Quoi qu'on en pense, il faut trouver une solution qui satisfasse les uns et les autres : une transaction s'impose, surtout quand il n'y pas moyen autrement. Aussi longtemps qu'un site peut être conservé, qu'un intérêt vraiment national, vraiment supérieur n'en impose pas la destruction, soyons fermes. Empêchons de toutes nos forces la dilapidation de cette richesse naturelle. Du jour où il est établi que la prospérité future du pays est liée à l'exécution d'un projet de ce genre, nous nous inclinons, mais notre rôle alors sera de limiter les dégâts, de les canaliser, de sauver au moins une partie du site.

C'est ce qui a été fait, il y a un an, pour la Warche, en faisant reporter à plusieurs kilomètres en amont un barrage primitivement destiné à mettre sous eau cette belle vallée. Là il y avait un intérêt supérieur indiscutable et la Commission royale des Monuments et des Sites a dû s'incliner après avoir fait remanier fortement le projet.

Mais combien de fois ne déplorons-nous pas l'exploitation de carrières nouvelles qui viennent couvrir nos plus belles vallées de tâches lépreuses, qui transforment les sites les plus agrestes et les plus riants en tableaux de désolation et de ruines. Que de fois ne voyons-nous pas des industriels trop gourmands établir des fours à chaux qui empoisonnent le pays dans des lieux de villégiature, chassent les visiteurs, éloignent les promeneurs. Inconscients du mal qu'ils causent, des beautés qu'ils tuent, ils ruinent tout simplement le pays qu'ils ont exploité. Que de fois depuis la guerre n'avons-nous pas assisté, quasi impuissants, à l'abattage de bois et de forêts, vendus à des spéculateurs décidés, si on les laissait faire, à transformer la Belgique en une terre tout à fait nue.

La dure et salutaire leçon des inondations de janvier dernier ne doit pas être perdue pour nous. Le déboisement rapide des hauts plateaux de l'Ardenne n'est pas sans avoir sa part de responsabilité dans l'évènement. Il favorise le ruissellement des eaux de surface, car celles-ci ne sont plus retenues par les racines et par la terre. Elles dévalent avec force dans les vallées, entraînant des ruines dont le chiffre dépasse amplement le bénéfice des ventes de bois. Voilà donc pourquoi aussi les sites doivent être conservés et protégés.

Jusqu'à présent, la Commission royale des Monuments et des Sites, à l'activité de laquelle je rends ici hommage au nom du Touring-Club, veille avec ardeur sur ce que l'on a appelé le « visage aimé de la Patrie ».

Chaque jour ses correspondants, officiels et autres, lui signalent tel ou tel projet arboricide. Immédiatement elle fait une enquête, elle intervient officieusement ou elle fait intervenir les administrations publiques dans la mesure de ses moyens. Elle n'aboutit pas toujours, car nos lois sont incomplètes et inefficaces. Quand elle classe un site, qu'elle a d'une façon solennelle déclaré qu'il fait partie de la richesse nationale, son pouvoir est épuisé. Cette décision a donné une plus-value peut-être à ce site, mais elle n'a imposé aucune obligation à son propriétaire. Dès le lendemain, ce dernier peut en modifier l'aspect ou le détruire. Depuis des années, un projet de loi est déposé, depuis de longs mois il est prêt à être discuté et rien ne se fait. Hier encore nous pouvions nous demander si l'impuissance législative, n'était donc autre chose qu'une légende créée par la presse d'opposition. Les paroles du Ministre nous rassurent aujourd'hui.

Demain ou le jour où ce projet sera voté nous serons plus tranquilles, nous serons mieux armés pour la défense des sites. Mais est-ce à dire que nous ne le sommes pas aujourd'hui ? N'existe-t-il donc pas dans nos lois un arrêté quelconque qui nous permette, dès à présent, de panser les plaies les plus vives ? Avons-nous oublié que trois ans avant la guerre le parlement votait la loi du 12 août 1911 ? Pourquoi donc tout le monde la perd-il de vue ? Je ne sais si nos parquets la connaissent ; en tous cas ils ne l'ont jamais appliquée. Je suis certain que la plupart des associations qui gravitent autour du tourisme n'ont jamais pensé qu'elles pouvaient en tirer parti. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pas trouvé, dans les recueils de jurisprudence, une trace d'une seule décision me montrant que les particuliers en aient requis l'application. Et cependant elle est intéressante, elle est claire et courte. La voici :

12 août 1911. — Loi pour la conservation de la beauté des paysages. (Moniteur, 19 août 1911) :

Art. 1. — Tout exploitant de mines, minières, ou carrières, tout concessionnaire de travaux publics est tenu de restaurer, dans la mesure du possible, l'aspect du sol, en boisant ou en garnissant de végétation les excavations, déblais ou remblais destinés à subsister d'une manière permanente.

» Les plantations seront exécutées à mesure de l'achèvement partiel successif des travaux.

Art. 2. — A défaut de se conformer au précédent article, il pourra y être contraint par justice. L'action sera poursuivie devant le tribunal de première instance du lieu dévasté, à la requête du procureur du Roi. Elle appartiendra également à tout citoyen belge.

» A défaut d'exécution dans le délai que fixera le tribunal, les travaux seront effectués d'office, aux frais de l'exploitant ou du concessionnaire, par les soins du Ministère de l'Agriculture et des Travaux Publics.

» Art. 3. — La présente loi s'applique à l'Etat, aux provinces et aux communes, de même qu'aux entreprises privées. »

A l'aide de cette loi l'on peut forcer tous les maîtres de carrières à reconstituer un rideau de verdure, de plantes, quand ils auront fini d'exploiter leur carrière. On peut les forcer à cacher les traces à l'attentat esthétique qu'ils viennent de commettre. Nul ne peut échapper à une action directement portée devant les tribunaux.

Je pense avoir le droit d'espérer que les Amis de la Commission royale s'en occuperont et appuieront avec énergie le T. C. B. dans l'action qu'il se propose d'entamer à bref délai si ce dernier appel n'est pas entendu.

Doué l'une et l'autre de la personnification civile, étrangers à toute pensée de lucre, l'action effective de ces deux sociétés amènera l'application d'une loi peut-être trop oubliée depuis quinze ans, et ce pour le plus grand bien de notre patrie bien aimée. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois pouvoir promettre que la Société Les Amis de la Commission royale des Monuments, qui jouit de la personnalité civile comme le Touring-Club, s'associera à celui-ci pour tous les procès à intenter à des maîtres de carrières récalcitrants. La loi que M. Duchaine a rappelée nous fournit un moyen sérieux de contrainte, et je pense que personne n'y trouvera à redire.

Conformément à la décision prise tout à l'heure, nous passons maintenant au huitième objet de notre ordre du jour :

8. — *Inventaire général des objets d'art appartenant aux établissements publics.*

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez reçu, à diverses reprises, des documents relatifs à l'établissement de l'inventaire des Monuments et des Sites. Il ne nous est pas possible de poursuivre ce travail pour l'instant, l'argent faisant défaut, mais je pense que nous pouvons l'avancer quelque peu, car il se rattache à divers travaux connexes.

M. Van Overloop, qui était membre de la Commission chargée du règlement de l'inventaire dont je viens de parler, s'est beaucoup occupé de la documentation artistique belge. En souvenir de lui, l'administration des Musées royaux a l'intention d'ouvrir une souscription et de

faire appel à des collaborateurs pour continuer son œuvre de documentation artistique. Or cette œuvre, d'après Van Overloop lui-même, fait en quelque sorte partie intégrante de l'inventaire général.

M. Alexandre Braun, Président de cette future Manifestation Van Overloop nous écrit à ce propos :

« Je n'ai pas manqué de mettre, aujourd'hui même, sous les yeux du » Comité de surveillance des Musées du Cinquantenaire votre lettre du » 27 septembre dernier qui a reçu toute son attention.

» J'aurai soin de vous tenir au courant du résultat des démarches » que nous aurons entreprises dans la question du service de la Docu- » mentation artistique belge.

» Je lui ai fait connaître aussi que votre Commission a bien voulu » se rallier unanimement au projet du Mémorial Van Overloop.

» Veuillez agréer ; etc. »

Voici maintenant que M. Lambotte, Directeur au Musée des Beaux-Arts, nous fait savoir que M^{me} Errera est également disposée à intervenir :

« Seriez-vous disposé de charger un connaisseur en peinture, de » photographier les tableaux et les fresques des différentes églises de » Belgique.

» Ne croyez vous pas que cela devrait se faire systématiquement par » provinces, en fouillant les petites églises aussi bien que les grandes, » et prendre tous les renseignements possibles sur place, copier les » inscriptions, etc. On pourrait peut-être en faire un album et le mettre » en vente.

» Il serait utile me semble-t-il, de voir ce qui a déjà été fait ; par » exemple le photographe Paul Becker, de la rue Antoine Labarre 22, » a reproduit presque tous les tableaux de Saint Rombaut à Malines.

» Si cela va, je suis disposée de donner 1000 frs par an à condition » d'avoir une reproduction de chaque cliché pour le Corpus de la » Bibliothèque d'Art et d'Art appliqué. »

En un mot, voilà donc une collaboration précieuse. De cette façon nous arriverons peut-être à réaliser ce que ce règlement, avant la lettre, si l'on peut dire, voulait. Ce que je vous demande, c'est simplement votre adhésion et votre encouragement pour la Commission royale des Monuments qui s'efforcera de continuer à marcher dans la voie suivie. (*Assentiment.*)

C'est donc chose entendue.

7. — *Communication sur la Cathédrale de Reims, avec projections.*

M. LE BARON PIERRE VERHAEGEN. — Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Madame, Messieurs,

Après les choses intéressantes qui viennent d'être dites sur l'art moderne, je serais presque tenté de m'excuser de venir vous parler de la conservation d'un monument ancien, mais ce monument est tellement beau et tellement grand, il est si représentatif de cet idéal spirituel qui doit être le guide et le soutien des artistes, que j'espère que vous voudrez bien m'accorder quelques instants pour vous entretenir de la cathédrale de Reims.

Parmi les souvenirs que nous a laissés la grande guerre, l'un des plus poignants est celui des communiqués qui racontaient les phases du bombardement de la cathédrale de Reims par l'artillerie allemande. Une émotion profonde s'emparait de tous les amis de l'art chaque fois que nous étions informés de nouveaux progrès dans l'œuvre dévastatrice. Tant de beauté, nous disions-nous, est-il destiné à périr ? Tant de traditions illustres, tant de gloire française, tant de splendeurs artistiques sont-elles vouées à une ruine irrémédiable ? Et beaucoup d'entre nous pensaient bien ne plus revoir debout la reine des cathédrales de France, la merveille sans égale de l'architecture médiévale.

Le touriste pressé qui n'a pas revu Notre-Dame de Reims dans l'état où les Allemands l'ont laissée en 1918 et qui jette maintenant un rapide coup d'œil sur l'édifice débarrassé de ses décombres, est tenté de déclarer qu'après tout le désastre n'a pas été si grand. La Cathédrale a subsisté dans ses parties vitales ; vue de face, elle dresse toujours vers le ciel ses tours d'une élégance sans rivale, et sa façade continue d'offrir à l'œil émerveillé le spectacle d'une incomparable ordonnance et d'une prodigieuse richesse sculpturale .

Hélas ! un examen moins superficiel a vite fait de dissiper les illusions du premier abord. La Cathédrale existe, c'est vrai, mais elle a terriblement souffert. Les tours de façade sont réduites presque à l'état de squelettes ; des quatre puissants contreforts qui s'élèvent au dessus du porche occidental et se prolongent si heureusement jusqu'au dessus de la galerie des rois, deux sont presque démolis ; vues de près, les sculptures apparaissent ravalées, amputées ou ébréchées ; nombre de statues admirables sont mutilées, quelques-unes irrémédiablement ; les galeries extérieures sont en grande partie détruites ; la plupart des arcs-boutants sont découronnés de leurs pinacles, de leurs fleurons ; la toiture est effondrée, l'abside gravement atteinte, le délicieux « clocher à l'Ange » qui

la surmontait complètement démoli. L'intérieur offre des spectacles non moins lamentables que les façades : si les nefs ont été remises en état, les voûtes du transept et de l'abside sont crevées ; l'une des grandes piles du transept est dans un état si précaire qu'on pourrait croire qu'elle va s'écrouler ; l'église a perdu une grande partie de ses magnifiques vitraux ; enfin les sculptures, probablement uniques en leur genre, qui décoraient la face intérieure du grand mur occidental sont à moitié détruites.

Cette grande désolation m'attirait. Deux fois depuis la guerre je suis allé voir Reims. J'ai eu la bonne fortune d'y visiter la Cathédrale en compagnie de l'architecte chargé de sa restauration. Votre président m'a dit que j'aurais quelque chance de vous intéresser en vous rapportant ce que j'ai vu et entendu au cours de ces visites. Tel sera l'objet de cette communication : vous mettre au courant de l'état des travaux entrepris ; vous exposer les principes dont on s'inspire dans cette tâche immense et les étapes de son exécution.

Au lendemain du désastre, quelques voix s'élevèrent en France pour proclamer qu'on devait laisser Notre-Dame de Reims dans l'état où l'avait mise le bombardement des hordes du Kaiser. Je vous épargnerai les arguments de ces dangereux amis des monuments anciens : nous avons entendu les mêmes avis au sujet de la restauration de certains de nos édifices, d'ailleurs plus mal en point que ne l'était Reims après la tourmente. L'opinion se fit, peu à peu, unanime que la cathédrale de Reims, sanctuaire vénérable entre toutes les églises de France, devait être sauvée. Abandonner ces ruines à elles-mêmes, laisser le temps achever l'œuvre de destruction commencée par les armées allemandes et effacer tant de glorieux souvenirs eût été un aveu d'impuissance. Tout le monde, hormis quelques esthètes intransigeants, reconnu, selon l'expression de M. André Hallays, président des Amis de la Cathédrale, que tant qu'il y aura une France, il faut qu'il y ait une cathédrale de Reims.

Il était apparu, d'ailleurs, très vite après l'armistice, que, si les dégâts étaient graves, ils, n'étaient pas irréparables. La Cathédrale était trouée, disloquée, brûlée, mutilée ; elle pouvait revivre. Les Allemands ont-ils eu l'intention de la détruire de fond en comble ? Il est permis d'en douter. Avec les ressources de leurs artillerie, il leur était aisé de l'écraser : ils ne l'ont point fait. Par les bombardements qu'ils lui ont fait subir ils ont exprimé leur colère aux heures où ils doutaient de la victoire. Ils n'ont pas compromis l'édifice dans ses parties vitales ; il semble même qu'ils ont entendu le ménager, peut-être avec l'intention de le restaurer un jour suivant les méthodes infaillibles de la science allemande. La

Cathédrale, au surplus, opposait aux coups une résistance exceptionnelle : les constructeurs de Reims ont donné aux voûtes l'épaisseur anormale de 55 centimètre. J'ai vu sur la voûte d'un des bas-côtés des morceaux de pierre de plus de 2000 kilos tombés de 10 mètres de haut : la voûte n'avait pas été ébranlée. A un seul moment la Cathédrale fut sérieusement menacée dans une de ses œuvres vives : ce fut en avril 1917, quand les Allemands se mirent à tirer avec des obus de 320. La pile sud-est du transept fut atteinte et ébranlée ; elle menaça d'entraîner tout l'édifice dans sa chute : c'était l'heure de Verdun et les Allemands faisaient payer à la France l'échec de leur offensive. Mais les Rémois veillaient sur leur Cathédrale et au plus fort du bombardement, l'un d'eux, aidé de soldats du génie, alla combler la brèche de la pile chancelante en y insérant un massif de maçonnerie.

La Cathédrale, lors de la cessation des hostilités, existait donc, mais dans quel état ! Ecoutez ce qu'en a dit le Cardinal Luçon. Des Allemands, peu après l'armistice, avaient cherché à répandre l'opinion qu'on avait beaucoup exagéré les ravages causés par leur artillerie. Le Cardinal protesta dans la presse par un document d'une accablante précision. Après avoir rappelé que 400 obus avaient touché l'édifice, il établit en ces termes le catalogue des dommages :

- « La toiture en lames de plomb fondue ;
- » La charpente en chêne réduite en cendres ;
- » Toutes les voûtes disloquées, déformées ; celles du chœur et du transept effondrées ;
- » Toute la façade rongée par le feu et calcinée ;
- » De nombreuses statues dégradées, mutilées, plusieurs décapitées ;
- » Les tours gravement endommagées, surtout à l'intérieur, et la solidité des étages supérieurs compromise ;
- » Six cloches fondues ;
- » Le pavillon de l'Horloge anéanti par le feu ;
- » Les galeries de statues qui encadraient les portes latérales à l'intérieur, détruites et calcinées par l'incendie ;
- » Presque tous les pinacles tronqués, privés de leurs statues ou de leurs colonnettes ;
- » Plusieurs arcs-boutants démolis ;
- » De vastes longueurs des hautes galeries renversés ;
- » Les vitraux des XIII^e et XIV^e siècles presque totalement détruits, etc. ». Je vous fais grâce du reste.

Tel était le désastre qu'il s'agissait de réparer.

Une entreprise aussi lourde exigeait chez celui qui serait chargé de

la conduire des qualités exceptionnelles. Il fallait une science sûre d'elle-même, du goût, de la méthode, une connaissance approfondie de l'art du XIII^e siècle. Il fallait de l'audace et en même temps cette humilité de l'amoureux du passé qui va jusqu'à immoler toute vanité d'artiste au respect d'un monument illustre et qui sait consacrer toute une vie, s'il le faut, à sa restauration. Ce rare ensemble de qualités se rencontrèrent dans la personne de M. Deneux, un Rémois de naissance, que le Gouvernement français, au lendemain de l'armistice, nomma architecte de la Cathédrale.

Tout le prédestinait à cette fonction (1). M. Deneux a passé sa vie dans les chantiers de Notre-Dame de Reims. A 18 ans il y fut placé en permanence en qualité de dessinateur. A partir de ce moment, tout en travaillant activement à la restauration de divers autres monuments, il fit de l'étude de la Cathédrale la passion de sa vie.

Il exécuta des diverses parties de l'édifice d'innombrables dessins, des relevés extrêmement précis. Il ne se borna pas à des plans : il reproduisit en lavis des sculptures, des statues, des vitraux. Il s'est constitué ainsi, dès avant la guerre, comme s'il avait eu le pressentiment de la mission qui l'attendait, une collection unique de documents sur les moindres détails de la Cathédrale et il n'a plus aujourd'hui qu'à puiser dans ce trésor qu'il connaît par cœur, pour diriger le travail de la restauration.

M. Deneux était donc l'homme indispensable, l'homme qu'il fallait trouver. Ajoutez à cela que cet amoureux de Notre-Dame de Reims est doué d'admirables qualités morales : un indomptable courage, une patience à toute épreuve, une volonté de fer, tels sont chez lui les traits saillants. Non seulement la tâche formidable qu'il a entreprise ne l'effraye pas, mais il entend la conduire seul. Il n'a pas de collaborateurs en dehors des 80 ouvriers avec lesquels il est en contact quotidien sur les chantiers. Il ne forme, n'initie personne — et c'est chez lui un tort, car on se demande qui serait en mesure de continuer son œuvre s'il venait à disparaître. Il mène, au surplus, de front la restauration de la Cathédrale avec celle de l'église Saint Remi, où les dégâts sont encore plus grands.

M. Deneux est le chef dans toute la force du terme. Il faut, pour s'en convaincre, l'avoir vu circuler sur les chantiers de son pas égal et y donner des ordres de sa voix tranquille. Il faut avoir croisé son regard, où domine une énergie dominatrice. Comme je lui demandais si le Service des Monu-

(1) Plusieurs de nos renseignements sur M. Deneux et son œuvre sont empruntés à des articles publiés dans la *Revue des Deux Mondes* par M.M. Hallays et Gillet. Nous avons recouru également à un article de M. Deneux paru dans « *l'Illustration* ».

ments historiques lui laisse suffisamment de liberté, j'en reçus cette réponse qui en dit long sur son esprit de décision : « Si je ne jouissais pas d'une liberté suffisante, il me serait impossible de rester ici un jour de plus ».

Comment le maître d'œuvre de la cathédrale de Reims a-t-il abordé sa tâche ? Qu'a-t-il fait ? Quel est son programme ?

Une foule de problèmes, plus délicats et plus urgents les uns que les autres, se posaient : faire le triage de l'énorme masse de déblais encombrant l'intérieur et les abords du monument, classer les pierres utilisables, consolider les parties branlantes, mettre les voûtes dépourvues de toitures à l'abri des intempéries, sauver les sculptures endommagées et menacées par le gel. Tous ces problèmes si divers, il fallait les aborder de front si l'on voulait empêcher des désastres plus graves de consommer la ruine de la Cathédrale.

Cette besogne de préservation et de consolidation, entamée dès le lendemain de l'armistice, prit environ deux années. Aujourd'hui que les brèches les plus effroyables sont réparées ou étayées et que les parties vitales de l'édifice sont hors de danger, on a quelque peine à se rendre compte de la difficulté et de l'importance du travail effectué. Il faut, pour s'en faire une idée, avoir eu sous les yeux l'énorme série de photographies de toutes les parties atteintes de la Cathédrale prises par les soins de M. Deneux dès son entrée en fonctions. Ces témoignages impérissables et irrécusables du crime allemand, M. Deneux en a fait défiler, une heure durant, devant mes yeux l'impressionnant dossier : il n'est pas de justification plus éloquente du travail de restauration déjà accompli.

Sur cette partie préliminaire de la tâche du maître de l'œuvre, je me bornerai à quelques rapides précisions.

Les voûtes, en novembre 1918, étaient, je vous l'ai dit, crevées ou disloquées. L'incendie de 1914 avait consommé la charpente et fondu le plomb des toitures. La pluie tombait sur les voûtes mises à nu et, par les fentes ou par les trous d'obus, ruisselait dans l'intérieur de l'église. L'humidité et le gel risquaient d'achever l'œuvre des bombardements. L'ouvrage le plus urgent était de mettre les voûtes à l'abri des intempéries. En mars 1919 une couverture en tôle ondulée de 5500 mètres carrés fut jetée sur toute l'étendue du bâtiment.

Un formidable chaos de moëllons et de débris de sculpture recouvrait le sol. Le maître-autel était enseveli sous 90 mètres cubes de décombres. Ce chaos fut patiemment déblayé et trié. Les moindres

matériaux furent recueillis, classés, numérotés. Les morceaux de sculptures furent déposés dans un abri bâti au pied de la Cathédrale.

En même temps M. Daneux s'occupait de panser les plaies de l'édifice, et tout d'abord il prenait les mesures provisoires pour assurer la solidité des architectures chancelantes et pour empêcher de nouveaux dégâts de se produire. Tâche multiforme et singulièrement ardue. Ici c'était un arc-boutant brisé ou à moitié démoli qu'il s'agissait d'étayer ou de bander comme une jambe malade. Ailleurs c'était une tourelle ou un pinacle qu'il fallait préserver de l'effondrement en remplaçant des colonnettes absentes par un support en ciment : ce fut par des armatures de ce genre que les contreforts ajourés qui amortissent les angles des tours de façade furent étançonnés. Ailleurs encore c'était un chapiteau privé de sa colonnette qu'il fallait soutenir, une statue branlante qu'il s'agissait d'assujettir ou de recueillir à l'atelier, une colonnette suspendue dans le vide qu'il fallait doter d'une base. Un échafaudage fut dressé et transporté tout autour de la Cathédrale afin de permettre de constater pierre par pierre l'état des façades, des arcs-boutants, des pinacles, des sculptures et de consolider partout les éléments menacés.

En 1921 les travaux les plus urgents de consolidation étaient terminés ; la Cathédrale était déblayée, explorée dans toutes ses parties. On pouvait procéder à la réfection du gros œuvre.

Le programme, dans l'esprit de l'architecte, était tout tracé. En ce qui concernait la partie architecturale, il ne s'agissait pas, comme l'eussent voulu quelques-uns, d'une simple consolidation. Il n'était pas davantage question d'une remise intégrale dans l'état d'avant-guerre. Ce que M. Daneux se proposa, c'était une restauration complète de l'édifice dans tous ses éléments vitaux et dans sa physionomie générale. Les arcs-boutants, les contreforts, les colonnettes, les galeries extérieures, les pinacles, les meneaux des fenêtres et, à l'intérieur, les voûtes et les arcs de tout genre seraient donc renouvelés partout où ce serait nécessaire, mais sous cette double réserve : chaque fois que la chose serait possible on se servirait de matériaux anciens ; pas une moulure, pas une pierre neuve ne serait employée quand ce ne serait pas indispensable ; d'autre part, on laisserait subsister les brèches de la guerre partout où leur maintien ne compromettrait ni la solidité, ni l'aspect de l'édifice.

Ainsi on referra totalement une colonnette endommagée au point que son épaisseur est réduite de moitié ; on la remplace dans sa partie supérieure seulement si la partie inférieure peut servir ; on laisse subsister les épaufrures peu importantes ; on retaille les pierres devenues impropres à leur usage primitif, pour les faire servir ailleurs. Tout cela c'est affaire

de tact et M. Deneux a prouvé que c'est là une de ses qualités maîtresses. Cette partie de son travail a été exécutée avec une telle perfection qu'à peine distingue-t-on les parties neuves des anciennes. La plupart des remplages, notamment, sont actuellement réparés ; on termine en ce moment ceux de la grande rose occidentale.

Il importait, d'autre part, de remettre en état la nef, afin de la restituer au culte. Seule, la partie droite du déambulatoire du côté nord avait pu, presque au lendemain de l'armistice, être affectée à la célébration des offices. Mais c'était là un provisoire qui ne pouvait convenir aux nécessités du culte. Par ailleurs, la nef avait moins souffert des bombardements que le chœur et le transept : les réparations y étaient donc plus faciles et il était indiqué de commencer par là les travaux de remise en état de l'intérieur. On habituerait ainsi les ouvriers à leur tâche et on leur donnerait confiance en eux-mêmes lorsqu'il faudrait aborder des besognes plus ardues.

Les voûtes, qui avaient été par endroits trouées, mais surtout profondément ébranlées, ont donc été réparées. Travail magnifique et dont on a peine, encore une fois, à réaliser les difficultés techniques quand on n'a pas vu de près l'état des lieux au lendemain des bombardements. C'est qu'il n'a pas suffi de boucher les trous et les fentes des voûtes. Tous les arcs doubleaux, toutes les croisées d'ogives étaient descendus d'environ neuf centimètres en moyenne et étaient donc complètement descellés des voûtes qui, en maint endroit, ne reposaient plus sur rien. Il a fallu reprendre successivement tous les arcs et pratiquer sur toute la longueur de la nef, à l'aide d'échafaudages transportables, le recintringe des voûtes, comme pour une construction neuve.

Les voûtes remises en état, les fenêtres munies de leurs meneaux, il fallait procéder à la réfection de la couverture. L'ingéniosité et la sciences de l'architecte se sont manifestées sur ce point d'une manière particulière. Il ne pouvait être question de remplacer par de nouvelles fermes en chêne l'admirable charpente du moyen âge qui, jusqu'avant la guerre, avait couvert la Cathédrale. Où trouver les arbres de 20 mètres de long brûlés en 1914 ? On les aurait sans doute recherchés en vain. D'ailleurs, les eût-on trouvés, il eût sans doute fallu les proscrire, car le bois est l'aliment des incendies et il importait de ne pas négliger la terrible leçon de la grande guerre. Une charpente en fer, comme celle qu'on a établie à Chartres, n'était guère plus à conseiller, le fer ayant l'inconvénient de se dilater. M. Deneux a inventé un mode de charpente nouveau. Sa charpente est constituée de petites planches de ciment armé, exécutées à pied d'œuvre, d'une lar-

geur de vingt centimètres sur quatre d'épaisseur, s'emboitant les unes dans les autres. L'assemblage s'opère à l'aide de mortaises ou d'entailles réservées au moment du coulage ; la réunion des pièces est assurée par des clés de ciment avec clavettes en bois de chêne. Ce mode de jonction permet la libre dilatation du ciment, sans nuire à la solidité. M. Deneux a obtenu ainsi une charpente parfaitement homogène, légère et aisément démontable. Tout danger d'incendie est désormais écarté. Enfin la disposition en arc brisé adoptée pour l'immense vaisseau que forme le grand comble permet de circuler aisément pour la surveillance et pour les travaux de réfection à exécuter aux toitures. Un premier essai du système a été fait à Reims à l'église Saint Jacques, que M. Deneux a également été chargé de restaurer : il a donné les meilleurs résultats. L'emploi du ciment armé va donc être étendu à toute la Cathédrale et il le sera plus tard aussi à l'église Saint Remi. Les bas-côtés, tout d'abord, ont été munis de la nouvelle charpente ; on vient d'achever celle de la nef centrale. Monté sur le sommet de la grande voûte, j'ai eu, ces jours derniers, la bonne fortune d'assister à l'achèvement de la dernière des vingt-sept fermes du grand comble. Les ouvriers étaient en train de placer le faite de la charpente, à 19 mètres au-dessus du sommet de la voûte, c'est-à-dire à une hauteur que n'atteint aucune autre église de France.

Quant à la toiture, elle sera en plomb, comme celle de la vieille Cathédrale. Ce sera le plomb fondu dans l'incendie de 1914 qui servira à recouvrir l'édifice restauré. Avec une conscience digne de celle d'un artiste du moyen âge, M. Deneux a recueilli, puis refondu ce plomb. Il l'a débarassé de ses scories et fait couler en tables de trois millimètres d'épaisseur, suivant les procédés employés au XIII^e siècle. Les bas-côtés en sont déjà revêtus depuis un an. On achève d'en recouvrir le vaisseau central. On a également rétabli sur le faite de celui-ci le crétage fleurdelisé qui, au moyen âge, couronnait la toiture. Ce crétage est d'un dessin superbe ; il fait un effet très heureux sur l'énorme masse de la toiture, qu'il contribue à alléger. L'entreprise des toitures comprendra également la réfection de la petite flèche du chevet dite « clocher à l'Ange ». Celui-ci était, comme les toitures, tout en plomb sur charpente de chêne. Ainsi que, je vous l'ai dit, il n'en reste rien. Heureusement, M. Deneux, avant la guerre, avait, par une inspiration providentielle, dressé de ce clocher une série de plans et de lavis extrêmement détaillés, qui permettront de le réédifier exactement dans son état primitif.

La couverture de la nef étant terminée, plus rien ne s'opposerait



Fig. XVII. — Reims. — La Cathédrale.
Les voûtes de la croisée du transept après le bombardement.



Fig. XVIII. — Reims. — La Cathédrale.
Combles et arcs-boutants de l'abside après le bombardement.

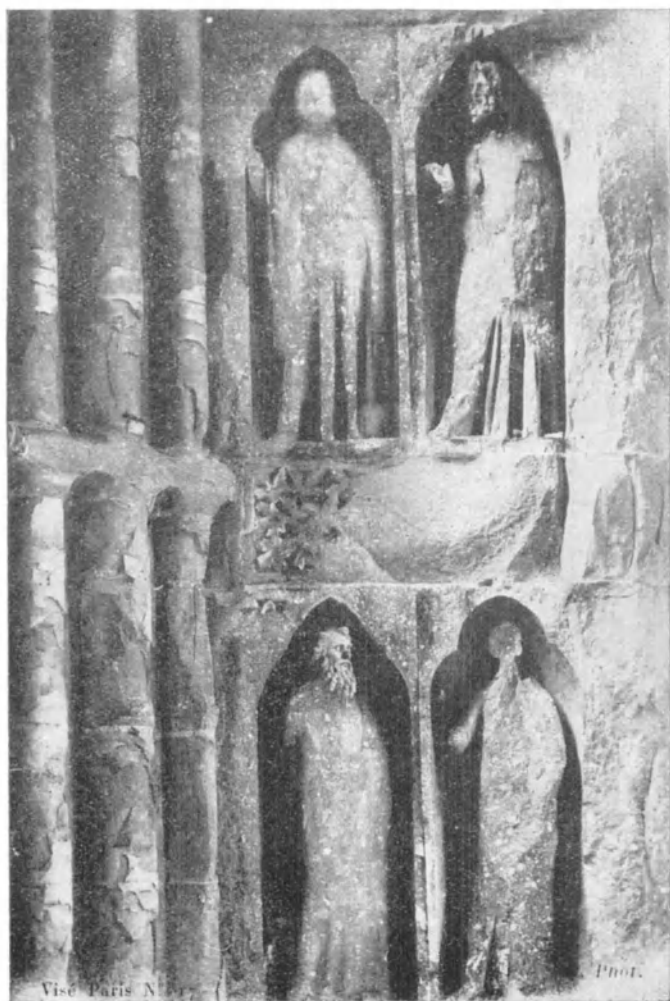
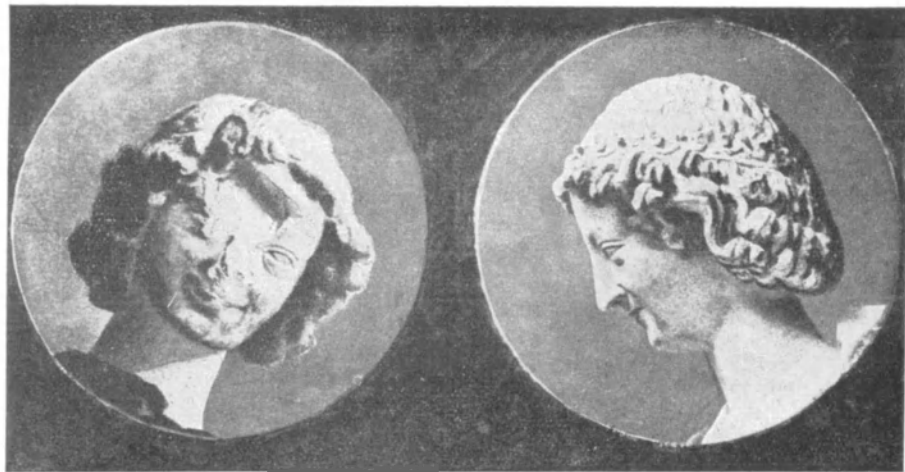


Fig. XIX. — Reims. — La Cathédrale. — Portail Ouest
Sculptures intérieures après le bombardement.

Fig. XX. — Reims. — La Cathédrale. — L'Ange du Sourire.



Etat en 1918.

Profil de l'Ange après la restauration.

à ce quelle soit restituée au culte. L'architecte tient toutefois, avant cela, à y installer l'éclairage et le chauffage, et il compte le faire par des méthodes nouvelles qui, si elles donnent les résultats escomptés, ne manqueront pas d'attirer l'attention des techniciens. La Cathédrale va être éclairée par le haut. M. Deneux va placer dans les cavités des clés de voûtes d'énormes lampes à arc qui seront invisibles du public et feront régner dans l'immense vaisseau la clarté du plein jour. Ce sera la suppression des lustres et de toute une tuyauterie inesthétique, et les frais d'éclairage seront, m'a assuré M. Deneux, moins élevés qu'auparavant. Quant au chauffage, il sera dorénavant assuré par des appareils placés en dessous du dallage de la Cathédrale. M. Deneux entend chauffer les dalles elles-mêmes ; il estime que ce qu'il faut chauffer dans une église, c'est la partie inférieure, c'est-à-dire l'endroit où se tiennent les fidèles ; ainsi la chaleur remontera, tout en se renouvelant sans cesse, tandis qu'avec les systèmes actuellement employés de poêles et de buses en fer, elle se perd presque entièrement sous les voûtes, sans profit pour le public. Ces installations, pour lesquelles la nef a dû être complètement éventrée, sont en bonne voie. M. Deneux compte qu'elles seront terminées et la nef rendue aux fidèles dans les premiers mois de 1927.

Une muraille s'élevant jusqu'au sommet des voûtes a été établie à l'entrée du transept, marquant l'endroit où s'arrêtera l'église de demain et délimitant le programme de cette première partie du travail de restauration. Derrière cette muraille se poursuivront les travaux du transept et de l'abside, où les obus ont causé les plus cruels dégâts. On vient de réparer les voûtes de l'abside ; on restaure en ce moment celles du chœur. En 1927 on commencera à travailler au transept : il faudra, notamment, reconstruire la pile sud-est de la croisée, si terriblement ébranlée, et refaire presque entièrement la voûte. Tâche particulièrement difficile, mais hélas ! les principales difficultés ne seront pas, ici, d'ordre technique : elles naîtront surtout de l'exiguité des ressources mises à la disposition du maître de l'œuvre : une quinzaine de millions jusqu'ici sur cent-cinquante, au bas mot, que coûtera l'entreprise totale. Cela permet d'entretenir sur les chantiers quelque quatre-vingts ouvriers, alors qu'on en souhaiterait deux cents, et cela reporte à une date bien lointaine l'achèvement des travaux. Mais M. Deneux a la foi qui transporte les montagnes et il va de l'avant sans se laisser émouvoir par le souci du lendemain.

Hélas ! il est une autre partie de son programme pour laquelle les ressources seront encore plus insuffisantes que pour le gros œuvre de

Notre-Dame de Reims, et c'est la réfection de sa parure, c'est la résurrection de sa sculpture et de ses vitraux. C'est peut-être dans ce domaine que se posait devant le maître de l'œuvre le problème le plus délicat : fallait-il ou non restaurer les sculptures détruites ou endommagées par le bombardement et par l'incendie ? On peut refaire des voûtes, des contreforts, des arcs-boutants ; on peut rétablir des balustrades et des meneaux : on ne refait pas des statues, pas plus qu'on ne repeint des tableaux.

M. Deneux a cru devoir faire ici une première distinction. Toute la sculpture décorative de Reims, chapiteaux, gargouilles, pinacles, fleurons, galeries, il entend la restaurer suivant les mêmes principes qu'il applique dans la réfection des éléments architectoniques. Il lui a paru, en effet, impossible de dissocier à Reims la sculpture de l'architecture : plus que nulle part ailleurs, les deux arts s'y compénètrent. L'architecture y sert de point d'appui à l'œuvre des imagiers. La sculpture y fait valoir les lignes de l'architecture ; elle accroche partout la lumière ; elle rompt l'uniformité des plans verticaux, la froideur des lignes horizontales ; elle complète le merveilleux élancement de l'édifice par un cachet de richesse et d'élégance que n'atteint aucune autre cathédrale française et qui en fait la reine des grandes basiliques chrétiennes. En un mot, à Reims la sculpture fait partie de l'architecture. Réparer l'architecture sans remettre en état la sculpture ne se concevait pas.

On restaurera donc, on remplacera, là où il le faut, les chapiteaux, les pinacles et les crochets des arcs-boutants, les frises qui ornent les corniches, le peuple des gargouilles, des rempants, des fleurons innombrables. Heureusement, il subsiste de nombreux témoins de la sculpture rémoise et beaucoup de moulages en avaient été pris avant la guerre. D'autre part, M. Deneux a sous ses ordres des maîtres sculpteurs dont certains sont depuis de longues années attachés aux chantiers de la Cathédrale. J'ai vu des chapiteaux sortis de leur ébauchoir et qui peuvent rivaliser avec ceux de leurs confrères du XIII^e siècle. On marche donc ici à coup sûr. Il ne faut, d'ailleurs, pas perdre de vue que presque toutes ces sculptures sont destinées à être vues à grande hauteur et que le fini de leur exécution n'a, en fait, qu'une importance secondaire ; ce qu'il fallait, c'était rendre aux façades de la Cathédrale leur aspect d'ensemble, c'était compléter l'architecture de Reims par un de ses éléments essentiels.

En ce qui concerne la statuaire, le problème est infiniment plus délicat. On peut se demander d'abord s'il ne faut pas établir une différence de traitement entre les statues ornant les parties supérieures de l'édifice et jouant, par conséquent, un rôle surtout décoratif, et les

grandes figures qui décorent les portails de la Cathédrale. Certaines de ces statues haut perchées, heureusement peu nombreuses, ont été anéanties par la guerre. Faut-il les remplacer par des neuves ? Rien n'est décidé à cet égard. Il paraît toutefois, probable qu'on les remplacera, ainsi que le voudrait la Direction des Beaux Arts.

Mais que fera-t-on pour les célèbres statues que ornent les ébrasements et les gables des portails ?

S'il en est peu qui aient été complètement détruites par la guerre, un nombre assez grand ont souffert plus ou moins grièvement. Certaines ont été absolument ravalées par l'incendie et, ensuite, par l'effondrement, en septembre 1924, de l'échafaudage placé contre le portail de gauche de la façade occidentale. D'autres ont été mutilées ou calcinées. L'admirable statue du Beau Dieu, demeurée intacte quant au corps, a été décapitée et sa tête réduite en miettes. Ont été également décapitées la Reine de Saba, Moïse, Ysaye et le plus charmant des anges de la Cathédrale, celui qu'on appelait le « Sourire de Reims ». J'ai visité sur les chantiers le lamentable musée où ont été recueillis, au lendemain de la guerre, les débris de ces précieuses statues dans l'état où les ont mises les représentants de la culture germanique. J'ai vu la tête de l'Ange au Sourire : elle a perdu un œil, le nez, presque tout le front ; son rire délicieux s'est transformé en une désolante grimace. Quant à la tête de la superbe statue de l'Eglise, elle porte au front un grand trou, qui, par bonheur, n'a pas altéré l'expression majestueuse du visage. Le Saint Etienne a conservé sa tête, mais les plis de son vêtement ont en grande partie disparu. La Reine de Saba est en pièces, mais tous les morceaux existent. La statue de Saint Nicaise a été particulièrement dégradée. Les ravages ont été encore plus terribles à l'intérieur de l'édifice. Des merveilleuses sculptures qui décoraient la face intérieure du mur occidental, il ne reste plus que celles qui encadraient le portail central. Celles des portails latéraux sont presque anéanties.

Devant cette grande misère, on commença par décider qu'on ne toucherait pas à la statuaire de Reims, sinon pour rassembler et consolider ce qui pouvait être conservé. Tel était le plan de M. Deneux lorsqu'il me reçut, l'an dernier, sur son chantier. On recueillit, au prix de recherches infinies, les moindres vestiges, les plus infimes cassures des statues mutilées. On consolida les morceaux de pierre disloqués, on fixa à l'aide de goujons les parties arrachées ou branlantes, on recolla les morceaux plus petits avec du silicate de potasse, et l'on remit en

place les blessés avec l'intention bien arrêtée de ne rien restaurer de leurs plaies.

Mon étonnement a été grand lorsque, retournant cette année à Reims, j'ai constaté qu'on restaurait les statues des portails occidentaux. J'ai demandé à M. Deneux l'explication de cette volte-face. Voici ce qu'il m'a répondu. Quant on a replacé sur leurs socles les premières statues recollées et dégagées de leurs bandages, on s'est aperçu que leur état était encore plus précaire qu'avant le travail de réajustement des morceaux. L'humidité s'introduisait dans les interstices existant entre les pièces recollées. Les statues devenaient une proie pour la pluie et le gel. Par ailleurs, l'aspect de plusieurs d'entre elles était apparu encore plus lamentable après le fixation des morceaux qu'avant cette opération. Tel était le cas, par exemple, pour l'Ange au Sourire : les ouvriers de M. Deneux avaient retrouvé, il y a quelques mois, deux nouveaux débris de la tête de cette statue : un petit morceau de la lèvre et une partie de l'arcade sourcilière. Remis en place, ces morceaux avaient encore enlaidi ce pauvre visage défiguré et la grimace était devenue un affreux rictus. Une mesure s'imposait si l'on voulait maintenir d'une manière durable les parties recollées et préserver les statues reconstituées de nouveaux désastres : il fallait boucher les plaies béantes, relier entre eux les morceaux rattachés ; c'est à quoi s'est résolu finalement M. Deneux.

Il a donc été décidé de restaurer les statues des portails et de se servir pour ce travail de ciment métallique, ainsi qu'on l'avait déjà fait avec succès pour un certain nombre de chapiteaux. Bien entendu, on ne réparera que les statues dont il reste des éléments suffisamment importants et on ne restaurera que les dégâts survenues entre 1914 et 1918, en laissant subsister les mutilations et les épaufrures antérieures à la guerre. Tout ce que M. Deneux entend faire c'est de la conservation.

« La restauration, m'a-t-il dit, est une nécessité si l'on veut maintenir à leur emplacement primitif, c'est-à-dire à l'air libre, les statues des portails. On avait cru pouvoir l'éviter ; cela n'est plus possible depuis qu'on a procédé au réajustement des innombrables morceaux retrouvés dans les décombres. Sans restauration il n'y a plus qu'à envoyer les statues dans un musée, et alors c'en est fait de la plus belle parure de la Cathédrale. Mais on ne restaurera pas au delà de ce qui est indispensable à la conservation. Ainsi, on ne touchera pas aux sculptures de la face intérieure des portails ».

On peut ne pas approuver la décision prise. Il serait, je crois, difficile de contester la valeur des résultats obtenus. Les statues ont été restituées

aux portails. Les artisans d'élite chargés de leur restauration travaillent d'après des moulages exécutés avant la guerre, et telle est l'habileté de leur tour de main qu'il est impossible de discerner, dans les statues traitées, une différence entre les pierres vieilles de sept siècles et le ciment qui les relie entre elles. On vient de terminer la réparation de l'Ange au Sourire. M. Deneux a mis sous mes yeux des photographies prises avant la guerre et depuis la restauration, et il n'y a qu'un mot pour qualifier le travail exécuté : c'est une résurrection. Le charmant visage a reconquis le sourire fait de grâce et de malice qui lui était particulier ; la draperie si élégante, avec son grand pli dessinant le genou et descendant de la ceinture jusque sur le pied droit, ne diffère vraiment en rien de celle qu'avait créée l'artisan du XIII^e siècle. Mais la main restera mutilée : elle l'était avant 1914.

La direction des Beaux Arts, opposée, tout d'abord, à l'idée d'une restauration des statues, s'est ralliée aux vues du maître de l'œuvre après avoir constaté les premiers résultats obtenus. C'est elle, maintenant, qui pousse à la continuation du travail. On panse en ce moment le Saint Nicaise. Puis ce sera le tour de Saint Etienne, de la Reine de Saba, de l'Eglise, des prophètes. J'ai demandé à M. Deneux si l'on referait une tête au Beau Dieu. « A chaque jour suffit sa peine, m'a-t-il répondu ; n'anticipons pas sur le programme de demain ». — « Et vos restaurations tiendront-elles ? » — « Voyez, m'a-t-il dit, celles qu'on a faites il y a plus de cinquante ans avec le même procédé. Elles n'ont pas bougé ».

Une dernière question se posait au sujet de la statuaire rémoise : faut-il remettre en place toutes ces merveilles et ne conviendrait-il pas, en présence des leçons de la grande guerre, de déposer dans un musée les plus précieuses d'entre elles ? Quelques archéologues ont proposé de confier à un dépôt lapidaire tout au moins les statues qui, placées à une grande hauteur, sont presque invisibles pour le promeneur (1). On les remplacerait par des copies ; quant aux originaux, ils seraient mis ainsi à l'abri de nouvelles mésaventures. Les partisans de cette substitution avaient notamment en vue une exquise statue de Bethsabée nichée dans une des voussures de la grande rose. Un jour de bombardement sa tête tomba sur le parvis de la Cathédrale ; elle y arriva miraculeusement intacte. J'ai pu la contempler dans l'atelier de M. Deneux. C'est un des chefs-d'œuvre de la sculpture française qui a été

(1) Tel était, notamment, l'avis de M. André Hallays. (V. l'article déjà cité de la *Revue des deux Mondes*.)

révélé dans cette petite tête d'une pureté grecque et d'une grâce toute moderne. Fallait-il la restituer à sa cachette ou la déposer dans un musée pour la joie de nos yeux ? M. Deneux a tranché la question : Bethsabée a repris sa place, sur son corps décapité, au fond de la voussure où, depuis sept siècles, elle veillait sur le sommeil de David. « La Cathédrale est son véritable musée », m'a déclaré M. Deneux, indigné à l'idée qu'on pût songer à séparer cette merveille de l'ensemble auquel son auteur l'a destinée. Et il en sera de même de tout ce qui pourra être remis en place. Seuls, les débris inutilisables seront hospitalisés.

Restait un dernier problème, celui des vitraux. La cathédrale de Reims possédait une collection à peu près unique de vitraux du XIII^e et du XV^e siècles. Les bombardements en ont pulvérisé les deux tiers. On a, malheureusement, commencé beaucoup trop tard — pas avant 1917 — à prendre les mesures conservatoires qui s'imposaient, c'est-à-dire à enlever les vitraux et à les transporter en lieu sûr. Encore le tiers restant est-il sérieusement endommagé ; pas une verrière n'a été sauvée dans son entier. Sur les vingt fenêtres hautes de la nef, huit peuvent être remises en état. La proportion des fenêtres pouvant être restaurées dans le transept et dans le chœur sera à peu près la même. Cette restauration, qui, grâce à l'initiative d'une société locale, les Amis de la Cathédrale, a déjà été commencée, se poursuit dans les plus heureuses conditions. Le travail est confié à M. Jacques Simon, un Rémois descendant d'une famille de peintres-verriers qui, depuis le XVII^e siècle, est chargée de la conservation des vitraux de la Cathédrale. Sept des vitraux de la nef ont jusqu'ici été remis en place. Ils ont dû être fortement réparés, mais le travail a été fait avec tant de conscience et une technique si parfaite qu'il est impossible de discerner les parties neuves des anciennes. On pourra de même, sans rien avoir à conjecturer, rétablir intégralement les superbes verrières de la grande rose occidentale, dont il subsiste des fragments importants, et celles de la galerie des rois. Le père de M. Jacques Simon avait, quelques années avant la guerre, été chargé de restaurer les vitraux de la grande rose. Il en avait conservé tous les plans. Son fils n'aura pas de peine à reprendre l'œuvre paternelle. Il en sera de même pour les vitraux de la galerie des rois, qui occupaient tout la largeur de la nef, au-dessus de la grande rose : de ceux-ci il ne reste rien, mais M. Deneux en a fait autrefois des aquarelles assez minutieuses pour permettre une fidèle réfection.

Quant aux vitraux, hélas ! trop nombreux, pour lesquels font défaut les documents d'une précision suffisante, on les remplace, à titre provisoire, par du verre blanc. Mais M. Deneux espère bien restituer

un jour à la Cathédrale l'éclatante parure de mosaïques qui naguère faisait resplendir ses pierres blanches. Ce sera là le programme de demain. Je ne m'en occuperai pas et arrêterai ici ce rapide exposé.

La restauration de la cathédrale de Reims est, semble-t-il bien, en bonne voie. Elle fait honneur à ceux qui la poursuivent et, en premier lieu, à l'architecte sur qui repose toute la responsabilité de l'entreprise. La méthode employée est bonne, les résultats déjà obtenus donnent entière satisfaction ; l'avenir de la Cathédrale, pour autant qu'on puisse attacher quelque confiance aux prévisions humaines, est assuré.

Quand la restauration sera-t-elle terminée ? Nul ne pourrait le dire. Il a fallu 35 ans pour réparer les dégâts du grand incendie de 1481 : il n'y avait pas eu, alors, de bombardement ; les ravages étaient moindres et la générosité des donateurs plus grande. M. Deneux parle de 50 à 60 ans pour l'achèvement total des travaux. La plupart d'entre nous, sans doute, ne reverront plus Reims dans toute sa gloire. Ils s'en consoleront en songeant que l'œuvre de sa résurrection est en bonnes mains et que les suites de l'acte de vandalisme le plus monstrueux des temps modernes seront un jour réparées. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Au nom de l'assemblée, je remercie M. Verhaegen de sa communication si attachante et si documentée.

Avant qu'il nous montre ses projections, je lui demande la permission de soumettre deux vœux à l'Assemblée.

Le premier émane de l'Association sans but lucratif « Les Amis de Commission royale des Monuments et des Sites » et ainsi conçu :

« L'Association sans but lucratif : « Les Amis de la Commission » royale des Monuments et des Sites » émet le vœu qu'en attendant » le vote de la loi générale sur la conservation des monuments et des » sites, le Gouvernement fasse voter d'urgence une loi spéciale décrée- » tant d'utilité publique les trois tumuli de Hern-Saint-Hubert, » menacés de destruction. »

Je mets ce vœu aux voix.

— Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — Le second vœu est conçu en ces termes :

« La Commission royale des Monuments et des Sites, réunie en assemblée générale annuelle, demande, unanimement et instamment, au Gouvernement de vouloir bien continuer à la laisser, avec ses collections précieuses, dans le modeste local qu'elle occupe, rue Montoyer, 22, depuis plus de trente ans pour des loyers successifs et dérisoires de 4000, 8000 et maintenant 12.000 francs l'an.

» Elle prie respectueusement Messieurs les Ministres de ne point

envoyer un Collège chargé de la conservation des Monuments dans les sous-sols d'un monument que l'illustre architecte Jean Balat, son Vice-Président, n'a point songé, un instant à réserver à pareil usage. »

Je mets ce vœu aux voix.

— Adopté à l'unanimité.

(Ici les projections.)

M. LE BARON PIERRE VERHAEGEN. — Je m'excuse d'avoir retenu si longtemps votre attention et de vous avoir montré des vues dont beaucoup sont bien imparfaites. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Madame et Messieurs, il me reste à remercier Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts d'être demeuré parmi nous jusqu'au terme de notre séance. Il nous a donné ainsi une preuve d'attachement dont nous lui sommes reconnaissants.

Je remercie également de tout cœur l'Académie de Belgique de l'hospitalité qu'elle nous a encore une fois accordée, et je prie MM. Brunfaut et Horta d'être auprès d'elle les interprètes de notre vive gratitude.

— La séance est levée à 5 heures et 30 minutes.

CEREMONIE EN L'HONNEUR DE JAMES WEALE

organisée à Bruges le 14 novembre 1926.

Discours prononcé par Monsieur Fierens Gevaert.

Conservateur en chef des Musées royaux.

Délégué de la Commission royale des Monuments et des Sites.

Unité artistique, Bruges est un chef d'œuvre de notre passé ; unité poétique, Bruges est reine dans nos ensembles urbains. La Commission royale des Monuments et des Sites se doit donc de participer à toute manifestation touchant la gloire de cette ville ; lourd est pour moi l'honneur de représenter aujourd'hui un tel Collège, si familiarisé que je puisse me sentir avec le cher visage de l'antique Commune, si imprégné que j'ose me croire de sa vie historique, de sa beauté tangible et de son charme indéfinissable qui est son âme.

Je n'ai pas connu James Weale et le bénéfique oratoire m'échappe d'évoquer à son propos des souvenirs personnels. Un jour, aux Primitifs de 1902, on me montra du doigt un grand vieillard dont la tête osseuse et volontaire se rivait sur un torse projeté vers on ne sait quelle lutte. On me dit : « C'est James Weale. » La silhouette promptement perdue parmi les visiteurs, s'incrusta dans ma mémoire. Mais était-ce bien Weale ? Nombreux étaient les Anglais vivant ici ; les notions élémentaires du touriste d'un jour mentionnaient cette implantation et cet amour britanniques. Le néo-médiévisme de Ruskin s'affirmait pratiquement à Bruges sous forme de colonie. Celle-ci vit naître l'un des plus grands graveurs des temps présents, Frank Brangwyn ; elle a compris ce maître de la recherche archéologique James Weale.

Ce serait trop peu de gratifier Weale de l'étiquette de savant.

L'objet de ses études et l'ardeur qui l'enflammait, voilà qui rend notre gratitude vivante. Cet Anglais s'identifiait avec Bruges. Sa vie était vouée à cette cité, comme la vie d'Irving Washington le fut à Grenade, celle de Gregorovius à Rome. Aimer c'est donner ; Weale se

donna. Il fut l'infatigable explorateur de sa ville d'adoption, inventoria les édifices, les maisons, les trésors des hospices, des musées, des églises et déchiffra les archives, entraîné peut-être par l'exemple d'un autre savant fixé à Bruges, un Belge celui-là, Brugeois même, Gilliodts van Severen. Investigateur méthodique, Weale se doublait d'un pèlerin passionné. Gare aux restaurateurs malhabiles ou trop zélés, gare aux archontes communaux indifférents à l'art local. Il les secouait d'importance. Il anathématisait même les artistes d'autrefois infidèles à l'art gothique, en quoi il restait bien Anglais. Sa mémoire supportera que je me risque à dire combien m'offusquait, il y a vingt-cinq ans déjà, les lignes partiales et injustes de son *Guide de Bruges* sur l'église Sainte Walburge, chef d'œuvre de notre architecture, — nationale entre toutes — du XVII^e siècle.

Dans un domaine — la peinture de nos grands Primitifs — la passion de Weale fut de la plus féconde clairvoyance et ce domaine depuis son exemple est devenu celui d'une véritable polarisation archéologique et critique. Documents sur les van Eyck ; mise au point de la biographie de Memlinc et réduction à néant des légendes romantiques qui travestissaient le peintre de Sainte Ursule ; résurrection totale de Gérard David, lequel était si complètement oublié que ses chefs d'œuvre se partageaient entre nos plus illustres quatrecentistes : tels sont les principaux et inébranlables apports de Weale. Pour Gérard David, il fut le thaumaturge qui commande à la mort ; à cette ombre rayée de nos mémoires il ouvrit les portes du tombeau. — Et jusqu'au dernier jour Weale chercha, fouilla, découvrit. Rentré dans son milieu natal au soir de sa vie, il publiait encore des notes sur les Claiessins ces derniers gothiques brugeois.

Grâce à ses travaux, l'exposition des Primitifs de 1902 à laquelle se dévoua votre concitoyen le baron Kervyn de Lettenhove et qui mit en lumière le pénétrant esprit de M. Hulin de Loo, nous absorba, nous hypnotisa longtemps à l'avance. Weale reste le préfacier et l'annonciateur de cette manifestation unique. Pourquoi pas le triomphateur ? Personne, en vérité, n'y mettait obstacle. Mais les directions intellectuelles changeaient. Reproductions, confrontations, voyages multipliés, perfectionnaient les méthodes signalétiques des connaisseurs. Sans négliger les documents d'archives, le critique désormais appuyait ses travaux sur l'étude constante des œuvres. L'histoire de l'art se créait de la sorte une place autonome et d'autant plus indépendante que sa discipline rigoureuse continuait d'impliquer le don si rare du discernement artistique. Représentant de l'ancien style, Weale avait apporté

une telle conscience dans son labeur qu'il admettait mal qu'on osât après lui et autrement que lui, étudier nos vieux maîtres. Il est beau qu'un grand vieillard défende jusqu'au bout l'idéal de sa vie. Et qu'importent les divergences d'écoles, de recherches, de points de vue si nous considérons l'ampleur des moissons assurées par les semeurs de cette taille.

Désormais nos Primitifs sont des maîtres vivants ; leur physionomie individuelle nous est familière. Jean Van Eyck : force de concentration, sentiment d'intimisme, réalisme inimitable et au dessus du temps. Roger van der Weyden : tendances abstraites, mystiques et dramatiques accordées à la foi contemporaine et consacrées par une faveur immense. Dieric Bouts, âme religieuse pour qui le divin palpité dans les scènes et les visages de tous les jours. Van der Goes, passion de la vérité visible et de l'expression extériorisée, vie morale des personnages tendue vers l'action collective. Memlinc, rythme, charme, idéalisme et malgré les concessions aux élégances terrestres, suavité où s'immatérialise la beauté de Bruges même. Je pourrais poursuivre : Petrus Christus, Gérard David, sans oublier Jérôme Bosch point culminant du moyen âge pictural. Mais le temps s'allonge et l'excès de synthèse aboutit aux constatations banales.

Revenons à Waele. M. Houtart se réclame de son souvenir en faisant aux collections brugeoises un don précieux. Notre érudit collègue de la Commission royale des Monuments et des Sites, M. Tulpinck voit grandir la reconnaissance que lui doivent les amis de notre art et de Bruges en assurant, par son zèle si souvent éprouvé, la réussite d'une commémoration dont l'idée, je crois, lui appartient. Et nos remerciements vont aux autorités de cette ville. James Weale s'il revenait, mettrait un frein à ses malédictions et vitupérations. La critique viendrait peut-être d'ailleurs, de Belges moins idolâtres de néo-gothique et confiants dans la beauté moderne. Mais en matière de restauration, constructions, réédifications, paix aux villes de bonne volonté. Paix à Bruges.

Et paix à James Weale. Ses mânes président cette assemblée. Autour de l'image invisible de ce grand prêtre de la beauté brugeoise, nos vieux maîtres ont sûrement délégué quelques unes de leurs madones et de leurs pieux donateurs. L'encens et les palmes achèvent le mirage que domine le monument de patience et de science élevé par Weale à la gloire de Bruges. Et l'éloge du poète antique vient irrésistiblement aux lèvres : *aere perennius*.

**Allocution prononcée le 22 novembre 1926, lors de la remise
au Musée de Bruxelles, du buste de M. Ch. L. Cardon,**

Ancien Vice-Président de la Commission royale des Monuments et des Sites,

par le

Baron H. Kervyn de Lettenhove,

Membre effectif,

Président du Comité d'organisation de la manifestation Cardon.

Mesdames, Messieurs,

Dans la pensée de ses organisateurs, la réunion que nous avons aujourd'hui, bien tardivement, hélas ! devait être une manifestation joyeuse qui nous aurait permis de congratuler à la fois deux vice-présidents de la Commission royale des Monuments et des Sites :

Charles-Léon Cardon et Thomas Vinçotte, c'est-à-dire le grand Mécène que fut notre ami et l'éminent sculpteur qui avait accepté d'en faire revivre les traits dans le marbre ou le bronze et allait trouver là, pensions-nous, un nouveau triomphe.

Quel beau programme ! c'était la réalisation d'un désir général. Notre Collègue Cardon ayant été nommé Commandeur de l'Ordre de Léopold, vous aviez tous été heureux de trouver, dans cette promotion si méritée, l'occasion de donner à son sympathique bénéficiaire un témoignage public de vive estime et aussi de reconnaissance, pour tous les services rendus à notre art national.

Tout se préparait déjà pour cette fête. Le Baron Vinçotte ne réclamait plus que deux ou trois séances, pour achever le buste qui devait être offert à Cardon, et la date de la remise de ce don pouvait être presque fixée, lorsque le bruit de la mort de notre ami se répandit tout à coup. La nouvelle n'était que trop vraie. La sinistre visiteuse l'avait frappé d'une façon à peu près foudroyante, nous enlevant le meilleur des amis et ruinant nos plus chers projets.

C'est ainsi que l'homme propose et que Dieu dispose !

Quelques mois plus tard, le Baron Vinçotte tombait foudroyé à son tour.

Ce double deuil, nous le portons toujours. Aussi au lieu des fleurs que nous avons rêvées et des paroles joyeuses que nous escomptions, nous ne pouvons aujourd'hui que vous exprimer de cruels regrets, et que faire de tristes retours sur le passé.

Ce qui ajoute encore à notre peine, c'est que nos deux Collègues, surpris ainsi par un brusque trépas, laissent, l'un et l'autre, leur œuvre inachevée, leur volonté non accomplie.

Ami et confident de Ch. L. Cardon, je ne crains pas d'affirmer que son intention était de faire des musées de Bruxelles les héritiers de ses collections. Son projet était certain, mais par une sorte de crainte superstitieuse — assez commune à son âge — il remettait, de jour en jour, le soin, un peu lugubre, d'écrire son testament.

Certaines questions de détail l'inquiétaient et l'arrêtaient également. Et ne dois-je pas à sa mémoire de rapporter les raisons, mal connues de ces hésitations, sans y ajouter le moindre commentaire ?

« Où mettra-t-on, me disait-il quelques mois à peine avant sa mort, mes tableaux dans ce musée déjà encombré ? Comment les placera-t-on alors que la cimaise est occupée partout ? Et y acceptera-t-on quelques autres de mes œuvres d'art, que je voudrais ne pas séparer de mes peintures ? »

On ne peut blâmer de pareilles préoccupations ; de tels soucis sont naturels, pour qui connaît les faiblesses du cœur d'un collectionneur.

En tous cas, il est bien certain que la collection Cardon serait ici, si le Musée de Bruxelles, s'était trouvé moins resserré, moins à l'étroit, avait pu empiéter un peu sur ses voisins et avait joui de règlements moins rigides. Ch. L. Cardon eut, en effet, voulu, par une conception plus large de nos organismes esthétiques, donner, lui le premier, un peu plus de vie aux tableaux anciens, en les entourant d'autres œuvres d'art contemporaines. Un tel exemple serait suivi, espérait-il.

« Les Musées de l'Etat et même ceux de la ville de Bruxelles, me disait encore à ce propos mon ami, ne devraient-ils s'entendre entre eux, à leur avantage et profit réciproques, par des prêts ou des dépôts bien compris ? Ne serait-il pas, par exemple, utile et logique de montrer, à côté de nos primitifs, certaines enluminures, certains retables, certaines orfèvreries et, dans d'autres salles, quelques pièces de la Renaissance?... Mais, se hâtait-il d'ajouter, il est plus facile de faire venir un tableau de Petersbourg ou de Madrid que d'obtenir le transfert d'une gravure de la place du Musée à la rue de la Régence ».

Quoi qu'il en soit, les regrets que nous laisse la dispersion aux enchères

de la collection Cardon, ne doivent pas, nous faire oublier tous les dons qu'il fit de son vivant.

Faut-il rappeler sa générosité ? Il aimait donner. Cela tenait à la bonté de son cœur, à l'élévation de ses sentiments et à son désintéressement....

Le musée de Bruxelles fut naturellement l'objet de ses plus grandes libéralités : c'était un peu sa maison. Il y fit porter de très beaux tableaux pour l'enrichir, comme on vous le dira mieux que moi. Il en envoya d'autres pour y conserver le souvenir de personnes qu'il avait aimées, estimées, connues, regrettées...

Je ne vous citerai que le triple don fait à la mémoire de celle que, ce grand garçon de soixante ans, appelait toujours « sa très chère petite maman », puis celui par lequel il voulut rappeler le nom si respectable de mademoiselle Beernaert, et enfin, comment le taire, celui qu'il fit, à l'insu de tous, pour glorifier la fin héroïque, d'un modeste et tout jeune volontaire, tombé vaillamment sur les rives de l'Yser !... (1).

Ah ! de tels traits de délicatesse et de cœur, vous mettent des larmes aux yeux !

L'Hôtel de ville de Bruxelles, les musées de Bruges, d'Anvers, du Louvre reçurent également de notre ami des dons importants.

Il envoya même, au lendemain de la guerre, à un musée d'Amérique, une admirable esquisse de Van Dyck : le Saint Martin partageant son manteau.

Cardon avait vu là une image de ce que l'Amérique avait fait pour soulager les souffrances de nos populations ; et il voulait, par ce don, montrer toute la reconnaissance de ceux qui avaient été secourus avec une générosité qu'il comparait à celle de Saint Martin se dépouillant de son propre vêtement.

Il ne se doutait pas, alors, que ceux qui nous avaient aidés, nous réclameraient bientôt le montant de tout ce que nous avons reçu, aux jours de détresse!....

Mais passons ou plutôt ne retenons de tout ceci que le geste si noble de Cardon, traduisant la bonté et la sensibilité de son cœur.

Cette bonté était assurément une des qualités les plus frappantes de notre regretté Collègue. Il en portait même l'image dans toute sa physionomie. Car en dépit de ce front haut et parfois soucieux, de ces épais sourcils, de cette forte moustache et même de ces yeux vifs et

(1) Le B^{on} Jacques Kervyn de Lettenhove, mort au champ d'honneur le 24 octobre 1914.

perçants, son regard aimait à se faire doux, s'illuminait volontiers d'une expression de grande bienveillance, qu'accentuait encore le meilleur et le plus confiant des sourires. D'humeur accueillante et joyeuse, il avait le cœur sur la main. La franchise et la loyauté guidaient toutes ses actions. La droiture était sa règle. Son dévouement égalait son désintéressement. Et son ardeur pour l'art était sans égale.

Que de fois, j'ai eu l'occasion de le constater ! Cardon a été mon collaborateur dans 5 ou 6 expositions rétrospectives. C'était du temps où les grandes expositions d'art *ancien* se faisaient en Belgique et à notre avantage et profit. Je sais que ce temps est bien loin et bien oublié. Cependant il me semble juste, puisque j'évoque la mémoire de Cardon, de rappeler la part qu'il prit au succès des expositions des Primitifs à Bruges, de la Tapisserie à Bruxelles, de la Toison d'Or, de l'art au XVII^e siècle, de la Miniature.... Et j'en passe....

Là je le vis à l'œuvre ; et c'est à l'œuvre qu'on juge l'ouvrier. On ne peut s'imaginer avec quelle sûreté de coup d'œil, il classait les tableaux ; avec quel goût il en discutait le cadre ou le placement. « Il avait, comme l'a écrit un de ses amis, un pouvoir d'intuition, une faculté de discernement qui faisaient l'admiration des mieux avertis... »

Cardon qui possédait cependant de la science, ne prétendait pas être en art, ce qu'on nomme un grand érudit et ce que lui appelait un « archéologue pour tableaux », mais il était connaisseur, ce qui est tout différent, plus rare, plus précieux et ne s'apprend pas dans les livres.

« Beaucoup d'érudits, affirmait Cardon, ne sont pas des connaisseurs. Leur constante préoccupation scientifique trouble leur vision. Elle les égare en des recherches accessoires et les conduit par là à de curieux errements. » Ce qui est, d'ailleurs, assez naturel lorsque les hypothèses se substituent à la sensation, quand la loupe remplace le coup d'œil et que c'est à l'aide de documents et de photographies, qu'on détermine l'intérêt d'un tableau et sa valeur.

Notre ami n'était pas non plus de ceux dont le grand souci est de débaptiser le plus de peintures possibles pour leur donner un nouvel état civil. Il prétendait cependant avoir découvert également dans sa propre collection un « Primitif » complètement inconnu : « Moi aussi, disait-il, triomphalement et ironiquement, moi aussi, j'ai trouvé un peintre nouveau ! c'est le Maître au chapeau pointu.... Personne n'en avait encore parlé... »

Cardon aimait mieux s'en tenir aux noms bien catalogués et de préférence aux meilleurs de ceux-ci.

A-t-il parfois et exceptionnellement donné à ses tableaux une origine trop haute, attribuant au chef de l'école, l'œuvre d'un élève ? C'est possible, probable, mais tous les collectionneurs ne sont-ils pas sujets à certaines illusions, à certaines faiblesses, pour ce qui constitue leur grande passion ? Or, comme on l'a dit, « en sa collection, Cardon avait mis son cœur, sa vie. »

Ce culte pour les tableaux remontait à son enfance et résultait de toute son éducation.

Et dans cet hommage que nous lui rendons, il serait profondément injuste de ne pas mentionner ses initiateurs à l'art, son père et sa mère, dont les beaux portraits par De Winne, se trouvent ici sous vos yeux.

Dès que son père connut l'aisance, il collectionna les tableaux avec passion. Sa mère les aimait peut-être encore davantage, et je me rappelle à ce sujet une petite anecdote, que me raconta son fils, et qui la peint bien. Le père Cardon avait rapporté chez lui un beau Stevens, pris en option à un prix déterminé de vive voix. Le lendemain le vendeur peu scrupuleux, prévoyant l'achat, majora le montant de sa demande. Cette mauvaise foi indigna de père Cardon qui rompant brusquement les pourparlers, ordonna au marchand de reprendre son tableau au plus vite. Madame Cardon avait assisté à toute la scène, sans rien dire ; mais maintenant de grosses larmes tombaient de ses yeux. — « Femme pourquoi pleures-tu » lui demanda son mari ?

« Mais pour ce beau Stevens qu'on emporte », répondit-elle dans un sanglot. — Ce cri du cœur toucha celui du père Cardon et « la dame au châle » de Stevens resta dans la maison du Quai au bois à brûler.

Ainsi, à l'époque où les enfants jouent aux billes, Ch.-L. Cardon tournait autour des tableaux amoncelés au foyer paternel. On ne parlait pas d'autre chose à table. De nombreux artistes, dont les deux Stevens, De Winne, Willems, etc, fréquentaient cette maison hospitalière, et Ch.-L. Cardon reçut leurs conseils et leurs leçons.

On ne doit donc s'étonner, ni de son amour pour les tableaux, ni de la sûreté de son jugement.

Voilà pour le connaisseur. Disons un mot maintenant de l'organisateur et du travailleur. Il en avait tous les dons et aussi l'énergie. Son zèle était sans limites. Il se dépensait sans compter, dès qu'il s'agissait de notre art national. Membre de la Commission royale des Monuments et des Sites, de celle des musées de peinture, du Comité de surveillance du musée du Cinquantenaire, etc., partout, il donnait

des preuves de son dévouement, de ses nombreuses connaissances, de son goût et de son savoir faire.

Merveilleux metteur en scène, il possédait l'instinct du décor. Il l'aimait riche, somptueux, un peu comme cette grand'place de Bruxelles, à l'ombre de laquelle il était né.

Aucune difficulté ne le rebutait : Hardi, osé, il était très sûr de lui, et lorsque les autres hésitaient, il mettait souvent lui-même la main à la pâte.

Aimé de ses ouvriers, juste et généreux, il obtenait d'eux sans qu'ils invoquassent la loi de huit heures, les plus étonnants efforts. Il ne les ménageait cependant pas lorsqu'ils se trompaient.

Mais personne ne se plaignait. Ils savaient tous que les mots vifs n'étaient en réalité qu'un appel à leur énergie et que tout effort avait aussitôt sa récompense.

Ils connaissaient leur patron, M. Cardon. Il fallait le connaître. Certes, il était parfois impétueux, fougueux ou excessif, ainsi que le lui disait souvent M. Beernaert, en le plaisantant. Mais cela ne durait pas. Ces vivacités ou ces sorties, souvent amusantes, tenaient à sa nature impressionnable et franche, enthousiaste et primesautière.

Puis, il avait le courage de ses opinions. Il allait droit son chemin, cherchant sans cesse à défendre, contre n'importe qui, la bonne cause de l'art, trop souvent méconnue. Pour toute juste querelle, esthétique ou patriotique, il était toujours prêt à tirer l'épée ou plutôt sa rapière, comme l'un de ces braves capitaines de bandes du XVI^e ou XVII^e siècle, un peu batailleurs, dont ses traits et ses allures rappelaient l'image. Mais s'il consentait à ressembler à l'un de ces anciens bretteurs, c'était bien entendu à quelque mousquetaire de bonne maison, car notre ami, prétendait malicieusement à la noblesse. Il s'appelait lui-même « le baron du Canal » ; et personne ne fut plus attristé que lui lors qu'on supprima le bassin qui faisait face à sa maison et qui constituait son « fief » ! « On l'a comblé, disait-il avec sa fine ironie, pour me contrarier, à moins que ce ne soit pour y mettre une nouvelle gare encore plus centrale... et en attendant, ajoutait-il d'un ton lamentable, on y a planté des manches à balais... Et dire que je fais partie de la Commission des Sites... »

D'autres encore l'ont nommé « le gentilhomme du bas de la ville ».

« C'est bien cela, écrivait, en 1912, *le Pourquoi Pas* ; gentilhomme certes, Cardon a toute l'allure d'un gentilhomme flamand. Il a beau porter la jaquette ou la redingote, il a toujours l'air, avec ses moustaches en croc, de descendre d'un portrait de Van Dyck. Du bas de la ville,

oh ! sans doute, fidèle au Quai au bois à brûler, où se dresse la maison paternelle, Cardon a dans ses manières, toute la cordialité malicieuse du vieux Bruxellois... » Et ajoutons le : l'esprit aussi. Car notre ami aimait les bons mots, ceux où la zwanse bruxelloise se mêle à l'esprit gaulois. Mais la plaisanterie n'était jamais méchante, ni le trait empoisonné.

A la Commission royale des Monuments et des Sites, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler et de lui rendre hommage, il n'avait que des amis.

Il en fut toujours un des membres les plus assidus et il en était un des vice-Présidents. Ses avis y étaient fort écoutés et ses boutades spirituelles nous déridaient souvent, soit au cours même de nos séances, soit pendant la cordiale réception que souvent nous trouvions ensuite dans cette demeure artistique, toute de guingois et dont il avait fait le plus curieux et le plus original des musées.

Hélas ! tout l'esprit, toute la bonhomie, fine et souriante, de notre ami Cardon sont bien incomplètement représentés sur ce buste inachevé.

C'est encore une lamentable histoire :

Cardon meurt avant que le buste soit terminé.

Le baron Vinçotte, absorbé par le monument de Léopold II, remet de jour en jour l'achèvement du portrait de son Collègue. Qu'arriva-t-il ensuite ? Le buste est-il tombé ou la terre desséchée s'est-elle émiet-tée ? Nous l'ignorons, mais ce qui semble bien certain c'est que l'œuvre que nous avons sous les yeux, n'est plus le travail primitif, tel qu'il fut exposé rue Royale. Nous sommes portés à y voir une nouvelle étude, rapide et fiévreuse, avec des indications hardiment posées pour un travail subséquent, que la mort qui surprit Vinçotte à son tour, l'empêcha de mettre au point et ne lui permit pas de finir.

Le buste que nous offrons aujourd'hui au musée, ne répond donc pas à ce que nous avons espéré. Mais l'œuvre telle qu'elle est, a cependant un réel intérêt puisqu'on retrouve dans ces annotations vives et précises, la manière même de travailler de notre grand sculpteur.

Aussi espérons-nous voir la Commission du Musée agréer notre don et nous aider ainsi à perpétuer, ici même, le souvenir de celui qui fut un de ses membres les plus zélés.

Oui, cette belle ébauche, où l'on sent la griffe du maître, nous paraît digne d'être placée là où Cardon l'eût souhaité, entre les portraits de son père et de sa mère !

Et si la ressemblance avec notre regretté Collègue y est encore vague, comme nous l'avons dit, nous pouvons le regretter mais non en vouloir au baron Vinçotte.

Léopold II réclamait impérieusement son labeur en même temps que Cardon. Le sujet, bon patriote au surplus, a cédé le pas, comme il le devait, à son Souverain.

Le coupable, le grand coupable, le seul coupable fut le cruel destin qui nous enleva prématurément nos deux amis !

Mais, Mesdames et Messieurs, ces mécomptes successifs et ces amers regrets non seulement ne diminuent pas les mérites de ces deux nobles cœurs, de nos deux regrettés Collègues, mais ne nous empêcheront pas de garder pieusement et fidèlement leur mémoire.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

Séances des 30 octobre ; 6, 13, 20, 27 novembre ; 4, 11, 18 et 24 décembre 1926.

PEINTURES ET SCULPTURES.

La Commission royale a donné un avis favorable aux projets concernant :

1° **Meix-devant-Virton** (Luxembourg), église, vitraux ; peintre-verrier : M.M. Ganton frères.

2° **Saint Trond** (Limbourg), église de Saint Gangulphe, décoration picturale ; auteur : M. Heitebuchel.

3° **Reppel** (Limbourg), église, maître-autel ; auteur : M. Lenertz.

4° **Heppenbach** (Liège), église, banc de communion ; auteur : M. Hallen.

5° **Hasselt** (Limbourg), caserne d'Herckenrode, plaque commémorative de la guerre.

La Commission royale est d'avis qu'il importe d'adopter, pour les prénoms, une seule langue, soit le flamand, soit le français.

6° **Lantremange** (Liège), église, vente d'objets mobiliers.

7° **Herzele** (Fl. Orientale), église, placement d'un mémorial dans la chapelle spéciale de la famille du Vicomte du Parc ; auteur : M. Rooms.

* * *

Eupen-Malmédy (Liège). **Monument commémoratif.**

Le Collège a fait connaître à M. le Gouverneur de la province de Liège que l'on érige en ce moment à Malmédy un monument commémoratif de la guerre sans la moindre autorisation officielle et sur un terrain appartenant à l'Etat.

M. le Bourgmestre de Malmédy, au courant des travaux qui s'exécutent, va, paraît-il, de l'avant sans se soucier des diverses charges et obligations contractées par l'Administration communale vis-à-vis de l'Etat au sujet de la jouissance du terrain précité et notamment celle « de ne pas effectuer des modifications à l'état actuel des immeubles » (construction, démolition, modification à l'aspect architectural ou « changement quelconque) sans y avoir été préalablement autorisé par » le Gouvernement. »

Il s'agit donc d'une grave atteinte aux droits de l'Etat.

Le Collège a prié M. le Gouverneur précité de vouloir bien user de toute son influence auprès de l'Administration communale pour faire surseoir aux travaux en cours et exiger que les projets lui soient communiqués au préalable conformément aux conventions précitées et aux prescriptions de l'arrêté royal du 29 mai 1912.

* * *

Wezeren (Liège). Eglise. Echange.

Le Collège ne voit aucun inconvénient, en ce qui le concerne, à ce que le confessionnal, sans aucune valeur artistique, qui se trouve dans le bas-côté Sud de l'église de Wezeren (Liège), soit remplacé par une œuvre intéressante, avec sculptures du commencement du XVII^e siècle, conservée dans une dépendance de l'église Saint Jacques, à Liège, et hors d'usage.

Le Conseil de Fabrique de l'église Saint Jacques, à Liège, devra toutefois, solliciter les autorisations requises par l'arrêté royal du 16 août 1824, en vue de la cession de ce confessionnal.

* * *

Exposition rétrospective d'art belge à Londres.

La Commission royale des Monuments et des Sites a fait savoir à M. le Ministre des Sciences et des Arts qu'elle est unanimement d'avis qu'il n'y a pas lieu d'autoriser l'envoi à l'exposition rétrospective d'art belge ancien et moderne, organisée à Londres, des primitifs flamands peints sur bois sortant des collections nationales.

Ces œuvres d'art uniques courraient les plus graves dangers, résultant tant des transports sur terre et sur mer que de leur manipulation.

Les regrettables accidents survenus à plusieurs de ces œuvres, entre autres à l'Agneau mystique et au triptyque de Bouts, lors de leur transfert à diverses expositions, justifient la manière de voir du Collège.

En ce qui concerne les volets du triptyque de Thierry Bouts, il est à remarquer que ceux-ci ont été restitués à la Belgique, non point pour être exposés dans un musée, mais afin de reconstituer l'ensemble de ce chef-d'œuvre dans l'église Saint-Pierre, à Louvain ; il ne pourrait donc être question de les séparer à nouveau du panneau central.

* * *

Anvers. Hôtel van Immerseele. Chapelle dite de « Bourgogne ».

Restauration peintures murales.

Peintre restaurateur : M. Van Poeck.

Il a été procédé, le 3 décembre 1926, à l'examen des travaux exécutés, par M. l'artiste-peintre Van Poeck, aux peintures murales anciennes de la chapelle dite de « Bourgogne », sise dans l'Hôtel van Immerseele, Longue rue Neuve, 31, à Anvers.

M.M. Donnet, Schobbens, Dierckx et Kintsschots, membres correspondants, assistaient à cette inspection.

Il résulte de cet examen que les essais exécutés par M. Van Poeck donnent satisfaction. Il peut poursuivre son travail avec la plus grande prudence, sous le contrôle permanent de M. Janssens de Varebeke, Vice-Président de la Commission royale, et du Délégué du Comité provincial des correspondants pour la province d'Anvers.

Il aura soin, au cours de la restauration, de tenir compte des remarques suivantes :

- 1° mastiquer les crevasses des murs ;
- 2° appliquer sur les taches de plâtrages un ton rappelant celui du fond ;
- 3° compléter, discrètement, les blasons effacés d'après les documents authentiques connus de l'artiste. Il pourrait sans doute consulter, avec profit, le Manuscrit de Gelre à la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des Manuscrits.
- 4° fixer les peintures de la voûte et les retoucher légèrement ;
- 5° appliquer un ton d'ocre jaune, rappelant celui de l'or, partout où l'or des nervures de la voûte a disparu.

Un membre de la Délégation ayant fait observer que le plafonnage des murs est à nu en beaucoup d'endroits dans les fonds et qu'il se pulvérise au moindre contact, la Commission ne peut que regretter cette situation à laquelle elle n'entrevoit pas de remède.

La Commission royale partage l'avis de sa Délégation. Elle adresse

au propriétaire M. Dewilde ses plus vifs remerciements pour le beau travail qu'il a fait entreprendre dans l'intérêt de l'art et de l'histoire du pays.



Namur. Cathédrale. Orgues.

Il a été procédé, le mardi 14 décembre 1926, à l'examen de l'orgue du chœur de l'église-cathédrale de Namur.

Il résulte de cette inspection que le Conseil de Fabrique a pu acquérir, dans des conditions très avantageuses, un orgue d'occasion, avec buffet Louis XV.

Les jeux de cet instrument serviront à compléter les grandes orgues et à renouveler le petit orgue du chœur, hors d'usage actuellement. Le petit buffet n'offre guère d'intérêt : composé de trois petits panneaux, il dépare l'architecture du jubé.

La Délégation, à laquelle s'était joint M. le Chanoine Gilles, membre correspondant, estime que rien ne s'oppose à placer le buffet d'orgue récemment acquis.

Ce meuble devra, toutefois, être ciré à l'encaustique.

La Commission royale s'est ralliée à l'avis de sa Délégation.

EDIFICES RELIGIEUX.

Eglises. — Construction. — Restauration.

La Commission royale a revêtu du visa les projets concernant :

1° **Woluwe Saint-Lambert** (Brabant), chapelle de « Marie la Misérable », transformation et agrandissement ; arch. : M. Spinael.

2° **Heppenbach** (Liège), chapelle du cimetière, construction ; arch. : M. Hallen.

Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur du projet devra tenir compte des remarques suivantes :

a) remplacer la toiture en croupe à la partie antérieure de la chapelle par un pignon en maçonnerie ;

b) déplacer les tuyaux de descente des eaux pluviales conformément aux indications faites au crayon sur le plan.

3° **Tongrinne** (Namur), église, travaux ; arch. : M. Veraart.

4° **Crombach** (Liège), église de Rodt, agrandissement, aménagement ; arch. : M. Crollaer.

5° **Anderlecht** (Brabant), église Saint Pierre, restauration ; arch. : M. Langerock.

6° **Villers-le-Temple** (Liège), église, éclairage électrique.

7° **Seraing-sur-Meuse** (Liège), église du Val Saint Lambert, restauration des toitures ;

8° **Vitrival** (Namur), église, appareils d'éclairage ; auteur : M. Godechal.

9° **Cortesse** (Limbourg), église, restauration du mur de clôture ; arch. : M. Deré.

10° **Beuzet** (Namur), église, appareils d'éclairage ; auteur : M. Godechal.

11° **Trazegnies** (Hainaut), église, restauration des toitures ;

D'accord avec le Comité provincial des correspondants du Hainaut la Commission est d'avis que les ardoises doivent être mises en œuvre sur toutes les parties de l'église.

Il serait désirable que cet édifice fut restauré complètement et que les mausolées qu'il possède fussent remis en état.

12° **Champion** (Namur), église, appareils d'éclairage ; auteur : M. Godechal.

13° **Temploux** (Namur), église, travaux de restauration ; arch. : M. Piengeon.

14° **Beveren-sur-Yser** (Fl. Occidentale), église, restauration ; arch. : M. Thierry Nolf.

15° **Nivelles** (Brabant), église Sainte Gertrude, consolidation de la flèche et électrification des horloges et du carillon ; auteur : M. L. Gauttier.

16° **Mons** (Hainaut), église Saint Nicolas, restauration des toitures ; auteur : M. Vleugels.

17° **Mespelaere** (Fl. Orientale), église, restauration ; arch. : M. Sensaart.

18° **Nivelles** (Brabant), église Sainte Gertrude, restauration des toitures ; arch. : M. L. Gauttier.

19° **Aisemont** (Namur), église, appareils d'éclairage.

20° **Houppertingen** (Limbourg), église, restauration.

21° **Roucourt** (Hainaut), église, travaux, procès-verbal de réception provisoire.

22° **Dottignies** (Fl. Occidentale), tour monumentale de l'ancienne église, restauration ; arch. : M. Schelstraete.

Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur du projet devra améliorer les bases et les chapiteaux des colonnettes.

23° **Oolen-Gheel** (Anvers), église Saint Joseph, construction d'une clôture autour du cimetière ; arch. : M. Janssens.

Au cours de l'exécution, l'auteur devra supprimer :

- a) les grands panneaux des murs ;
- b) le retrait dans les piliers.

24° **Petit Willebroeck** (Anvers), église, clôture autour de l'édifice ; arch. : M. Careels.

25° **Mont Saint Amand** (Fl. Orientale), chapelle Saint Amand, restauration.

26° **Boussu** (Hainaut), église Saint Joseph, restauration des toitures ; arch. : M. Mailleux.

* * *

Goé (Liège). Eglise. Travaux d'assèchement.

Le Collège partage les suggestions de M. l'architecte Lohest, membre correspondant, au sujet des mesures à prendre afin de parer à l'humidité de l'église de Goé, (Liège) sauf cependant en ce qui concerne l'obligation de rendre la ventilation perpétuelle et l'application d'enduits dessiccatifs et hydrofuges à l'intérieur de l'édifice.

Il a appelé l'attention de M. Lohest sur l'opportunité qu'il y aurait, sans doute, de drainer convenablement les eaux dévalantes, afin qu'elles ne pénètrent pas dans l'église.

* * *

Liège. Eglise Saint Christophe. Travaux.

La Commission royale s'est ralliée aux conclusions du rapport du Comité provincial des correspondants de la province de Liège, relatif aux travaux urgents à exécuter à l'église Saint Christophe, à Liège.

Elle a prié M. le Gouverneur de la province de vouloir bien intervenir auprès de l'Administration communale de la Ville de Liège, afin qu'elle vienne en aide au Conseil de Fabrique de cette église par l'octroi de subsides importants et qu'ainsi ce joyau architectural, rangé parmi les monuments de 2^e classe, soit sauvé de la ruine.

* * *

Mont Saint Amand (Fl. Orientale). Chapelle Saint Amand. Travaux.

La Commission royale a fait savoir à M. le Ministre des Sciences et

des Arts que les travaux à effectuer à la Chapelle Saint Amand, à Mont Saint Amand, sont extrêmement urgents et ne peuvent être ajournés si l'on ne veut pas perdre irrémédiablement ce joli édifice.

* * *

Villers-la-Ville (Brabant). Eglise. Restauration.

La Commission royale a fait savoir à M. le Ministre des Sciences et des Arts qu'elle estime que le Conseil de Fabrique de l'église paroissiale de Villers-la-Ville (Brabant) devrait être autorisé, de toute urgence, à faire exécuter les travaux indispensables à l'église, jusqu'à concurrence de la somme dont il dispose.

Ces travaux devront être déterminés par l'architecte dirigeant en manière telle que l'édifice soit à l'abri des intempéries.

* * *

Tournai (Hainaut). Ancien Noviciat des Jésuites.

Le Collège a attiré la bienveillante attention de l'Administration communale de Tournai sur l'intéressante chapelle de l'ancien Noviciat des Jésuites, à Tournai, aujourd'hui comprise dans les bâtiments de l'Athénée Royal de cette ville.

Ce monument, d'une brillante architecture du début du XVII^e siècle, actuellement inutilisé, se trouve dans un état piteux à raison du manque d'entretien des toitures qui ne le protègent plus contre les pluies.

Il est encore temps d'empêcher sa ruine prochaine, les bois des toitures offrant encore une certaine solidité, mais des travaux de restauration, habilement dirigés, doivent s'y exécuter sans aucun délai.

La beauté de cette construction et l'intérêt artistique qu'elle présente permettent d'espérer que l'Administration communale aura à cœur de ne point se laisser délabrer davantage cette ancienne chapelle.

* * *

Bruges (Fl. Occidentale). Eglise Notre-Dame. Electrification des cloches.

La Commission royale ne croit pas qu'il existe un danger à la mise en marche électrique des sonneries des cloches de l'église Notre-Dame, à Bruges.

Quant à l'action que pourrait exercer cette méthode de sonnerie sur

la stabilité, lézardes, désagrégation des maçonneries, c'est là une question de mise au point et de réglage des moteurs.

La manœuvre des cloches par l'électricité doit être identique à celle produite par la main des hommes. La science est assez avancée, pour que le moteur électrique soit souple et capable de satisfaire à l'obligation invoquée ci-dessus.

* * *

Saint Trond (Limbourg). Chapelle de Stayer.

La Commission royale ne peut que regretter profondément l'état de délabrement dans lequel se trouve la chapelle de Stayer, à Saint Trond, et l'indifférence des autorités locales qui se refusent à y faire effectuer les travaux de restauration susceptibles d'éviter la ruine.

PRESBYTERES.

La Commission royale a donné un avis favorable aux projets suivants :

1° **Temploux** (Namur), restauration des toitures ; arch. : M. Piégeon.

2° **Petit Willebroeck** (Anvers), construction d'une clôture ; arch. : M. Careels.

EDIFICES CIVILS.

Construction. — Restauration.

La Commission royale a revêtu du visa les projets concernant :

1° **Anvers**, maison rue de la clef n° 11, modifications ; arch. : M. Van Averbeké.

2° **Bruges** (Fl. Occidentale), maison rue des Pierres n° 92, placement d'une persienne à la vitrine.

Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur du projet devra tenir compte des observations formulées par M. Depauw, membre correspondant, dans son rapport du 4 novembre 1926, savoir :

a) replacer l'ancienne vitrine ;

b) établir la caisse de la persienne sous la façade, empiétant sur l'intérieur du bâtiment, de façon à permettre le placement de linteaux et arcs au-dessus des vitrines lors de la restauration générale de la façade.

4° **Dalhem** (Liège), maison communale, restauration de la façade ; arch. : M. Deshayes.

Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur du projet devra donner plus de hauteur à la lucarne en briques de la façade.

4° **Mons** (Hainaut), beffroi, restauration de la toiture ; arch. : M. Bertiaux.

5° **Honnay** (Namur), ancienne porte de Revogne, restauration ; arch. : M. Louwers de Cerf.

6° **Bruges** (Fl. Occidentale), maison rue des Pierres n° 42, modification à apporter à la façade ; arch. : M. Reynaert.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants, la Commission royale est d'avis que la première solution proposée est la plus pratique, sous la réserve formulée par le service technique communal, que la largeur des montants de la vitrine soit portée à 30 centimètres.

En outre, il conviendra d'accuser un faux entresol au moyen d'une frise, soit en pierre, soit en fer, courant à environ quatre mètres du sol.

7° **Bruges** (Fl. Occidentale), maison sise Quai Vert et appartenant à M. Van Compernelle, modification de la façade postérieure ; arch. : M. Vermeersch.

8° **Bruges** (Fl. Occidentale), construction d'une habitation à aménager dans un bâtiment existant, rue du Maréage, près de l'église Saint Jacques ; arch. : M. Gits.

Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur devra examiner la possibilité de déplacer la souche de cheminée en la faisant sortir du faite du toit ou du versant postérieur de la toiture.

*
* *

Bruxelles (Brabant). Immeuble rue Ducale n° 25. Transformation.

La Commission royale regrette les travaux de transformation exécutés, contrairement à son avis, à la façade de l'immeuble n° 25 de la rue Ducale, à Bruxelles.

Elle saurait gré à M. le Ministre des Sciences et des Arts de vouloir bien insister auprès de son honorable Collègue M. le Ministre des Travaux publics, afin qu'il intervienne auprès de M. Resteau, propriétaire de l'immeuble précité, dans le but d'obtenir les modifications suivantes :

1° supprimer les ornements ajoutés sans raison d'esthétique, sous le cordon de la façade.

2° enlever la partie cintrée de la dalle du balcon afin que celle-ci ne dépasse point la saillie du cordon.

* * *

Termonde (Fl. Orientale). Béguinage. Travaux.

Il a été procédé, le 1^{er} décembre 1926, à l'examen des travaux projetés au Béguinage de Termonde.

Prenaient part à cette inspection :

MM. Mortier, Vice-Président de la Commission royale ; Saintenoy, membre effectif ;

Mullie, Délégué du Ministère de l'Agriculture, remplaçant, M. Maertens, membre effectif, empêché ;

Chanoine Van den Gheyn, Vice-Président du Comité provincial des correspondants ;

V. Vaerwyck, membre correspondant et architecte provincial ;

Van Stappen, Bourgmestre de Termonde ;

Maffey et Lempens, Echevins ;

Derudder, Architecte de la Ville ;

Van Wezemaal, Fonctionnaire communal.

M. le Président s'était fait excuser, au dernier moment, retenu à Bruxelles par la visite inattendue d'un ingénieur étranger.

Il résulte de cet examen que la famille Vander Bruggen, propriétaire du Béguinage, en a cédé, récemment, la majeure partie à un Association sans but lucratif « Béguinage de Termonde » et les bâtiments restants, soit tous ceux qui longent le côté Ouest de l'enclos, plus les deux maisons immédiatement en retour du côté Sud, à un particulier, M. Bruno Devlieger, domicilié à Gand.

Cette cession a été consentie à ce dernier, sous la réserve qu'il construirait, entre les deux propriétés, un mur de séparation de 3^m50 de hauteur.

Les bâtiments cédés à l'Association sans but lucratif ne courent aucun danger. Il est même permis d'espérer que dans un avenir rapproché, ces bâtiments, assez délabrés, seront remis en état.

Il n'en est malheureusement pas de même des 21 maisons vendues à M. De Vlioger qui compte en faire une spéculation.

Les bâtiments dont il s'agit, ont leur façade postérieure sur une bande de terrain appartenant à l'Etat et qui sert actuellement de chemin de ronde.

Le propriétaire se propose de hausser ces façades d'un 1/2 étage et d'y ouvrir des baies, escomptant que le chemin de ronde sera transformé sous peu en voie publique.

D'autre part, il projette de construire en béton le mur de séparation.

Il va sans dire que si ces travaux sont exécutés, c'en est fait du

caractère du Béguinage, seule partie subsistante de l'ancienne Ville de Termonde, si cruellement éprouvée par la guerre.

Plusieurs solutions ont été envisagées dans le but d'empêcher ce désastre :

1° quoiqu'il advienne, jamais l'Administration communale ne convertira le chemin de ronde en voie publique ;

2° des démarches seront faites par l'Administration communale auprès de M. Devlieger pour qu'il consente à céder à un prix raisonnable à la Société sans but lucratif « Béguinage de Termonde », la partie du Béguinage qu'il possède.

Si ces démarches n'aboutissent pas, les mesures suivantes s'imposent :

a) le mur de séparation devra être moins élevé, (1^m80 environ) construit en briques avec fausses portes accusées, chacune, par un ressaut.

Une demi douzaine de ressauts s'imposent sur la longueur du mur ;

b) aucune transformation ne pourra être faite aux façades des maisons à front du Béguinage ;

c) ces maisons serviront uniquement d'habitation et aucune d'elles ne pourra servir à l'usage de café ;

d) les arbres devront être conservés.

La Délégation a constaté que l'on procède à la démolition de la chapelle du Béguinage ; celle-ci est pavée de nombreuses pierres tombales dont beaucoup, malheureusement, sont brisées.

Il y aurait lieu avant de poursuivre la démolition, de desceller ces dalles et de les mettre soigneusement à l'abri afin de pouvoir les replacer dans la nouvelle chapelle dont les plans devront être soumis à l'avis de la Commission royale avant que ne soient entrepris les travaux de reconstruction.

* * *

Godinne (Namur). Château. Travaux.

Il a été procédé, le mardi 14 décembre 1926, à l'examen du château de Godinne, en vue des travaux d'aménagement à y exécuter.

Il résulte de cette inspection que rien ne s'oppose au percement d'une porte communiquant, à l'aide d'un modeste perron, avec l'ancienne cour de la ferme, destinée à être transformée en jardin.

Cette porte serait percée, soit dans la façade postérieure, soit dans la façade latérale, vers la Meuse, à côté du couloir existant. Ces deux hypothèses seront examinées par l'architecte.

L'escalier qui conduit à la galerie supérieure, existant dans l'angle

d'une des pièces du château à transformer en salon, peut être démolé sans dommage. Il n'offre aucun intérêt.

Le dérochage du grand escalier d'honneur, en chêne, est à souhaiter.

Une petite flèche, très modeste, couronnerait heureusement la tourelle d'angle.

La Délégation a conseillé de dérocher les façades du corps de bâtiment principal et d'enlever les remplissages des arcades bordant la cour d'honneur, de manière à former galerie.

Le mur séparant l'église de la cour susdite, serait avantageusement abaissé et la serre y accolée supprimée.

La Commission royale s'est ralliée aux avis de sa Délégation.

* * *

Celles-lez-Dinant (Namur). Manoir de Vèves.

La Commission royale a communiqué à Monsieur Paul Duchaine, Président du Touring Club de Belgique et membre effectif de la Section des Sites, un extrait du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 1926 du Comité provincial des correspondants de Namur dans lequel ce Comité, après avoir pris connaissance de la plainte d'un nommé Wiegand, concernant l'affectation donnée à l'intérieur de l'ancien manoir de Vèves à Celles-lez-Dinant, proteste contre l'accusation formulée.

Il ne peut que rendre hommage à la famille de Liedekerke-Beaufort qui fait des sacrifices pour protéger les constructions.

La Société archéologique qui les a visitées, cette année, a pu se rendre compte du réel souci que prend le propriétaire à les conserver.

CREATION DE VOIES NOUVELLES.

Estinnes-au-Val (Hainaut). Dégagement de l'église.

D'accord avec le Comité provincial des correspondants du Hainaut, le Collège est d'avis, que, s'il est incontestable que le tracé de la rue et sa largeur en face du portail principal de l'église d'Estinnes-au-Val, peuvent être considérés comme imparfaits et insuffisants, il ne semble pas que l'avantage matériel résultant de l'élargissement de la rue en cet endroit compense le préjudice moral causé à la Commune par la perte du beau site qu'offrent l'église et l'enclos du cimetière.

SITES.

Grobbendonck (Anvers). Abatage d'arbres.

Monsieur le Gouverneur de la province d'Anvers ayant signalé que plusieurs marronniers croissant à Grobbendonck le long du canal de la Campine, ont été marqués, probablement en vue d'un abatage prochain, la Commission royale a prié Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts, de vouloir bien intervenir auprès de son honorable Collègue compétent afin que ce nouvel abatage n'ait pas lieu.

DIVERS.

Boesinghe (Fl. Occidentale). Eglise. Tapisseries.

La Commission royale a fait connaître à M. le Ministre des Sciences et des Arts que la Fabrique de l'église de Boesinghe (Fl. Occidentale) se trouve en état de reprendre les quatre tapisseries qui lui appartiennent et qui, sauvées pendant la guerre, sont conservées au Musée des Beaux-Arts de Gand.

D'après les renseignements fournis par M. le Conservateur du dit Musée, ces œuvres sont intactes et dans l'état où il les a reçues. Elles ne lui semblent pas avoir trop souffert à la suite des nombreuses manipulations dont elles ont été l'objet depuis 1914.

Rien ne s'oppose donc au transport de ces tapisseries, sollicité par le Conseil de Fabrique de la susdite église.

* * *

Bruxelles (Brabant). Place du Trône. Candélabres.

Le placement de la statue équestre de S. M. Léopold II, à la place du Trône, à Bruxelles, à nécessité l'enlèvement des superbes candélabres qui ornaient l'allée centrale actuellement supprimée.

Ces candélabres dessinés personnellement par feu l'architecte Balat, portent la marque du maître. La Commission royale a prié M. le Ministre des Travaux publics de vouloir bien faire prendre, par le service spécial des Bâtiments civils, les dispositions nécessaires pour que ces candélabres soient utilisés ailleurs.

L'Administration communale de Bruxelles se tient à la disposition du Département des Travaux publics pour examiner, éventuellement, à quel endroit il conviendrait de remettre ces candélabres en place.

* * *

Anvers. Hôtel Van Lier.

La Commission royale s'est ralliée au vœu émis par son Vice-Président M. Janssens de Varebeke tendant à voir organiser dans les locaux de l'ancien Hôtel Van Lier, rue des Princes, à Anvers, l'exposition projetée de l'art flamand.

Elle a prié M. Janssens de Varebeke de vouloir bien négocier cette affaire avec les autorités compétentes à l'effet d'arriver au résultat désiré.

**Bruxelles (Brabant). Local de la Commission royale
des Monuments et des Sites.**

Au cours de la séance du 27 novembre 1926 M. le Président a donné lecture d'une dépêche de M. le Premier Ministre Jaspar, annonçant que les bureaux de la Commission royale des Monuments et des Sites seront maintenus dans l'immeuble, sis, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

La Commission royale s'est réjouie de cette nouvelle et a adressé à M. le Président ses plus chaleureuses félicitations pour ce beau résultat qui n'a été obtenu que grâce aux nombreuses démarches qu'il a faites personnellement auprès des Ministres intéressés.

Elle a décidé d'insérer, ci-dessous, la correspondance qui a été échangée au sujet de cette affaire.

Bruxelles, le 25 octobre 1926.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que M. le Ministre des Travaux publics vient de décider qu'il n'y avait pas lieu de renouveler le bail de l'immeuble de la rue Montoyer, 22, occupé par votre Collège, et que les sous-sols des Musées Royaux de la rue de la Régence, occupés par l'Union des Villes, qui devra les évacuer, seront réservés pour votre installation, dès le premier décembre prochain.

Je vous saurais gré de vouloir bien donner des instructions pour l'évacuation de l'immeuble qui nous occupe ait lieu en temps utile pour nous permettre d'en faire la remise au propriétaire pour la date assignée par le bail.

Veillez m'accuser réception de la présente, et agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

L'Architecte en Chef,
SERRURE.

Bruxelles, le 13 novembre 1926.

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie de la correspondance échangée au sujet du local, très modeste, que la Commission royale des Monuments et des Sites occupe, depuis plus de trente ans.

La solution très simple et très pratique de cette question, savoir : nous laisser où nous sommes à très bon compte, jusqu'à ce que nous trouvions l'occasion, recherchée très sérieusement, de débarrasser l'Etat du souci de nous loger, serait acquise depuis longtemps s'il avait plu à M.M. Hannecart et Henrion de se dépouiller d'une opinion préconçue et de ne point songer, sous prétexte d'une économie mal entendue, nonobstant l'évidence des faits, à nous expédier dans les sous-sols du Musée de Peintures.

Erreur de sens commun !

Nous comptons sur la hauteur et la largeur de vos vues, Monsieur le Premier Ministre, pour ordonner qu'elle soit corrigée, et vous prions de vouloir bien agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de nos sentiments de très haute considération.

Le Secrétaire,

HOUBAR.

Le Président,

Chev^{er} LAGASSE DE LOCHT.

Bruxelles, le 26 novembre 1926.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous pouvez considérer la question du local de la Commission royale des Monuments et des Sites comme réglée.

Votre institution continuera donc à occuper son immeuble de la rue Montoyer.

Je suis heureux, Monsieur le Président, d'avoir pu contribuer à obtenir cette solution et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

HENRI JASPAR.

Bruxelles, le 30 novembre 1926.

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche, Cabinet, en date du 26 novembre courant, autorisant le maintien dans le modeste local de la rue Montoyer, 22, de nos réunions, de nos collections et de nos plans. Celles-là s'y tiennent et ceux-ci y sont déposés depuis plus de trente ans.

Nous nous réjouissons, unanimement, de pouvoir vous exprimer notre plus vive reconnaissance.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Le Secrétaire,
HOUBAR.

Le Président,
Chev^{er} LAGASSE DE LOCHT.

Bruxelles, le 30 novembre 1926.

A Monsieur le Ministre des Finances,
A Monsieur le Ministre des Travaux Publics,

Monsieur le Ministre,

La Commission royale des Monuments et des Sites a appris avec une vive satisfaction, par une dépêche de M. le Premier Ministre, en date du 26 novembre courant, la décision définitive prise au sujet du maintien du local, plus que trentenaire, de la rue Montoyer, 22.

Les devoirs que nous imposent, depuis 91 ans, le souci de garder à la patrie ses richesses artistiques et pittoresques ; le dévouement désintéressé que nous prodiguons pour répondre aux nombreux avis sollicités par les artistes eux-mêmes aussi bien que par les autorités publiques de toutes sortes et de toutes opinions allaient être méconnus, compromis par de hauts fonctionnaires si imparfaitement avertis que la réalisation de leur conception exclusivement subjective eût exposé le Gouvernement au ridicule.

Grâce à votre intervention éclairée et puissante ce conflit long et pénible a pris fin.

Nous nous réjouissons unanimement de vous en exprimer notre plus vive reconnaissance.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments de très haute considération.

Le Secrétaire,
HOUBAR.

Le Président,
Chev^{er} LAGASSE DE LOCHT.

CLASSEMENTS : MONUMENTS.

La Commission royale a reconnu aux édifices suivants un mérite artistique, archéologique ou historique justifiant leur classement.

EDIFICES MONUMENTAUX DU CULTE.

- 1° **Wynkel Sainte Croix** (Fl. Orientale), église, 3^e cl.

EDIFICES CIVILS PUBLICS.

- 1° **Nivelles** (Brabant), Hôtel de ville ; 3^e cl.

EDIFICES CIVILS PRIVÉS.

- 1° **Huy** (Liège), maison romane, sise, rue du Vieux-Pont ; 3^e cl. ;
 2° **Wegnez** (Liège), chapelle Saint Roch à Tribomont, 3^e cl. ;
 3° **Poperinghe** (Fl. Occidentale), Hôtel Skindles, 3^e cl.

SITES.

La Commission royale a rangé parmi les sites intéressants du pays :
 1° **Godinne** (Namur), l'ensemble formé par l'église, la ferme-château et leurs environs.

Ce site est délimité comme suit :

Au Nord : La Meuse ;

Au Sud : La route de Rouillon ;

50 mètres à l'Est et à l'Ouest des bâtiments du château.

Le Secrétaire,

J. H. E. HOUBAR.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,

Chev^{er} LAGASSE DE LOCHT.

NÉCROLOGIE.

La mort vient de ravir à la Commission royale des
Monuments et des Sites

MONSIEUR

FIERENS GEVAERT HIPPOLYTE

CONSERVATEUR EN CHEF DU MUSÉE ROYAL DE BELGIQUE

MEMBRE EFFECTIF DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

PROFESSEUR A L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'HISTOIRE DE L'ART ET

DE L'ARCHÉOLOGIE ANNEXÉ A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET

LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA COURONNE

OFFICIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA LÉOION D'HONNEUR

décédé à Liège, le 16 décembre 1926.

Avant d'aborder l'ordre du jour, de la séance du 18 décembre 1926, Monsieur le Président a prononcé, devant l'Assemblée qui l'écoute debout, l'allocution suivante :



Cliché Coupré.

Chers Collègues et Amis,

L'affreuse nouvelle de la mort subite, à Liège, de notre ami et collègue, Fierens Gevaert, Conservateur en chef du Musée royal de Belgique, Professeur à l'institut supérieur de l'Histoire de l'art et d'archéologie annexé à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, cette nouvelle désolante nous a émus ; profondément secoués. Nous voici, quelques-uns, rappelés au souvenir d'une émotion aussi inattendue et cruelle quand le sculpteur Van Wint, d'Anvers, s'est affaissé, tout-à-coup, à quelques pas de notre salle de réunion, le 8 décembre 1906, et quand, le samedi 14 septembre 1918, notre Vice-Président l'architecte Janlet est tombé mort sur une plate-forme de tram en sortant de l'une de nos séances.

La vie la plus longue est bien courte. Quand on atteint les sommets des espérances permises ici-bas, se retourne-t-on du côté de la vallée, combien le chemin paraît abrégé ! Et la montée, quels qu'en aient été les détours, ne se transforme-t-elle pas en un rêve ?

Que serait donc une carrière trop tôt brisée, comme celle de notre Collègue, s'il n'avait suppléé, quoiqu'ignorant de sa destinée, à la brièveté du temps par le noble et fécond emploi qu'il en a fait.

D'autres parleront du publiciste, de l'orateur, du professeur, de l'administrateur, du chef de famille. Nous avons le devoir de rendre hommage, ici, à son érudition ; au charme de sa conversation ; à l'excellence de ses relations avec chacun de nous, à ses efforts consciencieux pour mettre l'objectivité de ses observations au premier rang d'où l'auraient voulu faire descendre les tendances naturelles d'une personnalité très subjective.

Quand Monsieur le Ministre Jules Destrée m'annonça qu'il avait nommé Fierens Gevaert, membre effectif de notre Collège, le 3 novembre 1920, il y a un peu plus de six ans, je lui répondis que nous en serions tous enchantés, la Commission royale des Monuments et des Sites constituant une famille où l'on ne combat que pour les idées. Nulle politique ne s'y introduit ou ne s'y maintient. Victoires et défaites, après des votes réguliers, augmentent, en chacun, la satisfaction d'avoir rempli son devoir, consciencieusement, au service de l'art, de la science, de la Patrie.

Fierens Gevaert était Officier de l'Ordre de Léopold depuis le 25 novembre 1912 et Commandeur de l'Ordre de la Couronne depuis

le 14 novembre 1920. Il porta le renom de la Belgique à l'étranger, surtout en France et en Italie. Il était le Président des Amitiés italo-belges, qu'il avait fondées et qu'il animait du souffle puissant de son patriotisme.

Le Gouvernement français lui octroya la cravate de Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur, en récompense des efforts qu'il avait déployés au cours de la guerre, pour sauver et garder, ici, contre les entreprises de l'ennemi, des chefs-d'œuvres de l'art français arrachés aux musées de Lille, de Valenciennes, et d'autres localités.

Samedi, 11 décembre dernier, chez moi, au cours de la réunion amicale qui nous repose, chaque semaine, de nos travaux, alternativement chez l'un ou l'autre, il fut animé, gai comme de coutume. Il nous quitta pour aller chez le Représentant de l'Irlande, Son Excellence le comte O'Kelly, assister à une conférence et puis à une réception officielle. Il venait d'être appelé à la Vice-Présidence des Amitiés irlandaises. Il jouissait ainsi, dans le monde diplomatique, d'une réputation féconde pour l'expansion artistique de la Belgique à l'étranger.

Cette renommée venait à l'appui de ses écrits également appréciés par delà nos frontières. A Bruges, dernièrement encore, il voulut bien me remplacer à l'inauguration du mémorial de mon vieil ami anglais feu James Waele, dû à l'initiative généreuse de notre Collègue M. Tulpinck. Il y prononça un discours qui fut très prisé. Peu de jours auparavant, il conférait, à Bruxelles, sur St-François d'Assise.

Il y avait du poète en lui, du savant aussi, M. l'Abbé Brémont, de l'Académie française vient d'écrire un livre où il prouve que la dernière fin de la poésie et l'on ne se trompera pas en ajoutant : de la science, c'est la prière.

Fierens Gevaert priait sans se gêner pour qui que ce soit. N'en doutons pas, mes chers Collègues et amis : il avait, dans ce que l'on appelle aujourd'hui la subconscience, comme le pressentiment de son foudroyant passage à l'éternité. Et cette mélancolie qui, parfois, effleurerait, comme un éclair, sa face réjouie et fière, n'était-ce pas aussi le reflet d'une conscience droite, prête à rendre ses comptes à l'Inspirateur, au divin Maître de nos destinées, au premier Moteur de toute Vérité, de tout Bien, de toute Beauté ?

Tableau récapitulatif des classements effectués au cours de l'année 1926

ÉDIFICES MONUMENTAUX DU CULTE.

<i>LOCALITÉS</i>	<i>PROVINCE</i>	<i>Classe</i>	Observations
Anseghem. — La tour de l'église.	Flandre Occidentale	3	
Bruxelles. — Le chœur et le transept de l'église Notre-Dame-aux-Riches-Clares	Brabant	3	
Bruxelles. — Eglise S.S. Jean et Etienne aux Minimes.	»	3	
Bruxelles. — Eglise de la Madeleine	»	3	
Harzé. — Chapelle Sainte Anne des Pouhons	Liège	3	
Ichteghem. — Le chœur, le transept et la partie inférieure de la tour de l'église	Flandre Occidentale	3	
Liège. — Eglise des Rédemptoristes, ci-devant : Les carmes déchaussés, rue Hors-Château	Liège	3	
Lierneux. — La tour de l'église et la porte d'entrée du cimetière	»	3	
Marchin. — Eglise Notre-Dame	»	3	
Marckeghem. — La tour de l'église.	Flandre Occidentale	3	
Mariakerke-Ostende. — Eglise.	»	3	
Rance. Eglise.	Hainaut	3	
Volkegem.. — Eglise.	Flandre Orientale	3	
Wynckel-Sainte-Croix. — Eglise	»	3	

EDIFICES CIVILS PUBLICS

Bruges. — Ancien hospice « Sint Joos », situé rue des Baudets.	Flandre Occidentale	3	
Courtrai. — Ancien Mont de Piété.	»	3	

LOCALITÉS	PROVINCE	Classe	Observations
Haccourt. — L'entrée enserrée dans des portions de la vieille enceinte construite en grès houillier de l'église et de l'ancien cimetière	Liège	3	
Nivelles. — Hôtel de ville.	Brabant	3	
Ternath. — Maison communale.	»	3	

EDIFICES CIVILS PRIVÉS

Grimbergen. — La ferme dite « de Charleroy »	Brabant	3	
Grimberghen. — Le chalet de Poddeghem	»	3	
Grimberghen. — La ferme fortifiée de Poddeghem	»	3	
Hern Saint Hubert. — Trois Tumuli romains.	Limbourg	2	
Huy. — La maison romane sise rue du Vieux Pont	Liège	3	
Louvain. — Les restes anciens du cloître de l'ancienne abbaye de Sainte Gertrude	Brabant	3	
Louvain. — La niche, contenant une Vierge, accolée à l'angle de l'immeuble formant le coin de la rue Louis Melens et de la rue de la Cuiller.	»	3	
Poperinghe. — Hôtel Skindles.	Flandre Occidentale	3	
Termonde. — Ancien Béguinage	Flandre Orientale	3	
Wegnez. — Chapelle Saint Roch à Tribomont	Liège	3	

SITES

Bilstain. — Le « Ru de Bilstain »	Liège		
Bossières. — La chapelle et la fontaine Saint Pierre et leurs abords, situés dans le bois de Golzennes	Namur		

LOCALITÉS	PROVINCE	Classe	Observations
Bruges. — Ancien ermitage de Saint Pierre sur la Digue	Flandre Occidentale		
Chairière. — L'église et ses abords	Luxembourg		
Dourbes. — La roche à l'Homme	Namur		
Godinne. — L'ensemble formé par l'église, la ferme château et leurs environs.	»		
Grimbergen. — La motte féodale de Poddeghem et les massifs pittoresques qui l'entourent	Brabant		
Harzé. — L'ensemble formé par la chapelle Sainte Anne du Pouhon et les hêtres qui l'ombragent	Liège		
Leest. — L'ensemble formé par le cimetière, le presbytère et les plantations qui les entourent	Anvers		
Lierneux. — L'ensemble de l'église et du cimetière	Liège		
Nismes. — La « Montagne au buis »	Namur		
Overyssche. — La drève appartenant à M. L. de le Hoye, route de Louvain.	Brabant		
Rance. — L'église et ses abords	Hainaut		
Vremde. — La chapelle Marie-Madeleine et ses abords	Anvers		

ARBRES

Golzinne. — 1° Le « Chêne Saint Pierre », situé dans le bois de Golzinne, commune de Bossière, à 1500 mètres de la station de Beuzet, à 159 mètres d'altitude, et appartenant à M^{me} la Baronne de Vinck, château de Golzinne.

LOCALITÉS	PROVINCE	Classe	Observations
<p>Il mesure 5^m25 de circonférence à 1^m50 du sol et se trouve à proximité de la source du ry de Ribjoux, affluent de l'Orneau.</p> <p>2° Le chêne croissant dans le parc même du château de M^{me} la Baronne de Vinck, appelé Parc de Golzinne.</p> <p>Le tronc mesure 4^m15 à 1^m50 du sol et sa couronne est de toute beauté.</p> <p>Sysseele. — Le hêtre remarquable situé à proximité de la grande avenue qui va d'Assebroucke à Maele, dans la propriété de « Rykevelde ».</p>	<p>Namur</p> <p>Flandre Orientale</p>		

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
1. Listes des Membres effectifs et correspondants de la Commission royale des Monuments et des Sites au 31 juin 1926	5
2. Actes officiels	23
3. Résumé des procès verbaux des séances (janvier, février, mars, avril, mai, juin 1926)	27
4. Nécrologie. M. le Comte Adolphe de Limburg Stirum, Sénateur, membre effectif	98
5. Nécrologie. M. Eugène Van Overloop, Conservateur en chef honoraire des Musées royaux du Cinquantenaire, membre effectif	100
6. Extrait du rapport présenté par M. Paul Duchaine, Président du Touring Club de Belgique et membre effectif de la Commission royale des Monuments et des Sites à l'Assemblée générale du Touring Club, tenue à Arlon le 13 juin 1926	102
7. Pour la protection et l'accroissement de l'Art Sacré (Circulaire de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté aux Révérends Evêques d'Italie, en date du 1 ^r septembre 1924, n ^o 34.215) traduction par M. l'abbé Nève	109
8. L'Ancien Hôtel-de-Ville de Nivelles au XIV ^e siècle par M.M. Aimé Brulé et Paul Saintenoy	125
9. Actes officiels	143
10. Résumé des procès verbaux des séances (juillet, août, 9, 16, et 23 octobre 1926)	145
11. Assemblée générale préparatoire du 23 octobre 1926, à 2 heures	189
12. Assemblée générale et réglementaire du 25 octobre 1926, à 2 heures, tenue en la salle de marbre du Palais des Académies à Bruxelles, Présidence de M. le Chevalier Lagasse de Locht	191
13. Cérémonie en l'honneur de James Weale organisée à Bruges, le 14 novembre 1926. Discours prononcé par M. Fierens Gevaert, membre effectif	331

14. Allocution prononcée le 22 novembre 1926, lors de la remise au Musée de Bruxelles, du buste de M. Ch. L. Cardon, ancien Vice-Président de la Commission royale des Monuments et des Sites par le Baron H. Kervyn de Lettenhove, membre effectif, Président du Comité d'organisation de la manifestation Cardon	334
15. Résumé des procès verbaux des séances, (30 octobre, novembre et décembre 1926)	342
16. Nécrologie. M. Fierens Gevaert, Conservateur en chef du Musée royal des Beaux-Arts de Belgique, membre effectif.	360
17. Tableau récapitulatif des classements effectués au cours de l'année 1926	363

PLANCHES.

Hors texte.

Fig. I.	Portrait de M. le Comte Ad. de Limburg Stirum	»
Fig. II.	Portrait de M. Eug. Van Overloop	»
Fig. III.	Ancien Hôtel-de-Ville de Nivelles au XIV ^e siècle	»
Fig. IV.	Ancien Hôtel-de-Ville de Nivelles au XIV ^e siècle	»
Fig. V.	Ancien Hôtel-de-Ville de Nivelles au XIV ^e siècle	»
Fig. VI.	Style grec	»
Fig. VII.	Style romain	»
Fig. VIII.	Style byzantin	»
Fig. IX.	Style ogival	»
Fig. X.	Style Renaissance italienne	»
Fig. XI.	Style Renaissance flamande	»
Fig. XII.	Style Renaissance française	»
Fig. XIII.	Style Louis XIV	»
Fig. XIV.	Style Louis XV	»
Fig. XV.	Style Louis XVI	»
Fig. XVI.	Style contemporain	»
Fig. XVII.	Reims. — La Cathédrale. — Les voûtes de la croisée du transept après le bombardement	»
Fig. XVIII.	Reims. — La Cathédrale. — Combles et arcs boutants de l'abside après le bombardement	»
Fig. XIX.	Reims. — La Cathédrale. — Portail Ouest. — Sculptures intérieures après le bombardement.	»
Fig. XX.	Reims. — La Cathédrale. — L'Ange du Sourire.	»
Fig. XXI.	Portrait de M. Fierens Gevaert	»

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la révision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du BULLETIN ont droit à 50 exemplaires, tirés à part, de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du BULLETIN, qui les fournira à leurs frais.

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. HOUBAR, Secrétaire de la Commission royale des Monuments et des Sites, 22. rue Montoyer, Bruxelles.
